

ANNEXE I

VOLUME II

Thèse de doctorat nouveau régime: "*Les écrits sur la monnaie , sur la banque et sur la finance de Jean-Baptiste SAY*", UNIVERSITÉ LYON 2, Janvier 1994, Université Lyon 2.

André Tiran

Université Lumière Lyon II

RÉSUMÉ DE LA THÈSE

ANDRÉ TIRAN : *JEAN-BAPTISTE SAY : LES ÉCRITS SUR LA MONNAIE LA BANQUE ET LA FINANCE*

PREMIÈRE PARTIEⁱ : Préalables à l'étude des écrits sur la monnaie la banque et la finance de JB.SAY

L'étude des écrits de Say sur la monnaie la banque et la finance impliquait pour nous trois préalables. Tout d'abord il fallait maîtriser les principales données du contexte monétaire et financier français dans lequel il avait vécu. Nous avons limité ce contexte à ce qu'il a pu connaître à Lyon et ensuite à Paris.

Le deuxième préalable porte sur sa visée globale. Tout effort de pensée s'inscrit dans une vision du monde. Il a donc fallu déterminer ce que pouvait être la conception de Say des rapports entre individu et société dans une période historique qui est celle de l'édification de l'ordre républicain.

Enfin troisième préalable il fallait adopter une méthode de travail pour l'étude de ses écrits. Cette "méthode" a reposé d'abord sur le refus d'une lecture rétrospective et l'exigence de prendre en compte la totalité des écrits accessibles. Ensuite notre parti-pris a été celui d'une lecture bienveillante appuyée sur une recherche biographique approfondie qui nous a conduit à refuser systématiquement les jugements sur les "erreurs" de Say. Pour un auteur aussi "inexact" que Say c'est la difficulté la plus grande. Enfin La distinction entre théorie pure et économie politique pratique a servi de guide pour tenter de reconstruire une cohérence d'ensemble.

DEUXIÈME PARTIE : Monnaie et ordre monétaire

Cette deuxième partie porte sur la monnaie. Les deux premiers chapitres tentent d'établir du point de vue de la théorie pure ce qu'a pu être l'analyse de Say. Le premier chapitre porte sur la nature de la monnaie et sur ce qui fonde sa valeur. Le principal enseignement de ce chapitre est que Say développe une conception de la monnaie qui est à l'opposée de toute idée de substance et en cohérence avec sa position fondamentale sur la valeur utilité. Le deuxième chapitre aborde à travers les substituts de monnaie sa vision globale du phénomène monétaire à travers la théorie de l'agent de la circulation. Sous cette expression Say englobe tout ce qui est utilisé comme moyen de paiement. Le troisième chapitre développe les positions de Say à propos des problèmes monétaires pratiques à travers les questions du monnayage, de la définition de l'unité de compte et du billon. Le fil conducteur de ses positions est double. Il y a tout d'abord les principes de théorie pure développés dans les chapitres précédents et la volonté de limiter l'emprise de l'État au strict nécessaire pour préserver la démocratie et l'ordre républicain.

TROISIÈME PARTIE : La banque et le crédit, croissance et crise

Cette troisième partie traite des rapports entre banque, crédit, croissance et crise. Le premier chapitre met en évidence l'analyse détaillée de Say sur les principes de fonctionnement de la banque d'escompte et l'évolution de sa position de 1803 à 1826 en fonction des événements monétaires en Grande Bretagne. Ce chapitre montre que Say part d'une position de *free banking pur* et aboutit à un *free banking impur* sans parvenir

à dépasser cette position et à envisager un système financier comportant une banque centrale. Le deuxième chapitre traite du crédit sans apporter de véritables nouveautés. Le chapitre sur la dette publique et la fiscalité montre la préoccupation fondamentale de Say à propos de la dette publique. Il y voit le pouvoir extraordinaire que celle-ci confère à l'État. Dans chacun des chapitres nous montrons que Say s'efforce constamment de préciser les concepts et d'introduire ordre et clarté. Le dernier chapitre touche à la politique monétaire pratique. Il traite de l'analyse de Say sur la controverse du bullion et les enseignements pratique qu'il en tire pour la France. Ce chapitre montre qu'il cherche à doter la France d'un système financier à la hauteur de celui de la Grande-Bretagne tout en limitant l'emprise de l'État sur l'économie. Sur le plan technique son souci est de fournir à l'économie française une offre de monnaie flexible et sûre mais sans obsession pour la stabilité de la valeur de la monnaie. Il cherche à définir des institutions étatiques qui produisent ce bien public tout en cherchant à éviter qu'elles ne deviennent un instrument au service du pouvoir.

QUATRIÈME PARTIE : Monnaie et dynamique économique

Cette quatrième et dernière partie aborde la question de la monnaie en relation avec la loi des débouchés. Le premier chapitre montre que Say n'a jamais été un partisan de la version triviale de la théorie quantitative mais qu'il est un partisan de la version substantielle de cette théorie. Le chapitre suivant établit que Verri a exercé une profonde influence sur les écrits de Say. Cette influence lui a permis d'aller plus loin que Smith contre les physiocrates et de placer au centre de la dynamique économique le rôle de la demande. La formulation de la loi des débouchés de Say procède au moins autant de sa lecture de Turgot et de Smith que de celle de Verri. Enfin le dernier chapitre tente de reprendre toutes les formulations qu'il a pu donner de cette "loi". Cette reprise des textes montre que sa position à cet égard est beaucoup plus complexe que celle que l'histoire de la pensée retient habituellement. L'étude de ses manuscrits prouve qu'il n'a jamais considéré lui même "la loi des débouchés" comme une véritable loi, ni comme son apport principal à la science économique.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Notre premier objectif était de mettre en évidence les conceptions de Say en matière de monnaie, de banque et de finance. Notre deuxième objectif était de renouveler autant que possible la perception, qui demeure encore, d'un Say libéral dogmatique et n'ayant rien apporté de neuf à la science économique. Il fallait aller contre la lecture imposée par Marx et par Auguste et Léon Walras. Le *Traité* de Say est présenté à juste titre comme l'achèvement de la séparation entre l'économie et le politique. Si cette vision est vraie dans le sens courant elle ne l'est pas d'un autre point de vue. On peut tout aussi légitimement dire que le *Traité* est pour Say la poursuite de l'action politique par d'autres moyens. Cette deuxième appréciation nous paraît plus conforme à ce qu'a été sa vie et son oeuvre de 1803 à 1832.

Du point de vue des questions monétaires le *Traité* marque l'achèvement d'un mouvement initié par les physiocrates. Ce mouvement se traduit par la relégation, à l'arrière plan de l'analyse économique, du rôle de la monnaie et du crédit. Toutes les analyses sur la monnaie et le crédit sont encastrées dans la théorie de la valeur. Le travail à faire était l'inverse de celui de Say. Il fallait donner à son analyse de la monnaie toute sa place et montrer qu'il était beaucoup plus compétent que beaucoup sur le sujet. Après maintes lectures et relectures nous avons acquis une conviction : son point de départ dans l'approche des questions monétaires était de refuser d'y voir l'instrument de l'accumulation.

Nous verrons que la monnaie n'est pour Say qu'un outil et en aucun cas le but de l'activité économique. Sa définition de la monnaie repose sur la convention, ce qui exclut toute question sur les origines. Mais cela n'implique pas que Say ignore les origines historiques de la monnaie. C'est en cours de travail, une fois que la conception de Say a commencé à émerger, que l'analyse de Say nous est apparue comme le fondement de ce que J.A.Schumpeter attribue à L.Walras. Selon J.A.Schumpeter Walras aurait comblé "*le voeu que l'analyse de la monnaie fût imbriquée dans le système de la théorie générale au lieu d'être développée de manière indépendante et ensuite plaquée sur ce système*". C'est à Say qu'il faut attribuer avant Walras cette "intégration" de la monnaie dans la théorie générale de la valeur. Mais Say l'a fait d'une façon telle que son analyse est méconnaissable, si l'on ne fait pas l'effort de coordonner toutes les propositions qui parsèment ses oeuvres. En outre Say a aggravé son cas en s'exprimant toujours de la façon la plus simple, ce qui est une condition de l'efficacité lorsque l'on veut agir sur le plan politique, mais ce qui a entraîné que la communauté scientifique a pris nombre de ses propositions pour des trivialisés. La forme qu'il a adoptée a remis en cause le fond de ce qu'il voulait prouver.

Un des éléments essentiels de son inspiration est lié à Steuart, Hume et Locke. Il reprend de ces auteurs la conviction que l'origine de la monnaie est conventionnelle et ne réside donc pas dans les propriétés des métaux précieux . Mais cette inspiration se retrouve aussi chez les physiocrates pour qui "*Ce n'est que dans la destination et non dans la jouissance que consiste l'usage de la monnaie*". Say est un auteur de transition, et pour cette raison, il s'intègre mal dans les divisions classiques en histoire de la pensée.

LA MÉTHODE UTILISÉE DANS CETTE ÉTUDE

L'histoire de la pensée que nous abordons maintenant est datée. Elle répond à des préoccupations et des recherches qui sont liées à notre existence présente. Parmi ces préoccupations il y a la nécessité de réviser nos lectures antérieures, celle de Marx mais aussi celle de Ricardo et de Smith. Pour beaucoup d'histoires de la pensée tout se passe comme si celle-ci ne commençait jamais qu'avec Smith pour se poursuivre avec Ricardo, Marx et Walras et finir à Keynes. Travailler sur la pensée de Say nous obligeait à la redécouverte des auteurs du XVIIIe siècle.

En opposition aux approches qui privilégient le développement de la discipline à travers le découpage entre école classique, école néo-classique et école keynésienne ou encore l'approche en termes de circuit et celle de marché, nous avons choisi l'approche historique. Celle-ci comporte trois dimensions principales ; la première est celle de l'histoire des textes, qui consiste à exhumer des textes mal-connus ou méconnus, à reconstituer le matériau de base. Il y a donc là un travail d'archives, de réhabilitation voire de traduction des textes. La deuxième dimension est celle des faits. Sans verser dans une théorie du reflet où les théories ne seraient que l'expression de problèmes historiques, toute théorisation constitue, au moins partiellement, une tentative de réponse aux problèmes d'un temps. Enfin, la dimension qui nous paraît la plus importante est celle du contexte culturel, des systèmes de pensée et de l'intentionnalité d'un groupe ou d'un homme.

INTERÊT IMMÉDIAT ET VANITÉ : VERS UN INDIVIDUALISME RESPONSABLE ET ORGANISATEUR

Tout effort de pensée s'organise autour d'une conception du monde. Say n'échappe pas à cette règle et, avant d'écrire le *Traité d'économie politique*, il a développé sa vision de la société dans *Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation* . Nous donnerons en première partie quelques indications sur les influences intellectuelles qui ont contribué à la formation de sa pensée. Il s'agit d'abord

de son milieu familial qui fait partie des protestants calvinistes, puis des auteurs qu'il cite dans *Olbie* : Montaigne, Locke et Rousseau. La deuxième partie tente d'établir la conception de Say des rapports entre individu et société, dans le cadre de la mise en place de l'ordre républicain. Pour J.B.Say, les mobiles des actions des hommes sont la vanité et l'intérêt immédiat. La recherche de la satisfaction de la vanité et de l'intérêt immédiat débouche, soit dans la ruine économique, soit dans la perte de la liberté. Pour surmonter la contradiction entre la préservation de la liberté individuelle et les effets destructeurs de cette liberté, il faut faire accéder les hommes à l'intérêt éclairé. Le moyen d'y parvenir est celui de l'instruction. La base de cette instruction se trouve dans la connaissance des règles qui gouvernent la prospérité. Ceci fera l'objet de la troisième partie. Le *Traité* se présente alors comme le premier livre de morale du peuple vivant en République. J.B.Say a commencé sa carrière en écrivant des pièces pour le théâtre révolutionnaire, l'intention pédagogique de ce type de théâtre a profondément marqué la forme du *Traité*.

L'ENVIRONNEMENT MONÉTAIRE, BANCAIRE ET FINANCIER DE 1780 A 1803

Les années 1788-1793 marquent un tournant de l'histoire européenne et mondiale. Pour les hommes et les femmes qui furent pris dans ce mouvement et dont le destin était déjà tout tracé, c'est un bouleversement radical. Le destin politique et personnel des uns et des autres n'échappe pas toutefois à l'influence des origines sociales et professionnelles. Le XVIIIe siècle est marqué par la laïcisation de la pensée. A travers la conquête des droits politiques, ce sont les éléments de l'économie qui deviennent directement le bien commun des élites. Ces éléments portent sur la gestion, le bien commun, la fiscalité, l'économie pratique. Toutes ces matières restaient auparavant du domaine des hommes de métier ou des conseillers du prince.

L'état d'esprit de la majorité de ceux qui forment les hommes actifs de cette époque est bien retraduit dans les cahiers de doléances. Ces cahiers laissent transparaître la crainte de l'innovation et du libéralisme. Ainsi le fossé est immense entre l'opinion publique et l'intelligentsia, prestigieuse mais numériquement fort mince, qui tout au long du siècle a disserté sur l'économie. L'économie politique savante qui a nourri en partie la classe politique révolutionnaire, coexiste chez une partie des financiers et des protestants, en particulier avec d'autres sources, anglaises surtout. Le groupe des Girondins dans lequel il évolue est marqué par la présence en son sein, non seulement d'une élite très cultivée, mais aussi d'hommes de métier, ce que l'on trouve plus difficilement ailleurs. L'entrée de J.-B. Say dans la compagnie d'assurance de Clavières en 1790, ne marque pas seulement un changement d'employeur mais aussi un véritable tournant dans sa vie. En devenant un des collaborateurs de Clavières, il entre dans le groupe des Girondins et se rapproche de l'Atelier de Mirabeau. J.-B. Say fait partie de ces hommes dont le destin va basculer. La marque de son engagement se trouve dans sa participation comme volontaire pour la campagne de l'an II dans la compagnie des arts. Ajoutons que son père s'engagera totalement dans cette révolution et en sortira ruiné. Cette période de la vie de J.-B. Say nous apparaît comme décisive si l'on veut comprendre les sources de son inspiration et les éléments qui ont contribué à sa formation intellectuelle. Ceux qu'il côtoie alors sont des hommes importants, à la fois sur le plan politique, et sur le plan des idées. Son groupe est celui des idéologues.

Traiter des écrits monétaires de J.-B. Say implique au moins une vue générale de l'histoire monétaire de la fin du XVIIIe siècle et de celle du premier quart du XIXe. Or cette histoire est "austère et difficile", en particulier pour la frappe des pièces sous la

Révolution, qui reste aujourd'hui " *un mystère complet* ". A cette histoire des idées monétaires, s'ajoute celle des techniques, si importantes pour comprendre le pourquoi de telle ou telle modalité. Celles-ci sont exprimées dans un langage technique tel qu'elles sont incompréhensibles pour les non-initiés. C'est l'histoire de ces pratiques qui nous manquent le plus, pour bien cerner le lien qu'il peut y avoir entre les pratiques réelles et la théorisation que fera J.-B. Say plus tard. Le fil conducteur qui ne doit pas être lâché en cours de route est celui des enjeux politiques de la période. S'il peut y avoir une cohérence globale, c'est sans doute celle-là.

VALEUR ET MONNAIE

J.-A. Schumpeter dans son *Histoire de l'Analyse Économique*, présente Say comme le continuateur de Turgot et de Cantillon. Il ajoute que ces derniers sont ceux qui ont probablement le plus marqué son analyse . Si cette appréciation ne nous paraît pas discutable en terme de filiation, l'influence que Schumpeter leur attribue doit être nuancée au profit du comte Pietro Verri qui est celui qui a, après Smith , le plus influencé la vision de J.-B. Say . Il faut cependant préciser que Schumpeter cite Verri dans la chaîne qui conduit de Galiani à Walras en passant par Say ·Verri, à partir de la théorie de la valeur utilité-rareté, combinée à l'analyse, selon laquelle l'activité humaine n'est jamais une création de matière mais seulement une transformation de la matière va :

1 - Caractériser toutes les activités des hommes de productives (celles des membres de l'État excepté), et désigner par là ce qu'est la source de la richesse et donc la puissance d'un État.

2 - Formuler les lois générales des rapports entre production, consommation et croissance.

3 - Fonder la cohérence d'ensemble de l'édifice sur la théorie de la valeur. La monnaie est désignée comme marchandise universelle, possédant les mêmes attributs que toutes les autres marchandises, et soumise aux mêmes lois, donc échappant au Prince. Cette conception permet de passer de l'idée particulière de valeur propre à deux échangistes, à une idée générale de la valeur s'imposant à tous .

4 - Développer sa visée générale qui reste celle du conseiller du Prince, mais qui sape en même temps les positions du Prince. Le paradoxe étant que, pour sortir de l'ordre ancien et arriver à l'ordre nouveau, Verri s'appuie sur le pouvoir du Prince pour proposer une réforme de l'ordre économique.

J. B. Say reprend à Pietro Verri la conception de la valeur-utilité, et, contre les Physiocrates (et ce qu'il reste de physiocratique chez Smith), celle de la production définie comme modification et non pas création de matière. Pour Verri l'activité humaine ne peut que modifier la matière. Toutefois, Say reprend chez Smith toute la place centrale que celui-ci accorde à la production. Ceci lui fait accorder une importance décisive à l'enchaînement des faits, au détriment d'une construction théorique plus abstraite dont le point de départ pouvait être Verri. Tout ce travail de déconstruction / reconstruction lui permet :

1 - De caractériser toutes les activités humaines de productives y compris celle des fonctionnaires de l'État (sauf dans la première édition du *Traité (1803)* où il suit la position de Verri).

2 - D'abolir la distinction de Smith entre productif et improductif et d'introduire la notion de produits matériels et immatériels.

3 - De fonder les lois de la répartition des revenus en cohérence avec l'ensemble de la production.

4 - De montrer que la monnaie ne remplit que la seule fonction de moyen de circulation, elle n'est pas, contrairement à Verri, au début du processus. Ce qui est premier, c'est la production, celle-ci intégrant la monnaie comme marchandise.

5 - De se séparer de Verri, qui fait de l'économiste le conseiller du Prince, en achevant la rupture totale avec le politique, seul l'individu a en main son propre salut, qui passe par la connaissance des lois de l'économie politique.

6 - De formuler la loi des débouchés dans l'ordre même où Verri aborde la question.

L'influence de Verri sur Say nous semble être bien établie. Mais influence ne saurait signifier ici, pas plus que pour Smith, copie ou vulgarisation. Dans sa construction analytique Say s'appuie sur Smith pour définir l'offre sur Verri pour la demande et il emprunte aux physiocrates des éléments d'analyse en termes de circuit. Ce qu'il a tenté avec sa théorie de la valeur utilité sociale c'est la synthèse des trois.

LA MONNAIE

Les commentateurs ont traité des écrits sur la monnaie et la banque de J.-B. Say dans le cadre des rapports existant entre la loi des débouchés et la théorie de la monnaie. L'opinion couramment admise est une absence d'innovation de ce dernier par rapport à Adam Smith et aux autres auteurs de son temps, avec de bonnes raisons il est vrai puisque lui-même ne revendique aucune espèce d'originalité en la matière. Il existe une analyse développée des questions monétaires chez Say et celle-ci représente bien un effort original de construction qui n'en fait pas un simple imitateur de Smith. L'analyse de J.-B. Say doit être comprise en intégrant sa préoccupation constante de lutte contre les préjugés des gens de son époque. Si l'on regarde les différents découpages du *Traité* au long des différentes éditions, on constate que les développements sur la monnaie se trouvent toujours dans la première partie qui porte sur : "*la Production des richesses.*" . Si l'on considère l'évolution de son analyse de la première (1803) à la sixième édition (1841) du *Traité* nous trouvons trois définitions successives de la monnaie. Dans la première édition du *Traité*, Say rattache très étroitement valeur intrinsèque et convention. La monnaie entre en circulation en ayant une valeur.

VALEUR INTRINSEQUE + CONVENTION = MARCHANDISE-MONNAIE

La valeur intrinsèque est constituée par la valeur utilité (vaisselle, bijoux) que possède le bien en dehors de ses fonctions monétaires. La convention relève de la coutume qui a force de loi et qui attribue à ce bien une fonction monétaire.

Dans la deuxième édition du *Traité* (1814), Say place l'accent beaucoup plus fortement sur la valeur de la monnaie qui découle de sa fonction de moyen de circulation :

VALEUR INTRINSEQUE INITIALE + CONVENTION + VALEUR CIRCULATION = MARCHANDISE-MONNAIE

Enfin par la suite c'est la convention et la valeur en circulation qui fondent la monnaie, la valeur ne repose plus que sur la demande de monnaie.

CONVENTION + VALEUR CIRCULATION = MARCHANDISE-MONNAIE

Dans le domaine de la politique monétaire pratique le choix de l'instrument monétaire est important ; Say reprend alors l'analyse de Smith en lui ajoutant la convention :

CONVENTION + PROPRIÉTÉS du MÉTAL + VALEUR-CIRCULATION = MARCHANDISE-MONNAIE

Les fonctions de la monnaie sont analysées sous des termes différents de ceux auxquels nous sommes habitués : la fonction d'unité de compte n'apparaît que sous le terme de mesure des valeurs, la fonction de réserve de valeur sous celle de conservation des valeurs. Enfin la fonction de paiement est englobée dans celle "*de moyen de circulation*".

1) La seule fonction qui soit fondamentale du point de vue de la théorie pure est celle qu'il désigne sous le terme de moyen de circulation. La monnaie pour Say peut être définie comme tout avoir liquide, ayant reçu de la coutume -la loi confirmant celle-ci- le privilège de pouvoir être imposée en règlement de tout achat ou de toute dette, immédiatement et sans réserve. Il n'est plus nécessaire, comme dans la première et la deuxième édition du *Traité* de faire intervenir le métal dans la définition de la monnaie.

2) La fonction de mesure des valeurs n'est pour lui que circonstancielle et historique, elle a une dimension pratique. S'il se prononce pour lier mesure des valeurs et moyen de circulation, c'est d'un point de vue pratique, mais cela ne découle pas de la nature de la monnaie.

3) La fonction de conservation de valeur n'est pas une fonction fondamentale de la monnaie, elle est partagée à égalité avec toutes les autres marchandises, elle n'est qu'une fonction secondaire. Ceci restera vrai de la première à la sixième édition du *Traité*.

Puisque la monnaie est une forme particulière de produit ou de marchandise, elle a une valeur. La valeur de cette marchandise s'établit à travers sa demande. Celle-ci correspond pour l'essentiel aux besoins de transactions. Say considère la thésaurisation comme constante à long terme et variable à court terme. Toute demande de monnaie implique de façon générale une contre-opération à très court terme. Le métal ne possède aucune vertu, qui lui permettrait de monopoliser seul la fonction monétaire. La définition par Say de la monnaie repose d'abord sur la convention. Ceci exclut logiquement toute caractéristique concrète et physique, s'imposant aux acteurs autrement que pour des raisons de circonstances et purement historiques.

A l'inverse d'autres auteurs, Say ne fait pas de la stabilité de la monnaie l'élément essentiel de la dynamique économique. Si l'on considère les choses du point de vue le plus fondamental, celui de la production, seuls comptent le travail, les ressources naturelles et le capital. C'est pour cette raison qu'il élimine la fonction de réserve de l'activité économique normale. Dans une telle vision, il suffit qu'un instrument conserve sa valeur, son pouvoir d'achat, entre deux transactions. Ainsi la fonction de conservation de la valeur n'est pas totalement écartée. C'est cette courte durée exclusive, qui détermine chez les individus le choix du moyen de circulation. Dans ce cadre, il ne peut y avoir normalement aucune préférence pour la monnaie métallique, par rapport aux autres biens matériels. Son choix est largement déterminé par le problème de la limitation du pouvoir du Prince. La monnaie métallique n'est pas investie d'un pouvoir particulier, du fait de sa substance ou des usages qu'elle peut avoir dans d'autres circonstances.

C'est la fonction de paiement limitée dans le temps qui est prise en compte. L'horizon de Say est le court terme, ou au moins c'est le terme du marchand, le temps que met une opération commerciale, normale ou courante, pour se dénouer. Disponibilité et certitude de valeur dans le temps et l'espace de l'échange, dans le moment de la circulation des marchandises, c'est tout ce qui est demandé à la monnaie. La monnaie ne saurait être fondée comme certains le croient sur le fait du Prince. Si la loi intervient, elle ne fait que sanctionner un choix fait antérieurement par les acteurs privés. Lorsque J.-B. Say aborde le problème de l'unité de compte, il adopte un point de vue métalliste pratique, pour fonder un système monétaire indépendant du Prince.

LE PAPIER-MONNAIE

L'histoire monétaire de l'Angleterre et de la France, à la fin du XVIIIème et au début du XIXème siècle, présente des points communs et des différences qui constituent la situation à partir de laquelle Say aborde la question de l'ordre monétaire et du papier-monnaie. En Angleterre, si le jeu des intérêts politiques existe, le débat est infiniment moins aigu et dans une certaine mesure, celui-ci a une tournure plus académique. Personne ne risque sa tête à cause de sa position sur le papier-monnaie. L'expérience française se termine avec l'adoption de la loi de Germinal an XI (1803). Say, comme membre de la section des finances du Tribunat (1799-1803), a participé à toutes les discussions qui ont précédé son adoption. Ce qui fonde l'utilisation du papier-monnaie comme une véritable monnaie peut être résumé en trois points placés dans un ordre hiérarchique :

1) La force de l'État confère la qualité de monnaie à un morceau de papier pour assurer ses dépenses : c'est le pouvoir libérateur légal.

2) la fonction de paiement du papier-monnaie des dettes vis à vis de l'État (impôts) qui découle de ce pouvoir libérateur légal.

3) Les mesures coercitives visant à interdire la circulation des espèces métalliques crée un besoin de monnaie qui est satisfait par le papier-monnaie.

Say cherche d'abord à définir théoriquement la nature du papier-monnaie par rapport aux billets de confiance et à la monnaie. Sa condamnation du papier-monnaie n'est pas théorique, elle tient au contexte institutionnel français et à l'impossibilité d'y mettre en pratique des institutions monétaires, indépendantes de l'État. L'enjeu de la réforme est la mise en place d'un ordre monétaire après des années de désordres. Les analyses développées dans le *Traité* (1803) se retrouvent en partie dans la loi adoptée.

La controverse qui se déroule en Angleterre à propos du papier-monnaie a commencé en 1800 et l'ouvrage de Thornton a été traduit partiellement et publié en France en 1803. Mais cette controverse intervient au moment où elle s'éteint en France. Il y a donc près de 12 ans de décalage entre la France et l'Angleterre, car elle durera là-bas jusqu'en 1821. Cette controverse met au centre la différence de nature entre le billet de banque émis sur la base du crédit commercial et le papier-monnaie émis par l'État.

La suspension de la convertibilité des billets de la Banque d'Angleterre est la conséquence directe de la guerre déclarée en février 1793. Les besoins de financement de la guerre, qui durera 23 ans, entraînent un endettement important de l'État.

Say va aborder l'analyse de l'expérience anglaise dans la cadre de sa théorie de la banque d'escompte et à partir du retard du système financier français. Dans ce sens, son approche est étroitement continentale et les points essentiels de la controverse lui échappent. Dans la deuxième édition du *Traité* (1814), il donne son jugement sur les écrits publiés en Grande-Bretagne depuis Smith : La critique de Thornton par Say apparaît singulièrement étroite et sa propre vision ne le prédispose pas à accueillir ces analyses.

La position de Say évolue à partir d'une analyse étroitement conditionnée par l'expérience française du papier-monnaie. Elle l'amène à proposer le retour pur et simple au respect des principes d'émission des banques d'escompte. Il évolue vers une prise en compte de l'inflation de crédit, et du rôle essentiel que jouent les banques d'escompte dans les crises de crédit commercial en Angleterre. Il reconnaît alors que les faits sont en contradiction avec les principes qu'il a posés sur le rôle de la monnaie dans les échanges, sans modifier toutefois son schéma analytique.

Par la suite Say, guidé par les besoins de l'économie française et observateur attentif des crises de crédit commercial, en Angleterre, a cherché à répondre aux

besoins d'un système financier moderne en France. Il le fait en s'inspirant de Ricardo et en tenant compte de ce que lui apprennent les crises anglaises, tout en cherchant à limiter l'emprise de l'État.

LA BANQUE et le CRÉDIT

L'analyse de Say des signes représentatifs a considérablement évoluée entre la première édition du *Traité* (1803) et la quatrième (1819). Ce n'est véritablement que dans le *Cours Complet* (1829) que cette analyse prendra une forme achevée. Say veut définir les caractéristiques les plus générales des "*signes représentatifs de la monnaie*". Dans la première édition du *Traité* (1803), toutes les questions concernant la monnaie et les instruments de crédit sont classées dans une partie intitulée "*Des Monnaies*" qui occupe tout le livre second. Cette partie comporte 17 chapitres et 155 pages. Les lettres de change, les billets de confiance, le papier-monnaie ne sont pas rangés dans un ordre qui indique le classement qu'il fera par la suite. Toute cette partie, en dehors de son analyse de la monnaie, s'apparente, en ce qui concerne les instruments de crédit, à une analyse technique, mais sans en tirer de conséquences théoriques du point de vue de la recherche fondamentale. Il faudra attendre la première édition du *Cours Complet* (1829) pour que les "*signes représentatifs*" occupent une partie complète dans son ouvrage. Il y consacrera 73 pages du tome trois .

J.-B. Say, en abordant tous les instruments de crédit qui sont des "*substituts de la monnaie*", cherche d'abord à définir avec précision chacun des instruments utilisés. A la lecture, on a le choix entre deux hypothèses :

-soit considérer qu'il s'agit simplement d'une description d'instruments de crédit bien connus à l'époque et sans intérêt particulier pour les économistes du point de vue de la recherche fondamentale,

-soit faire émerger une conception plus complexe dans laquelle la théorie de "*l'agent de la circulation*" intègre la monnaie et tous les instruments de crédit utilisés dans les échanges.

La distinction importante, qu'il introduit pour définir les différents instruments de crédit, est celle de leur degré de liquidité, ce qui nous rapproche d'une théorie plus moderne. Degré de liquidité et certitude de la valeur échangée sont les deux critères qui guident son analyse. Une conception strictement métalliste de la monnaie invitait J.-B. Say à tracer une ligne de démarcation stricte entre la monnaie et les instruments de crédit qui donnent un droit sur une quantité de monnaie, ou sur tout autre bien. La division établie dans la première édition du *Traité* (1803): "*Des monnaies*" regroupe aussi bien la monnaie que les instruments de crédit constitués par des créances à court terme. Say rassemble dans une catégorie unique tous les instruments de crédit et la monnaie sous le terme générique d'*agent de la circulation (circulating medium)*. Ce qui englobe pour lui, les espèces métalliques, les billets de confiance, les comptes bancaires, les lettres de change, et toutes les créances à court terme utilisées comme moyen de circulation . Dans tout son *Traité*, J.-B. Say utilise le terme "*d'agent de la circulation*", ce qui est proche du terme anglo-saxon "*circulating medium*" ou "*currency*" . Ce qui lui importe en effet, c'est d'insérer ces instruments de crédit dans sa vision générale d'un grand échange de valeur pour valeur.

1) Pour lui la caractéristique la plus générale des substituts de la monnaie est d'être des créances qui donnent droit à une valeur réelle. Toutes les créances impliquent un risque de transformation. Elles ont donc une liquidité inférieure à la monnaie qui n'implique, elle, aucun risque de transformation.

2) Les sources d'émission de ces créances, ainsi que leurs caractéristiques techniques, échéance, convertibilité, transmission, varient. Leur acceptation comme

moyen de circulation repose toujours sur la confiance des individus dans leur convertibilité en un avoir réel, marchandise-monnaie ou autre marchandise.

3) Ces créances, utilisées comme moyen de circulation, ne circulent pas toutes dans le même espace. Certaines sont réservées à des circuits spécialisés comme le commerce international (monnaie de banque ou lettre de change), d'autres fonctionnent dans l'espace national, billets de confiance, billets à ordre ou autres effets.

4) A court terme et en période normale, l'*agent de la circulation* est constitué par l'ensemble des espèces métalliques et des créances utilisées comme moyen de circulation. Le risque lié à la convertibilité est considéré comme très réduit dès lors que les règles prudentielles sont respectées .

Say se rendait parfaitement compte qu'il n'y a pas de différence essentielle entre les différents titres utilisés pour la circulation et la monnaie. Ainsi la demande, dont le support est constitué par les instruments de crédit, agit sur les prix de la même façon que la demande dont le support est la monnaie. Il envisage les instruments de crédit à la fois d'un point de vue très pratique et à un certain niveau d'abstraction. La question se pose de savoir si l'on peut dire qu'un instrument de crédit est moyen de paiement. Si nous suivons J.-B. Say, il faut relever qu'il utilise très rarement l'expression moyen de paiement, ou un terme équivalent, qu'il s'agisse de la monnaie ou des instruments de crédit utilisés dans les échanges. Pour lui la fonction de moyen de circulation permet d'englober les deux.

Dans la mesure où pour Say la monnaie est une marchandise comme une autre, toutes les marchandises sont moyens de paiement les unes pour les autres. D'un point de vue théorique l'analyse de Say est donc exacte à partir du moment où l'on accepte que la monnaie soit considérée comme une marchandise. Mais nous n'avons pas épuisé la question, en particulier pour les billets de confiance qui circulent pendant de nombreuses années et qui ont de fait une liquidité égale à la monnaie. Toutefois il leur manque la certitude de valeur, car le risque de non-convertibilité ne disparaît pas. C'est à partir du XVII^e siècle que se développe largement, en Europe occidentale, la création d'instruments de crédit que sont les *billets de confiance* par les banques d'escompte. Il s'agit de savoir quels sont les avantages et les inconvénients du nouveau système, du point de vue des besoins de la communauté des marchands. Il s'agit de confronter le système monétaire métallique, dont le monnayage est entre les mains du Prince, avec la création d'une monnaie privée qui est totalement entre les mains des particuliers.

Derrière les questions techniques et purement économiques, de certitude, d'économie de coûts de transactions, de financement de l'activité économique, il y a un enjeu, celui de l'émergence d'un pouvoir monétaire privé, qui échappe totalement au Prince. L'interaction entre gouvernement et monnaie, entre action privée et création institutionnelle, est au coeur des préoccupations de J.-B. Say. Il pensera dans un premier temps avoir fondé théoriquement le système de crédit, en définissant les principes du *free-banking* pur. Les crises qui sévissent en Grande-Bretagne à partir du début du XIX^e siècle le conduiront à une révision complète vers une position de *free-banking* impur et même vers une monnaie dirigée sous contrainte des agents privés dans son plan de réforme monétaire selon le modèle de Ricardo .

CRÉDIT ET TAUX D'INTÉRÊT

L'analyse du taux d'intérêt et du crédit à long terme ne tient que peu de place dans la première édition du *Traité*(1803). Il faut chercher dans différents chapitres pour trouver la ligne de pensée de J.-B. Say. Cette analyse va se modifier profondément au fil des différentes éditions. Mais globalement il n'accorde pas au crédit la place que nous lui accordons aujourd'hui. Il écrit dans un monde qui est encore très largement dominé par

l'agriculture et où l'industrie est en plein développement. Les opérations de crédit sont encore d'une forme largement archaïques comparées à l'Angleterre. Les croyances de ses contemporains dans le crédit pour suppléer à ce manque, sont pour lui un rêve. Celles-ci étaient largement hostiles au développement du crédit bancaire à court-terme fondé sur l'émission des billets par les banques d'escompte. L'analyse de Say pourrait bien trouver ses sources dans la formation qu'il a subie et l'influence qui en a résulté au moment où il était le secrétaire de Clavières. Ses préoccupations restent marquées par la réciprocité de l'échange dans le circuit des marchands, qui fonctionne bouclé sur lui-même. C'est toute la logique "*des avances et des retours* " qu'il utilise fréquemment . Voici brièvement résumées les conclusions de son analyse :

1) Les fonds prêtables sont constitués par l'épargne, celle-ci se compose non seulement de l'épargne qui est sous la forme monnaie mais aussi de toutes les valeurs qui sont facilement convertibles en monnaie. Il peut s'agir aussi bien d'effets de commerce que d'effets financiers (titres de la dette publique) ou de marchandises qui peuvent être facilement vendues.

2) Le marché de la monnaie n'a pas d'effet direct sur le taux d'intérêt, car la monnaie en circulation est différente, de par sa nature, du capital détenu sous forme de monnaie. Ce sont des lois différentes qui gouvernent les deux marchés, celui de la monnaie comme marchandise moyen de circulation, et celui du capital sous forme de monnaie. Un accroissement de la quantité de monnaie fait légèrement baisser le taux d'intérêt.

3) Il n'y a pas de mécanisme véritablement régulateur et le taux d'intérêt apparaît comme indéterminé. Le taux d'intérêt n'exerce pas d'action déterminante sur l'ensemble de l'activité économique. Pour Say, comme pour beaucoup d'auteurs de la période, le système monétaire, ainsi que celui du crédit, est essentiellement passif et réactif. Les deux s'adaptent aux forces réelles, la seule exception est celle du crédit suscité par l'action de l'État.

4) Le taux d'intérêt représente pour Say un prix affecté à chacun des différents types de risque. Pour lui il n'y a pas de taux d'intérêt général. Dans la première édition du *Traité* (1803), il indique que les composantes sont celle du taux d'intérêt fondamental lié à l'offre et à la demande de fonds prêtables, sans qu'ici le taux de profit ne joue aucun rôle et de la prime de risque. Dans la deuxième édition du *Traité* (1814) le taux d'intérêt fondamental est relié directement au taux de profit. Il y rajoute toutes les autres composantes : risque, échéances, négociabilité. A cette deuxième version, Say ajoutera que le taux de profit ne suffit pas pour déterminer le taux d'intérêt. Son analyse conduit plus à déterminer des taux d'intérêts particuliers, caractérisés pour chaque actif par le risque, l'échéance, la qualité de l'émetteur et la négociabilité. Si l'on voulait y voir une structure, celle-ci se fonderait sur le risque. Toutefois l'idée serait plutôt que chaque marché représente une sorte d'îlot relativement indépendant des autres.

LA DETTE PUBLIQUE

L'analyse de la dette publique et des impôts tient peu de place dans la première édition du *Traité* (1803). Au fil des éditions elle va se modifier profondément. A la condamnation générale de l'emprunt public, que l'on trouve chez Smith, Say ajoute surtout le développement de la spéculation qu'entraîne les effets publics et les moyens énormes que les gouvernements obtiennent ce qui menace la démocratie. Un des derniers textes écrits par Say, pour un magazine anglais et non publié, est une polémique d'une grande violence, où éclate toute l'indignation du républicain qui considère la démocratie comme menacée, dans ses fondements, par le développement de la dette publique.

L'impôt fait l'objet d'une analyse plus classique où cependant ses opinions vont varier à la fois sur le rôle des impôts indirects qu'il considère dans un premier temps

comme plus équitables. Pour finir il conclura que seul l'impôt direct progressif est équitable. Dans la dernière partie de sa vie Say était préoccupé par les problèmes posés par le système de crédit tel qu'il s'était développé en Angleterre. Le problème de la France reste pour lui celui de l'emprise de l'État et de la faiblesse de l'épargne. Ce sont toujours les besoins de la production qui guident sa pensée, lorsqu'il aborde le système de crédit et le système monétaire.

Say donne à la monnaie papier d'État une valeur qui repose sur la demande des utilisateurs de monnaie qu'il appelle le besoin absolu de monnaie. Il y a donc un malentendu dans l'accord manifesté par Say au plan de Ricardo, car ils ne partent pas fondamentalement des mêmes bases. Say y voit une confirmation de sa théorie de la valeur utilité fondée pour l'essentiel sur la demande de monnaie. Pour Say contrairement aux autres classiques il n'y avait pas de valeur permanente de la monnaie en long terme, mais seulement une valeur de court terme. S'il a pu être d'accord avec Ricardo sur son analyse de la monnaie c'est précisément par le fait que ce dernier malgré son approche fondamentale en terme d'analyse à long terme utilisait pour la monnaie l'approche de court terme, donc de la demande.

Cependant sans être hostile au système du papier-monnaie dont il voyait bien les avantages Say cherchait un moyen pratique de fixer une borne à son émission. C'est ce qui fit qu'il adopta le système de Ricardo car cela lui semblait le moyen pratique idéal de combiner les avantages du papier monnaie sans en avoir les inconvénients. Il avait cependant de grands doutes sur la capacité des institutions en France à mettre en oeuvre une politique monétaire indépendante.

LA LOI DES DEBOUCHES DANS LES ECRITS

La controverse sur la loi des débouchés est célèbre. Elle a donné lieu à de multiples articles et à un renouveau autour des années cinquante. Avant de s'interroger sur la paternité de cette loi il paraît nécessaire d'établir de façon aussi détaillée que possible la position de J.-B. Say en 1803. W.J.Baumol a relevé que le contenu même de la loi ne figure pas dans le chapitre intitulé "*Des débouchés*", que plus qu'un énoncé c'est surtout un *complexe d'idées* Rappelons d'abord brièvement que la "loi de Say" comporte un grand nombre d'énoncés différents. Le premier est celui de l'identité de Say telle qu'elle a été développée par O.Lange. Cette identité signifie simplement que personne ne désire jamais détenir de la monnaie pendant une durée dépassant le temps moyen entre deux transactions, la monnaie n'est qu'un moyen d'échange. Il en résulte que chaque offre d'une quantité de produit donnée constitue automatiquement une demande pour un autre marché d'un autre produit. Comme dans une économie de troc, l'offre crée automatiquement sa propre demande, et une surproduction générale est impossible.

La seconde version de la loi de Say est celle de l'égalité. Cette forme de la loi admet de brèves périodes de déséquilibre durant lesquelles la demande totale pour les marchandises peut être inférieure à l'offre totale, mais cette version maintient que l'action de forces rééquilibrantes ramène vite la demande et l'offre totale à égalité. Sur la paternité de la formulation de la loi de Say, Spengler a montré les antécédents chez les physiocrates et Sowell a souligné certaines formulations chez Smith. Twhet attribue la loi à James Mill, Baumol l'attribue à Say dans sa version d'égalité. Dans une première partie nous reviendrons sur les origines historiques de la loi des débouchés, en analysant l'influence de Verri et de Smith sur Say. Dans la deuxième partie, nous traiterons de l'énoncé de la loi dans la première édition du *Traité* (1803). Dans la troisième partie, nous verrons les formulations de la loi de la deuxième édition du *Traité* (1814) jusqu'au *Cours Complet* (1829).

CONCLUSION

Say a lui même répondu aux accusations absurdes qui lui étaient portées, de nier la réalité des crises. Ces critiques ne s'expliquent pour lui que parce que ceux qui les portent ne distinguent pas principe général, ou théorie pure, et situation concrète : *"Par exemple on accuse souvent le théoriste de vouloir justifier une production illimitée, tandis que la surabondance de la production est seule à déplorer. Mais s'il nie la possibilité en général d'une production surabondante, c'est en admettant d'avance que tout fabricant doit au moins par la vente, obtenir l'équivalent de son produit. Une production qui ne rapporterait pas ce qu'elle aurait coûté, serait regardée comme une folie ruineuse. Le théoriste ne nie pas que cette folie n'ait pu se commettre partiellement, il prétend seulement, et certes avec raison, que le principe ne doit pas moins être universellement reconnu. Cela étant, si tout fabricant ne produit dans la règle qu'aussi longtemps qu'il y trouve à placer sa marchandise, qui pourrait alors douter de la solidité de l'industrie en général "*. Nous retrouvons, à travers la règle, la visée constante de réaliser l'intérêt éclairé.

Le rôle de machines dans le chômage est rejeté de la même façon dans le long terme, sans nier que les périodes de transition et les réductions de coûts de production qu'elles apportent n'a pas encore apporté l'élargissement des marchés souhaités. Elles peuvent donc se traduire par du chômage : *"Par le même principe, le théoriste ne croit point que le perfectionnement des machines et des inventions de tous genres n'entrave la prospérité de l'industrie ; car ces moyens procurent toujours une fabrication moins chère et de là la possibilité de renoncer à des équivalents d'une moindre importance ou de s'en tirer à un prix plus modéré et d'augmenter par conséquent le débit. Souvent il advient quelque embarras, le théoriste en reconnaît la véritable cause non pas dans le perfectionnement des machines, mais dans une production encore maintenant trop coûteuse. "*

Si l'étude n'apporte pas de révélations sur la "loi des débouchés", elle vérifie, nous semble-t-il, l'analyse de W.J.Baumol de la "loi" comme un "complexe d'idées"" et la lecture de G.Tapinos en termes d'agrégats de la comptabilité nationale. La loi des débouchés a été lue comme l'expression de l'interdépendance des différents marchés mais elle peut être lue plus correctement en terme de circuit. Say n'ignorait rien des différentes causes possibles de crise, mais son schéma privilégie les facteurs de la croissance.

SOMMAIRE

ANNEXE I.....	1
SOMMAIRE.....	2
PRÉSENTATION.....	4
JEAN-BAPTISTE SAY (1767-1832)	6
SOMMAIRE.....	7
Chapitre 1.....	8
Famille et éducation 1767-1789.....	8
1 1 L'éducation du jeune Jean-Baptiste Say	
.....	1
1	
1 2 Voyage en Angleterre et déménagement à Paris	
.....	1
2	
CHAPITRE 2	
.....	1
7	
J.B SAY ET LA DÉCADE PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE	
.....	1
7	
2 1 La conception philosophique chez J.B.Say	
.....	2
1	
La Décade JB.Say et les idéologues.	
.....	2
3	
La doctrine philosophique de Cabanis	
.....	2
4	
L'influence internationale de la Décade.	
.....	2
7	
2.2 Le combat politique de la Terreur au Consulat	
.....	2
7	
La critique de la constitution de l'an III	
.....	2

9	
	Le Directoire période d'influence de la Décade.
3
1	
	La liquidation des assignats et les mandats territoriaux
3
1	
	Le Consulat le Tribunat, les dernières luttes politiques 1799 - 1804.
3
4	
	CHAPITRE 3
3
9	
	MANUSCRITS INÉDITS
4
6	
	Nouvelles acquisitions de la bibliothèque nationale
4
6	
	Objets non-classés mais propres à servir quelque part
4
7	
	Nature des Richesses
5
3	
	Rognures sur la valeur susceptibles d'être employées.
6
1	
	Frais de production comparés à l'utilité
6
4	
	Valeur
6
4	
	Sur cette question : S'il y a d'autre mesure des valeurs que la monnaie.
6
8	
	BANQUES

.....7

1

PAPIERS-MONNAIE

.....7

1

Lettre de change

.....7

2

Sur les Banques et sur la Banque de France

.....7

3

Banques de circulation

.....8

1

Banque

.....8

2

Décret du 24 Germinal an XI

.....8

3

Banque de France

.....8

3

Papier monnaie d'angleterre

.....8

5

Monnaies

.....8

8

ARTICLE SUR LE SYSTÈME DES EMPRUNTS MODERNES

.....9

3

Emprunt par souscription

.....1

03

Crédit public ou emprunt souscription.

.....1

05

De l'agiotage.

.....1

07	
Motivation politique en faveur d'une dette publique	
.....	1
09	
Amortissement	
.....	1
10	
MANUSCRITS INCLUS DANS LA CHEMISE "INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE"	
.....	1
13	
Frais de production, offre et demande	
.....	1
13	
Objet et utilité des Banques de dépôt	
.....	1
14	
La monnaie	
.....	1
17	
De l'altération des monnaies	
.....	1
21	
FERDINANDO GALIANI	
.....	1
28	
DE LA MONNAIE	
.....	1
28	
CHAPITRE DEUXIEME	
.....	1
30	
Déclaration de principe d'ou nait la valeur de toutes choses - de l'utilite et de la rarete, principes stables de la valeur- ou l'on repond a beaucoup d'objections	
.....	1
30	
W.J. BAUMOL : J.B. SAY ET LE TRAITÉ	
.....	1

45	
Caractéristiques de la méthode de Say	1
.....	
46	
Les insuffisances analytiques de Say	1
.....	
47	
La loi des marchés	1
.....	
48	
Say et les lois de Say	1
.....	
52	
Contributions diverses (a.d.)	1
.....	
55	
a. Chômage et mécanisation.	1
.....	
55	
Analyse coûts-profits	1
.....	
56	
c. Le mécanisme d'innovation de Schumpeter	1
.....	
58	
d. Autres contributions prédictives	1
.....	
59	
Remarques pour conclure*	1
.....	
60	

* L'auteur remercie cordialement Nicola Pearson de son aide lors de la préparation de cet essai et le CV\$star\$\$ de Sciences Economiques Appliquées pour sa contribution à ce travail.

PRÉSENTATION

Les annexes contenues dans ce volume comportent trois types de textes. Le premier rassemble des éléments développés de biographie de J.B.SAY. Les documents sur lesquels nous sommes appuyés pour rédiger ces 55 pages sont de nature diverses. Il y a tout d'abord les manuscrits de Say déposés à la Bibliothèque Nationale, ensuite les différentes notices biographiques qui comportent de nombreuses erreurs de fait quand elles ne relèvent pas de la fiction totale. Enfin les travaux récents sur l'institutionnalisation de l'Économie politique en France ont permis de montrer ce qu'avait été le rôle de J.B Say dans ce mouvement. Il ne s'agit pas d'une véritable biographie qui aurait exigé au préalable le regroupement de l'essentiel de la correspondance de J.B Say. Seule la prise en compte de cette correspondance dispersée dans des fonds d'archives publiques et privées permettra de réaliser la biographie à laquelle J.B Say a droit. En attendant qu'un tel travail voit le jour l'intérêt des 55 pages qui constituent des éléments pour une biographie rassemblent des renseignements dispersés dans différents travaux et dans les manuscrits accessibles.

La deuxième partie de ces annexes est constituée par des manuscrits inédits de J.B Say sur les questions monétaires, bancaires et sur la valeur. L'intérêt de cette "publication" et de mieux saisir comment Say travaillait, en outre certaines pages apportent des points de vue différents de ceux que l'on connaît à travers l'oeuvre imprimée. Nous avons séparé chaque page des manuscrits par le symbole *.

La troisième partie de ces annexes comporte deux traductions. La première est une traduction complète et nouvelle du célèbre chapitre 2 du "*Della Moneta*" de Galiani. Ce texte est un des éléments clés de l'élaboration de la théorie de la valeur qui va se poursuivre tout au long du XIX^e siècle. J.B Say l'a utilisé et en a traduit certains passages qui se trouvent dans les manuscrits ici présentés. Le deuxième texte est celui de W.J.BAUMOL qui se trouve en introduction à la réédition à la première édition du *Traité* de Say. Il n'est pas nécessaire de présenter ici W.J.BAUMOL, son texte a ouvert certaines pistes de notre recherche.

JEAN-BAPTISTE SAY (1767-1832)

ÉLÉMENTS DE BIOGRAPHIE

SOMMAIRE

Chapitre 1.....	7
Famille et éducation 1767-1789.....	7
1 1 L'éducation du jeune Jean-Baptiste Say	
.....	1
0	
1 2 Voyage en Angleterre et déménagement à Paris	
.....	1
1	
CHAPITRE 2	
.....	1
7	
J.B SAY ET LA DÉCADE PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE	
.....	1
7	
2 1 La conception philosophique chez J.B.Say	
.....	2
1	
La Décade JB.Say et les idéologues.	
.....	2
3	
La doctrine philosophique de Cabanis	
.....	2
4	
L'influence internationale de la Décade.	
.....	2
7	
2.2 Le combat politique de la Terreur au Consulat	
.....	2
7	
La critique de la constitution de l'an III	
.....	2
9	
Le Directoire	
période d'influence de la Décade.	
.....	3
1	
La liquidation des assignats et les mandats territoriaux	
.....	3
1	
Le Consulat	
le Tribunat, les dernières luttes politiques 1799 - 1804.	
.....	3
4	
CHAPITRE 3	

.....9 3

CHAPITRE 1

FAMILLE ET EDUCATION 1767-1789

Introduction

On peut énoncer les faits concernant la vie de Jean-Baptiste Say en deux ou trois pages. Cette simple énumération est indispensable. Mais elle ne permet pas de situer de façon précise la pensée d'un auteur qui aura vingt-trois ans en 1789. L'élaboration du *Traité d'économie politique, du Cours complet*, ne peut pas être comprise sans une reconstruction aussi prudente que possible de ce que furent les différentes influences qui contribuèrent à façonner la pensée de Jean-Baptiste Say. On ne choisit ni sa famille, ni sa génération, ni son pays. Le reste, on peut tenter de le construire consciemment. J.B. Say se trouve dans ce cas. On a pu dire de certains auteurs, Adam Smith par exemple, qu'il n'était pas indispensable de connaître leur biographie pour comprendre le fil conducteur de leur pensée. Tel n'est pas le cas de J.B. Say, comme nous aurons l'occasion de le montrer dans toute cette première partie.

Les Say sont originaires de l'arrondissement de Florac, en Lozère. Leur nom y apparaît pour la première fois dans les actes notariés à la fin du 13^e siècle¹. Si l'on considère la descendance à partir de Jean-Etienne Say, on peut noter que celle qui se développe à partir de J.B. Say est protestante à quelques exceptions près et que celle qui se développe à partir de son frère Louis, le fondateur des sucreries Say, est catholique.

Les ascendants de Jean-Etienne Say depuis 1570 sont maître couturier ou maître tailleur, puis marchand-drapier. C'est à partir de Jean-Etienne Say, qui passe de négociant à courtier de banque à Paris et agent de change toujours à Paris², que la famille va développer sa fortune et devenir une des plus grandes dynastie bourgeoise de France. Au bout de quatre années, il sera appelé à faire partie du comité chargé de surveiller la délivrance des assignats³.

La famille Say est d'origine protestante. Elle quitte la ville de Nîmes après la révocation de l'édit de Nantes et les persécutions qui s'ensuivent. C'est à Genève qu'elle se réfugie et que naîtra le père de J.B. Say. Le grand père paternel de J.B. Say, Jean Say, "*avait à Genève un commerce de draperie, qui, sans l'enrichir, lui avait procuré quelque aisance. Il fournissait de la serge à toutes les maisons religieuses du pays circonvoisin, notamment à la Chartreuse de Ripaille, dont les moines l'invitaient quelquefois. Huguenot et ricanneur, il mangeait leur dîner, gagnait leur argent, et resta leur ami, ce qui fait honneur à son caractère*"⁴.

Le grand père de J.B. Say avait un frère, prénommé François-Samuel, qui fut pasteur à Genève, puis à Londres. Les deux frères furent reçus bourgeois de Genève le 28.8.1730. J.B. Say, dans ses ébauches de mémoires, écrit à ce propos : "*Mon grand père avait à Londres un frère, ministre du Saint Évangile; ce frère, à sa mort, laissa une assez jolie fortune qui devint la proie*

¹Valynseele Joseph : "*Les Say et leurs alliances*" p.23, chez l'auteur, Paris, 1791

²Valynseele, op.cit.p.24.

³Dubois de L'Estang., *Dictionnaire d'Economie politique* de Léon Say, p783.

⁴Mss. Bibliothèque nationale, carton A, voir aussi le *Journal des débats* du 18.7.1890, Mémoires.

*d'une gouvernante et de quelques entours; tellement que, lorsque mon grand père se rendit à Londres pour recueillir cet héritage de son frère, il ne recueillit que la mortification de voir clairement qu'il lui était échappé."*¹

Jean-Baptiste Say se trouve dans ses mémoires des ancêtres illustres, sans que l'on puisse se prononcer sur la réalité de ces ascendants : "*Un Milord Say fut un grand Trésorier de la couronne sous le roi d'Angleterre Henri VI. Je ne sais si je descends de ce personnage mais je sais qu'il joue un rôle intéressant dans un épisode.*

Mon bisaïeul nommé John Say était né en Angleterre. Il se rendit en Hollande pour y faire le commerce.

*Son fils (de Jean Say né en 1699) fut mon père. Né en 1739 à Genève, il y fit d'assez bonnes études et fut envoyé ensuite à Lyon pour apprendre le commerce dans la maison de mon grand-père maternel Castanet.(..)"*²

Le père de J.B. Say naît à Genève le 7.5.1739, après avoir passé son enfance dans cette ville il retourne à Lyon où il devient l'employé d'un négociant, monsieur Castanet, né de parents protestants de Nîmes et dont il épousera la fille Françoise le 25.2.1765. A propos de son grand père maternel, J.B. Say écrit dans ses mémoires : "*qu'il était un négociant très éclairé, homme de sens et d'esprit et jouissant d'une très haute réputation de probité. Il avait quitté une manufacture qu'il avait à Nîmes pour établir une maison de commission à Lyon. Le commerce de cette ville avait alors un grand éclat. Mais Monsieur Castanet était dépourvu de cette médiocrité d'esprit qui paraît nécessaire pour s'enrichir dans le commerce. Quiconque veut y faire une fortune assurée doit n'avoir aucune autre pensée que celle du gain, doit en faire la méditation de ses nuits, le but de toutes ses démarches et même de ses plaisirs. Mon grand père portait ses vues plus loin. Il étudiait peut-être plus les résultats généraux du commerce que ses résultats prochains; plutôt ses principes, sa législation et les usages des différents peuples que le parti qu'il en pouvait tirer. Dans les débats qui s'élevaient entre les négociants de la ville, il était souvent pris pour arbitre et les tribunaux lui renvoyaient la décision des cas difficiles. Dans une ville où le commerce est si étendu et si actif, l'attention qu'il donnait aux affaires des autres nuisait un peu au succès des siennes.*"³.

J.B. Say établit une filiation marquée avec son grand père maternel, en situant bien ce qui le sépare de la mentalité des négociants de l'époque. L'ambition de J.B. Say n'a jamais été de s'enrichir. Nous aurons l'occasion de voir qu'il a disposé des relations, des compétences et des occasions pour le faire. Mais à chaque fois, il a choisi l'activité libre du scientifique quel qu'en soit le prix, sans jamais cependant manquer de réalisme lorsque les obstacles comme en 1803 étaient trop importants.

Le père de J.B. Say pratique le négoce des soieries. Son activité "*consistait à envoyer les soieries de Lyon à l'étranger. Il les expédiait en Hollande, en Allemagne, en Italie et jusqu'en Turquie; mais il restait garant auprès des fabricants de la valeur des marchandises; ses débiteurs se*

¹ ibidem, op. cit.

²Mss. fonds Say.

³ ibidem, op. cit.

trouvaient dans l'Europe entière et ses créanciers étaient à sa porte ; quelques années peu favorables à la vente, l'exposèrent à des pertes considérables. Il fallut qu'il payât n'étant point payé et il se vit contraint de déposer son bilan¹".

Mais ce métier du négoce comportait à l'époque un grand nombre d'opérations de banque. Au XVIII^e siècle, la banque est une activité libre et ouverte à tous. Elle est restée en dehors de la réglementation de l'État royal. Pour pratiquer les opérations de banque, il suffit d'avoir un domicile. Ceci explique que l'on trouve beaucoup de Genevois installés à Lyon et pratiquant pour moitié le négoce et pour moitié la banque. L'activité du père de J.B. Say portait nécessairement sur des quantités importantes et entraînait l'utilisation des traites et des remises. Le métier de banquier négociant porte pour l'essentiel sur le commerce des lettres de change et le stockage des marchandises. Cela est particulièrement vrai à Lyon, alors qu'à Paris le métier de banquier est déjà beaucoup plus spécialisé².

Le milieu d'origine des Say est celui des protestants Genevois, les Mallet, Thélusson, les Delessert et Clavières. On retrouve dans les mémoires et souvenirs de Augustin Pyramus de Candolle la mention de la participation de J.B Say au salon des Delessert ; en outre, dans la création de son entreprise, J.B.Say était associé à J.I.Grivel qui avait acheté les bâtiments de l'entreprise comme biens nationaux avec Delessert. J.B.Say relate dans ses mémoires le départ de la famille à Paris après la faillite du commerce paternel à Lyon : "*Il se rendit à Paris, là il fit ce qu'on appelait alors le courtage de banque, en attendant qu'il obtint une place d'agent de change en titre et ses bénéfices furent tels qu'au bout de quatre ans il s'acquitta envers tous ses créanciers, paya même la part de ses associés dont il était le garant et obtint une réhabilitation complète* ³".

Ces indications confirment bien que l'activité familiale était bien plus tournée vers les opérations de banque telles que nous les avons définies plus haut et moins vers le commerce proprement dit. Toutes les relations ultérieures de la famille, comme d'ailleurs l'activité du frère Louis Say et du fils de J.B.Say, confirment que les ascendances familiales de commerce international lié à la banque étaient bien l'essentiel de la culture de la famille en matière de métier. Les années 80 au cours desquelles le père de J.B.Say reconstitue la fortune familiale et s'acquitte de ses dettes, sont celles d'une fièvre de spéculations boursières où Clavières⁴ s'illustre particulièrement ⁵.

¹Manuscrits, A.

²Voir chapitre 3 du volume I de la présente thèse.

³Mss.fonds Say

⁴Voir chapitre 3 du volume I de la présente thèse.

⁵Alain Plessis, La Révolution et les banques en France :de la Caisse d'escompte à la Banque de France, dans *Revue économique*, N° 6, novembre 1989 p.1001-1014. Sur l'activité de ces maisons de banque l'auteur précise :"*les banquiers travaillaient sur des papiers et des lettres de change plutôt que sur des monnaies sonnantes et trébuchantes, et ils restaient largement "hors du régime "en raison de leur origine étrangère "p1003. "Elles participent aux grosses affaires du temps : l'armement, les assurances maritimes les entreprises industrielles nouvelles .Elles octroient des lettres de crédit sur l'étranger, négocient les lettres de change qui leurs sont remises et acceptent les traites tirées par leurs clients et leurs correspondants : leur spécificité est le commerce de lettres de change .Ainsi jouent-elles le rôle d'intermédiaire dans les paiements et elles centralisent les opérations de règlement nécessitées par le commerce international, qui porte en particulier sur la réexportation de denrées coloniales comme le sucre .Si elles consentent à leurs clients des crédits par découvert ou par réescompte elles recourent assez peu elles-mêmes au réescompte, sauf auprès de la Caisse d'escompte.*

1 1 L'éducation du jeune Jean-Baptiste Say

Jean-Baptiste Say naît le 5 janvier 1767.

Extrait du registre n°717 concernant l'état-civil du culte protestant. de Lyon

Baptême

L'an mil sept cent soixante sept, le deuxième de mai, je soussigné Ministre du Saint Évangile, consacré dans l'académie de Lausanne, déclare avoir administré le sacrement de baptême en la ville de Lyon à J.B.Say né en ladite ville de Lyon le cinq janvier de la même année.

signé Lombard, ministre du Saint Évangile

Du 8 août 1761 enregistré par ordre de Mr le Consul du registre des baptêmes étrangers, folio 9

J. de Chapeaurouge

Les premières années de l'existence de J.B. Say se passent dans la ville de Lyon qui est alors marquée par une grande activité commerciale et manufacturière. Il écrit dans ses mémoires : "*Mes parents habitaient le quai Saint-Clair, sans contredit une des plus belles situations urbaines qui soit au monde. Son père devait être comme il le sera lui même bien plus tard préoccupé d'autres choses que du seul commerce car il "profitait des moments de loisirs que lui laissait celui-ci pour "*emmener le jeune J.B. Say "*à des leçons de physique expérimentale que donnait à l'oratoire le père Lefèvre, oratorien "*¹.

Mais Say ne pense pas de même pour le reste de la ville : "*Ce n'est point une belle ville que Lyon*". La famille Say ne vit pas que pour le commerce : "*Mon père qui avait continué la maison de commerce de mon grand-père, profitait des moments de loisir que lui laissait son commerce pour me mener à des leçons de physique expérimentale que donnait à l'oratoire le père Lefèvre oratorien. Je pris goût à cette séance et les notions que je commençais à puiser dans ces leçons m'ont été utiles depuis soit dans mes travaux manufacturiers soit en me fournissant des comparaisons propres à rendre mes idées plus sensibles.(..)*

A l'âge de 9 ans on me mit dans une pension que venaient d'établir à une lieue de la ville, au village d'Ecully un italien nommé Giro et un abbé Gorati. Leur plan rejetait quelques unes des pratiques suivies dans les collèges en général (..) leur entreprise en conséquence eut les persécutions à essayer de la part de l'archevêque de Lyon.(..)On nous enseignait l'histoire, la grammaire, la langue italienne, assez bien et le latin fort mal.(...)j'ai conservé un tendre souvenir des soins qu'ils m'ont donnés. Giro fut (selon Say) dirigeant de la République de Naples et pendu par les Anglais en 1799.(..)

Mais la différence entre l'éducation du jeune Say et celle des garçons de son âge se traduit aussi par la volonté du père de soustraire ses fils à l'influence de l'Église et de son système d'éducation.

¹Manuscrits, carton A Bibliothèque Nationale, Au début de son séjour à Lyon Jean-Étienne Say habitait rue Royale.

C'est sans doute une des raisons pour laquelle J.B. Say ira en pension à Ecully pour y suivre les cours de deux italiens l'un "*nommé Giro et un abbé Gorati*". Leur système d'enseignement différait sensiblement des règles lourdes du cadre contrôlé par l'Église. En effet "*leur plan rejetait quelques-unes des pratiques suivies dans les collèges et, en général, l'instruction magistrale d'alors*". Cependant la qualité des études dispensées ne semble pas notable si l'on en croit ce que J.B. Say lui-même en rapporte dans son ébauche d'autobiographie. Il indique que, dans l'enseignement qu'il reçut des deux italiens on cherchait "*à rendre l'instruction plutôt agréable aux élèves que forte et que pour les matières enseignées l'on y trouvait l'histoire telle qu'on la trouvait dans les livres de cette époque, c'est-à-dire une histoire convenue, la grammaire, la langue italienne assez bien, le latin fort mal*"¹.

C'est à cette époque aussi que le jeune J.B.Say manifeste ses premiers talents littéraires en écrivant une nouvelle :*Le tabac narcotique* dont le prétexte est un fait divers qu'il a relaté en ces termes : "*On venait de découvrir une bande de fripons fort bien vêtus, qui offraient aux gens du tabac mêlé d'une drogue assoupissante. Ils profitaient ensuite de leur léthargie pour les dépouiller de leur argent, de leurs bijoux et s'éloigner. J'ai conservé cette comédie qui est une drogue aussi pour savoir plus tard qu'à 13 ans je barbouillais déjà du papier avant de savoir penser et écrire*"².

Il décrit l'activité de son père en ces termes : "*Le commerce de mon père consistait à envoyer les soieries de Lyon vers l'étranger. Il les expédiait en Hollande, en Allemagne, en Italie et jusqu'en Turquie, mais il restait garant auprès des fabricants de la valeur des marchandises.(...)Il se rendit à Paris où je ne tardais pas à le suivre avec ma mère. Là il fit ce que l'on appelait alors le courtage de banque en attendant qu'il obtint une place d'agent de change.(...)J'avais été consacré au commerce et j'avais passé deux ou trois ans commis dans une forte maison de banque.*"³

1 2 Voyage en Angleterre et déménagement à Paris

Le déménagement de la famille à Paris marque un tournant dans la vie de J.B.Say. Celui-ci va commencer son apprentissage en travaillant comme grouillot dans une maison de commerce. Ce sont donc toutes les opérations d'écritures communes dans une maison de commerce de cette époque qu'il va réaliser. Mise à part une brève mention dans ses manuscrits sur les habitudes d'ordre contractées à cette époque, l'on ne sait pratiquement rien sur cette période de sa vie.

La suite de l'éducation du jeune Say se fait dans une maison de commerce à Paris où il passe deux ou trois ans : "*J'ai fait un apprentissage de plusieurs années à Paris dans la maison Laval et Wilfelsheim et dans celle de Louis Julien*". Puis il passe en Angleterre : "*J'ai passé 2 ans en Angleterre, et j'y ai travaillé soit dans les bureaux de Mr James Baylie et Cie qui faisaient le commerce des Antilles soit chez Samuel et William Hilbert, l'un desquels fait encore en ce*

¹Manuscrits, A.

²Manuscrits, carton EF, BN.

³Mss, fonds Say

*moment le commerce des Indes. Et enfin ce sera le travail comme secrétaire de Clavières : "Lorsque Mr Clavières fut nommé administrateur gérant de la Compagnie d'Assurance sur la vie à Paris en 1787 il m'attacha à cet établissement"*¹

Lui-même dans ses mémoires écrits à 52 ans, ne considère comme dignes d'être relevés que les éléments qui peuvent intéresser le lecteur ou l'amuser. On peut voir là une certaine coquetterie ou encore la tradition huguenote qui n'invite pas à s'étendre sur des faits trop quotidiens et sans relief ; particuliers même, ils sont précieux pour celui qui cherche près de 250 ans plus tard à comprendre la formation de la personnalité et de la pensée d'un jeune homme.

J.B.Say se retrouve à 15 ans employé par le hasard des revers de la fortune familiale. Il semble bien que le père n'avait pas l'intention de mettre son fils directement au travail, mais prévoyait de parfaire encore sa formation en particulier avec l'Angleterre. C'est ce qui va se faire 3 ans plus tard en 1785 où J.B.Say se rend en Angleterre accompagné de son frère Horace alors âgé de 14 ans². L'objectif du voyage et de se former aux pratiques commerciales anglaises et à la langue. Le séjour va durer deux ans. Au cours de ces années 1785/86, l'Angleterre connaît une de ses périodes de développement industriel les plus brillants.

Durant ce séjour, il habite le village de Croydon à côté de Londres. Il occupe une partie de ses soirées à une relation amoureuse, qui restera platonique, avec une amie de sa mère qu'il avait connue à Paris Il a raconté avec humour cette première expérience dans ses mémoires ³. Plus important pour notre sujet sont les impressions qu'il n'a pas manqué de conserver du mouvement industriel de cette époque, bien qu'il fasse lui même peu allusion directement à son expérience dans ses écrits ultérieurs.

Mais le refus de faire référence directement à son expérience personnelle s'explique par la démarche qui sera la sienne et l'objectif du scientifique. Toute notation personnelle, doit être bannie en ne laissant subsister que les faits et les conclusions qu'ils entraînent. C'est ce qu'il soulignera bien plus tard : *"Dans toutes les matières où nos principes heurteront nécessairement les intérêts particuliers, il faut éviter de donner à mon style le ton de l'esprit de parti, du dédain, de la haine, parce qu'alors le lecteur et surtout le lecteur intéressé, attribue mes conséquences à un système et non à la raison elle-même. Il ne faut point parler à l'âme, dans ce cas il faut laisser parler les choses et se moquer du reste"* ⁴.

De ce séjour en Angleterre, il rapporte une anecdote en relation avec ses préoccupations au moment où il écrit, et tente de combattre la tendance de l'État à augmenter les impôts. Il écrit dans ses mémoires : *"Un jour je vis entrer chez moi un couple de maçons avec des briques et du mortier. Je n'apercevais aucune réparation à faire ; mais j'avais deux fenêtres à ma chambre :le Parlement ou plutôt le ministre venait de décréter l'impôt des portes et fenêtres et mon hôte ayant calculé qu'une fenêtre suffisait pour notre travail et notre toilette, il fit murer l'autre. Je*

¹Mss, fonds Say

²Jean-honoré dit Horace Say, né à Lyon le 22/08/1771, mort à Caiffa en Syrie le 2/05/1799.Des quatre frères de la famille Say c'est celui dont J.B.Say était le plus proche à la fois sur le plan affectif et sur celui des idées. Nous aurons l'occasion plus avant de compléter la biographie de ce frère dont la disparition prématurée a beaucoup marqué J.B.Say

³Voir Mss., fonds Say.

⁴Manuscrits, carton EF

*réfléchis alors que j'aurais une jouissance de moins et que ma fenêtre murée ne rapporterait rien à la trésorerie. C'est peut-être la première de mes réflexions sur l'économie politique."*¹

L'image d'un J.B.Say passionné par les questions d'économie politique que les notices biographiques ont répandue dès sa mort ne correspond pas du tout à la réalité que nous redonne ses mémoires et la lecture attentive des papiers que nous avons pu consulter. En réalité il était entré dans les affaires par respect pour la volonté paternelle. mais ses goûts le portaient vers la littérature le théâtre et la poésie. Ce que son premier écrit dont nous avons déjà parlé et rédigé à l'âge de 13 ans marquait déjà nettement. Nous ne savons rien des lectures qu'il a pu faire en Angleterre ou des relations qu'il a pu y contracter et qui l'auraient marqué.

Le séjour en Angleterre va s'achever de façon assez dramatique car J.B.Say raccompagne à Bordeaux son employeur qui s'y rend pour se soigner et qui mourra lors de ce voyage. Nous sommes en 1787 et cet événement va marquer le véritable tournant de cette période de sa vie. De retour à Paris, il lui faut trouver un nouvel employeur.

C'est Clavières, protestant Genevois comme son père et administrateur gérant d'une compagnie d'assurances sur la vie, qui va lui fournir son nouvel emploi. Il a alors 21 ans et son activité se borne pour l'essentiel au travail d'un employé de banque. C'est aussi la période où il peut donner libre cours à ses goûts personnels qui le portent vers la littérature et le théâtre.

En 1789 il écrit une courte pièce "*la tante et le prétendu*", puis "*le Curé amoureux*"², pièce qui sera représentée dans un théâtre de boulevard; reprise par la suite par un autre auteur, elle sera jouée plusieurs fois. La tonalité de la pièce est celle de l'air du temps marqué par la lutte anticléricale. C'est aussi à cette époque qu'il écrit et fait paraître une brochure sur la liberté de la presse, dont il dira plus tard qu'elle ne méritait pas d'être publiée. Son activité d'écrivain de théâtre s'étendra jusqu'en 1795 où il écrit un opéra comique : "*les deux perdrix*". Le milieu dans lequel il évolue alors est celui de jeunes écrivains artistes et littérateurs de l'époque. Ces liens avec ces derniers devaient être assez forts puisqu'il part avec eux dans la compagnie des arts faire la campagne de l'an II en Champagne. `

SAY J.B. "Publications diverses", 1^o édition, exemplaire personnel de J.B.Say appartenant à A.Heertje (Amsterdam).

Page collée après la page de garde et au début de la brochure "De la liberté de la Presse", 1789.
Cette brochure est bien médiocre ; c'est l'ouvrage d'un bien jeune homme ; de l'enflure ; des expressions vagues, des apostrophes et quelquefois des incorrections et du mauvais goût. Je la fis à un âge où il m'était impossible de m'élever au-dessus de mon sujet. Mais on y voit une âme qui soupire après ce qui est beau et bon et qui est animée de l'amour du bien public. C'est là ce qui me poussa à me faire imprimer. Qu'on se reporte aux premiers mois de 1789. L'ancien gouvernement subsistait encore avec ses formes, ses censeurs, lieutenants de police (illisibles) et cependant tous les écrivains étaient tourmentés du désir de développer leurs vues sur les

¹Manuscrits, carton EF, voir aussi E.Dubois de L'Estang, notice sur JB.Say, p.783-790.,in *Nouveau Dictionnaire d'économie politique* publié sous la direction de Léon Say Paris 1892.

²Manuscrits, BN, carton EF.

réformes qu'on entrevoyait devoir arriver dans l'administration.

On était appelé à s'occuper du gouvernement et le gouvernement voulait qu'on se tût : quoiqu'il fût vrai (ainsi que le gouvernement l'a éprouvé depuis), qu'il aurait mieux valu laisser faire la révolution par les écrivains que par la populace. C'est ce que j'entrevoyais et je voulus exciter par tous les motifs possibles les gens encore puissants et surtout les ministres dont Necker faisant partie et ouvrir toute l'influence aux lumières. Ce qui m' a surpris, c'est que ma mauvaise brochure fût trouvée digne d'être critiquée ; on fit imprimer une feuille volante où j'eus l'honneur d'être déchiré de toutes les manières. Je n'ai jamais pu comprendre le motif qui poussa mon censeur ; car assurément ma production n'était faite pour exciter ni la crainte ni l'envie.

Dans cet écrit où il n'était nullement question du fond de la chose l'auteur regrette que la liberté de la presse se soit déjà étendue jusqu'à en laisser sortir mon ouvrage ; comme si la censure de livres avait jamais eu pour but d'empêcher les sottises.

Il s'attache ensuite à toutes mes phrases et le plus souvent les change afin de pouvoir en dire du mal, comme si elles n'offraient pas d'assez justes sujets de critique en les laissant telles qu'elles sont.

J'avais dit : " Là ! qui voudrait, rétrogradant au régime de Charles VI, retourner à cet état informe de l'écriture humaine !"

Mon censeur dit : "Rétrogradant pour retourner à l'état informe de l'existence humaine" n'a point de sens.

J'avais dit : " Après avoir démontré que la presse libre n'avait rien de plus dangereux que la presse gênée par des entraves".

Mon censeur dit : " Il ajoute qu'il est dangereux pour la société que la presse libre ait la presse gênée par des entraves"

Le même critique s'autorise de ces exemples pour dire au sujet de ces mots : " Oui, je le dis hardiment, le vrai public parle comme moi" Personne ne parle comme vous. Mot qui serait plaisant s'il était juste.

Voici quelques autres exemples de ses critiques. Il y a dans ma brochure une esquisse très rapide des progrès de l'esprit humain après la renaissance des lettres. J'y considère les succès purement littéraires du siècle de Louis XIV comme le prélude d'un effort plus mâle et plus utile des facultés intellectuelles. J'ajoute : "Les esprits ne pouvant contenir leur activité, les sciences ont été cultivées en même temps que les lettres. Dès lors, l'exercice a reculé les bornes de l'entendement ; en cultivant la littérature et les sciences. On a su mieux connaître la morale et la philosophie. Enfin on est parvenu à initier à ces lumières toutes les classes de la société et il en est résulté une telle masse de connaissances que le; pouvoir de comparer et juger s'est trouvé général."

Voici ce que pense l'auteur de ma diatribe sur tout cela.(papier imprimé collé)

"Les sciences ont été cultivées en même temps que les lettres, dès lors l'exercice a reculé les bornes de l'entendement". Et l'exercice de quoi ? En vérité vous avez été bien mal partagé dans la masse des connaissances qui en est résultée ; et qui s'est trouvé général : cela serait fort

plaisant ! Mais de qui , et sur quoi parlez-vous ? Car il est impossible d'y rien entendre, non plus qu'aux phrases suivantes.

"La pensée est destinée à voler d'un esprit dans un autre, et personne n'a le droit de l'arrêter au passage. Certes on ne s'efforcera pas d'arrêter les vôtres ! Quelle platitude ! Arrêter la pensée au passage quand vous plaidez à huis ouverts." (fin du texte imprime collé)

J'ai soupçonné quel était l'auteur qui a perdu son temps, son esprit et son papier à me combattre ainsi ; mais je n'en ai jamais eu la certitude.

Ce fait vaut d'être noté car par la suite il marquera toujours une profonde aversion envers les militaires et l'armée. Peut-être faut-il voir là non seulement un trait de caractère huguenot se méfiant d'une catégorie qui les a longtemps persécuté, mais aussi, plus près de lui, le drame qu'a représenté la mort de son frère dans une des campagnes de Napoléon. Il est remarquable que le seul personnage pour lequel on trouve le ton de la haine dans les écrits de J.B.Say soit Napoléon Bonaparte. Il avait somme toute d'assez bonnes raisons personnelles pour cela.

En 1790 : il devient employé des bureaux du Courrier de Provence de Mirabeau où il se borne, semble-t-il, à recevoir les abonnements et peut-être à faire du travail administratif et de secrétaire de rédaction¹. En 1792, son père est à nouveau ruiné par la chute des assignats. Il avait siégé au comité qui était chargé de leur émission et avait eu ensuite à subir les soupçons du régime, de l'enquête qui sera menée il sortira avec un brevet de civisme (voir encadré).

Décret de la Convention Nationale² du 21 novembre 1792, l'an premier de la république française.

Levée des scellés de la maison de Say (agent de change) demeurant à Paris rue Montmartre n°182

"Dans laquelle nous n'avons rien trouvé de suspect, mais au contraire des preuves d'un véritable civisme. (...) et n'ayant après perquisition exacte, rien trouvé qui pût faire suspecter le civisme du citoyen Say, nous avons laissé le tout en la possession du citoyen Say, que nous avons déchargé de la garde de nos scellés."

signé Say et la commission

Le 25 mai 1793 il épouse Mademoiselle Gourdel- Deloche³, fille d'un ancien avocat aux Conseils⁴. Tout porte à croire qu'il n'y eut pas de mariage religieux et qu'en dépit de l'appartenance de Madame Say à la religion catholique, les enfants furent élevés dans le culte protestant. Juste après ce mariage, il quitte Paris pour la campagne et projette de créer une école avec son épouse.

¹Olbie de J.B.Say, introduction et notes de J.P Frédéric, Presses universitaires de Nancy p.9

²Archives nationales, ADI x 542

³Selon J.Valynseele il ne semble pas qu'il y ait eu de mariage religieux, la future madame Say était catholique, voir opCit p 30 et 31 notes 2 à 5.

⁴On appelait avocat aux conseils du roi les avocats attachés au conseil ; des parties. On en comptait 72 à la veille de la révolution. La charge était vénale. Les attributions du conseil des parties étaient en gros celles de notre cour de cassation, auxquelles s'ajoutaient quelques unes des fonctions de notre conseil d'Etat.

CHAPITRE 2

J.B SAY ET LA DÉCADE PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE

La mort de Clavières et le développement de la Terreur marquent pour J.B. Say un nouveau tournant dans sa vie. C'est l'époque où il se marie et envisage avec son épouse de créer une école aux méthodes modernes d'éducation. Ce projet ne se réalisera pas car Chamfort, Guinguené et Andrieux lui proposent de fonder une revue paraissant tous les dix jours et ayant une ambition encyclopédique. La nouvelle revue s'intitule *La Décade philosophique, littéraire et politique*. Elle est fondée le 10 Floréal, an II.

Le contrat de constitution de la société porte les noms de Jean Stanislas Andrieux, Charles Armand Aumont, Amaury Duval, Pierre-Louis Guinguené, Joachim Lebreton, J.B. Say, Georges Toscan, tous copropriétaires de la société éditrice de la revue pour un septième¹. Le contrat précise: "*Les citoyens Andrieux, Duval, Guinguené, Lebreton, Say et Toscan sont les six copropriétaires collaborateurs, chacun d'eux s'engage à fournir chaque Décade un article d'une étendue convenable, selon qu'il sera réglé par une convention ultérieure. La propriété du citoyen Aumont lui est reconnue à raison des fonds qu'il a fournis pour l'établissement premier et dont le capital demeure fixé à 6000 livres*". L'article 3 du contrat précise : "*Au jour, dans chaque Décade, il y aura assemblée des associés. Toute délibération y sera prise à la pluralité des voix ; mais pour délibérer, il faudra au moins la réunion de quatre associés*"².

Le véritable promoteur de la revue, son rédacteur en chef, bien que le mot n'existe pas, est Guinguené. Il éditait un journal à destination des paysans, la *Feuille villageoise*, dont il doit interrompre la publication au cours de la période de la Terreur. Trois autres membres fondateurs avaient également une expérience du journalisme. Andrieux avait collaboré au *Mercure*, au *Moniteur* et au *Conservateur décadaire*. Lebreton avait rédigé en 1792 un journal de l'Église Constitutionnelle de France. Enfin J.B. Say avait assumé des responsabilités administratives (service des abonnements) dans le *Courrier de Provence* de Mirabeau.³

La répartition des rubriques à l'intérieur de la revue reste assez difficile à déterminer dans la mesure où les articles très souvent ne sont pas signés et les attributions changent au cours du temps. On peut néanmoins dire que Guinguené se réservait les articles d'orientation générale portant sur la philosophie (ce qui signifie à l'époque l'orientation politique générale sur la société et sur l'instruction). J.B.Say contribue à la revue sous la signature de S, JBS, ou Boniface Véridick. Il rédige des articles de circonstance sur des questions littéraires, de théâtre, de poésie ou de compte-rendus d'ouvrages.

¹ Mss, Carton EF, Contrat de constitution de la revue .

² Mss, Carton EF .

³ Marc Regaldo, *Un milieu intellectuel, la Décade philosophique (1794-1807)*, Thèse pour le Doctorat d'Etat, 1975, Université de Paris IV, pp. 42 à 45.

Il semble bien qu'il n'ait pas eu, du moins au départ, de rubrique attitrée et qu'il ait bouché les trous. Il est probable en outre qu'il a dans les débuts et même par la suite assumé des fonctions de secrétaire de rédaction et de gestion que sa formation dans le commerce le préparaient à assumer. En outre, ayant été le responsable des abonnements dans le *Courrier de Provence*, il pouvait apporter des lecteurs à la revue qui comptera entre 732 et 895 abonnés. J.B. Say était le plus jeune des membres fondateurs de la *Décade*. Il avait près de 20 ans de moins que Guinguené, mais il devait être suffisamment apprécié pour qu'à l'origine le plan de la revue ait été concerté entre Chamfort, Guinguené et lui. C'est lui qui aurait introduit Duval et Andrieux dans le groupe des fondateurs¹.

Contrairement à l'idée répandue par les premières notices bibliographiques parues au XIX^e siècle le rôle de J.B.Say dans la *Décade* au début porte surtout sur des sujets qui n'ont rien à voir avec l'économie politique proprement dite. On peut en conclure sans forcer qu'il n'a pas, au moins dans les premières années de la *Décade*, une claire vision de ce qu'il fera plus tard. Il a 26 ans lorsque la *Décade philosophique et littéraire* commence son existence. Il n'a rien écrit de remarquable qui soit paru : quelques poésies dans l'Almanach des muses (journal auquel collabore également Guinguené²). Il rédige un très grand nombre d'articles sur des sujets très variés mais qui portent rarement sur des questions d'économie politique.

En outre les articles importants dans la première moitié de l'existence de la *Décade* sont écrits par les autres membres fondateurs. Il écrit sur des choses pratiques, que ce soit des leçons d'économie rurale, les voies de communication à améliorer (sujet sur lequel il écrira bien plus tard un petite brochure), les prisons (cela suite à une relation d'un voyageur sur les prisons Philadelphie). Comme tous les intellectuels du temps, il a lu Beccaria. Il interviendra également sur des questions de secours publics au moment de l'affreuse misère des hôpitaux qui règne dans Paris. Il écrit également sur le théâtre et sur la littérature de son temps. C'est la période, nous l'avons vu, où il écrit des pièces de théâtre dont seule une sera jouée.³

J.B. Say restera membre de la *Décade* jusqu'à sa nomination au Tribunat. C'est Amaury Duval qui lui succédera alors. Les références que J.B. Say utilise dans la *Décade* témoignent de son expérience personnelle et de ses liens avec la culture anglo-saxonne. Il se réfère plus facilement à Swift ou à Franklin qu'à Rome ou Athènes. Il traduira plusieurs textes de Franklin pour la

¹ Marc Regaldo, op. cit. p. 89, "renseignements extraits de la biographie portative des contemporains, Amaury Duval était le frère d'Alexandre Duval qui fut volontaire dans la compagnie des arts en l'an II avec J.B. Say" .

²J.Kitchin,op.cit.p.6

³Il n'est pas dans notre intention de relever ici tous les articles écrits par J.B.Say mais de citer quelques uns de ceux que nous avons pu relever en consultant la collection des 54 volumes de la *décade philosophique et littéraire : article de compte rendu de littérature américaine de Ramsay Davis* .an IV,vol I, 10 Vendémiaire, p342, an IV,N° 61 ; "traduction de vers italiens, N°66 ; *Compte rendu sur une pièce de théâtre : Les réclamations contre l'emprunt forcé*" comédie,.an VI,vol 3, p.137, article sur *Essai sur la dignité des arts*,.an VII, *Note de lecture sur un ouvrage de R.Fulton(ingénieur américain) qui propose un nouveau système d'amélioration des voies de communications intérieures* .,An VIII, N° 95 ; article sur les "*Palais, maisons et autres édifices modernes de Rome ,mesurés et dessinés par Percier,Fontaine et Bernier*, an V ; "*Lettre sur l'Harmonie des vers dans quelques langues modernes et sur celle que les vers français pourraient emprunter de ces langues*, (20 Fructidor, pp.473-480. En outre on peut considérer que la plupart sinon tous les compte rendus d'ouvrages d'origine anglaise ou américaine étaient faits par Say

revue¹. L'état d'esprit de J.B. Say dans les débuts de la *Décade* transparaît clairement dans cette réplique qu'il fait à un article d'Amaury Duval : "*Vos anciens étaient au fond des nobles. Leur civilisation était fondée sur l'esclavage. Perdons l'envie et l'espoir de faire de nos concitoyens un peuple de Grecs ou de Romains. Nous pouvons être beaucoup mieux que cela. La société moderne n'a pas besoin de déclamations ni d'attitude grandiloquente. Il lui faut la prospérité et du bon sens avant tout. Que chacun songe à s'assurer par le travail une vie que les Anglais appelleraient "confortable" et l'essentiel sera fait*"². Avec J.B. Say, on retrouve son frère de deux ans plus jeune, Horace Say, né en 1769, mort en 1799 au siège de Saint-Jean-d'Acre³.

Il faut souligner, dès le départ, que l'entreprise de la *Décade politique, philosophique et littéraire* est d'abord le moyen d'une action politique. Mais il s'agit d'une action politique d'un genre particulier qui n'est pas assimilable à celle d'un club, d'une faction ou d'un parti. Elle se situe dans la lignée de l'Encyclopédie avec moins d'envergure et un contexte radicalement différent. Mais il s'agit bien, dans les nouvelles circonstances, de la poursuite de la même ambition. Il faut mener le combat afin d'éliminer les préjugés et faire progresser la perfectibilité de la société.

Le cadre adopté par les six fondateurs présente l'avantage de ne pas les lier directement à un parti et de les mettre à l'abri des changements de conjoncture politique. La visée scientifique mais aussi littéraire et artistique est cohérente avec l'objectif. Elle permet aussi de mener l'action de façon moins directe et en différenciant les cibles. La rédaction au jour le jour a amené les rédacteurs à utiliser les différentes ressources que ce cadre à la fois large et souple leur offrait. L'exceptionnelle durée de la *Décade* indépendante, qui va de 1793 à 1803, ne pourrait pas s'expliquer autrement.

Les membres fondateurs de la *Décade* ne limitent pas leur activité au seul journal. Guinguené, Amaury Duval et Lebreton travaillent au ministère de l'instruction et sont donc impliqués dans la machine administrative de la République. Andrieux est très lié à l'Institut. Le seul qui, d'après les informations que nous avons pu recueillir, consacre toute son activité à la *Décade* est J.B. Say. Il n'est pas douteux que pour la plus grande partie de l'existence de la revue, son administration et sa rédaction, a reposé sur J.B. Say. En atteste sa correspondance avec Amaury Duval auquel il se

¹ "*Lettre de Franklin à l'auteur d'un journal (Sur l'art d'économiser le temps et l'argent en se levant et en se couchant avec le soleil, 30 Fructidor, an III, p. 549 à 555. " Lettre sur le mariage entre jeunes gens, 20 Prairial, an V, pp. 483-486. "Pétition de la main gauche à tous ceux qui ont des enfants à élever, 10 Pluviose, an VI, pp. 227-228. En l'an II, J.B. Say avait rédigé un abrégé de la vie de Franklin qui fut publié avec la science du bonhomme Richard, traduit par F.A.Quétant et J.B. L'Ecuy ainsi que l'interrogatoire devant la chambre des communes, traduit par Dupont de Nemours . Marc Regaldo, op. cit. p. 92.*

² La *Décade* 10 Germinal, an IV, pp. 38-44, cité par Marc Regaldo, op. cit. p. 93 .

³ Horace Say fut dès le début associé au groupe de la *Décade*, de Nivose an IV à Floréal an V. Il rédige la rubrique de politique intérieure. Il rend compte également des ouvrages de mathématiques, de physique et d'astronomie . Engagé volontaire, élu chef de compagnie, il est envoyé à l'Ecole de Metz dont il sort premier. Il participe à l'organisation de l'Ecole Polytechnique et y succède au général Michaud d'Arçon. Membre de l'Institut d'Egypte, il participe à diverses expériences scientifiques et est fait chef de bataillon par Bonaparte. Selon J.B. Say, après avoir analysé Locke et Condillac, il avait fait le plan d'un ouvrage sur l'entendement humain et jeté les bases d'une grammaire philosophique. Il avait écrit un essai sur les gouvernements libres et le degré d'obéissance qu'ils peuvent obtenir des peuples. (resté inédit) Marc Regaldo; op. cit. p.96 .

plaint des manquements de collaboration de Toscan et de Guinguené¹. C'est sans doute lui qui avait la charge lourde de tout le suivi rédactionnel.

Il n'avait pas, au moment de la constitution du journal, de spécialité affirmée (en dehors de son expérience du commerce et de la gestion administrative du *Courrier de Provence*). Ce n'est que dans la deuxième partie de l'existence du journal que l'on verra J.B. Say rédiger des articles très importants pour la revue et parvenir au premier plan. Il lui fallait pour assumer la tâche qui était la sienne à la *Décade*, des talents d'administrateur, de la patience, de l'énergie et de la fermeté de caractère. C'est un des traits psychologiques qu'il revendique pour lui-même de façon à peine voilée : "*La fermeté de caractère, quand elle se trouve jointe à la faculté de généraliser, fait les hommes supérieurs. Ceux-là savent penser et en même temps, ils savent agir*"². S'il donne des preuves nombreuses de cette fermeté de caractère jusqu'à son éviction du Tribunat en 1803, il reste que jusqu'à la parution du *Traité*, ses qualités de penseur n'apparaissent pas évidentes.

La question reste posée de savoir comment, au sein de la direction de la *Décade*, se définissait l'orientation de la Revue. Il apparaît indiscutable que, dans une première phase, Guinguené a joué le premier rôle, secondé par Amaury Duval, mais la période qui va des débuts du Directoire à l'avènement du Consulat est marquée par l'importance plus grande de J.B. Say et de son frère dans l'orientation de la Revue.

De la période du *Courrier de Provence* jusqu'à 1803, il aura côtoyé quotidiennement les hommes les plus importants du siècle, que ce soit dans l'ordre politique, artistique ou scientifique. De cette fréquentation, est née une ambition qu'il a réalisée. Ce qu'il reconnaît par ailleurs : "*On ne peut devenir homme supérieur à volonté; mais au point où nous sommes parvenus, il n'est personne qui ne puisse accroître considérablement sa capacité ; Que faut-il pour cela ? De bons livres et de la réflexion. La lecture nous rend maître de l'expérience et des découvertes du passé, et la réflexion nous apprend l'usage qu'il en faut faire*"³ C'est bien de sa vie personnelle que parle J.B. Say. On sent à travers ces lignes qu'il lui a fallu beaucoup de volonté et de travail pour réaliser son ambition, il admirait par ailleurs chez son frère Horace la facilité avec laquelle celui-ci appliquait son esprit aux matières les plus variées. Il est probable que J.B. Say n'avait pas au départ les mêmes facilités que son frère.

La *Décade* va paraître au cours d'une période où la lutte politique se mène pratiquement à travers la mise en place de nouvelles institutions, de dispositions réglementaires et législatives qui vont modeler l'avenir. L'ambition des auteurs de la *Décade* est de contribuer à ce progrès dans l'ordre scientifique et matériel. La Révolution apporte la preuve du pouvoir des hommes et de leurs idées sur le cours des événements. Même si les hommes de la *Décade* partagent le point de vue d'une raison triomphante et d'un progrès indéfini de l'humanité, ils ne sont pas pour autant naïfs. Et si cela était le cas, l'expérience qu'ils vont faire au cours de ces dix années cruciales de l'Histoire

¹ J. Kitchin: *Un Journal "philosophique"*, la *Décade*, 1794-1807. " *Pour Toscan, tu connais sa belle indifférence*", p.13 . *Guinguéné, dans sa feuille villageoise, ne parle que de lui, c'est un sujet sans doute très intéressant pour l'auteur, mais fort indifférent au public ; S'il avait pris la même manière dans la Décade, nous aurions vu nos souscripteurs désertier dru comme grêle* " Lettre de J.B. Say à Duval, datée du 5 Vendémiaire, an III, op. cit. p. 19

² J.B. Say, *Petit Volume*, 3ème édition 1839, p. 10 . Paris Guillaumin .

³ J.B. Say, op. cit. p. 94 .

française les amènerait à moins d'optimisme.

La façon de mener l'action politique au sein de la *Décade* n'était pas homogène. A propos de l'éducation morale, à savoir quels citoyens il faut former. Deux conceptions s'opposent assez nettement : celle d'Amaury Duval d'une part et celle de J.B. Say d'autre part. Ces divergences de conception s'expriment à l'occasion d'un article sur le rôle des fêtes publiques. Amaury Duval y voit le moyen de régénérer les citoyens. Ses références sont Rousseau et Plutarque. Il défendra par la suite avec enthousiasme cet aspect de la politique de la Terreur développé par Robespierre et les Jacobins. J.B. Say opposera à cet idéal d'un citoyen régénéré et consacrant l'essentiel de son temps à la chose publique celui plus anglo-saxon de l'homme vivant avec sa famille et un petit groupe d'amis et consacrant sa vie au travail. Dans cette optique, le véritable traité d'éducation morale, c'est le traité d'économie politique qu'il annonce dans *Olbie ou Essai sur les moyens de réformer les moeurs d'une nation*.

2 1 La conception philosophique chez J.B.Say

C'est en feuilletant la *Décade* que l'on peut saisir quelques éléments sur les sources philosophiques de la pensée de J.B.Say ou au moins de ses préférences et de ses lectures. Il faut souligner ici que la *Décade* s'occupe constamment des philosophes du XVIII^e siècle. Cette citation constante des philosophes doit être comprise, non comme une référence absolue, mais comme un élément direct du combat politique dans le domaine des idées dans lequel la *Décade* est investie. Sur ce point il n'y a pas lieu de supposer de grandes divergences entre J.B.Say et les autres rédacteurs. On retrouve dans la *Décade*, Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Diderot, Helvétius, d'Holbach, Condorcet. Horace Say écrit que c'est *la philosophie qui a amené la révolution (...)* c'est à dire *le passage des institutions monarchiques aux institutions républicaines*¹.

Celui qui tient la rubrique de l'orientation philosophique qui est le point de référence de la *Décade* dans la ligne qu'elle défend est Guinguené. Mais il n'y a pas de raison de penser que les rédacteurs soient en désaccord sur des points essentiels. Cependant, et nous y reviendrons, ses inspirations vont au-delà de la seule pensée philosophique française pour s'intéresser en particulier aux anglais et à Bentham. Les auteurs de référence de la *Décade* sont Condillac pour l'idéologie, Rousseau pour la pédagogie, Diderot pour la littérature et le théâtre mais aussi sur la religion, Condorcet pour la mathématique sociale, Beccaria et enfin Smith dont la *Décade* signale les traductions².

¹DPL.an V,30 ventôse,p.571

²article de compte rendu sur la traduction de J.A.Roucher des Recherches sur les causes de la richesse des Nations, DPPL.an III,vol III,p. 400.et ibid. dans vol 40, le compte rendu est très élogieux:"C'est donc l'art d'acquérir les richesses et de les accroître qui doit former notre politique, c'est de leur distribution sagement graduée dans toutes les classes, c'est de l'emploi convenable qu'on en fait pour les besoins publics, que dépend une bonne ou une mauvaise administration . Sans puiser dans le fonds des premières richesses, le commerce les renouvelle et les accroît.la division du travail les multiplie et les fait refluer dans toutes les parties du corps social avec une heureuse inégalité, nécessaire à leur mouvement. Les produits bruts s'échangent continuellement contre les produits manufacturés.(...)Comparez Steuart à Smith sur le crédit, sur les balances sur les monnaies, sur les profits naturels de l'opulence et vous trouverez peut-être qu'il (Smith) creuse plus avant et qu'il a posé le premier les principes essentiels, signé F

Deux des grands philosophes du siècle font l'objet de critiques et de désaccords de la part des membres de la *Décade* dans lesquels on peut ranger avec certitude Say. Il s'agit de Montesquieu et de Rousseau. Nous aurons l'occasion de voir, en abordant la partie du combat politique de la *Décade*, que J.B.Say et son frère Horace se sont exprimés vigoureusement contre la séparation des pouvoirs entre législatif et exécutif prônée par Montesquieu et aussi contre l'idée de souveraineté générale telle qu'elle est donnée par Rousseau. JB.Say ira même jusqu'à refuser que l'on place la déclaration des droits de l'homme en tête de la Constitution.

Lors d'un compte-rendu J.B.Say avait reproché à Montesquieu ses "*principes imaginaires d'honneur, de vertu et de crainte*" et son esprit de système¹. La position de J.B.Say contre Rousseau part du même point de vue pratique mais exprime aussi une opposition plus fondamentale sur le plan de la conception politique. Il considère comme sans contenu le concept de "*volonté générale*" et rejette les écrivains qui parlent de "*l'état de nature : pure fiction de l'esprit qui nous importe assez peu*"².

Parmi les Encyclopédistes JB.Say apprécie particulièrement Diderot. Il aime son style sans affectation, l'absence de pédantisme et de système dans sa façon de présenter les problèmes. C'est à l'occasion de la grande édition en quinze volumes, publiée par Naigeon en 1798, que J.B.Say livre le mieux son appréciation de Diderot. Il admire chez lui toutes les analyses sur : "*les matières d'art, de littérature, de morale et de philosophie*". Sur la pensée plus politique de Diderot, il met l'accent sur le fait qu'un grand nombre de passages des oeuvres de Diderot montrent que celui-ci était "*républicain sous la monarchie et qu'il n'ignorait pas combien il est difficile de rendre à la liberté un peuple qu'une longue habitude a façonné à l'esclavage*"³. Il est sensible au fait que les écrits de Diderot "*contiennent des observations profondes et ingénieuses sur les sensations, sur le langage, et qui fixeront toujours l'attention des hommes instruits et de ceux qui veulent véritablement s'instruire*"⁴.

Il ne faut pas oublier la dimension militante, le combat politique tel qu'il est mené par les auteurs de la *Décade* qui n'ont pas pour première préoccupation de faire une analyse complète des

¹DPPL.an V ,20 brumaire, article sur le voyage en Chine de lord Macartney.cité par J.Kitchin, op.cit.p.103, qui ajoute une citation d'une autre attaque "*peut-être de JB.Say: 'Il est beaucoup trop extasié devant l'édifice plus brillant que solide de l'Esprit des Lois(..)On s'aperçoit assez généralement aujourd'hui que l'auteur de ce grand ouvrage au lieu de tracer un plan a créé des systèmes ; qu'il est plus occupé à justifier des idées reçues qu'à en établir de plus saines, ce qui lui donne pour défenseurs tous ceux qui cherchent de nouveau à accréditer les préjugés consacrés de son temps. En justifiant presque tous les genres d'abus il s'est montré plus soigneux des intérêts de son ambition que de ceux de la vérité ; de là les éloges qu'il donne au système féodal et son admiration de commande pour l'établissement sacerdotal'*", 10 frimaire an X, pp. 443-444. Nous plaiderions dans le même sens que madame Kitchin pour attribuer cet article à JB.Say, dans la mesure où il renferme des remarques très caractéristiques de sa position contre l'esprit de système et contre la religion. La remarque contre l'esprit de système nous semble ici très typique de Say et des références à la pratique et au réel. Sur ce point la position des autres auteurs de la *Décade* se sépare car Guinguené fait lui l'éloge de Montesquieu, voir J.Kitchin, op.cit., p.103.

²DPPL.,an VIII, vol II, p.64. Horace Say soulignera lui le manque de réalisme de Rousseau comparé à Machiavel: "*Jean-jacques nous a donné le contrat d'une société imaginaire ; ses principes sont bons pour les hommes politiquement parfaits.Machiavel, vivant au milieu des troubles politiques, a vu les hommes ignorants, fanatiques, intéressés, prompts, à guerroyer, intolérants dans leurs opinions, tels qu'ils étaient, tels qu'ils sont, tels qu'ils seront, jusqu'à la consommation des siècles*", DPPL.10 frimaire an V, p.443, cité par J.Kitchin op.cit.

³DPPL.,an VI 30 pluviôse, p.332 et aussi 10 brumaire an V, p.224

⁴ibidem op.cit.p.332.

problèmes en cause. Il s'agit tout de même d'influencer des lecteurs d'affermir la république et de le faire en conservant le patrimoine de la république en 1789. Enfin, c'est à Condorcet que la *Décade* accorde le plus d'attention. Il y a pour cela de très bonnes raisons. Celui-ci est plus proche dans le temps et les auteurs de la *Décade* lui sont liés, que ce soit par les salons comme Guinguen,é ou par les groupes politiques comme pour Say avec les Girondins. On ne trouve pas dans la *Décade* de référence directe de la part de Say à Condorcet. Il restera à voir si les écrits économiques de celui-ci ont pu être utilisés par Say.

La *Décade* J.B.Say et les idéologues.

Les membres fondateurs de la *Décade*, pour ceux au moins qui iront jusqu'au bout de l'aventure en tant que rédacteurs, J.B.Say est de ceux-là, sont des idéologues. A un point beaucoup plus poussé que l'on a bien voulu le croire et qui émerge aujourd'hui à partir des différentes études qui ont été faites à partir de 1975¹. Il convient, avant de développer ce qu'a pu être le contenu du groupe des idéologues pour les rédacteurs de la *Décade*, de fixer un peu mieux les termes d'idée et d'idéologie ainsi que d'idéologue. Dans un sens très large et courant chez les sensualistes, qui sont parmi les inspireurs des auteurs de la *Décade*., l'idée recouvre toutes sortes d'images mentales, ou de représentations mentales. Dans la conception nominaliste, que l'on retrouve chez Condillac, l'idée se réduit au mot qui nous sert à désigner une réalité quelconque "*Qu'est-ce au fond que la réalité qu'une idée générale a dans notre esprit? Ce n'est qu'un nom ; ou, si elle est autre chose, elle cesse d'être abstraite et générale*"(Condillac, *Logique*, II, V)²

La définition préalable de ce qu'est la doctrine de l'idéologie est essentielle pour essayer de situer la position de J.B.Say sur le plan épistémologique. Dans "*l'esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain* " Condorcet définit très précisément l'attitude qui en résulte par rapport à, la science: "*Les seuls fondements de croyance dans les sciences naturelles, est cette idée, que les lois générales, connues ou ignorées, qui règlent les phénomènes de l'univers, sont nécessaires et constantes ; et par quelles raisons ce principe serait-il moins vrai pour le développement des*

¹Georges GUSDORF, dans le volume qui traite des idéologues, écrit : " *Le mystère de la génération perdue* ", *Le IV^e congrès international des lumières , à l'université de Yale en Juillet 1975 , réservait aux idéologues la portion congrue d'une table ronde.l'animateur de ce petit groupe, l'italien sergio Moravia ,est à l'heure actuelle , le meilleur connaisseur de l'école idéologique française.*", pour expliquer que cette école n'ait jamais reçue ni en histoire ni en littérature ni en philosophie ou en histoire des idées l'attention qu'elle méritait avant 1975 Gusdorf avance l'explication suivante : "*Mais les idéologues sont des empiristes, et cette tradition n'a jamais eu sa place dans nos universités du XIX^e siècle soumises depuis Victor Cousin à la domination d'un eclectisme spiritualiste, dont les spirations ontologiques s'opposent avec force à l'agnosticisme des penseurs de la Révolution*", p.21-22. Il ajoute à juste titre à cette date que "*la pensée des idéologues s'est perdue dans les sables de l'ingrate mémoire(...), tout homme dont la vie active s'est située entre les dates fatidiques de 1789 et de 1815 ou plus largement entre la disparition des derniers philosophes et l'éclosion du Romantisme ,paraît inévitablement un nain*", ibidem. Sur la présentation de l'école on lira avec profit tout le volume qui lui est consacré par Georges Gusdorf.

²Le dictionnaire Foulquié donne d'autres citations : "*Le propre de l'extrême culture est d'effacer de plus en plus les images au profit des idées. Sous l'effort incessant de l'éducation et de la conversation, de la réflexion et de la science, la vision primitive se déforme ,se décompose et s'évanouit pour faire place à des idées nues , à des mots bien classés, à une sorte d'algèbre*", H.Taine, p.332 et sous le terme idéologie on trouve la définition suivante : *Chez le créateur de ce mot , Destutt de Tracy(1754-1836) : science des idées au sens plus général de ce mot, c'est à dire des états de conscience.Ce néologisme était destiné à remplacer "psychologie "qui avait l'inconvénient d'évoquer l'âme.*"P:337.

facultés intellectuelles et morales de l'homme que pour les autres opérations de la nature"¹.

L'ambition de ceux qui s'affirment comme les fondateurs de l'idéologie et de ceux qui essaient de mettre en application leur programme, comme les rédacteurs de la *Décade*, indique clairement qu'il s'agit non pas d'une connaissance pure et détachée des contingences matérielles, mais qu'il s'agit bien de servir le perfectionnement de l'espèce humaine. L'origine de leur conflit avec Napoléon est à situer ici et pas seulement sur des questions de circonstances. Ce dernier ne croit pas que les hommes soient perfectibles ce que J.B.Say rapporte lorsque lui demandant pourquoi il ne fait pas appel aux vertus des hommes, celui-ci répond que c'est par leurs faiblesses que l'on dirige les hommes.

La doctrine philosophique de Cabanis

La doctrine de Cabanis est fidèle à l'enseignement des Encyclopédistes. Dans son ouvrage *Révolution et réforme de la médecine*², il écrit : "*Aussi l'homme pense et raisonne juste naturellement. Cependant une triste expérience nous apprend que l'erreur lui est encore plus familière que la vérité. Dans tous les pays et dans tous les temps, nous voyons l'homme embrasser des chimères : partout, il est le jouet des préjugés les plus honteux, il les cultive, il les chérit, il les déifie et les adore*"³. Sa réflexion s'inscrit dans le cadre de la philosophie sensualiste car les "*sensations sont les véritables matériaux de nos jugements*"⁴.

Le point de départ de la méthode d'analyse scientifique se trouve pour Cabanis chez Bacon, car c'est avec lui que commence l'époque de la régénération des connaissances. La filiation qui conduit jusqu'aux chefs de l'école idéologique part de Bacon, passe ensuite par Hobbes, Locke, Bonnet, pour en arriver à Condillac. Remarquons que dans ce texte, Cabanis ne se réfère pas à Condorcet et qu'à plusieurs reprises dans son ouvrage, il récuse la possibilité d'utiliser les mathématiques, y compris les probabilités, en physiologie. On retrouve chez J.B. Say une attitude semblable en tous points, mais appliquée à l'économie politique. Pour Cabanis, l'objectif du travail scientifique est nettement lié au problème du langage, à celui de la construction d'une nomenclature claire et précise qui permette d'éviter la confusion dans la pensée.

Le progrès de l'activité scientifique s'identifie à celui du langage qui doit devenir de plus en plus précis, différencié et ramifié. Il écrit : "*Ainsi, ces fautes inévitables qu'entraîne dans la classification le sens incomplet et vague des mots, font bientôt sentir la nécessité de ramener les idées générales à leurs éléments (. .) et la définition, pour être exacte, pour ne pas laisser beaucoup de vague dans l'esprit, doit se rapprocher de plus en plus de la description circonstanciée et finir par n'être elle-même qu'une véritable description*"⁵. Traitant ensuite du sens du mot **cause** et des rapports entre les faits observés, il précise que ce terme "*ne doit point nous faire garder les phénomènes de la nature comme contenus les uns dans les autres, comme tour à tour engendrés et générateurs : car il n'existe véritablement pour nous que des faits, qui*

¹op.cit.p.203

² Cabanis : Oeuvres complètes, Tome 1, Paris, Bossange, 1823 .

³ Op. cit. p. 155

⁴ Ibidem, p. 157 .

⁵ Ibidem p. 172 .

se présentent ou simultanément ou dans un ordre successif. Tout ce que peut l'observation raisonnée est d'établir entre eux des rapports d'analogie ou de différence, d'indépendance réciproque ou de subordination et d'enchaînement ¹". J.B. Say s'inscrit dans cette même ligne de pensée lorsqu'il écrit : "Il me semble qu'il ne faut pas attacher trop d'importance aux petites causes. Elles amènent parfois de grands événements ; mais c'est lorsque ces grands événements sont mis pour arriver. Elles sont causes occasionnelles, et non pas efficaces, comme disent les gens de l'école"².

Pour Cabanis, un exposé scientifique doit être le simple énoncé de l'enchaînement, de la classification et des rapports de tous les faits dont se compose la science considérée. Il rejette expressément tout travail théorique qui ne serait constitué que sur des déductions purement logiques, car "si la théorie ne se renferme pas sévèrement dans ses limites étroites, ce ne sont plus des tableaux méthodiques d'objets réels qu'elle présente : ce sont des ensembles de résultats étrangers aux faits ; ce sont de vains fantômes qu'elle produit"³.

C'est bien une attitude proche que l'on retrouve chez J.B. Say pour qui critique "l'homme qui médite constamment, qui en lui-même tient trop compte de ses idées et leur suppose une importance qu'elles n'ont pas toujours. Nos idées n'ont d'importance que par les applications qu'on en peut faire et l'influence qu'elles sont capables d'exercer sur notre sort ou celui des autres. Pour cela, il faut qu'elles se rapportent tout à la fois à la nature de l'homme et aux circonstances où il se trouve"⁴.

Parmi les causes qui peuvent hâter le progrès des sciences, la langue tient une place essentielle car "partout où les langues, et surtout les langues écrites, étaient bien faites, les progrès de l'état social étaient rapides et sûrs : partout, au contraire, où des circonstances, qu'il paraît impossible de déterminer avec certitude, ont fait adopter un mauvais système de langage et de signes fixes ou d'écriture, les peuples ont croupi dans l'ignorance ou gémi sous l'oppression"⁵. La *Décade* accordera beaucoup de place à l'étude des langues et des grammaires. J.B. Say lui-même écrira des articles sur ce thème et son frère Horace avait le projet de rédiger une grammaire générale.

Cette inspiration pour J.B. Say, on la retrouve dans les éditions du *Traité* où il publie un épitomé en précisant que pour lui, c'est là l'essentiel pour qui veut appliquer sa réflexion à l'économie politique. Sur ce point, il est donc le disciple de Cabanis et de Condillac, car "ce sont donc l'exactitude et le bon emploi des mots, ou plus généralement des signes, qu'il faut considérer comme le critérium de la vérité : c'est à leur caractère vague, à la manière incertaine et confuse dont on les emploie qu'il faut attribuer les notions imparfaites, les préjugés, les erreurs et toutes les habitudes vicieuses de l'esprit"⁶.

¹ Ibidem, p. 173 .

² J.B. Say, Petit volume, 3ème édition, p.17, 1839, Paris Guillaumin .

³ Cabanis, op.cit. p.222 .

⁴ J.B. Say, op. cit, p.156. Cette attitude consistant à considérer de façon aussi objective que possible les faits, et à ne considérer que leurs relations indépendamment de tout sentiment, est caractéristique de tous les idéologues. Elle sera violemment attaquée par Rivarol dans son pamphlet *De la philosophie moderne* , où il considère que l'analyse décompose et tue et que là est la cause de la Terreur et de tous les malheurs de la Révolution .

⁵ Cabanis, Op. cit., p. 179 .

⁶ Ibidem, p. 180 .

La portée de cette "clarification" prise dans le sens exposé par Cabanis, va bien au-delà d'une exigence de clarté et de pédagogie dans la présentation, elle représente le coeur même du travail scientifique. Parmi les causes des erreurs qui se commettent dans le domaine de la pensée, Cabanis cite la tendance à vouloir appliquer des théories générales ou des vues particulières à l'ensemble des questions analysées. On retrouvera ce point de vue chez J.B. Say dans la critique qu'il fait de l'esprit de système qu'il reprochera vivement à Ricardo, c'est-à-dire la démarche exclusivement théorique partant d'une axiomatique de base.

Quant à l'utilisation du calcul dans les différentes matières liées à la médecine, Cabanis écrit : "*Sans doute les phénomènes de la vie peuvent, sous quelques points de vue, se prêter au calcul : mais ces points de vue sont en général peu importants ; et leur examen le plus approfondi ne jette aucune lumière sur les véritables problèmes physiologiques et médicaux* ¹". Si l'on rapproche cette opinion de Cabanis de celle de J.B. Say : "*J'ai eu des relations avec les premiers mathématiciens du siècle, et il m'a semblé qu'il y avait chez presque tous un petit grain de folie. Les calculs ont beau ne présenter aucune erreur, ils ne justifient pas les données imparfaites : or les données ne sont assises que sur les observations, l'expérience et le jugement ; Sur une donnée que l'on croit vraie et qui ne l'est pas, on fait des calculs en l'air. (...) Locke, le judicieux Locke, ne savait pas les mathématiques*"².

Ils considèrent que cette attitude nouvelle peut changer la face du monde: "*l'idéologie*³ *doit changer la face du monde*". On peut distinguer deux groupes parmi eux : celui des sciences sociales, autour de Destutt de Tracy et celui des sciences physiologiques, autour de Cabanis. C'est ce dernier, semble-t-il, qui aura le plus d'influence sur la *Décade*.

Mais les représentants du groupe des idéologues que l'on retrouve à l'institut dans les cours qu'ils font à cette occasion, mettent particulièrement l'accent sur les méthodes de travail, sur la prise en compte des faits, le point de vue objectif. La *Décade* accorde beaucoup de place au compte-rendu de ces séances de l'institut.

Tous ces hommes que l'on trouve à la fois dans les ministères, dans les journaux, à l'institut, se retrouvent entre amis dans différents salons et forment presque un véritable parti sans avoir aucune des caractéristiques institutionnelles de ce type d'organisation. Un de ces salons était celui de Mme Helvétius à Auteuil ou se retrouvent autour de Cabanis les penseurs et les militants du groupe. Après que le salon d'Auteuil ne fut plus en mesure de recevoir les membres du groupe de la *Décade* ils se retrouvent en particulier chez Madame Lebreton (femme de Joachim Lebreton) puis aussi chez Sophie Gay et pour Say en particulier chez Hélène Maria Williams. Celle-ci avait été attirée en France par sa sympathie pour la Révolution, elle était l'amie de Madame Roland et des Girondins. mais un autre salon semble avoir joué un rôle plus important c'est celui de

¹ Ibidem, p. 201 .

² J.B. Say, *Petit volume*, troisième édition, 1839, Paris, Guillaumin

³ J.Kitchin, op.cit.,p.118.,note 7. Expression utilisée par Maine de Biran en rapportant ses premiers entretiens (en 1802) avec Cabanis et Tracy : "*Les deux amis semblent n'avoir en tout qu'une même opinion, ils ne vivent que pour leur ménage et la chère idéologie aux progrès de laquelle ils s'intéressent par dessus tout.L'idéologie m'ont-ils dit, doit changer la face du monde et voilà pourquoi justement ceux qui voudraient que le monde demeurât toujours bête(et pour cause) détestent l'idéologie et les idéologues*"(OE.,VI,140)

Madame de Salm.¹

L'influence internationale de la *Décade*.

La *Décade* et ses rédacteurs se singularisent par leurs liens internationaux. Ce lien affirmé dans le dépliant de lancement sera effectif. Il ira jusqu'à une rubrique régulière consacrée aux sociétés étrangères. L'Allemagne et l'Italie viennent en tête pour la création de sociétés liées à la *Décade* par une commune inspiration avec neuf sociétés constituées. Elle sont suivies de la Hollande avec huit et des Etats-Unis, de la Suisse et de l'Angleterre avec cinq. En outre les rédacteurs de la *Décade*, ou leurs collaborateurs occasionnels, voyagent. Ainsi Volney, Dupont de Nemours vont aux Etats-Unis.

Sous la présidence de Washington et de John Adams la *Décade* se montrera hostile au gouvernement américain. J.B.Say se "*disait en mesure de prouver que si Washington n'avait pas trahi la cause des insurgents c'était seulement en raison de l'insuffisance des offres anglaises*"². On sait par ailleurs que Thomas Jefferson fut lié aux idéologues par l'intermédiaire de Volney et que JB.Say correspond directement avec Jefferson.

En ce qui concerne l'Italie, l'attitude de la *Décade* est très attentive, Say parlait l'italien, Duval avait séjourné à Naples et à Rome et Guinguené sera un ambassadeur malheureux à Turin sous le Directoire. Les relations des rédacteurs de la *Décade* seront plus intimes avec l'Italie qu'avec aucun autre pays.

2.2 Le combat politique de la Terreur au Consulat

L'action politique de la *Décade* se manifeste par des commentaires, des compte-rendus d'articles et des déclarations politiques. L'originalité de cette action réside en ce qu'elle cherche à investir le champ des idées dans toutes ses dimensions : celui des institutions, des élites et des lieux de recherche scientifique. L'orientation politique de la *Décade* correspond fondamentalement à celle des

¹Marc.Régaldop.cit;p;254-255:"*Introduite dans les sociétés littéraires Constance Pipelet (Madame de Salm) fut la première femme admise parmi les conférencières du Lycée des arts. Elle fit aussi des lectures au Lycée Thelussou et au Lycée républicain. Sans donner dans l'égalitarisme féministe, elle consacra le meilleur de son oeuvre, prose, vers, pièces de théâtre, à la défense et illustration de la condition des femmes(...)son physique répondait à son art.c'était une belle personne un peu virile. Ses formes généreuses aperçues à quelques séances littéraires eurent le privilège de faire rêver un jeune homme fraîchement arrivé de son dauphiné et qui ne s'appelait encore qu'Henry Bayle(..). Outre Guinguené, Say, Andrieux et les trois frères Duval, on comptait parmi les hôtes l'intègre et naïf Gohier, breton lui aussi et membre déchu du Directoire, les littérateurs Vigée, Laya, Lemontey, La Chabeaussière, Lantier, Raboteau, Gudin de la Brunellerie, l'ami et biographe de Beaumarchais, l'ingénieur Breguet, l'astronome Lalande, le physicien Prony, les botanistes Jussieu et de Candolle, les sculpteurs Hodon et Pajou, les peintres Girodet, Guerin et Vernet, les musiciens Martini et Grétry. Montelle était également un familier de la maison ainsi que Millin, l'érudite aveugle Pougens, l'orientaliste Langlès, les imprimeurs Pierre et Firmin Didot, Talma, François Thurot, l'helléniste Clavier et son redoutable gendre Paul Louis Courrier, Naigeon, enfin l'ami de Diderot et le frère en athéisme de Lalande. outre l'hôtesse et sa jeune fille, l'élément féminin était principalement composé de femmes de lettres : Madame Dufrenoy, Madame de Montaclos, Madame Joliveau et Victoire Babois. Des étrangers de marque comme le géographe Pinkerton et Frédéric de Humboldt faisaient des apparitions lors de leurs séjours à Paris.*

²Marc.Régaldop.cit., p. 264.

Girondins. Elle s'exprime avec beaucoup de prudence, voire un certain opportunisme. Il y a rarement conflit frontal entre la *Décade* et le gouvernement en place mais c'est parce que celle-ci ménage le pouvoir politique. La critique est menée de façon indirecte à travers des sujets qui ne sont pas de la première actualité. Parmi les principes qui guident l'action de la *Décade*, il y a la défense du gouvernement républicain qui est le "*seul qui soit conforme à la dignité de l'homme*"¹.

Le contenu du terme "*gouvernement républicain*" doit être relié à un ensemble de valeurs qui pour les rédacteurs de la *Décade* s'applique à tous les domaines. Il s'agit de faire passer la République dans toutes ses dimensions, et les articles publiés témoignent de cette préoccupation. Ainsi tous les champs de la politique, de l'art, de la littérature et du social sont investis. On y traite des prisons, des hôpitaux, des tribunaux, de la législation. Mais on parle d'économie rurale, de techniques, de physique, de chimie, de médecine etc. L'action de la *Décade* s'exerce dans toutes ces directions et la cohérence de l'ensemble est donnée par cette préoccupation constante de faire progresser la société. La *Décade* est constituée en pleine période de la Terreur et celle-ci est approuvée par ses rédacteurs, même si ce n'est pas dans tous ses aspects. Même après la Terreur, la *Décade*, en l'occurrence le frère de J.B. Say, Horace Say, justifiera cette période politique dans les termes suivants : "*Ce fut l'activité, la vigueur, la cruauté même de ce gouvernement qui lui fit trouver en France des ressources inouïes. Il sut les mettre en usage et repoussa bien loin les savantes et froides armées des ennemis*"². Sans contestation possible, les Montagnards sont apparus à cette époque, y compris aux Républicains modérés qu'étaient Say et les autres rédacteurs de la *Décade*, comme les seuls capables de s'opposer aux ennemis de la République.

L'avènement de Thermidor est salué comme un retour à la justice et à l'humanité, même si cela se fait avec une certaine hésitation. Les rédacteurs de la *Décade* mènent campagne pour une réhabilitation complète des Girondins qu'ils obtiennent. Condorcet, Marie-Joseph Chénier auront droit à des articles sur ce thème dans la Revue. On peut relever cependant que celui qui fut le protecteur de J.B.Say dans ses jeunes années, Clavières, n'a bénéficié d'aucune réhabilitation du même ordre dans la *Décade*.

Les événements de Prairial et de Germinal vont révéler brutalement la position sociale occupée par les rédacteurs de la *Décade*. Effrayés par le désordre social qui menace, les rédacteurs de la *Décade* condamnent la Constitution démocratique de 1793. Par ailleurs, ils appuient l'action des Thermidoriens pour la suppression des règlements qui avaient été imposés pour remédier à la disette et à la crise économique. C'est la défense du libéralisme économique, mais c'est aussi le jugement que les mesures autoritaires ont été inefficaces. Dans le domaine des mœurs, la *Décade* rejette le comportement des nouveaux riches qui heurte son sens républicain. Mais c'est surtout le retour de la religion catholique et des prêtres qu'elle condamne. L'hostilité envers la religion et l'Eglise est l'attitude la plus fondamentale des rédacteurs de la *Décade*. Dans *Olbie*, J.B. Say soutient que la religion catholique a rendu l'homme triste, morne, hébété. Il écrira une comédie dans laquelle un prêtre commet un adultère. Cependant les membres de la *Décade* s'opposent aux

¹ DPPL, 10 Vendémiaire, an VI, J.B. Say .

² DPPL, an V , 20 Floréal, p. 274 .

persécutions religieuses parce qu'ils considèrent que toute église doit être soumise aux ordres de l'autorité civile mais que la liberté de conscience et les cultes doivent être respectés. J.B. Say est un anticlérical militant. Dans un conte écrit pour la *Décade*, on lit : "*Voilà donc, ô Ciel !, les désastreux effets du célibat forcé (des prêtres), d'une classe de citoyens. Une pauvre fermière (..) chassée de la maison de son mari, tandis qu'elle portait un enfant dans son sein ! Un père cherchant à séduire sa fille ! Un homme aimable et sensible, réduit à se donner la mort ! Une femme douée de toutes les qualités qui font le charme de la vie, une femme destinée par la nature à rendre heureux dans cette vie un époux et des enfants, consumant ses jours, languissant dans les larmes*"¹. On peut noter cependant que, tout en restant jusqu'à la fin de sa vie fondamentalement athée et hostile à la religion et aux prêtres, J.B. Say n'avait pas la même attitude vis-à-vis du culte calviniste de sa famille à l'égard duquel il manifestait beaucoup de bienveillance.

La critique de la constitution de l'an III

La constitution de l'an III établit le suffrage censitaire à deux degrés. Dans ce système, il y a au plus 30 000 électeurs et le pouvoir législatif est confié au Conseil des Cinq Cents d'une part et au Conseil des Anciens d'autre part (250 membres). Le pouvoir exécutif est confié à un Directoire de cinq membres. Le Directoire n'a pas l'initiative des lois.

A l'occasion du débat qui précède la mise en place de cette Constitution, les rédacteurs de la *Décade* à travers Amaury Duval et J.B. Say interviennent pour orienter la discussion dans le sens qu'ils jugent favorable. Ce type d'intervention dans les colonnes de la Revue est nouveau. Jusque-là, l'expression de la *Décade* était plus indirecte, sur le mode du commentaire. C'est donc aussi que les rédacteurs jugent que les risques sont moindres, dans la mesure où ils soutiennent fondamentalement le cours politique du moment. J.B. Say s'exprime dans un article intitulé "*Quelques idées sur le projet de constitution de la commission des onze*"². Il critique l'organisation du pouvoir exécutif parce qu'il considère qu'elle risque de ramener le pouvoir des commis, toute l'ancienne bureaucratie de Versailles. Dans la mesure où le nombre de ministères est trop réduit, ce seront les fonctionnaires qui décideront. Il s'oppose au principe de la séparation des pouvoirs parce qu'il juge cette séparation source de conflits et d'inefficacité : "*Loin d'organiser entre eux (les différents pouvoirs) des moyens de lutte, il faudrait identifier la force de ces deux pouvoirs*"³.

Pour que la Constitution soit valable, elle devrait, selon les rédacteurs de la *Décade*, atteindre trois objectifs principaux : amener au pouvoir l'élite de la nation, ne pas favoriser les émotions populaires, la flambée des passions et des votes d'enthousiasme, éviter les conflits entre les divers pouvoirs⁴.

¹ DPPL, J.B.Say, Lewald et Amélie, 10 Floréal, an III, pp. 238-239 .

²DPPL, J.B. Say, an III, 20 Messidor, p. 79

³ DPPL, J.B. Say, an III, 20 Messidor, p. 79 .

⁴ Marc Regaldo, op. cit. p. 365 " *J.B. Say rappelle que c'est Condorcet qui avait préconisé un système d'élections à deux degrés .*", p. 366 " *L'élite pour la Décade se définit par les talents et non par la fortune . Duval ne propose d'autres conditions à l'obtention du droit de cité, nécessaire pour voter que cell-ci : savoir lire et écrire, avoir plus*

Mais le plus étonnant dans les critiques que formule J.B. Say, est son refus de faire figurer en préambule de la Constitution la Déclaration des droits de l'homme. Pour lui, une Constitution est un "*contrat fondé sur l'intérêt des contractants et révocable à leur volonté*"¹. A travers ce refus, c'est toute la mystique républicaine qui est rejetée, c'est l'affirmation que le système politique ne doit être rien d'autre qu'une forme d'organisation pratique entre des individus. Cette déclaration des droits est non seulement superflue, mais elle peut être aussi la source de désordre ainsi qu'il l'exprime très clairement : "*Examinons s'il est bien convenable de placer une déclaration qui établit les droits dans toute leur étendue à la tête d'une constitution qui doit nécessairement les restreindre. La déclaration établit que la loi est l'expression de la volonté générale, et la Constitution porte qu'elle est tout bonnement la volonté du Conseil des Cinq Cents et du Conseil des anciens (..) Ce n'est donc pas trop hasardé que de dire qu'une déclaration des droits de l'homme, fort utile à l'époque de la Révolution, où il s'agissait d'établir des principes qui renversassent dans l'opinion l'ancien gouvernement, était au moins superflue, à présent que les principaux de ces droits sont reconnus et que l'énoncé des autres est inutile. On dira peut-être, qu'un usurpateur y trouverait un frein; mais l'expérience nous a appris qu'il pourrait aussi bien s'en faire un instrument. Robespierre ne disait-il pas, en s'adressant aux tribunes des Jacobins : "Peuple, on te trahit, reprends l'exercice de ta souveraineté"*"². Cette longue mais remarquable citation atteste de la position fondamentalement bourgeoise et modérée de J.B. Say. En cela, il ne se différencie pas des autres rédacteurs de la *Décade* mais il s'affirme plus nettement homme d'ordre qu'un Guinguené ou qu'un Amaury Duval. Pour lui, à ce moment-là, la politique et le gouvernement ne peuvent pas être encore l'affaire de tous. Pour lui, il n'y a pas de volonté générale, ce n'est qu'une abstraction vide de sens, il n'y a que des volontés individuelles et celles qui peuvent s'exprimer sont limitées par la fortune et l'instruction.

J.B. Say propose pour préambule de la Constitution le texte suivant : "*Le peuple français voulant assurer à chacun des individus qui le composent, la tranquillité, la sûreté de sa personne et de sa propriété, et la liberté compatible avec une grande association, a arrêté d'organiser son gouvernement ainsi qu'il suit*".³

Il s'agit là d'une vision de l'homme qui est certes bourgeoise et modérée mais aussi pessimiste et en contradiction en partie avec les idéaux affirmés de la *Décade*. Mais l'opinion de J.B. Say sur ce qu'est une constitution et son rôle est plus complexe, ainsi qu'il l'écrit lui-même : "*Nous savons par expérience, qu'il ne suffit pas qu'une constitution soit décrétée, acceptée, jurée, pour qu'elle se maintienne. Il faut qu'elle convienne tellement aux hommes et aux circonstances pour lesquelles elle a été faite qu'on ne sente pas même le besoin de la changer. Il faut que tout ce qu'elle ordonne paraisse tellement aisé, naturel, qu'on en prenne l'habitude sans peine ; car c'est l'habitude seule qui attache la grande majorité des hommes aux institutions. Si ces conditions ne sont pas remplies, la nouvelle constitution, bien loin de terminer les convulsions*

de 23 ans, habiter la France depuis plus de 5 ans, exercer un métier, un art ou avoir prouvé l'honnêteté de ses moyens d'existence depuis 10 ans ."

¹ Ibidem, p.79.

² Ibidem, an III, 20 Messidor, pp. 80-81 .

³ DPPL, 20 Messidor, an III, pp. 79-90, cité par Marc Regaldo, op. cit. p. 380 .

dont nous avons fait la triste expérience, deviendrait au contraire la source de nouvelles convulsions dont on ne peut calculer le terme sans frémir"¹. En fait, depuis le début du Directoire, les rédacteurs de la *Décade* mènent campagne pour la pacification et la stabilisation intérieure. Ces opinions des rédacteurs de la *Décade* seront sans conséquences sur l'adoption de la Constitution de l'an III qui ne tiendra aucun compte de leurs critiques.

Le Directoire : période d'influence de la *Décade*.

C'est la période 1795 à 1800 où l'influence politique directe de la *Décade* est la plus manifeste. C'est le frère de J.B. Say, Horace Say, qui prend la responsabilité de la rubrique de politique intérieure. A la différence de la période précédente, il ne se limite pas à des commentaires ou à des informations, mais il y défend des positions en relation avec les questions politiques en cours. Durant toute cette période, la *Décade* appuie la politique du Directoire, y compris la condamnation de Baboeuf. Après la crise de Fructidor, dans la période du second Directoire, J.B. Say intervient en première ligne pour soutenir les mesures prises par le régime en place. Il fait l'apologie de l'épuration décidée par le Directoire dans un article où il pose la question : "*Y a-t-il des cas où il soit permis de violer les principes*".²

A la question posée, il répond par l'affirmative, en citant à l'appui des exemples de la période politique précédente : "*C'est par respect pour le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire, qu'en mars 1792 la commission des douze laissa acquitter Marat et ses complices. Si, à l'invitation de la conduite que tint Cicéron dans une circonstance à peu près semblable, elle avait fait fusiller les conspirateurs, le lendemain, 200 000 victimes regrettables du règne de la Terreur, depuis l'infortuné Bailly jusqu'à Roucher, existeraient encore*"³.

L'hypothèse que nous voudrions avancer sur la base des éléments déjà cités est qu'au sein de la *Décade*, en relation avec les événements politiques, le pôle représentés par J.B. Say et son frère tend à définir l'orientation de la *Décade* différemment de celle de Guinguené et Amaury Duval qui s'expriment de façon beaucoup plus vague au cours de cette période. C'est l'orientation de la stabilisation de la République, de l'ordre, qui prévaut au détriment de celui de l'ordre révolutionnaire qui s'incarne plus en Guinguené et Amaury Duval. Nous ne disposons pas des éléments pour trancher sur cette hypothèse. Mais à suivre avec attention les articles des uns et des autres, elle nous paraît reposer sur un faisceau de présomptions qui lui donne une assez grande vraisemblance. Il est clair également que les positions exprimées par J.B. Say et par son frère au cours de cette période les conduisent à accepter, voire à préconiser la solution du coup d'Etat et le recours à l'homme providentiel.

La liquidation des assignats et les mandats territoriaux

¹ J.B. Say, "Quelques idées sur le projet de constitution de la commission des onze", 20 Messidor, an III, p. 90, DPPL .

² DPPL, an VI, 30 Floréal, p. 377 .

³ Ibidem .

Les rédacteurs de la *Décade* condamnent le système financier issu de la Convention. Horace Say considère qu'une grande partie des troubles politiques ont une origine économique et financière. Pour lui, la Révolution ne sera véritablement achevée que lorsque l'activité du commerce et de l'industrie aura repris un cours normal¹. Il condamne, dans un article le fait que les membres du corps législatif reçoivent pour leurs indemnités les mandats territoriaux au cours réel, alors qu'ils imposent aux citoyens le cours officiel et forcé.

Il critique le fait que la spéculation se donne libre cours et que dans le même temps les créanciers de l'Etat soient lésés. Pour toutes ces raisons, il considère comme une bonne mesure le fait que la masse de papier-monnaie en circulation soit diminuée et dans ce cadre, il soutient l'emprunt forcé². Mais pour stabiliser véritablement la situation commerciale et financière, il faut que l'assignat soit totalement supprimé. Ce n'est pas le principe même de l'assignat qui est condamné. Mais Horace Say considère simplement que celui-ci a fait son temps. La nécessité de l'assignat dans la période politique antérieure est clairement reconnue. Sans lui, la République n'aurait pas pu "faire trembler l'Europe"³. Mais la dépréciation de l'assignat est telle qu'il est devenu totalement inutilisable.

A partir de ce moment, Horace Say - et sur ce point on ne peut douter qu'il ait écrit en accord étroit avec son frère Jean Baptiste - va porter toute son attention sur les conditions de la liquidation de l'assignat. La *Décade* propose la fixation d'une valeur moyenne, calculée d'après un système d'indexation mensuelle sur le prix du blé. Cette proposition s'exprime dans l'article intitulé *Idées sur le plan de finance*.⁴

La liquidation de l'assignat étant chose acquise, le retour à une circulation monétaire basée sur les espèces métalliques s'impose comme le seul moyen pour mettre un terme à la spéculation et rétablir les conditions favorables à l'activité économique et aux transactions commerciales.

C'est au cours de cette même période que se discute un projet de confier à une association de banquiers réunis autour de Laffon-Ladebat la mise sur pied d'une banque nationale d'émission⁵. Le point de vue des frères Say sur cette question s'exprime de façon très simple lorsqu'il déclare : "*Toute crainte cesserait sans doute, si l'on considérait la Banque sous son vrai point de vue comme une simple maison particulière d'un crédit très assuré*".⁶

Les articles de la *Décade* se concentrent sur le problème de la valeur de la monnaie qui ne peut avoir d'autre fondement pour les rédacteurs que la confiance des utilisateurs. Cette confiance ne peut pas se décréter par un acte du pouvoir politique, elle repose sur les lois de l'économie⁷. L'échec de l'expérience des mandats territoriaux ne se traduit pas par une condamnation de la part de la *Décade*, même si les commentaires expriment un profond scepticisme quant à leur chance de réussite. Dès lors, il ne reste plus d'autre alternative que de revenir à la circulation monétaire

¹ DPPL, 30 Vendémiaire, an V, pp. 182-183 .

² Marc Regaldo, op. cit, p. 386, cite l'article du 4 Nivose, an IV, pp. 103-106 .

³ DPPL, 20 Pluviose, an IV, p. 312 .

⁴ DPPL, 10 Frimaire, An IV pp. 406-410 .

⁵ Voir Gilles Jacoud, *La monnaie fiduciaire : d'une émission libérée au privilège de la Banque de France*, Thèse Université Lyon II, pp. 117-130 , sur le débat de toute cette période, voir pp. 130 à 231 .

⁶ DPPL, 10 Ventose, an IV, p. 440 .

⁷ DPPL, 20 vendémiaire, an IV, pp. 503 et 30 Vendémiaire, an IV, p.570.

basée sur les espèces métalliques. Les conditions d'un tel retour résident cependant pour les rédacteurs de la *Décade* dans l'assainissement du budget. Celui-ci passe par une présentation claire et distincte des dépenses ordinaires d'une part et extraordinaires d'autre part. Aux premières serait affecté le produit de l'impôt et aux deuxièmes les ressources extraordinaires. En ce qui concerne la fiscalité, la *Décade* se prononce pour l'exemption pure et simple des petits rentiers des impositions. Elle se prononce contre la proportionnalité et pour la progressivité de l'impôt direct car celui-ci est un moyen de corriger l'injustice sociale¹.

Pendant toute la période de transition entre les deux Directoires, la *Décade* a appuyé les mesures politiques prises en particulier dans le domaine financier sur la question des assignats, même si elle s'oppose à la mobilisation des deux tiers de la dette nationale qui pénalise les rentiers. La corruption et la dilapidation des fonds publics sont largement critiqués par la *Décade*. J.B. Say écrit : "*Tous les départements accusent les ex-dépositaires du pouvoir*".²

Par la suite, J.B. Say va affirmer son indignation face à la loi des otages et celle sur l'emprunt forcé. Il demande que l'on fasse tout d'abord place nette de tous les hommes corrompus en place. A ce moment-là, lui et les autres rédacteurs de la *Décade* n'attendent plus de salut que d'un coup d'Etat. C'est le moment où ils sont particulièrement liés avec Sieyès qui sera un des hommes clé du 18 Brumaire. Le retour de Bonaparte est salué avec enthousiasme par la *Décade* : "*Le héros de l'Italie pourra conduire nos troupes à de nouveaux triomphes, préparer et conclure lui-même une paix dont l'Europe a tant besoin*".³

Les historiens ont mis en lumière le rôle essentiel des idéologues de l'Institut : Sieyès, Cabanis et Volney, dans le coup d'Etat de Bonaparte⁴. C'est la *Décade* qui met en avant le mot d'ordre de ralliement des Brumairiens : "*Oui, il vous faut une réunion, mais que ce soit celle de tous les talents, de toutes les lumières, de toutes les vertus que la Nation renferme. Oubliez toutes les distinctions de partis, faites l'appel de tous les patriotes; que le sentiment de la présence d'un danger commun, unisse tous ceux qui se sont ralliés en 1789, sous l'étendard des droits de l'homme, et ne l'ont pas abandonné depuis*".⁵

Cet article s'inscrit dans une série dont l'objectif unique est de rétablir l'ordre dans le pays et de ramener la confiance publique. Dès son annonce, la *Décade* se rallie au coup d'Etat du 18 Brumaire. Cet enchaînement de faits plaide fortement pour considérer que les rédacteurs de la *Décade*, dont J.B.Say, ont été directement impliqués dans la préparation du coup d'Etat. A l'appui de cette hypothèse (en l'absence de preuves formelles) on peut invoquer plusieurs arguments :

1) Les positions défendues dans les mois qui précèdent sont en plein accord avec les objectifs politiques proclamés du coup d'Etat.

2) Sieyès et Cabanis étaient personnellement et depuis longtemps liés aux rédacteurs de la *Décade*, ils fréquentent les mêmes salons, se réfèrent aux mêmes valeurs.

3) La position de la *Décade* comme journal, les relations qu'elle a dans les milieux

¹ DPPL, 10 fructidor, an IV, pp. 443-445 .

² DPPL, An VII, 30 Messidor, p. 191.

³ DPPL, an VIII, 10 Brumaire, p. 252.

⁴ Vandal, *L'avènement de Bonaparte*, Chapitre 6 à 10 .

⁵ DPPL, 30 Thermidor, an VII, p. 364 .

politiques, littéraires, dans les salons, en font un instrument privilégié de centralisation de l'information sur la préparation du coup d'Etat et en même temps un instrument d'action important sur la classe politique de l'époque.

4) Horace Say, le frère de J.B. Say, rédacteur principal de la *Décade*, était lié à Bonaparte. Il avait fait partie de l'expédition d'Egypte et à cette occasion, Bonaparte l'avait nommé chef de bataillon.

5) Dans la période qui précède le coup d'Etat, Bonaparte avait mené une offensive de charme en direction des milieux de l'idéologie. Il avait été reçu dans le salon de Madame d'Helvetius à Auteuil. Il avait participé à des dîners avec les membres de l'Institut. Avant son départ en Egypte, il avait demandé à J.B. Say de lui faire la liste de la bibliothèque qu'il emporterait dans son expédition. Au total, Bonaparte n'avait pas ménagé sa peine pour obtenir l'appui de ceux qu'il appellera plus tard les idéologues.

6) Compte tenu de la position que la revue occupait, il semble difficile de croire que celle-ci n'ait pas été au courant des préparatifs du coup d'Etat. En dehors des prises de position écrites de la Revue, nous ne disposons pas d'éléments permettant d'aller plus loin.

Néanmoins, on peut verser une pièce supplémentaire à l'appui de notre hypothèse qui plaide dans le sens d'une action concertée entre Sieyès, Cabanis et la *Décade* et en particulier entre Cabanis et J.B. Say. Ils viennent de traverser dix années les plus troublées de l'histoire politique française. Ils ont survécu à la prison et aux changements politiques les plus brutaux. Ils aspirent fortement à la stabilité. Pour Cabanis et J.B. Say, la force et la stabilité sont la condition essentielle pour que le progrès de la société puisse se poursuivre.

J.B. Say voit dans la nouvelle organisation politique issue du coup d'Etat du 18 Brumaire un retour aux principes de 1789 ! Les espérances qu'il met dans le nouveau régime, il les exprime dix jours plus tard dans un article : "*Espérons que l'organisation de notre nouveau gouvernement, qui ouvre une porte constitutionnelle à toutes les améliorations, introduira dans cette partie de l'administration, comme dans plusieurs autres, un nouvel ordre plus favorable à la morale et à l'humanité; espérons que les idées libérales répandues dans tant de bons écrits, et sur lesquelles se fonde notre révolution, descendront enfin de leur hauteur théorique, que les peuples s'apercevront une fois qu'on sait agir aussi bien qu'on a su penser, et que nous aurons aussi, nous, des institutions qu'on pourra citer*".¹ Pour conclure sur ce point, on peut considérer comme un septième argument à l'appui de l'hypothèse de l'implication de la *Décade* dans le coup d'Etat de Brumaire, la nomination de quatre de ses membres fondateurs : Andrieux, Guinguené, Lebreton et J.B. Say au Tribunal.

Le Consulat : le Tribunal, les dernières luttes politiques 1799 - 1804.

La mise en place du Consulat est marquée pour les rédacteurs de la *Décade* par leur accession aux hautes fonctions politiques. Quatre d'entre eux, Andrieux, Guinguené, Lebreton et J.B. Say sont nommés tribuns et représentent le groupe de Sieyès dans les instances politiques du

¹ DPPL, an VIII, 20 Nivose, p. 80 .

nouveau régime. Le Tribunal est composé de cent orateurs élus par le Sénat. Il est divisé en plusieurs sections représentant les différents secteurs de l'action politique. Il discute les projets de loi qui ont été proposés par le Conseil d'Etat, lequel est nommé par le premier Consul. J.B. Say est membre de la section des finances et il aura l'occasion de présenter plusieurs rapports.

Citons le fait que le rapport qu'il devait faire sur les 300 millions de crédit de l'an XI fut supprimé par ses collègues à cause de quelques critiques qu'il contenait telles que celle-ci : "*La principale, ou plutôt la seule difficulté qui s'offre réellement est de savoir si les dépenses, que la loi seule peut autoriser, doivent être consenties en masse, ou si le législateur doit statuer sur le montant des "différents services publics". On voit que même cette critique bien timide et énoncée d'une façon très technique, avait été jugée comme trop audacieuse et les membres de la section des finances avaient demandé à J.B. Say de supprimer son rapport, lequel fut remplacé par quelques phrases d'approbation banale à la tribune.*" ¹

Le 23 brumaire la commission législative des 500 le nomme un de ses secrétaires rédacteurs. Au cours de cette période, ce sont surtout Andrieux et Guinguené qui expriment directement dans la *Décade* ou au Tribunal les points de vue du groupe. On ne trouve rien dans la Revue sous la signature de J.B. Say. Et lors de sa nomination aux fonctions de tribun, il a abandonné ses fonctions de rédacteur principal de la *Décade*. Il est remplacé à ce poste par Amaury Duval. Cette différence de position par rapport aux autres rédacteurs ne doit pas être considérée comme un abandon de sa part.

En 1799, il quitte la *Décade*. En novembre, le premier consul le nomme secrétaire-rédacteur de la commission législative intermédiaire des 500, chargée d'établir la constitution dite de l'an VIII et il entre au Tribunal dans le comité des finances. A la fin de l'année, il rédige OLBIE. En 1800 c'est la publication d'Olbie ou "*Essai sur les moyens d'améliorer les moeurs d'une nation*", rédigé sur la base du concours ouvert par la classe des sciences morales et politiques de l'Institut. La question à traiter était la suivante : "*Quelles sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple?*" Le prix (cinq hectogrammes d'or frappé en médaille) devait être remis au cours de la séance publique de l'Institut du 15 Nivôse de l'an VIII.

Nous savons, à partir de l'Essai *Olbie*, qu'il a l'ambition de rédiger un *Traité d'économie politique*. Ce qu'il va effectivement faire au cours des trois années où il siège au Tribunal. Il note dans son journal "*1800 rien de remarquable. je commence mon Traité d'économie politique*". N'étant plus le rédacteur principal de la *Décade* et ses fonctions politiques l'absorbant relativement peu, il disposait du temps nécessaire pour rédiger son ouvrage. Ceci explique sans doute une position qui apparaît comme un peu en retrait.

L'année 1801 va être celle d'un intense combat politique pour la *Décade*. Plusieurs questions cruciales en relation avec les positions défendues par les rédacteurs de la *Décade* vont être mises en jeu. Il s'agit d'abord de l'installation de tribunaux criminels spéciaux par Bonaparte qui représentent un profond retour en arrière par rapport à l'oeuvre judiciaire de la Révolution. Ensuite vient la négociation du Concordat et l'on sait que pour tous les rédacteurs de la *Décade* la lutte contre la religion et contre l'emprise des prêtres est une question essentielle. Enfin, toute

¹ René STOURM . " *Les finances du Consulat* ", pp. 336-337, Paris, 1902

l'organisation de l'enseignement public issue de la Révolution est remise en cause. Bonaparte liquide l'Institut et en particulier sa section des sciences morales et politiques.

C'est l'intervention de Guinguené dans la section des affaires intérieures du Tribunal, appelant ses collègues à résister au projet de tribunaux spéciaux de Bonaparte, qui va déclencher le conflit avec ce dernier. Face à cette opposition, Bonaparte réagit en faisant publier dans le *Mercure de France* sous le titre : *Observations* , une violente attaque contre le groupe des idéologues. Le texte dénonce : "*ces esprits dérégés qui, appliquant à tort et à travers les principes absolus d'une métaphysique abstraite (...)établissent au gré de leurs passions les systèmes les plus opposés (...). Ils sont douze ou quinze et se croient un parti. Des raisonneurs intarissables, ils se disent orateurs. Ils feignent d'ignorer qu'il n'existe pas en Europe un Etat sans tribunaux particuliers pour juger les brigands et les rassemblements de séditions armés. Ils ne veulent pas même se souvenir des lois qu'ils ont eux-mêmes créées (..); A qui en veulent-ils ? Au premier Consul. On a, il est vrai, lancé contre lui des machines infernales, aiguisé des poignards, suscité des trames impuissantes, ajoutez-y, si vous voulez, les sarcasmes et les suppositions insensées de douze ou quinze nébuleux métaphysiciens. Il opposera à tous ses ennemis LE PEUPLE FRANCAIS*".¹

Ce qui est remarquable dans cette attaque de Bonaparte, c'est la contradiction qui apparaît entre la vigueur de celle-ci et le caractère supposé insignifiant du groupe qui en est l'objet. En réalité, si Bonaparte se sent obligé d'attaquer le groupe des idéologues, c'est qu'il les considère bien comme une menace, donc comme une force politique agissante. Les douze ou quinze qu'il vise et au nombre desquels se trouve J.B. Say, disposent d'un journal de relations, de correspondants dans les provinces qui sont souvent des cadres administratifs et intellectuels de la République. Tout cela fait des idéologues une direction politique possible à une opposition à Bonaparte, la *Décade* représentant un cadre d'organisation potentiel.

Le danger de l'opposition de Guinguené et de la *Décade* vient de ce qu'ils expriment la défense de ce qu'il y a de plus durable et de plus fondamental dans l'oeuvre de la Révolution. N'ayant pas réussi à se soumettre le groupe des idéologues en les nommant à des postes de pouvoirs, il est résolu à les faire taire. Le danger était sans doute surestimé par Bonaparte dans la mesure où il ne semble pas qu'aucun des membres du groupe des idéologues n'ait eu la stature ni l'ambition d'être un chef de parti. Tout au plus ambitionnaient-ils d'être les conseillers du Prince, les hommes supérieurs qui auraient eu pour mission de veiller à la préservation de l'oeuvre essentielle de la Révolution.

Devant cette attaque de Bonaparte les rédacteurs de la *Décade* abandonnent le combat. Le 16 Pluviose, an IX, J.B. Say écrit à Amaury Duval : "*Andrieux est d'avis de supprimer totalement l'article politique de la Décade, sauf à le reprendre quand nous aurons la liberté. C'est mon avis aussi. En attendant, lui et moi nous pensons que tu ne parleras ni en blanc ni en noir, ni directement ni indirectement des discours prononcés au Tribunal, non plus que de l'infâme diatribe que le gouvernement vient de faire distribuer contre nous sous le titre Observations*"² .

Ce conseil de prudence équivaut à une renonciation pure et simple au combat politique. Pendant

¹ *Mercure de France* du 16 Pluviose, an IX (p. 319)

² AULARD, *Paris sous le Consulat*, Tome II, p. 160-161 .

plus d'un mois la *Décade* s'abstient de tout commentaire politique. En 1801, J.B. Say renouvelle sa déclaration d'adhésion au régime du 18 Brumaire dans des termes, il est vrai, peu enthousiastes¹. Mais Bonaparte poursuit son attaque et l'épuration du Tribunal est décidée. Andrieux, Lebreton et Guinguené sont évincés. J.B.Say, qui s'est peu exprimé, ne le sera qu'en 1804².

A la fin de 1803, il est évincé du Tribunal par Bonaparte et nommé le même jour (annonce parue dans le *Moniteur*) Directeur des droits réunis de l'Allier. Il refuse cette charge. Dans les notes qu'il a laissées dans ses manuscrits, on trouve ces vers de la tragédie de Brutus :

*"Je pouvais il est vrai, mendier son appui
Et, son premier esclave, être tyran sous lui.
Grâce au ciel je n'ai point cette indigne faiblesse
Je veux de la grandeur et la veux sans bassesse.
Je sens que mon destin n'est pas d'obéir."*

Avant lui, Guinguené, Chénier, Daunou et Benjamin Constant avaient été éliminés du Tribunal . On trouve dans les oeuvres diverses cette définition du courage civil : *"C'est ce courage qui dans les diverses situations où l'on peut se trouver dans la vie sociale, nous porte à sacrifier volontairement la sûreté de notre vie et les avantages de notre position, notre réputation , s'il le faut, nos espérances, enfin tous les avantages sociaux auxquels nous pourrions prétendre"* .

Voici comment il s'exprimera plus tard sur cette période : *"Trop faible pour m'opposer à l'usurpation et ne voulant pas la servir, je dus m'interdire la tribune, et revêtant mes idées de formules générales, j'écrivis des vérités qui puissent être utiles en tous temps et dans tous les pays"*³. De là date l'hostilité extrêmement forte que J.B. Say manifestera toujours par la suite à l'égard de Bonaparte. Citons ici quelques remarques significatives : rapportant un entretien qu'il avait eu avec Bonaparte, il écrit : *"Je me suis hasardé une fois de reprocher à Napoléon qu'il dépravait la nation. Il est impossible de rendre la finesse du dédain avec lequel il me répondit : Vous ne savez donc pas encore que l'on gouverne mieux les hommes par leurs vices que par leurs vertus ?"*⁴

Il écrit en réponse à un auditeur d'un de ses cours à l'Athénée, le 17 janvier 1816: *"Je ne connais pas, je vous l'avoue, de crime égal au sien (Bonaparte). Il est coupable, non seulement du mal qu'il a fait, mais d'avoir méprisé le bien qui s'offrait à lui et qui n'a jamais été si facile pour personne"*⁵. Il écrit également sous le titre : *"Infâmie financière de Bonaparte : on avait pris les fonds sacrés des Monts de Piété destinés à prêter aux malheureux et l'on avait remplacé cela par des engagements de la caisse de service pour 4 millions 400 000 livres"*. Pour conclure sur l'amertume qui dut être la sienne d'avoir contribué à la mise en place du régime de Bonaparte,

¹ DPPL, an IX, 20 Pluviose, p. 278 .

² L'épuration du Tribunal se fit presque exclusivement aux dépens des idéologues . Sur les vingt exclus, 13 étaient ou membres ou alliés de la *Décade* . Dans sa thèse monumentale, Marc Regaldo cite les noms de Guinguené, Andrieux, (à tort) celui de Say, Marie Joseph Chénier, Daunou, Dupuis, Saint Aubin, Ganilh, Desrenaudes, Mailla-Garat, Jacquement, Laromiguière, Benjamin Constant, p. 470 .

³ Nouvelle biographie générale, cité par E. Asse, Tome 81, p. 232 .

⁴ J.B. Say, *Petit Volume*, 3ème édition 1839, p. 117, Paris, Guillaumin .

⁵ Mss, BN, Carton K .

citons cette réflexion : "*Ce qu'on appelle un gouvernement fort, n'est qu'un brigandage plus puissant que les autres*"¹.

¹ Ibidem .

CHAPITRE 3

DE L'INDUSTRIE A L'ENSEIGNEMENT

3 1 Industriel a Auchy

L'élimination du Tribunat contraint JB.Say, dès lors qu'il n'accepte pas de se laisser acheter par le régime et d'occuper le poste de directeur des droits réunis de l'Allier, à chercher un autre moyen d'existence. En effet les dispositions prises par Bonaparte lui interdisent toute activité comme journaliste, sa 2^e édition du *Traité* est interdite. L'Empire va donc être pour lui et ses compagnons de la *Décade* une longue traversée du désert. Mais il est le seul qui fasse une réorientation aussi radicale. A partir de ce moment là il est amené à renouer des liens plus étroits avec ses relations protestantes et Genevoises avec lesquelles au reste il ne s'est jamais brouillé..

Il va préparer son expérience d'industriel avec soin en apprenant d'abord à manier les machines des métiers à tisser qui se trouvaient dans les murs du Conservatoire des arts et métiers et qui avaient été ramenés par les armées de la Révolution. Il fait son apprentissage avec son fils Horace : "*on le vit dans les galeries du Conservatoire des arts et métiers qu'un jour il devait illustrer par son enseignement, étudier comme un simple ouvrier les procédés de la fabrication, monter et démonter les métiers, assisté de son fils qui lui servait de rattacheur*¹. Que JB Say ait tenté sa chance du côté de la production de coton cela correspond à une situation dans laquelle les débuts de l'Empire sont marqués par le vrai démarrage de cette industrie. Celle-ci va peser d'un poids important par la suite dans l'industrie française et dans la définition de la politique commerciale extérieure de la France.

En 1804 c'est la première tentative pour monter une filature à Sedan, puis voyage à Genève où il revoit la soeur de son père mais certainement aussi pour nouer des contacts avec les relations de sa famille afin de faire aboutir son projet. A cette occasion il est reçu chez Necker à Copet où se trouve madame de Stael et Benjamin Constant : "*En 1802 me trouvant à Genève je fus invité chez Mr Necker à Copet madame de Stael fut charmante comme elle était toujours en société.(..) Benjamin Constant y était comme de raison.*² Tous deux étaient d'origine protestante. Entre temps Grivel devenu seul propriétaire en cède l'usage à J.B.Say moyennant une participation dans l'affaire créée par celui-ci.³ En 1806 le 27 /08 Jean Étienne Say, 1 père de Jean Baptiste Say meurt à Paris. En 1806 deuxième tentative et réussite à Auchy le château dans le Pas de Calais la filature est installée dans une ancienne abbaye mise à sa disposition par Isaac Jules Grivel qui l'avait acquise comme bien national avec Étienne Delessert en 1802 ou 1803⁴ . Say décrit le lieu

¹A.BLANQUI, *Notice sur la vie des travaux de JB.Say, Paris 1841*

²Mss., fonds Say

³Valynseele ,op,cit.p50:"La filature créée à Auchy par J.B.Say existe toujours .La famille Grivel la conserva jusqu'en 1859.A cette date Georges Grivel la céda à MM.louis Wattine-Bossut ,A.Droulers,et B.Pruvost-Charlet ;;qui l'exploitèrent sous la raison sociale de Pruvost-Charlet et Cie. La raison sociale actuelle est Filatures de Auchy les Hédins S.A.R.L.

⁴ J. Valynseele, *Les Say et leurs alliances*, chez l'auteur, Paris 1975 : " *La filature créée à Auchy par J.B. Say existe toujours . La famille Grivel la conserva jusqu'en 1959 . Georges Grivel la céda à Messieurs Louis*

"comme un vallon agreste arrosé d'une petite rivière, qui de demi lieu en demi lieu faisait tourner un moulin souvent accompagné d'un village"¹

Les travaux d'aménagement furent considérables puisqu'il fallut utiliser une chute d'eau importante pour actionner la machine hydraulique et ensuite aménager une route pour transporter les produits. c'est à cette occasion après les travaux de mécanicien, d'ingénieur et d'architecte qu'il entrera en contact avec une main d'oeuvre directement issue de la paysannerie².

Nous ne savons pas combien il y avait de femmes et d'enfants employés, il est possible que Say ait utilisé les enfants des hospices³

La filature débuta avec 80 ouvriers et des métiers qu'actionnait un moteur hydraulique, " l'affaire se développa rapidement et 1810, accrue de bâtiments nouveaux, la manufacture occupait 400 ouvriers ; on y filait 100 kilos de coton par jour, le bénéfice réalisé était de 10 francs par kilo soit 300 000 francs par an dont un tiers passé à l'entretien des mécaniques. ⁴ En 1810 toujours, le préfet du Pas-de-Calais désigna J.B.Say pour participer à un conseil des fabriques et manufactures.

A l'appui de sa proposition, il écrit à propos de J.B. Say : "*Très actif et très laborieux, il pourrait se déplacer pour assister aux séances à Paris mais avec peine car il est l'âme de cet établissement ; il a reçu une éducation soignée ; il fut tribun et coopérateur d'un ouvrage périodique ; il s'énonce et écrit bien ; il jouit d'une fort bonne réputation ; cet établissement, qui subsiste depuis plus de cinq ans, va toujours croissant surtout depuis quatre ans que l'on y a adopté une machine hydraulique qui fait tourner la majeure partie des mécaniques. L'établissement sera doublé dans deux ans à en juger d'après les préparatifs que l'on remarque*"⁵. La question sociale préoccupe Say, même si c'est dans une optique paternaliste qu'il semble l'avoir abordée. Son ami Pyrame de Candolle rapporte que : "*au lieu de payer ses ouvriers le samedi, il les payait le lundi. Il obtenait par là que leur solde servait pendant la semaine à nourrir leur famille et qu'il ne restait que l'excédent pour le cabaret du dimanche*"⁶. Dans des remarques éparses, J.B. Say se plaint de ce que les ouvriers de sa filature ne semblent

Wattinne-Bossut, A. Droulers et B. Pruvost-Charlet qui l'exploitèrent sous la raison sociale de Pruvost-Charlet et Cie, la dernière appellation de la filature est Filature de Auchy les Hédins " .

¹ cité par E.SCHOORL

² *Revue d'histoire économique et sociale*, Charles Schmidt : "L'industrie cotonnière en France" : "*Les nouvelles machines permettaient l'emploi des femmes et des enfants; la main d'oeuvre fut facile à trouver et ce fut l'une des raisons du rapide développement de la grande industrie . On continua sur une plus vaste échelle la tradition " charitable" du XVIII° siècle . On employa les enfants des hospices, les enfants trouvés, les orphelins ; on enrégimenta, par bandes, les garçons et les filles, on les logea dans les vastes bâtiments des vieilles abbayes nationalisées où ils travaillaient sans contrôle pour des salaires dérisoires . (...) Boyer Fonfrède demandait cinq cents enfants au Directoire, on lui accorda six cents enfants à prendre dans les hospices de Toulouse . p. 48-49 . A chaque nouveau perfectionnement des machines, à chaque nouvelle économie de main d'oeuvre consécutive, il se produisait des effervescences . En l'an XIII à Lille, les ouvriers fileurs apprirent que les mécaniques anglaises d'un modèle nouveau allaient être introduites ; plusieurs milliers de fileurs se réunirent et une émeute éclata que l'on réprima en arrêtant les meneurs . p. 53-54 .*

³ Une recherche que nous avons effectuée en ce sens auprès des Archives du Pas-de-Calais n'a donné aucun résultat, celles-ci ayant été détruites .

⁴ *Revue d'histoire économique et sociale*, 4ème année, 1911, p. 148 et suivantes .

⁵ Ibidem, p. 148 .

⁶ J. Valynseele, op. cit. p. 45, cité par J.V. et extrait de notices sur J.B. Say, Genève 1832 .

lui avoir aucune reconnaissance pour tous les efforts qu'il fait dans une gestion fort différente de celle de ses concurrents. Et il dira à ce propos qu'il " *est plus difficile de faire vivre 4 à 500 hommes, que de les faire tuer* ¹.

Ses rapport avec les ouvriers qui étaient essentiellement des femmes et des enfants n'ont pas laissé de bon souvenir à J.B.Say : " *Je m'aperçut qu'il est plus difficile de faire vivre trois cents hommes que de les faire tuer. J'ai été souvent dégoûté je l'avoue de voir le peu de gré qu'ils (les 300 ouvriers) me savait de bien et d'avantages pour eux. De sorte que si je ne l'avais pas fait pour l'amour du bien lui-même je n'en aurais eu aucune récompense(..) j'ai même éprouvé de leur part non seulement de l'indifférence mais encore de la haine.(..)Faites du bien aux hommes et il vous jeteront des pierres. Tenez vous en mesure de leur faire du mal ; si vous leur en faites ils se mettront à genoux devant vous*"²

C'est au cours de cette période d'activité industrielle dans le Pas-de-Calais qu'il est amené à intervenir en réponse à une enquête du gouvernement sur les mesures à prendre dans le cadre du blocus continental. Dans la lettre qu'il adresse au Préfet ³ A la question posée de savoir s'il convient " *d'interdire l'importation en France des cotons filés étrangers* ", il répond par une argumentation détaillée en envisageant les différents cas de figure. Sa position n'est pas ce que l'on pourrait attendre : purement libre échangiste. Il distingue le cas des filatures qui produisent des cotons grossiers (les filatures françaises) des filatures qui utilisent les filets fins que les fabriques françaises ne produisent pas. Il propose donc des mesures qui permettent d'avantager les filateurs de coton grossier sans désavantager les filatures qui ont besoin des fils anglais. Il conclut : " *Il semble donc que pour rétablir l'équilibre et même pour procurer au fileur français un avantage qui peut exclure pour lui la concurrence au moins des Numéros, bas et moyens, il conviendrait de doubler et au-delà le droit (de douane) actuel. (...) Mais une mesure qui serait à la fois favorable à tous les genres de manufacture de coton, à tous les consommateurs et en même temps contraire aux ventes des étrangers, serait l'abolition du droit impolitique qui se perçoit à l'introduction en France des cotons en laine et qui est actuellement de 66 francs par quintal décimal.*"⁴ A travers une argumentation serrée et habile, puisqu'elle tient compte de l'opinion protectionniste, ce qu'il propose, c'est en réalité une diminution générale des droits de douane sur les cotons avec le maintien de droits partiels.

Sa lettre fait l'objet d'une discussion entre le ministre de l'intérieur et Napoléon qui, comme on pouvait s'y attendre, refusa les mesures proposées par J.B. Say qui les résume en trois points : "

1) *Qu'on porte le droit d'entrée sur les cotons filés étrangers à 20 francs par kilogramme, quelle que soit leur qualité.*

2) *A ce qu'on abolisse le droit de 66 francs par quintal décimal sur l'introduction des cotons en laine, droit qui entrave ce commerce dans toutes les branches sans aucun but politique.*

3) *Qu'on oblige les filatures françaises à un nouveau numérotage uniforme en harmonie*

¹ *Oeuvres diverses* de J.B. Say, Paris Guillaumin 1848, *Notice sur la vie et les ouvrages de J.B. Say*, p. X .

²Mss., fonds Say.

³ Lettre publiée dans l'article déjà cité de Charles Schmidt, "J.B. Say et le blocus continental", p. 150-154 .

⁴Lettre publiée dans l'article déjà cité de Charles Schmidt, "J.B. Say et le blocus continental", p. 150-154 .

avec le nouveau système métrique. Signé J.B. Say, l'un des entrepreneurs de la filature d'Auchy, ce 24 avril 1809¹. "

L'activité de J.B. Say comme filateur va s'interrompre en 1812. Les raisons de cette interruption sont doubles : d'une part un différend avec son associé qu'il a lui-même rapporté : son associé lui avait imposé des collaborateurs qui s'efforçaient de lui prendre la place qu'il occupait. D'autre part il voyait approcher une crise industrielle et proposait une réduction d'activité que son associé refusait. Ces circonstances jointes au changement de situation politique qui ouvrait de nouvelles perspectives le déterminèrent à prendre sa part de l'affaire et à retourner à Paris. Il retire de l'affaire sa part : "28 SEPTEMBRE 1812 J.L GRIVEL doit à J.B.Say "Solde en ma faveur qui m'est du par l'ancienne société de JB.Say et Cie dont mr Grivel se charge en prenant la suite les affaires de cette société" £ 90679, 28.². C'est à partir de 1814 que débute la dernière phase de la vie de J.B. Say, celle de l'enseignement qui le conduira à occuper la première chaire d'économie politique du Collège de France.

La vie à Auchy ne semble pas avoir beaucoup plu à JB.Say. il écrit le 9 octobre 1806 : " Nous vivons à Auchy la tête dans un sac, nous ne voyons rien, nous ne savons rien. Nous lisons seulement dans un mauvais journal que notre auguste souverain est parti pour Mayence ; ce qui nous fait augurer les évènements les plus glorieux pour ce digne prince. Y-a-t-il à Paris un enthousiasme proportionné à la grandeur de cet illustre chef et à-t-on dans les événements une confiance qu'il est fait pour inspirer ? C'est ce que nous ne savons pas. Tout ce que je sais c'est que lorsque nous négocions ici des lettres de change, on exige qu'elles deviennent spécifiées payables en espèces. Ce qui semblerait prouver que les provinces n'ont pas toute la confiance qu'elles devraient avoir et qu'elles craignent que les billets de banque ne soient tôt ou tard transformés d'autorité en un papier-monnaie forcé, crainte chimérique sous un gouvernement qui a prouvé qu'il était esclave de ses engagements.³

3 2 Le voyage en Angleterre et la rencontre avec Ricardo

Le voyage en Angleterre est la seule mission connue que Say va faire, au cours de cette période, pour le compte du gouvernement⁴. Il a relaté son voyage et sa rencontre avec Ricardo dans son journal des affaires personnelles (voir encadré).

notes pour servir à mon mémoire sur les manufactures anglaises.⁵

19 septembre 1814 je pars de Paris

22 septembre 1814 à trois heures du matin je m'embarque

23 septembre nous arrivons à Londres à 8H du soir at the Inn n°93 Brighton street.

Visite à Mr Aham, et mr et mrs Angell, visite à Dulan, West.

¹Lettre publiée dans l'article déjà cité de Charles Schmidt, "J.B. Say et le blocus continental", p. 150-154 .

²journal des affaires personnelles de JB.Say, Mss. fonds Say, BN.

³Manuscrits cités par E.SCHOORL, F 376-23.

⁴Des recherches aux archives nationales n'ont pas permis de retrouver la trace du mémoire qu'il a donné au gouvernement. Il reste la publication qu'il en a tiré : "De l'Angleterre et des Anglais", Guillaumin, in Oeuvres Diverses, 1848, Paris, collection des principaux économistes, volume XII.

⁵Mss. fonds, Say.

1^o octobre visite à Godwin, à James Cazecca, à John Edward,
 14 octobre visite à mr Place.
 17 octobre mr Buchanan me fait voir Billigate
 29 octobre Vois mr Nappier avec Mr Brown, je dîne avec Mr Pillens recteur de la Hig School.
 30 octobre je déjeune chez mr le docteur Brown, celui qui occupe la chaire de Ferguson et de Dugal Stewart.
 1^o novembre 1814 Mr Bull quaker me procure un moyen de voir la maison de correction appelée BriderWill, bâtie d'après le projet de panoptique de Bentham.
 8 novembre 1814 " Je vais voir Mr Milné professeur de philosophie morale à L'université. Il me fait voir la salle où Adam Smith a professé je m'assois dans son fauteuil".
 10 décembre 1814 Je pars de Londres pour Gatcomb-park où j'arrive le lendemain. Bonne réception de Mr Ricardo.
 12 décembre Mr Ricardo me fait voir dans son voisinage la filature de laine et la manufacture de draps. Les procédés sont ceux de Dougals et les (partie arrachée du manuscrit).
 13 décembre je reviens à Bath. Je dîne avec Mr Ricardo chez Mr Clutterbuck son gendre et y couche. Dans la soirée nous allons au spectacle. On donne en français Adolphe et Clara.
 14 décembre 1814 Nous allons en poste,; Mr Ricardo et moi, chez Jérémie Bentham à Ford Abbey. Nous sommes fort bien reçus par Mr Mill et par Mr Bentham.
 15 décembre 1814 Nous séjournons à Ford Abbey.
 16 décembre 1814 Je pars et me repose chez Mr Ricardo, je passe la nuit à Dep. ford Inn.
 17 décembre 1814 Je me rends à Salisbury
 21 décembre 1814 Je vais à la monnaie (mint) Mr Laceson et Muscher me montrent l'établissement.
 31 décembre 1814 je repars de Londres pour la France.

3 3 L'enseignement de l'economie politique (1815/16-1832)

Des études récentes (Colloque de Vizille) ont largement mis en lumière ce qu'avaient été les premières tentatives de l'enseignement de l'économie politique en France . Nous nous attacherons dans cette partie à ne traiter que les seuls éléments qui se rattachent à J.B. Say et qui importent pour notre étude. ¹

J.B.Say se trouve à) partir de 1812 au centre du courant libre-échangiste dans une France prohibitionniste. Il bénéficie au départ d'une certaine bienveillance de la part des autorités. Le gouvernement de Louis Philippe l'invite à faire partie d'une commission officielle chargée de réviser le statut des droits réunis. Il sera chargé comme nous l'avons vu d'une mission d'information en Angleterre dans les quatre derniers mois de 1814². A son retour il publie *de*

¹ Outre les manuscrits de J.B. Say déposés à la Bibliothèque Nationale, nous nous sommes appuyés dans cette partie sur l'article de Philippe Steiner : "J.B. Say et l'enseignement de l'économie politique en France (1816-1832)" et André Liesse : "Un professeur d'économie politique sous la Restauration" : *Journal des économistes*, tome XLVI, 1901, P. 3 à 22 .

² Augustin Pyrame de Candolle, "Notice sur Jean Baptiste Say, *Bibliothèque Universelle de Genève*, 1832.

l'Angleterre et des Anglais, ouvrage qui est un des premiers écrits du point de vue libéral pour comprendre l'Angleterre de ce moment là. C'est après ce voyage qu'il va concrétiser ses objectifs de diffuser la pensée libérale par l'enseignement. En 1816 Say ouvre à L'Athénée royal de Paris un cours libre d'économie politique. L'Athénée royal est une institution intellectuelle à la mode, établissement privé fondé en 1781 par Pilâtre du Rozier sous le nom de musée Monsieur, il ne devint lycée qu'en 1785, puis sous la terreur Lycée républicain et en 1803 il prend le nom d'Athénée./ Le cours d'économie politique de Say connaît un grand succès. Adolphe Blanqui affirme qu' *" on s'y portait en foule et que le succès fut complet"*¹. Le public est assez fortuné car les fonds proviennent d'abonnements assez élevés qui excluent un public populaire².

On ne peut douter de l'objectif de J.B. Say, lorsqu'il entame son cours à l'Athénée Royal³. C'est bien la même ambition que celle qui l'avait conduit dans la Décade, mais il est seul cette fois-ci pour poursuivre son action . Ce qu'il vise, c'est ce qu'il appelle la classe mitoyenne car *" c'est dans cette classe mitoyenne, loin des soucis et des plaisirs de la grandeur, loin des angoisses de la misère ; c'est dans cette classe que se rencontrent les fortunes honnêtes, les loisirs mêlés à l'habitude du travail, les libres communications de l'amitié, le goût de la lecture et des voyages ; c'est dans cette classe, dis-je que naissent les lumières ; et c'est là qu'elles se répandent chez les grands et le peuple "*⁴. C'est le public des lecteurs de la Décade que l'on retrouve ici . L'objectif est inchangé, les moyens et le contexte, eux, sont profondément modifiés . En choisissant l'enseignement, J.B. Say poursuit la tradition des idéologues . Et dans le même temps, il conserve une indépendance qu'il n'aurait pas eue en exerçant des responsabilités publiques. Les auditeurs du cours de l'Athénée varient entre deux et trois cents auditeurs, ce qui traduit un succès important. Le plan du cours est le suivant : ⁵

- I - Discours d'ouverture .
- II - Histoire de l'économie politique et objet de cette science .
- III - Manière dont les richesses se distribuent et se consomment .
- IV - De l'objet des consommations et comment elles contribuent au bien-être de la société ou principe de vie dans le corps social .
- IV bis, (non prononcé) Suite des consommations publiques.
- V - Inconnu .
- VI - Des progrès de l'économie politique au XVIII^e siècle
- VII - De Malthus et de la population
- VIII - Sur Malthus et la population : de la population des villes et des campagnes, sur la mendicité, de la colonisation .

Cet effort d'enseignement se prolonge avec l'édition du Catéchisme d'économie politique

¹Louis Reybaud, "Les chaires d'économie politique en France", *Revue des deux mondes*, 145 décembre 1864.

²Voir F.DÉMIER, *Nation marchés et développement dans la France de l'ka >Restauration*, Thèse, Paris 1989, pp. 1625-1688.

³ Etablissement d'enseignement privé, il fut fondé en 1781 par Pilâtre du Rozier, sous le nom de Musée de Monsieur, il prend le nom de lycée en 1785, de lycée républicain sous la Terreur, puis d'Athénée en 1803 et d'Athénée Royal à la Restauration .

⁴ J.B. Say, *Traité d'économie politique*, 1803, Tome I, P. XXVIII .

⁵ Mss, B.N., Carton B . s

publié en 1817 et le petit volume concernant quelques aperçus sur les hommes et la société. Le gouvernement de Decazes, protège et encourage l'action de Say. Celle-ci va se poursuivre pour la création d'une chaire d'économie politique à l'école de droit qui échouera devant le conservatisme de l'Université.

Après cet échec, J.B. Say obtient du Baron Thénard la création d'une chaire d'économie industrielle, par décret du 20 novembre 1819, au Conservatoire des Arts et Métiers . Les cours sont d'environ une heure et sont lus entièrement.

Le Conservatoire des arts et métiers devint rapidement une tribune et un pôle de résistance pour l'opposition libérale à Villèle. Dès décembre 1824 le préfet de police Delavau fait surveiller les cours par ses agents.

Mais l'action ne se mène pas que dans les cours et au Conservatoire. La famille Say tient un salon dans lequel se retrouvent de nombreux intellectuels et savants de l'époque. On trouve chez Say les savants du jardin des plantes avec Cuvier, Geoffroy Saint Hilaire, Thouin, Desfontaines, Mirbel. Il y aussi de jeunes libéraux comme Charles Comte et Dunoyer qui sont au *Censeur Européen*. Le salon est aussi fréquenté par Charles Dupin, Clément Désormes, le banquier Laffitte et Adolphe Blanqui. Peut-être Stendhal a-t-il passé un moment dans ce salon quoiqu'il critique "*la bêtise de M.Dunoyer*"¹

C'est le 4 juin 1831 que J.B. Say prononcera son discours d'ouverture au Collège de France qu'il fera durant deux années avant sa mort en 1832.

¹STENDAHL, *Souvenirs d'égotisme*, Gallimard folio, 1983, p 75 " Stendhal cite souvent JB.Say, il l'évoque au début de *La vie de Henry Brulard*, comme ayant contribué à sa formation intellectuelle " *Je vénérerais Cabanis, Tracy et JB.Say* (OC., t 20, p. 14) Plus loin il évoque ses lectures " *Nous lûmes ensemble Adam Smith* (avec Crozet) *et JB.Say* (OC, t 21, p 132) Sur cette question voir V.del Litto, *La vie intellectuelle de Stendhal*, p 182 et suivantes, op.cit. p 240 note 49.

MANUSCRITS INÉDITS

Nouvelles acquisitions de la bibliothèque nationale

Objets non-classés mais propres à servir quelque part

*

Sur la question des Valeurs et la nature des richesses
(65 à 68) Livre III, chapitre 6

*

22 octobre 1821

Contradiction apparente de J.B. Say

Say a dit : Plus vous augmentez la valeur des choses par l'industrie et plus vous augmentez les richesses.

Say a dit (*phrase barrée* : *plus l'industrie est perfectionnée, c'est à dire en proportion de ce qu'elle crée de produit et plus elle donne*). Plus vous diminuez la valeur des choses par les perfectionnements de l'industrie, plus vous augmentez les richesses.

La contradiction de ces deux propositions vient de ce qu'on les détache des circonstances qui en précisent le sens.

On ne peut pas séparer l'idée d'une richesse de l'idée de son propriétaire.

De quelle richesse parlez-vous dans la première proposition ? de la vôtre Théophile, d'un produit à vous dont votre industrie vous rend plus riche de toute la valeur que vous avez créée, mais personne n'est plus riche hors vous, seulement comme vous faites partie de la nation, la nation est plus riche de la valeur que vous avez gagnée.

Tournez

*

De quelle richesse parlez-vous dans la seconde proposition ? D'une richesse qui n'existe pas encore, qui n'est à personne si ce n'est à un être de raison que nous appelons la Nature, d'une richesse qu'il s'agit d'acquérir, que nous ne pourrions acquérir qu'en donnant une richesse qui est déjà en notre possession : je veux dire nos services productifs. Or je dis que celle là moins elle aura de valeur et plus nous serons riches parce que nous l'acquerrons à moins de frais. Moins elle aura de valeur et plus nos services productifs en auront ; or nos services et nos fonds dont ils émanent, étant à nous, plus ils ont de valeur et plus nous sommes riches.

S'agit-il des produits déjà créés, déjà achetés par nos services productifs, l'augmentation de leur valeur rend plus riches leurs possesseurs, mais elle rend plus pauvres tous ceux qui sont obligés de les

acheter, parce que les produits qu'ils ont et qu'ils peuvent donner en échange diminuent de valeur à l'égard des premiers (1)

S'agit-il de produits non encore créés ? (*phrase barrée illisible*) Quelle que soit leur valeur ; l'acquisition qu'en fera leur producteurs, le rendra plus riche de la valeur (*mot barré*) de tous les services productifs qu'il aura consacré à cette acquisition quelle qu'elle soit. Il ne sera donc pas plus pauvre si le produit vaut peu que s'il vaut beaucoup. Mais s'il vaut peu la nation sera plus riche que s'il vaut beaucoup parce qu'elle en aura davantage pour tous les services qu'elle voudra consacrer à son acquisition, ses services vaudront davantage par rapport à ce produit là.

Une chose utile est infiniment chère pour une nation lorsqu'elle n'a aucun moyen d'avoir cette chose. Son prix est inatteignable par quelque fortune que ce soit.

Son prix est déjà diminué lorsqu'on peut le produire à grands frais ; mais on est encore pauvre à son égard puisqu'on a de grands frais à faire pour l'acquérir.

Mais on est moins pauvre, on est même riche lorsqu'au moyen de nos services productifs qui sont toujours à nous, nous pourrons l'acquérir à peu de frais.

Pour faire entendre tout cela au public, il faudrait, avec des exemples, donner un corps à toutes ces abstractions.

*

Pour prouver qu'une légère augmentation dans la qualité d'une marchandise, occasionne une grande baisse dans son prix, et qu'une petite rareté occasionne une grande hausse.

Voyez Recherches sur la richesse publique par Landerdale

page 33.34.35

note au mot utilité ou richesses naturelles (*dans la marge*)

Cette réponse est assez importante et peut entrer dans mon cours, pour critiquer value in use de Smith (*dans la marge en travers*)

Je sais ce que c'est que l'utilité, la quantité d'utilité, mais je ne sais ce que c'est que valeur d'utilité parce que qui dit valeur suppose un échange, et l'idée de l'usage seul n'apporte point d'idée d'échange.

Valeur d'utilité, ne signifie rien de plus que (*mot barré*) utilité, et une valeur qui n'est pas constatée par l'échange ou la possibilité d'un échange, n'est pas une valeur reconnue. Or il n'y a de richesses sociales que la valeur reconnue combatte la distinction que fait Smith de valeur (*mot barré*) d'usage et valeur d'échange.

*

valeur

exemple cité par Storch d'un ouvrage résultat d'un travail de plusieurs années qui cependant n'a point de valeur.

Un mauvais livre : La pucelle de chapelain

Une tragédie qui tombe

*

*

note supprimée dans mon catéchisme

Les valeurs ne sont jamais absolues ; elles ne sont que relatives. Ainsi, nous ne pouvons pas dire rigoureusement (*qu'une - barré*) que la valeur d'un boeuf n'a pas changé lorsqu'au lieu de 20 hectolitres de blé on ne veut plus en donner que 18 pour l'avoir. Mais comme dans cet exemple, le blé a renchéri non seulement par rapport au bœuf , mais par rapport à toutes les autres denrées (*mot barré*) et que le (*prix du - barré*) boeuf [au contraire s'est toujours échangé contre la même quantité de drap] (*dans la marge*), échangé contre du drap, de vin, d'argent (*est demeure le même*), nous dirons que c'est la valeur du (*bœuf n'a pas changé - barré*) blé qui a changé en non pas celle du bœuf. Mais dans la réalité quand une seule denrée monte, comme le blé, en même tems qu'elle monte par rapport à toutes les autres, toutes les autres baissent par rapport à elle. De même en astronomie, nous disons que la lune tourne autour de la terre quoique dans la réalité ces deux planettes tournent autour l'une de l'autres comme deux personnes qui valsent ; mais comme dans cette valse la lune se déplace beaucoup plus que la terre, nous parlons de la lune comme si c'était elle seule qui tournât.

*

(*page barrée*)

Dans quel cas la richesse d'une personne est-elle augmentée ?

Lorsque la valeur des choses qu'il possède, est plus grande. Elle est diminuée dans le cas contraire?(*elle n'est plus lorsque - barré*)

Qu'est-ce que la valeur des choses ,

C'est la qualité de toute autre chose que les autres hommes sont disposés à donner en échange de la première, pour en obtenir la possession.

Eclaircissez cela par un exemple.

*

Richesses matérielles

L'intérêt d'un pays n'est point d'avoir constamment une grande masse de richesses existante, mais de produire et de consommer beaucoup de richesses, par ce que (*mot barré illisible*) c'est là ce

qui procure le plus de besoins satisfaits, le plus de jouissances.

Il y a plus de richesses dans un pays où [le commerce a peu d'activité et où] (*rajouté dans la marge*) les marchandises restent longtems en magasin que dans un pays où elles sont promptement vendues et consommées ; il y a plus de richesses dans un pays où les chemins sont mauvais, et où les produits restent longtems sur les routes, etc. dira t-on que la situation de ces pays est (*faite pour -, barré*) plus prospère ?

Ce n'est donc pas la somme des richesses qui fait un pays riche ; c'est la somme de ses productions annuelles.

Les produits immatériels contribuent donc à la richesse d'un pays autant que les produits matériels.

Les seuls produits dont on doit désirer la durée sont ceux dont on consomme seulement le revenu comme une maison, un meuble, parce qu'en conservant plus longtems le fond, on jouit plus longtems du revenu.

*

Objets qui ont de la valeur à Naples et qui n'en auraient point en Hollande.

(*dans la marge , en travers*)

Je peux placer cela, (*phrase barrée illisible*) pour prouver qu'il ne faut pas désespérer des progrès des nations.

"A Naples les rues obscures et étroites abondent en boutiques d'idoles. Là se trouvent des offrandes qui ont l'air d'être préparées pour les outils de Flore et Gomone, comme au tems où Naples était une colonie grecque.

On y trouve toutes sortes d'ornemens pour la vierge et les saints, en papier, en plumes, en étain, des fruits, des ex-voto en cire ; des assortimens de nez, d'yeux et d'oreilles de toutes les sortes et pour tous les ages. Nous vîmes un vieux ouvrier qui mettait des yeux de verre à un St Janvier, tandis que la marchande disputait sur le prix des saints, comme si elle avait vendu des jouets d'enfans.

"Une dévôte balança longtems entre un crucifix et un Saint Sébastien qui étaient du même prix et se décida pour le premier qu'elle emporta soigneusement enveloppé dans son mouchoir pour l'adorer en rentrant.

"Une preuve que toutes ces pratiques ne tiennent - tournez

ne tiennent point essentiellement à la nature humaine, mais seulement aux mauvaises institutions, c'est qu'en Angleterre on les suivait il y a 300 ans. Horace Walpole, cite un livre conservé à Ste Marie de Bristol où il est fait mention d'articles semblables fournis à cette église en 1470".

*

(dans la marge)
renchérissement.

En effet, qu'achetons-nous lorsque nous achetons quelque chose ? Nous achetons l'utile qui se trouve dans la chose ; nous achetons le service qu'elle nous rendra (*dans la marge*) [une fois qu'elle sera en notre possession]. Si l'on nous force à la payer plus qu'elle vaut, que fait-on en cela ? On nous prend une valeur qui nous appartient pour la donner à une autre personne à qui elle n'appartient pas, puisque à cette dernière n'appartient que la quantité d'utilité qui est dans sa chose, et non aucune portion de l'utilité qui est dans la nôtre.

*

Lorsque le renchérissement est l'effet d'un impôt, comme lorsqu'un droit d'entrée oblige de payer 25 sous une bouteille de vin qui n'aurait coûté que 20 sous, les 5 sous n'étant le prix d'aucune qualité donnée au vin, sont une contribution gratuite imposée à l'acquéreur à l'occasion de chaque bouteille de vin qu'il achète. Cette manière d'acquiescer une contribution nécessaire, peut-être aussi bonne ou meilleure qu'une autre ; mais on aurait tort de s'imaginer qu'elle augmente la richesse nationale en élevant le prix du vin. Elle ne crée pas une valeur ; elle la fait seulement passer des mains du contribuable dans celles du receveur.

*

page barrée)

nation parce qu'on a fait monter la valeur du vin. Lorsqu'il fait froid dans une chambre et qu'on réchauffe dans ses mains le thermomètre, on le fait monter ; mais on ne réchauffe pas la chambre de cette ...

*

(dans la marge)
Production

(*circonstances - barré*). Un poète est utile en France ; là il satisfait à un besoin ; on y fait dans ce pays là, quelque sacrifice pour en avoir un.

valeur échangeable (*dans la marge*) [dans ce pays là] ; mais il n'en a aucune en Italie. En Italie, au contraire, la glace a une utilité, une valeur, qu'elle n'a pas en Laponie ; c'est en conséquence posséder une richesse, une portion de richesse, que de posséder à Rome une provision de glace ; ce ne serait point une richesse chez les Lapons.

*

Il suffit qu'une chose ait une valeur dans un endroit quelconque de la terre, pour que cette

chose en ait une partout. Seulement cette valeur diminuera en raison de l'éloignement du lieu où elle a une valeur ou de la difficulté de s'y rendre.

Ceci explique pourquoi l'argent est si estimé par tout. L'argent est reçu en Europe, en Asie, en Afrique, et en Amérique, en échange de toutes les denrées à l'usage de l'homme, de sorte que par toute la terre on est à portée de l'employer utilement pour soi ; tandis que pour employer utilement les Cauris il faut les envoyer sur la côte d'Afrique.

Mais si nous supposons quelques Européens jettés à la suite d'un naufrage sur une des îles habitées de la mer du sud ou l'argent n'est pas considéré comme monnaie, et qu'un de ces Européens eût sauvé du naufrage sa cassette contenant dix mille pièces d'or ou d'argent, il n'en serait pas plus riche que son compagnon, parce que l'impossibilité où il serait d'aller ou d'envoyer dans un lieu où l'argent eût une valeur l'empêcherait d'employer à un usage utile, la somme qu'il aurait sauvée.

*

Insister sur la nécessité d'oublier que toutes les fois qu'il sera question de richesses, de fonds, de capitaux, de revenus en général, il ne sera point question de la chose mais de la valeur de la chose.

Ce n'est point la perte de nos colonies qui a porté un coup funeste aux villes de Bordeaux, de Nantes, du Havre ; c'est la guerre. Supposez nos colonies perdues et la paix faite ; (*phrase barrée*)

La force qui influe sur la valeur ne prouve rien contre la marche qu'elles suivent naturellement, pas plus qu'un obstacle qui contourne un jeune arbre qui pousse, ne prouve qu'il ne suit pas la ligne verticale.

*

M. Marietto professeur d'Economie Rurale à Pavie, se sert de mon Economie politique pour rattacher l'Economie rurale à ce qui est utile.

Il est venu étudier à Genève l'herbier de Decandolle.

Il me dit que c'est le professeur Rossi qui lui a recommandé l'étude de mon ouvrage ; et que ce professeur a publié les 3 premiers volumes de son *economia della specia umana* qui aura 6 volumes. Vois cela à l'institut.

*

M. Dufresne St Léon confond souvent les capitaux d'un pays avec son numéraire (Voyez par exemple sa note de la page 97) avec les progrès de l'Econ. polit.. Les plus habiles financiers ne savaient pas (*faire - barré*) la différence qui existe entre le numéraire et les capitaux.

*

Jouissances tirées des richesses naturelles

Remarquons avant tout que la nature, bienfesante en ce point, a voulu que les plus douces jouissances peut-être que nous pourrions éprouver ; l'attachement d'une femme, d'un fils, d'un ami, [le bien-être qui accompagne la santé] (*rajouté dans la marge*) , le repos après la fatigue, le sommeil, pussent être obtenus sans y sacrifier aucunes richesses. Ce sont des biens naturels qu'elle nous accorde sans nous les faire payer ; et qui motivent les actions de grâces que les hommes adressent à l'auteur de toutes choses, en respectant les motifs qui nous attirent des maux bien souvent aussi peu mérités.

*

Nature des Richesses

Solution du 22 octobre 1821

Une chose utile n'est une richesse que lorsqu'on est obligé de l'acheter

- soit par des services productifs
- soit par des produits (qui ne sont qu'un service productif sous un autre nom)

Si vous ne possédez pas cette chose, vous êtes d'autant plus riche qu'elle est à meilleur marché.

Si vous la possédez vous êtes d'autant plus riche qu'elle est plus chère.

On ne peut pas parler de richesse sans parler de possesseur.

Ainsi, on ne peut pas dire cette chose est une grande ou une petite richesse, selon qu'elle a beaucoup ou peu de valeur ; car une chose qui a une grande valeur est une fort grande richesse pour celui qui la possède et une grande pauvreté pour moi qui voudrais l'acquérir

J'ai donc eu raison de dire : La richesse est la valeur des choses que l'on possède

Pour se rendre possesseur, il faut acheter les choses par des services productifs ;

Vos services productifs valent d'autant plus que vous acquérez plus de chose par leur moyen car vos services productifs sont à vous et les

*

puisqu'on est obligé de les acquérir incessamment autrement on ne les a pas.

Conséquemment la nation est d'autant plus riche qu'elle peut les acquérir à meilleur marché. Ses services productifs qui sont la matière dont elle se sort pour acheter valent davantage parce qu'ils acquièrent davantage.

Ainsi donc rigoureusement parlant et quoique la richesse soit proportionnée à la valeur des choses que l'on possède, on peut dire qu'une nation devient plus riche quand ses produits diminuent en valeur.

*

Août 1821

Théorie de J.B. Say sur la Nature des Richesses

Créer l'utilité c'est créer de la richesse, car c'est créer de quoi satisfaire un besoin.

L'utilité créée peut directement satisfaire un besoin lorsque le propriétaire de cette utilité la consomme. Elle satisfait indirectement un besoin, lorsqu'on l'échange contre une autre utilité que l'on consomme.

L'échange de deux produits n'est que l'échange de deux utilités créées

La valeur du produit A est la quantité d'utilité qui se trouve dans le produit B que l'on consent à donner en échange ; et réciproquement la mesure de la valeur du produit B est la quantité d'utilité qui se trouve dans le produit A.

Dans tout échange équitable, ce que l'on donne égalant ce qu'on reçoit, si l'échange du produit A contre le produit B est équitable, les deux utilités qui résident en chacun d'eux, sont égales ; par conséquent si la valeur du produit A est en proportion de l'utilité du produit B, elle est aussi en proportion de l'utilité du produit A lui-même. Ce qui fait rentrer cette doctrine dans celle de Ricardo et de quelques autres qui maintiennent que la richesse est en raison de l'utilité qui est dans des choses et non dans leur valeur échangeable. L'avantage qu'il y a à l'exprimer ainsi que je le fais, consiste à préciser cette utilité, à la mesurer par un nombre, un poids, une dimension qui sont ceux du produit équivalent qui est donné en échange.

Ainsi dans le cas où l'on veut comparer l'utilité de deux habits sans évaluation, (*phrase lisible sur la page n° 98*) on ne peut dire autre chose que celui-ci me garantira mieux du froid il flattera davantage ma vanité par la beauté du drap etc, mais cela n'est point une évaluation positive et ne peut pas servir à comparer la valeur des vieux habits, la quantité de

*

richesse qui réside en l'un d'eux, avec la quantité de richesse qui réside en l'autre, ou en toute autre chose.

Mais lorsque je dis que l'utilité de mon habit peut me procurer l'utilité qui réside dans quatre hectolitres de blé, ou dans 80 francs de monnaie (*rajouté dans la marge*) et l'utilité du vôtre ne peut vous procurer que l'utilité qui réside dans trois hectolitres ou 60 francs de monnaie, alors je donne une comparaison exacte du degré d'utilité de l'un comparée avec l'utilité de l'autre. Je donne en même temps une comparaison exacte de l'utilité de mon habit avec tout ce que l'on peut à la même époque et dans le même lieu acquérir avec des hectolitres de blé ou avec de la monnaie.

(*pharagraphe barré* - Alors j'ai une mesure plus positive de l'utilité de mon habit puisque je sais qu'elle est égale à celle qui se trouve dans 4 hectolitres de blé, ou dans 80 gr d'argent, ou dans chacune des choses que l'on peut acquérir au moyen de ces deux quantités d'utilité. Je puis en même

tems comparer par là l'utilité de mon habit avec l'utilité d'un autre habit : et savoir par exemple qu'il vaut une fois autant qu'un autre habit pour lequel on ne donne en prix courant que deux hectolitres de blé ou 40 gr d'argent.

C'est là ce qui fait que l'on peut raisonner sur les valeurs, sur les richesses, sur ce qui les augmente, ou les diminue, ce qui est le propre de l'Economie politique.)

Augmenter la valeur d'une chose sans lui donner un nouveau degré d'utilité, (comme on le fait par des impôts, ou par des accaparements) ce n'est pas créer de la richesse, c'est exiger une utilité sans en donner aucune autre en retour.

Deux hommes : un négociant et un consommateur conviennent du prix d'une pièce de vin hors des murs de Paris.. Elle vaut cent francs ; le vendeur cède toute l'utilité qui se trouve dans la pièce de vin ; l'acheteur cède en échange toute l'utilité qui se trouve dans une somme de cent francs. L'acheteur

*

rembourserai les droits. Le vendeur en conséquence entre le vin, le livre dans Paris à l'acheteur et lui fait payer 160 F L'acheteur n'a toujours que l'utilité qui réside dans cette pièce de vin, utilité reconnue égale à 100 F. et le vendeur n'a rien de son côté que l'utilité qui réside dans une somme de cent francs. Il n'y a pas plus d'utilité, ni de valeur, qu'il n'y en avait auparavant dans le monde ; mais il y a une utilité égale à 60 f (montant du droit d'entrée) qui a passé sans échange des mains du consommateur dans celles des agents du gouvernement.

(paragraphe barré)

L'utilité des produits s'achète originellement par des services productifs on ne peut, à moins d'y perdre, la donner sans recevoir en échange une autre utilité fruit d'une pareille quantité de services productifs. Mais l'utilité qui est naturellement dans les choses (comme celle de l'eau) peut *(phrase rajoutée dans la marge absente de la photocopie)* sans qu'on y perde, être donnée pour rien, puisqu'elle n'a rien coûté.

Une grande utilité qui peut se donner à peu de frais, rapproche le produit auquel elle est conférée, d'une richesse naturelle, d'une chose qui a son utilité par elle-même.

Ce qui précède donne le moyen de résoudre cette apparente contradiction reprochée à J. B. Say. "Elever la valeur des produits (par l'industrie) c'est, selon Say, accroître la richesse nationale".

Diminuer la valeur des produits (par les procédés....

*

richesse nationale.

"Comment deux actions contraires peuvent-elles produire le même effet ?"

Je réponds que ce n'est pas élever la valeur des produits qui accroît la richesse ; c'est créer de l'utilité puisqu'on ne crée pas de la richesse en donnant aux choses de la valeur sans leur donner de l'utilité.

L'utilité ainsi conférée est pour le monde entier, une richesse créée, une richesse nouvelle mise

au monde.

Si elle a coûté cher, si elle a coûté beaucoup de services productifs, elle est un petit avantage pour le monde. Elle vaut bien toujours autant que tous les produits, toutes les utilités que l'on consent à sacrifier pour en jouir, mais elle est une moins grande acquisition que si elle avait coûté peu.

Dans le premier cas il y a utilité donnée au produit delà accroissement de richesse ;

Dans le second, il y a puissance plus grande donnée aux services productions, delà accroissement de richesse ;

Dans les deux cas il y a accroissement de valeur échangeable, soit au premier cas dans le produit ; soit au second cas dans les services productifs, parce que toute la valeur étant relative, les services productifs valent plus toutes les fois qu'ils acquièrent par la production plus d'utilité créée.

(105 - 106)

Ricardo et Say d'accord

Ricardo convient que les frais de production ne sont pas la base des prix

Say convient que le profit foncier ne fait pas partie des prix

"Je considère le profit foncier (the rent) comme l'effet d'un monopole partiel, n'influant jamais sur le prix, mais étant plutôt l'effet du prix. Si tout le produit du fond de terre était abandonné par le propriétaire foncier, je pense que les denrées produites sur leurs terres ne seraient pas à meilleur marché car il y a toujours une portion des mêmes denrées produit de la terre pour laquelle [l'on ne peut point payer] (*rajouté dans la marge*) l'on ne paie point de profits aux propriétaires, attendu que la valeur du produit suffit à peine à payer le produit du capital (c'est à dire, selon moi, les profits de l'industrie et du capital). Ricardo ou polit. Economy 3 ed^{on} p. 333

Le monopole partiel dont parle Ricardo, est le profit que l'on fait par suite du prix auquel les besoins de la société portent le prix du blé. Si ces besoins ne portaient pas le prix d'un hectolitre de blé au prix de ce blé ne paierait pas les profits de l'industrie, les profits du capital et les profits du fonds sur toute cette partie du blé (*mot barré illisible*) venue sur des terres assez fertiles pour qu'après les frais d'industrie et de capital payés, il est demeuré un surplus pour le propriétaire du sol. Je conviens de tout cela.

Mais qui ne voit que c'est la même loi qui régit tous les autres produits. Pour tous, c'est le besoin de la société dans l'état (*mot barré illisible*) ou elle est qui détermine la valeur que l'on consent à mettre aux choses. Si à ce prix, tous les frais nécessaires pour que la chose soit produite, peuvent être payés, on la produit ; s'ils ne sont pas payés on ne la produit pas ; mais ce ne sont pas les frais qui font que la société à des besoins et se trouve en état de les satisfaire.

D'un autre côté, Say convient que lorsqu'il n'y a point de frais de fermage à payer, le fermage ne fait pas partie du prix du produit venu sur cette terre. Nul fermier ne s'offre pour la cultiver. Le propriétaire pour ne pas perdre l'intérêt de son capital et son tem, la cultive sans faire d'autre profit que les intérêts et le profit de son industrie ; alors en effet le profit foncier n'entre pour rien dans le prix de ce produit. Ricardo ne peut pas disconvenir de son coté que lorsque telle autre terre plus fertile vaut un fermage à son propriétaire, ce fermage ne fasse partie du prix du blé qui a poussé sur sa terre, car dans

ce prix si les besoins de la société le portent à 20 l'hectolitre, et que sur ces 20 f, 10 aillent à l'industrie, 5 au capital et 5 au fond de terre, tous ces profits sont payés par ce prix là et en font partie.

Oui, mais ils ne le déterminent pas. D'accord, puisque moi je soutiens ainsi que ce qui le détermine ce sont uniquement les besoins de la société.

*

Extrait d'une lettre à Louis Say du 28 février 1825

(en travers dans la marge)

Valeur incluse de l'utilité en quoi utile aux démonstrations rigoureuses.

Je suis bien loin de pouvoir publier mon grand ouvrage qui n'est autre qu'un Cours Complet d'Economie sociale. J'avais besoin encore d'une année de travail pour en venir à bout, mais voilà qu'on me défend tout travail de cabinet dans la crainte de porter mon sang à la tête. Je fraude de tems en tems la faculté, mais je ne puis dire l'époque ou je pourrai imprimer.

Je savais bien que nous finirions bien pour nous entendre sur la valeur des choses. J'ai toujours dit ainsi que toi, que la vraie production était la production d'utilité, mais *(phrase barrée illisible)* pour arriver à des démonstrations rigoureuses, bases de toute science, il fallait constater le degré d'utilité qu'il y a dans une chose. Or on ne le pouvait qu'en constatant la valeur (la valeur de la chose A [par exemple] *(dans la marge)* qui est la plus ou moins grande quantité de la chose B que l'on consent généralement à sacrifier pour obtenir la première).

C'est par ce moyen que j'ai pu déterminer les cas où il y a, et ceux où il n'y a pas production véritable. Question fondamentale. Il y a production toutes les fois que la valeur d'un produit égale ou surpasse la valeur des frais de production. Tu sens combien cette doctrine [lorsqu'ensuite on constate quels sont les services et leur prix] *(rajouté dans la marge)* fait reposer la science sur des bases certaines ; car la variabilité des valeurs réciproques qui empêche qu'un prix courant (c'est à dire la valeur en numéraire) ne soit une bonne mesure pour des tems et des lieux différents, n'empêche pas qu'on ne sache si la valeur d'un produit, hic et nunc, est *(inférieure ou - barré)* égale à la valeur, hic et nunc, des services nécessaires pour établir ce produit.

C'est par le même moyen que j'ai pu déterminer en quoi consistent les progrès de l'industrie, et les cas où il y a augmentation de frais sans accroissement d'utilité comme dans les monopoles, les impôts....

*

(page entièrement barrée)

... rapport, nous n'aurions qu'à nous applaudir de la faveur dont les monnaies françaises jouissent déjà dans presque toutes les parties du globe. Si la valeur de nos pièces était assez supérieure à la valeur du lingot de même poids et de même titre pour couvrir tous nos frais de fabrication. Ce qui n'est malheureusement pas.

Quelques exemples assez remarquables vous ont faits voir que, contre l'opinion commune, des pièces de monnaie, telles que les piastres, conservaient au loin, en Chine par exemple, une valeur supérieure à leur métal, valeur qu'elles tirent du service qu'elles rendent [au moyen de leur empreinte]

(dans la marge) comme ayant des échanges.

....

que ce serait au public à supporter cette perte et que les caisses publiques devraient changer une pièce usée contre une pièce neuve, toutes les fois que l'usure ne provient pas de la fraude. de produire. Or qui ne voit que cette proposition est une véritable niaiserie ; C'est comme si l'on disait que pour de Paris à Pontoise, il faut avoir envie d'aller de Paris à Pontoise.

Je ne prétends point qu'il ne soit d'aucune importance pour l'homme qu'il ait peu vu beaucoup de désirs ; je crois au contraire qu'il

(partie écrite dans l'autre sens)

première partie de ce cours (1) que le besoin de consommer ne donne pas la possibilité d'acheter, qu'il n'y a de demande effective, que celle qui est accompagnée de l'offre de payer et lorsque le prix est jugé suffisant par le vendeur. Il est évident que je dois acheter un produit pour que je puisse le consommer ; or je ne peux l'acheter qu'autant que j'ai créé une valeur

*

Contradiction de Smith

Gioja (Tome 5 page XXXVI) remarque que Smith dit [Tome 1 p. 65 Garnier] (*encadré dans le texte*) qu'une valeur variable ne peut servir de mesure ;

Et il dit que le travail est une valeur variable. Tome 1 pages 140 à 157.

*

Le prix courant d'un objet nous donne une idée assez juste de sa valeur absolue, (1) (*nota rajouté dans la marge*) [Le mot valeur absolue ne peut signifier que la quantité de choses, quelles qu'elles soient, que l'on peut avoir pour une somme quelconque. Je sais fort bien que la valeur échangeable (la seule dont il soit question en économie politique) est toujours relative ; mais elle peut être relative à des objets non-encore déterminés]

car nous savons d'ailleurs par habitude ce qu'on peut acquérir pour ce prix-là. Mais (*nous ne savons pas ce que l'on pouvait autrefois acquérir pour une quantité de monnaie ou de toute autre marchandise. S'il y en avait une qui put ici, maintenant prouver les, ni même ce qu'on peut maintenant dans un autre pays, acquérir pour les prix dont on nous parle - paragraphe barré*). Pour connaître la valeur d'une somme ancienne, nous aurions besoin d'avoir un tarif de la quantité de chaque espèce de marchandise que l'on pouvait se procurer pour la même somme. Si nous savions le prix d'une seule espèce de marchandise, elle pourrait nous donner une idée tout à fait fautive de l'importance de la somme, car cette marchandise aurait pu varier elle-même, plus encore que la monnaie. Par exemple, vous n'auriez pas, Messieurs, une grande idée de la valeur de quatre onces d'or dans Rome ancienne, si l'on vous disait que pour ce prix, une dame...

*

[Or vouloir produire en prenant plus de peine préférablement à produire en s'en donnant moins, employer les forces de cent hommes pour avoir ce qu'on pourrait se procurer avec les forces de cinquante hommes, c'est faire volontairement un échange désavantageux ; c'est créer de l'ouvrage pour avoir occasion d'occuper quelqu'un ; et ce n'est pas même obtenir l'avantage que l'on recherche d'occuper tous les misérables, car si vous en occupez cent, il y en aura bientôt cent dix ; et si vous en occupez cent dix, il y en aura bientôt cent vingt et ainsi de suite. C'est ce que [vous verrez développer quand je traiterai de la population_ (*rajouté dans la marge*) M. de Sismondi met en opposition ce qui arriverait dans le cas où cent mille tricoteuses avec leurs aiguilles, et mille ouvriers avec un métier à bas, fabriqueraient également chacun de leur côté, dix millions de paires de bas. Son résultat est que les consommateurs de bas [n'économiseraient] (*rajouté dans la marge*) que 50 centimes par paires, (*phrase barrée illisible*) mais qu'il n'y aurait plus que 1200 ouvriers qui pussent vivre avec la somme qui en alimentait cent mille.

Il n'arrive à ce résultat que par des suppositions qui ne sont pas admissibles. (

*

Réponse à Sismondi sur un article de sa discussion sur les machines

J'ai supprimé cela de mon chap. II part. 1er comme faisant longueur ; mais cela montre bien que les calculs de Sismondi sont faux.

*

L'ouvrier qui a reçu le prix de son travail, a retiré par là une valeur équivalente à celle que son travail a communiquée au produit. Il l'a consommée ; et s'il n'y a pas dans la société plus de valeur qu'auparavant, c'est parce que la valeur produite par ce travailleur ...

*

Pour établir que les consommateurs ne paieraient les bas que 50 centimes de moins, il pose que les frais de production seraient dans le premier cas, ainsi qu'il suit :

10 millions pour achat de la matière première ;

40 millions pour salaire de cent mille ouvriers à 400 fr par tête.

Total 50 millions dont 40 seraient distribués aux ouvriers.

Et dans le second cas, ainsi qu'il suit :

10 millions pour les matières premières ;

30 millions pour les intérêts du capital fixe et le profit des entrepreneurs

2 millions pour la réparations et le renouvellement des machines

2 millions pour les intérêts du capital circulant

1 million pour le salaire de 1200 ouvriers

Total 45 millions de frais de production, dont 1 million seulement pour salaires, au lieu de 40.

Or je vois dans cette dépense 30 millions pour intérêts du capital fixe et profits des

entrepreneurs ; mais de quoi (toujours dans la supposition de M. de Sismondi) peut se composer ce capital fixe ? Il admet mille ouvriers travaillant sur métier. Comme un ouvrier ne saurait travailler sur deux métiers à la fois, ces mille ouvriers ne peuvent pas faire usage de plus de mille métiers. Les meilleurs métiers à faire des bas coûtent 600 fr ; les mille coûteraient en conséquence 600,00 fr. Ajoutons à ce capital un capital pareil pour les autres ustensiles et les frais d'ateliers, et nous aurons un capital [fixe] (*ajouté dans la marge*) de 1200,00 fr. Admettons que l'intérêt et le profit des entrepreneurs sur ce capital, soit de 15 pour cent, ce qui est honnête, car s'il rapportait davantage, la concurrence l'aurait bientôt ramené à ce taux. Nous trouverons pour l'intérêt et le profit des entrepreneurs 180,00 fr au lieu de 30 millions !

Même observation sur les 2 millions de frais d'entretien et de réparation ; car quand on renouvellerait les métiers en totalité chaque année [au lieu de les réparer] (*dans la marge*), ils ne coûteraient encore que 600.000 fr, puisque pour ce prix on aurait des métiers neufs.

Le capital circulant non plus ne coûterait pas 2 millions d'intérêts ; car de quoi se compose-t-il [toujours d'après M. de Sismondi] (*dans la marge*) ?

De la matière première	10 millions
et des salaires d'ouvriers	<u>1 id.</u>
en tout	11 millions

dont l'intérêt à 6 pour cent est 660.000 fr ; mais comme, dans cette industrie, les produit peut-être fait

en vendu en moins de six mois, les frais d'intérêt de ce capital, ne seraient que de 330.000 fr.

Tous ces frais réunis font pour 10 millions de paires de bas une somme de 12.110.000 fr au lieu de 45 millions, en admettant les bases de M. de Sismondi. Je suis loin de croire que l'économie peut-être aussi forte ; car cet auteur a beaucoup trop attribué à la puissance des machines ; mais je dis que si (*dans la marge*) [l'économie était telle] le bas prix des bas, ou de tout autre produit analogue, en favoriserait à tel point la consommation, que non pas cent mille, mais Deux cent mille ouvriers seraient occupés à en faire.

Et si la consommation de cet objet en particulier n'admettait pas cette multiplication excessive d'un même produit, la demande se porterait sur d'autres, et favoriserait le travail dans quelque autre industrie ; car faites attention qu'après l'introduction des machines, il y a dans la société toujours les mêmes travailleurs et les mêmes capitaux ; les mêmes sources de revenus, les mêmes revenus ; or si au lieu de consacrer sur cette masse de revenus 50 millions pour des bas, on n'en dépense plus que 12, les 38 millions qui restent, sont applicables à d'autres consommations, si ce n'est à l'extension de la même.

Voilà ce qu'enseignent les principes, et malheureusement pour M. de Sismondi, voilà ce que confirme l'expérience. Les maux qu'il signale...

*

dans la population ouvrière de l'Angleterre, tiennent à d'autres causes ainsi que je le montrerai en son lieu ; ils tiennent aux lois sur les pauvres qui favorisent leur multiplication, et aux impôts excessifs qui font payer si chèrement aux consommateurs l'utilité que ceux-ci tant en achetant les produits, que la satisfaction qu'ils tirent (*dans la marge*)[de certains produits], ne vaut pas ce qu'elle

coûte ; Dès lors on ne les achète pas ; on s'impose des privations : on produit et l'on consomme moins de certaines choses ; et dans ces momens-là la société suit une marche rétrograde, car [les progrès] (*dans la marge*) consistent à produire et à consommer davantage.

Enfin je puis dire que la surabondance de la population, le défaut d'emploi de la classe ouvrière et sa misère, ont toujours tenu à des causes que l'on pouvait assigner quand on connaissait l'économie de la société et ne tenaient point à la multiplication des machines. Ces classes sont très misérables et très..

*

et très à plaindre dans des pays où l'on n'a point encore introduit de machines, comme en Pologne. A la chine où presque tout se fait à force de bras, la classe ouvrière meurt de faim ; et en Angleterre à quelle époque a-t-on fait les lois sur les pauvres qui obligent chaque paroisse à nourrir les indigens ? à une époque où la population ouvrière criait qu'elle ne trouvait pas d'occupation, quoiqu'elle fût moitié moins nombreuses qu'à présent : à une époque où il n'y avait presque aucun moyen expéditif introduit dans les manufactures ; sous le règne d'Elisabeth.

(*paragraphe barré*)

Depuis ce tems les machines se sont multipliées et néanmoins un nombre double de familles d'ouvriers (*rajouté dans la marge puis barré - ont trouvé à gagner leur vie*). J'ai vu l'introduction de ces puissans moyens d'industrie causer à certaines époques beaucoup d'effroi, causer même des troubles ; et j'ai toujours vu qu'ils avaient fait plus de peur que de mal, relativement au bien qu'ils ont produit (*rajouté dans la marge, puis barré*), on ne peut pas le contester.

*

Rognures sur la valeur susceptibles d'être employées.

*

De la manière dont s'opère la distribution des richesses produites et d'abord

Qu'est-ce-que la chose qui se distribue ?

La valeur

Qu'est-ce-que la valeur ? La quantité des choses produites qu'on peut acquérir

Donc

La valeur produite est donc la même que la quantité des choses produites.

*

Quelques préparations pour mon Discours d'ouverture dans l'Amphithéâtre du Conservatoire de 1823 à 24.

*

Le seul (*point de vue sous lequel - barré*) côté où la doctrine de Smith à cet égard peut être soutenue est celui-ci. Nulle marchandise ne peut longtemps être donnée au dessous du prix auquel elle peut être produite, parce que nul homme ne se condamne à une perte constante quand il peut faire autrement. Or, on peut considérer la peine prise pour fournir une journée de travail comme le prix payé par le travailleur pour devenir propriétaire de la chose qu'il revend sous le nom de journée de travail, et, en supposant que ce prix payé, cette peine, est une avance toujours à peu près égale, on en peut conclure une constance semblable dans le prix du marché.

Mais il y a ici plusieurs suppositions qu'il est difficile d'admettre.

En premier lieu, il n'est pas vrai que la peine que donne à l'ouvrier une journée de travail, coûte plus de peine à un homme faible et débile qu'à un homme fort, dans un climat rigoureux que dans un climat tempéré. En second lieu le penchant qui porte les hommes à propager

(*en travers dans la marge*)

Cela faisait partie d'une réfutation de la thèse que le travail est une mesure exacte des valeurs. Je l'ai retranché comme trop métaphysique.

*

à propager leur espèce, agit avec plus ou moins d'intensité. Dans les pays où il se livre à ce penchant sans prévoyance et sans réserve ; dans les pays où la religion de concert avec les lois, secondent cet appétit irréfléchi, la population peut être constamment entretenue en nombre suffisant pour qu'elle soit constamment aussi mal pourvue qu'elle peut l'être sans décliner. La quantité de travail offerte sera dans ce cas constamment plus grande à un mauvais prix, qu'elle ne le sera dans un pays où les hommes font entrer plus de prévoyance (*en remplissant le vœu- barré*) dans l'accomplissement du vœu de la nature, et où l'habitude leur a donné des besoins moins circonscrits. Il est de fait, par exemple, que le travail est, depuis plusieurs siècles et peut-être sera toujours à meilleur marché à la Chine, qu'en Angleterre ou aux Etats-Unis.

*

Cette discussion théorique ne doit pas entrer dans mon catéchisme : mais elle doit servir de base à ce que j'y mettrai d'autorité

Il pourrai y joindre quelques notes justificatives en faveur des maîtres.

*

Pour éclaircir cette question :

Comment se peut-il que ce qui fait la richesse des nations (les frais de production) fasse leur pauvreté ?

1° Août 1821

Les utilités dont les hommes font usage et qui les font vivre, leur sont données en partie par la munificence de la nature (Richesse sociale) en partie par les efforts de leur industrie (aidée de ses instrumens)

Tous les hommes ont les richesses naturelles et en jouissent : mais tous n'ont pas les richesses

sociales.

Les hommes qui ont une certaine portion des richesses sociales, ont en commun avec les autres hommes, toutes les richesses naturelles, et ils ont de plus leur portion des richesses sociales.

N'est-il pas vrai que si en multipliant leurs capitaux et leurs travaux ils acquièrent une plus grande quantité de richesses sociales, ils sont plus riches et la nation est plus riche ?

Et n'est-il pas vrai en même tems que si cette addition d'utilité est obtenue sans efforts,

*

efforts, et par conséquent sans frais, ils sont aussi riches, et de plus, gagnent les frais qu'ils (*dans la marge*) [n'ont plus été obligés de faire pour les obtenir.]

Dans le premier cas, on est riche parce qu'on a de quoi acheter ; dans le second on est riche parce ce qu'on possède sans acheter (*rajouté dans la marge*) [Dans le premier cas on est riche par sa proouction ; dans le second par ses économies].

Mais voici le grand avantage qu'une nation trouve à changer une partie de ses richesses sociales en richesses naturelles ; c'est que les richesses sociales ne sont à la portée que de ceux qui ont de quoi les acheter ; tandis que les richesses naturelles sont à la portée de tout le monde.

Si l'on découvrait des sources de vin, si cette boisson coulait aussi abondamment que l'eau dans nos rivières, tout le monde serait par rapport au vin aussi riche que ceux qui ont de quoi en acheter maintenant.

Il n'y aurait pas de gens moins riches, puisqu'il n'en est aucun qui ne pût acquérir tout ce qu'il acquiert maintenant ; mais il y en aurait beaucoup plus de riches puisque toute cette partie de la population qui est maintenant privée de vin, en aurait.

*

Travail productif

Tous les travaux ne sont pas productifs. Ceux qui produisent des préjudices comme les sonneries pour les naissances, les mariages, et les morts font un tourment pour le voisinage.

A Bourg la Sourcerie pour un batême comme il faut, coûte 30 fr.

Une marchandise qui coûte plus a créer qu'elle ne vaut n'est pas un produit et n'offre pas conséquemment un débouché.

*

(*encadré - en haut*)z

J'ai retranché cela du commencement de mon cours comme trop abstrait. Mais le fond étant vrai cela doit trouver sa place ailleurs.

Frais de production comparés à l'utilité

Que les frais seuls ne donnent pas la valeur

(*en travers dans la marge et encadré*)

Cela regarde la théorie des échanges.

Quand un besoin peut être satisfait par la seule munificence de la nature, il ne confère aucune valeur à l'objet qui le satisfait ; personne n'est tenté de donner quelque chose en échange d'un objet que l'on peut avoir pour rien. Voilà pourquoi les richesses naturelles n'ont aucune valeur d'échange.

Mais quand j'éprouve un besoin, et que la chose qui peut le satisfaire ne se trouve pas sous ma main, je suis obligé d'en acquérir la possession avant de pouvoir jouir de son utilité. Si j'habite, par exemple, une des nouvelles colonies de l'Amérique septentrionale, et si je désire une table, il faut que je l'acquière soit par le travail de la faire, soit par un échange ; dans ce dernier cas, je ne consentirai certainement pas à donner pour avoir une table quelque chose qui me coûterait plus de travail que la table elle-même ; car alors je ne ferais pas l'échange et j'acquerrais la table par mon travail, par le travail de la faire. La table, (*rajouté dans la marge à la place d'un mot barré illisible*) [en raison du service] qu'elle me rend, peut valoir à mes yeux et beaucoup plus que la peine qu'elle coûte ; cependant je ne la paierai pas au delà du prix que vaut cette peine.

D'un autre côté si le [service que peut me rendre] une certaine table, faite d'une certaine façon, était tel qu'il ne compensât pas à mes yeux, la peine qu'il faudrait prendre pour la faire, je ne consentirais pas à prendre cette peine, non plus qu'à en faire l'acquisition par un échange ; car dans un échange, celui qui me vendrait la table, voudrait recevoir en échange un produit qui n'aurait pas coûté moins de travail que la table elle-même.

On peut dire conséquemment que la valeur d'une chose est égale au sacrifice qu'il faut faire pour se la procurer, pourvu toutefois qu'elle ait une utilité suffisante pour déterminer les hommes à faire un tel sacrifice.

Si la jouissance qu'elle peut procurer, n'offrirait pas une indemnité suffisante de la peine qu'elle coûte, personne n'en voudrait ; elle n'aurait point de valeur.

*

feuille entièrement barrée

Que la valeur est essentiellement variable, parce qu'elle dépend des circonstances qui varient constamment. Ainsi une personne qui va de Paris en Bretagne, ou qui vient d'Angleterre en France, voit croître ou diminuer la valeur des écus, ou des onces d'argent ou d'or, qu'elle a dans sa poche.

*

Valeur

M. Torrens dans son Essay on the production of wealth, prétend que la valeur n'est point une qualité essentielle de la richesse ; mais seulement un accident : et il se fonde sur ce que une famille qui produirait avec abondance tout ce qui serait nécessaire à son entretien sans avoir besoin de faire aucun échange, serait riche sans que rien de ce qu'elle possède eût aucune valeur échangeable.

Hé ! que dis-je autre chose ?

Mais j'ajoute que si l'on veut apprécier cette richesse, (*il ne suffit point - barré*) l'appréciation qu'en pourrait faire la famille à qui elle appartient, est vague et arbitraire ; qu'il n'y a d'autre mesure que la valeur courante, et que la valeur courante est la quantité de toute autre chose, utile aussi que l'on consent couramment à donner en échange.?

Or, je dis que cette appréciation est de nécessité fondamentale en Economie politique ; car qu'est-ce que cette science ? C'est la connaissance de ce qui augmente ou diminue la richesse. Or, pour connaître l'augmentation ou la diminution d'une chose, il faut la mesurer, dans les différens états où on l'observe, et l'on ne peut la mesurer sans arbitraire que par le (*point - barré*) taux ou se fixe la convention qu'on appelle un échange, ou une vente lorsqu'on échange la marchandise contre de l'argent.

Il se présente à chaque instant des cas où cette appréciation contradictoire est nécessaire lorsqu'on traite des matières d'Economie politique.

*

Travail mesure des valeurs

Smith et Ricardo quand ils admettent le travail pour mesure des valeurs, n'admettent que le travail d'une même sorte, c'est à dire le travail d'un monouvrier comparé avec le travail d'un manouvrier ; et ensuite ils entendent que si l'on peut comparer ensemble la valeur du travail par exemple d'un graveur avec le travail d'un peintre dans deux pays différens, il faut l'un et l'autre les réduire, les deux parts, en journées de manouvriers. Mais ce sens, quoique le seul raisonnable, n'offre pas encore un moyen de mesurer les valeurs ; car le même travail, celui d'un manouvrier varie de prix suivant les pays et les circonstances, et le rapport du travail manuel et du travail intellectuel dans un même pays varie aussi. L'art de faire des vers insignifiants est beaucoup mieux récompensé à la Chine et à Paris ; et il l'était beaucoup plus au 17e siècle qu'au 19e même à Paris.(149)

*

Extrait de la lettre de Ricardo à J.-B. Say du 8 mai 1821

"Dans ma dernière édition j'ai indiqué les différences d'opinion qui existent entre nous au sujet du sens qu'il faut attacher au mot valeur. Vous l'employez dans le même sens que richesse et que utilité ; et c'est cette partie de votre estimable livre que je désire beaucoup de voir soumises à de nouvelles méditations de votre art.

J'adhère presque entièrement à votre doctrine des services productifs mais (*barré - je vous soumets la question*) si le fermage est l'effet du haut prix, plutôt qu'il n'en est la cause, ne doit-il pas être exclus lorsque nous estimons comparativement la valeur des marchandises ?

J'ai deux pains devant moi : l'un est le produit de la meilleure terre du pays pour laquelle on paie un mermage de 3 à 4 lst par acre. L'autre est le produit d'une terre pour laquelle on ne paie pas de fermage plus de shillings qu'on ne paie de livre pour l'autre. Cependant l'un et l'autre pain ont exactement la même valeur, et sont également bons.

Vous diriez que dans l'un le service productif de la terre est fortement payé tandis qu'il y a comparativement une faible rétribution accordée aux services productifs du captial et de la main

d'œuvre ; tandis que dans l'autre beaucoup est payé aux services du capital et de l'industrie et plus pour le service de la terre.

Cela n'est pas douteux ; mais cette instruction n'est pas utile et ne peut nous guider dans la pratique. Ce que nous désirons d'apprendre, c'est la loi générale qui règle la valeur du pain comparativement avec les autres choses. Et je pense que nous trouvons que cette espèce de pain qui est le produit de la terre pour laquelle on ne paie que pour ou point de fermage, règle la valeur de tout le pain ; et que sa valeur ; par rapport aux autres choses, dépend de la quantité comparative de travail répandue sur la production de ces autres choses.

Permettez-moi encore de vous faire observer que votre ouvrage vaudrait beaucoup plus, si vous entriez davantage dans les lois qui déterminent les profits des terres et des capitaux. C'a été certainement une grande erreur de Smith de supposer que les profits dépendaient du degré d'accumulation du capital, sans égard à la population et aux moyen de pourvoir aux besoins de cette population.

J'ai lu vos Lettres à Malthus avec beaucoup d'intérêt. Je suis d'accord avec vous sur beaucoup de points ; mais je ne peux donner mon assentissement à toutes les doctrines que vous y soutenez ; notamment à celles dont j'ai déjà parlé et qui sont au fond les mêmes que celles de votre livre."

*

Si une once d'or vaut 20 paires de souliers et si elle n'en peut plus acheter que 18, Ricardo dit que l'or a baissé de prix.

Si un mois de travail vaut 20 paires

Si un mois de travail ne peut plus acheter que 18

Ricardo dit le travail a baissé de prix.

Smith et Malthus disent les souliers et tout autre produits ont haussé de prix.

*

feuille barrée

1° ligne barrée

fabrication et des phénomènes qu'elle présente.

Nous avons vu que l'utilité de l'empreinte (*ligne barrée illisible*) git en ceci, qu'elle donne à la personne qui reçoit la pièce, un certificat qui constate avec sureté son poids et son titre. Nous avons vu que les monnaies d'or et d'argent se composent d'une certaine quantité de métal fin ou pur mêlé à une.....

*

Valeur, Doctrine de Ricardo

"C'est la quantité comparative des marchandises que le travail produit qui détermine leur valeur relative, et non la quantité comparative des marchandises qui est donnée aux travailleurs pour le produit de son travail" page 9.

Il a établi auparavant (page 2) que l'utilité est nécessaire pour qu'une chose ait de la valeur mais

que sa valeur n'est pas en proportion de son utilité.

J'explique le même phénomène en disant que l'utilité donnée par les agen de la production est la seule qui ait une valeur échangeable.

*

Ce n'est pas la quantité de travail qui est investie dans un capital qui fait la valeur des produits : Plus il y a de travail (*logé - incorporé - mots dans la marge*) placé dans les machines expéditives, et plus leur produit baisse de prix. Les machines à filer le coton se sont graduellement multipliées au point d'absorber d'immenses capitaux, et les produits en coton manufacturés ont graduellement baissé de prix.

C'est, dira-t-on, parce que la quantité produite à plus augmenté encore que les besoins. Hé ! que dis-je autre chose ? Ce n'est pas la quantité de travail qui a fait baisser les cotonnades puisque pour les faire, il a fallu selon les Ricardiens du travail en captiaux au lieu de travail en main d'œuvres.

Les Ricardiens peuvent dire que le travail appliqué à la construction des machines a été plus productif que le travail direct. Que c'est un plus grand produit à proportion de la quantité de travail ; mais que le prix du produit est toujours proportionné à la quantité de travail employé.

*

Que le profit foncier qui est le fermage quand le fond est (*illisible*), ne (*illisible*) pas des plus mauvaises terres mises en cultures.

Comment persuadera-t'on que les terre du Duc de Bedford dans les environs de Russel Square ont été portée à mille fois leur revenu par la seule culture des terres de mauvaises qualités ? Et le profit du commerce et des manufactures ne font-ils pas naître la demande des terrains à bâtir.

L'offre et la demande ne peuvent être séparées (*Dans la marge*) [car dans les transactions sociales, on n'offre rien sans exiger quelque chose en retour]. L'échange qui nous sert d'exemple, celui qui offre de donner un kilo de froment contre un kil. de café, demande à recevoir un Kil. de café contre 15 kil. de froment et réciproquement.

*

Pour une discussion dans le Discours préliminaire sur la pratique et la théorie.

M. Ganilh

(*en travers dans la marge*)

[Je n'en fais pas usage car pourquoi prouver aux gens qu'ils ne savent ce qu'ils disent].

En ne reconnaissant, comme richesses que les capitaux accumulés, vous suivez le système de Smith en prétendant le combattre.

Je ne comprends pas bien ce que vous entendez par théorie empirique (*rajouté sur la page* [Il n'y a point de théorie empirique : qui dit empirisme dit absence de théorie] de l'économie politique, que vous fondez sur la statistique. La statistique est un fait dans un pays et dans un moment donné. La théorie est l'explication de ce faire (*illisible*). (*mot barré*) Toutes les théories ont la prétention d'être fondées sur des faits et d'expliquer des faits.

Vous attribuerez la richesse telle qu'elle était en France à un certain nombre de causes, un autre écrivain l'attribuera à d'autres causes, lequel aura raison. Ce n'est pas celui qui aura donné la meilleure statistique mais celui qui aura le mieux (*illisible*) comme la nature des choses et le mieux raisonné sur

l'enchaînement des faits ? Vous ne pouvez donc vous passer de la théorie et la philosophie de la science et les tableaux statistiques ne sont pas une preuve.

*

(feuille entièrement barrée)

(à considérer la valeur annuellement produite par les terres, au delà de ce que le cultivateur consomme, comme une nouvelle richesse acquise annuellement, indépendamment de l'or et de l'argent répandus dans le pays. Il appela ce surplus de valeur Produit net (*rajouté dans la marge*) [jusqu'à Quesnay avait raison]. Mais il prétendit que toutes les dépenses des gens qui ne sont pas immédiatement cultivateurs et le paiement des impôts, se prenaient sur ce produit net et ne pouvaient venir d'ailleurs.

Il se trompait, comme j'espère vous le montrer lorsque nous aurons rassemblé quelques données de plus. Mais vous comprenez cependant que cette opinion, qu'il publia dans l'Encyclopédie, à l'article Grain, dut faire réfléchir sur la véritable source des richesses, et conduire à la trouver dans la création des valeurs.

*

(Dans la marge et souligné)

Sur cette question : S'il y a d'autre mesure des valeurs que la monnaie.

Sans doute Lord Lanserdale et M. Ganilh ont raison lorsqu'ils combattent contre Smith pour avoir donné le travail (ou plutôt la valeur du travail) comme la vraie mesure des autres valeurs ; en effet la valeur du travail est variable comme celle de l'or et une mesure qui varie ne signifie rien. Mais parce que Smith s'est trompé sur ce point, ou plutôt parce que Smith a donné trop d'extension à un principe qui sous certain rapport à quelque sorte de fondement, il ne faut pas s'en autoriser à juger légèrement un des écrivains les plus judicieux du 18^e siècle.

"Il prezzo delle cose, cioè a dire la proporzione loro al nostro bisogno, non ha ancora misura fissa. Forse si troverà. Io per me credo che elle sia l'uomo istesso, perciòché non vi é cosa, dopo gli elementi, piu necessaria a l'uomo che l'uomo, e della varia quantità degli uomini dipende il prezzo di tutto. É ben vero che quasi infinita distanza é tra uomo e uomo ; ma se il calcolo giungerà a trovarsi un termine mezzo, questo sarà certo l'za misura vera".

Galiani Della Moneta, liv. II, cap. 2

Traduction

"La valeur des choses, c'est-à-dire la proportion qu'elles ont avec nos besoins, n'a point de mesure fixe. Elles se trouvera peut-être. Pour moi je crois que cette mesure est l'homme même, parce qu'après les éléments rien n'est plus nécessaire à l'homme que l'homme, et que des quantités diverses des hommes dépend la valeur de tous. Il est vrai qu'il y a une distance infinie d'un homme à un autre ; mais si le calcul vient à trouver un terme moyen pour leur valeur, ce sera la vraie mesure de cette valeur".

Galiani après avoir dit dans un même ouvrage et avant Smith, que le travail est le fondement de

la valeur des choses, dit dans ce passage, comme Smith, que c'est aussi une mesure précise des valeurs.

Traduit de Galiani

"Relativement au travail, je remarquerai que non seulement dans les produits qui sont entièrement l'ouvrage de l'art comme dans la peinture, la sculpture, la gravure et mais encore dans les produits de la nature les minéraux, les pierres, les arbres des forêts, la valeur des choses est due uniquement au travail. Dans ces choses la quantité de la matière n'influe sur la valeur qu'autant qu'elles a occasionné un travail plus ou moins (162)"

*

(1) L'auteur anonyme d'un bon ouvrage anglais intitulé : A critical dissertation on value, fait usage de la comparaison suivante "comme la valeur désigne une relation entre deux objets et ne saurait se dire d'aucune marchandise, à moins qu'on ne fasse mention d'une qualité du même genre existante dans une autre marchandise, on peut comparer l'idée qu'elle nous présente à celle de la distance. Nous ne pouvons parler de la distance d'un objet, sans faire mention d'un autre objet duquel ce premier se trouve à un éloignement quelconque" - page 5.

*

Les considérations suivantes extraites de la critical dissertation on value (page 209) peuvent me fournir des argumens pour soutenir cette thèse

Every one at all acquainted with manufactures must know that there are in the same as well as in different occupations various degrees of skill and rapidity of execution amongst artisans, various kind and gradation of talent and acquirement which enable some of them to earn double the money obtained by their less fortunate (*illisible*) in the same time. There are also circumstances of insalubrity, disagreeableness or danger which affect the pecuniary recompense. The value of the articles produced by these various classes of workmen and under these various circumstances, bears no proportion to the mere quantity of labour expended.

It is no answer to say with ... M. Mill that, in estimating equal quantities of labour, an allowance would, of course, be included for differens degrees of hardness and skill. "Instances of this kind will (*illisible*) destroy the integrity of the rule. Difference of skill is a circumstance which pratically (*illisible*) value as well as difference in the quantity of labour ; and therefore the (*illisible*) cannot with any propriety be said to be the sole cause of value

(*Rajouté dans la marge en travers*)

J'ai employé tout ce morceau dans mon artcile sur le Discours de M'Culloch

(*mots ajoutés dans la marge*)

Comparaison a prendre

What should we think of an assertion that coats are to each other in value as the quantities of cloth contained in them, or that their comparative value depends exclusively on the quantities of cloth required to make them ? and if it were added that due allowances must be made for the different

qualities of the cloth, where would be the truth or the utility of the first mathematically strict proposition ?

The proposition would in fact be reduced to its negative : that coats are not to each other in value as the quantities of cloth contained in them.

*

Valeur des choses

mesure des valeurs

Bon article sur la Valeur

Extrait du journal Le Conciliateur (n° 25 juillt. 182)

(Extrait du journal non retranscrit)

*

(première phrase illisible)

... se compare dans la réalité, non avec les frais de production ; mais avec les produits qu'on obtient avec les même frais de production, la cherté réelle (qui est la comparaison entre la valeur du produit et les frais de production) est donc la même chose que la cherté relative (qu'on la comparaison de la valeur des produits entr'eux) ?

Réponse :

Le revenu (ou les frais de production)- malgré la baisse de valeur des produits n'a pu provenir que d'une augmentation en quantité de produits. La valeur des produits mesure bien toujours la retribution avenante aux services productifs, mais quand on fait cent paires de bas à 3 f. on a la même retribution que lorsqu'on en faisait 50 à 6 f. Donc la valeur des produits dans ce cas (3 f) se comparant avec les produits obtenus des services productifs (300 f comme auparavant) est donc réellement moins que lorsque les bas étaient à 6 f.

Mais s'ils baissent tous à la fois la cherté réelle change, tombe à moitié de ce qu'elle était et cependant la cherté relative ne change pas, puisque, par supposition tous les produits ont subi la même baisse et s'échangent réciproquement en même quantité.

A la bonne heure. Il n'en résulte pas moins qu'avec les même moyens de production on a en quantité le double de produits, de choses qui forment votre revenu. Or le double en quantité fait un revenu nominalement le même mais le double plus fort (*rajouté dans la marge*) [relativement au prix des produits parce que] tous les produits généralement ont baissé de moitié.

BANQUES

**PAPIERS-MONNAIE
ET
SIGNES REPRESENTATIFS**

Lettre de change

Pour motiver la loi qui veut qu'une lettre de change soit toujours tirée d'une place sur l'autre :

Si j'ouvre un marché dans une autre ville, on conçoit que je peux fournir un mandat sans celui qui l'a achetée, parce que ce mandat m'évite le peine souvent impossible à prendre de faire recevoir la somme qui m'est due à une distance quelconque.

Mais si je veux dans la même ville, le même motif n'existe plus.

Et si j'oppose le besoin que j'ai d'escompter, de recevoir aujourd'hui moyennant un sacrifice, une somme qui ne m'est due que dans plusieurs mois, la loi interdit faites votre billet payable à l'époque où vous devez recevoir ; ce escomptez votre billet

* 1

que la valeur des choses est cette qualité qui donne à leur possesseur la faculté d'en acquérir d'autre, cette qualité qui permet que par leur moyen et en les cédant, il obtienne en échange les autres choses qui lui manquent, il nous reste qu'à chercher d'où nous leur vient cette qualité; si elle est susceptible de leur être communiquée.

Cette richesse est importante ; car si l'on peut donner de la valeur à des choses qui n'en ont point ; et si cette valeur est de la richesse, on peut créer, multiplier, augmenter les richesses.²

La possession d'une chose quelconque peut obtenir pour l'échange une autre chose, lorsque la sienne a en elle ce qui peut la faire désirer ou qu'est-ce-qui peut la faire désirer ? Interrogez-vous, vous-mêmes par quel motif êtes-vous disposés à acquérir un objet ? à donner pour l'avoir;

*

Lettre de Change

Cicéron à Atticus (livre XII lettre 24)

“... Il est tenu je crois d'envoyer mon fils à Athènes, mais dites-moi si l'on pourra lui faire toucher par lettre de change, l'argent dont il aura besoin, ou s'il faudra l'envoyer en espèce... “

Traduction de J.V. Leclerc

Paris 1826

*

Extrait d'une opinion de Jacques Lafitte
faisant un rapport sur les pétitions de la chambre
du 11 Aout 1829

¹feuille entièrement barrée

²phrase barrée

Sur les Banques et sur la Banque de France

"Le privilège, Messieurs, qu'une banque tient de la loi de faire circuler ses billets à l'égal de la monnaie du prince, privilège qui fait, sans fournir de capitaux, elle recueille des intérêts ; qu'un billet de 1,000 francs, par exemple, qui ne coûte pas un écu de fabrication, produit 40 ou 50 francs de bénéfice par an selon qu'elle escompte à 5 ou 4 % ; ce privilège, disons-nous, n'est point accordé aux seuls actionnaires. Il faut que la circulation gagne en richesse le montant presque tout entier des billets que l'on a pu émettre ; et, comme ces billets, seuls instruments des escomptes, sont une monnaie qui ne coûte rien à la banque, les escomptes s'étendent selon la demande et les besoins du commerce, de telle sorte que plus ils sont grands, plus il devient facile de les accorder à meilleur marché.

Le numéraire n'intervenant point dans les escomptes, on voit que tout se borne pour une banque dans cette opération, la seule qui soit permise, à l'échange de la promesse contre la promesse du commerce, à l'échange de son billet contre un autre billet.

Par cette manière de procéder, il demeure constant qu'à la première opération comme à la dernière, dans cent ans comme le premier jour, son portefeuille renferme en billets ou lettres de change une somme égale au montant des billets qu'elle a pu émettre, et sa caisse une somme en argent égale au montant des bénéfices réservés.

A toutes les époques, donc la totalité des billets pourrait être remboursée par la seule intervention du portefeuille. Cependant, les billets sont payables à vue, et les lettres de change du portefeuille ne sont payables que de 1 à 90 jours. De là la nécessité d'un capital.

Mais de quelle importance doit être ce capital ? Trop faible, l'émission des billets serait restreinte par le peu de confiance ; trop fort, la circulation y perdrait encore, mais par une raison contraire ; l'escompte serait plus cher et moins abondant.

On a donc pensé, et l'expérience a prouvé la justesse du calcul ; que ce capital devait s'élever du quart au tiers de la circulation présumée, que 50 millions en argent suffisaient pour maintenir l'émission de 200 millions de billets.

Nul doute à cet égard.. La confiance rend tout facile dans les temps calmes ; mais il faut prévoir les momens d'orage, et chacun connaît la maxime : pour ne jamais se liquider, une banque doit pour pouvoir se liquider toujours.. Le pourrait-elle dans la supposition que nous venons d'établir ? Incontestablement. En effet, admettons un cas extrême, une épouvante telle que le public ne voulût plus un seul billet ; qu'arriverait-il ? 200 millions de billets à vue se présentent ; la banque attend avec 200 millions de lettres de change, plus son capital de 50 millions, plus les bénéfices réservés. Les lettres de change ne sont payables que de 1 à 90 jours ; mais la majeure partie est toujours à court terme. Les paiemens s'ouvrent, 50 millions d'espèces se distribuent, les rentrées du portefeuille les renouvellent, les remboursements continuent ; et que pense t-on qu'il faille pour les achever ? Le temps de compter.

En serait-il de même des banques départementales ? Nous ne parlons pas des 300 millions que l'amortissement ne prêtera point, du trouble qu'ils produiraient à leur apparition, comme à leur retrait de la circulation ; nous dirons seulement, et nous serons compris par un seul mot, qu'un immeuble sera toujours une mauvaise valeur pour payer des billets à vue, que la *sûreté* n'est pas le seul élément de confiance ; que, pour les banques surtout, l'essentiel c'est la *disponibilité*.

Votre commission, Messieurs, a rendu justice aux excellentes intentions manifestées par le pétitionnaire ; mais elle a pensé, et vous penserez sans doute avec elle, que les moyens d'exécution qu'il propose n'ont peut-être pas été combinés avec assez de maturité.

Permettez-moi, Messieurs, en finissant, d'arrêter un instant votre attention sur la banque de France, citée par le pétitionnaire comme terme de comparaison avec son projet.

Il est vrai que depuis long-temps ce grand établissement souffre ; que ses billets ne sont plus des espèces de reconnaissances de dépôt ; que la circulation ne lui donne aucun profit, puisqu'elle a autant d'espèces en caisse que de billets dehors, et que son portefeuille ne contient en lettres de change que le quart environ de ce qu'elle possède en argent. Cent millions au moins se trouvent ainsi sans utilité et sans valeur pour le commerce, pour l'état et pour les actionnaires ; mais à la loi qui la régit, nullement aux actes de son administration.

La loi de 22 août 1806, Messieurs, a doublé intempestivement son capital, porté à 108 millions sous le prétexte de grandes opérations de finances qui ne lui ont point été confiées. Un fait certain aujourd'hui, c'est que les besoins financiers et commerciaux nécessitent une circulation de 200 millions de billets, que de meilleures circonstances développeront encore. Or, ce ne serait pas la peine d'émettre 200 millions de billets, pour conserver 20 millions de métal en caisse. Que réclame donc l'intérêt public, pour changer cette fâcheuse situation ? que l'on réduise le capital, si les opérations doivent se borner à l'escompte ; qu'on autorise des prêts ou des avances sur les fonds publics, si l'on veut maintenir le même capital.

Dans un moment, messieurs ; où les capitaux se retirent du travail par la défiance ; lorsque le commerce et l'industrie sont en souffrance, et que nous voyons la banque, par un renversement de tous les principes, maintenir l'escompte à un taux plus élevé que celui qu'exigent les escompteurs particuliers, et cela par la seule nécessité de payer un chétif dividende à ses actionnaires ; tous les bons esprits doivent se réunir pour que cet ordre de choses soit bientôt changé."

*

Banques de dépôt

"La banque d'Amsterdam fondée en 1609 paya sans difficulté en 1672 les dépôts qu'elle avait religieusement conservé jusque là. Cet évènement affermit même son crédit et l'engagea à en abuser vers le milieu du siècle suivant. A dater de cette époque elle commença à prêter à la Comp^{ie} aux provinces de hollande et de Wess fres(*illisible*), et à la ville d'Amsterdam, le capital qui était mort dans ses coffres. Au moment de l'invasion des français en 1794, lorsqu'il fallut révéler le secret longtemps caché la banque se trouva avoir prêté à ces quatre coins la somme de 10,624.793 florins (environ 25 millions de francs). Ces corps étaient insolubles et la banque surentrainée(*illisible*) dans leur banqueroute"

Sismondi liv. V ch 7

"Le dépôt de la banque d'hambourg fut saisi par le maréchal Davout, le 4 9^{bre} 1813 pendant le siège. Il se montait à 7.489.343 marcs de banque.

idem

(1)¹

(1° ligne illisible)

Et comme ne pouvant changer lors même que le nombre des unités monétaires viendrait à changer ; tellement ...

que ce besoin demeure le même ; tellement que le nombre de pièces de monnaie, ou des unités monétaires venant à changer, si le besoin de valeur monétaire que la société éprouve, ne change pas, elle n'aura toujours besoin que d'une valeur monétaire pareille.

Mais remarquez la conséquence nécessaire de cette observation ; c'est que si un événement quelconque jette dans la société un plus grand nombre d'unités monétaires leur valeur déclinera nécessairement en proportion de l'augmentation de leur nombre. Les individus dont la société se compose, auront toujours pour la même valeur en marchandise à vendre, et ils auront une plus grande quantité d'unités monétaires pour les acheter. Tellement que si l'on jetait maintenant dans la circulation de la France quatre

Leurs besoins, selon l'importance qu'ils attachent à la satisfaction de ces besoins. Nous avons des besoins, non seulement ou celui de la raison de notre nature .

*

Un homme ne peut souvent payer ce qu'il doit qu'avec ce qui lui est-dû ; et au tort que vous lui faites en lui manquant de parole, vous ajoutez le tour de le mettre dans la dépendance de son créancier ; par ce que vous l'avez mis hors d'état de s'acquitter

Convenons que la banqueroute provenant de l'altération des monnaies n'est pas moins fâcheuse que tout autre.

Mais elle a de plus de très-graves inconvénients, des inconvénients funestes à la prospérité et au bien-être des nations.

Elle occasionne dans les prix des denrées un bouleversement, qui a lieu de mille manières, suivant chaque circonstance particulière ; ce qui dérange les spéculations les plus utiles et les mieux combinées , elle détruit toute confiance pour prêter et emprunter. On ne prête pas volontiers là où l'on est exposé à recevoir moins qu'on n'a prêté, et l'on emprunte à regret là où l'on est exposé à rendre plus qu'on n'a reçu. Les capitaux en conséquence ne peuvent pas chercher les emplois productifs. Les *maximum* et les taxes de denrées qui marchent souvent à la suite des dégradations des monnaies, portent à leur tour un coup funeste à la population.

La morale d'un peuple ne souffre pas moins des variations monétaires ; elles confondent toujours pendant un certain temps ses idées relativement aux valeurs, et dans tous les marchés donnent l'avantage au fripon adroit sur l'honnête homme simple ; enfin elles autorisent, par l'exemple et par le fait, le vol et la spoliation ; mettent aux prises l'intérêt personnel avec la probité, et l'autorité des lois avec les mouvemens de la conscience.

*

..De ce que les billets de confiance ne peuvent être mis en circulation que contre des engagements à courte échéance, il résulte une autre conséquence fatale à bien des systèmes et à bien des projets ; c'est

¹page entièrement barrée

que les billets de confiance ne peuvent remplacer, ne peut libérer que cette portion de la richesses nationale qui fait office de monnaie, qui circule d'une poche dans une autre pour servir à l'échange des autres biens ; et qu'une banque de circulation et de billets de confiance, de quelque nom qu'on les décore, ne sauraient par conséquent fournir aux entreprises agricoles, manufacturières ou commerciales, aucun fonds pour construire des bâtimens et des usines, creuser des mines et des canaux, défricher des terres incultes, entreprendre des spéculations lointaines, aucun fonds, en un mot, destinés à être employés comme *capitaux engagés*. La nature des billets de confiance est d'être perpétuellement exigibles : lorsque la totalité de leur valeur ne se trouve pas en argent dans les coffres de la banque, elle doit donc au moins s'y trouver en effets dont le terme soit très-rapproché ; or une entreprise qui verse les fonds qu'elle emprunte, dans un emploi d'où ils ne peuvent pas être retirés à volonté, ne saurait fournir de tels engagements dont il est appelé à s'occuper

*

Rendons ceci plus sensible au moyen d'un exemple.

Je suppose qu'une banque de circulation prête en billets de confiance valant de l'argent, à un propriétaire de terre, trente mille francs hypothéqués sur la terre : le gage est de toute solidité. Le propriétaire fait construire avec ces fonds un bâtiment d'exploitation dont il a besoin ; pour cet effet, il conclut un marché avec un entrepreneur de bâtimens et lui paie les trente mille francs en billets de la banque. Supposé maintenant que l'entrepreneur, au bout de quelque temps, veuille toucher le montant des billets, il est évident que la banque ne peut se servir du gage qu'elle a pour les payer. Elle n'a pour gage de cette somme de billets qu'une obligation appuyée sur une hypothèque spéciale, mais qui n'est pas exigible.

Telle est la raison pour laquelle diverses banques agricoles où l'on a cru pouvoir fonder le crédit de billet au porteur sur de solides hypothèques territoriales, et d'autres projets de même nature, se sont toujours écroulés en peu de temps, avec plus ou moins de perte pour leurs actionnaires ou pour le public. La monnaie équivalait à un billet de toute solidité et payable à l'instant ; elle ne peut en conséquence être remplacée que par un billet non-seulement d'une solidité parfaite, mais payable à vue ; et, de tels billets, la meilleure de toutes les hypothèques ne peut servir à les acquitter.

*

Feuillets extraits du *Mercure de France* en 1796

..tions d'individus, et pas un citoyen qui mérite ce titre. Les philosophes eux-mêmes voudraient former des corporations. Mais s'ils flattent l'intérêt particulier aux dépens de l'intérêt commun, je le prédis, leur règne ne sera pas long. Les lumières qu'ils auront répandues éclaireront tôt ou tard les ténèbres dont ils envelopperont les préjugés

(texte imprimé) Economie politique

"Des Banques particulières, ou moyens de ranimer l'agriculture, l'industrie et le commerce en France, en introduisant un papier de confiance fondé sur le crédit des particuliers, par des établissemens tels qu'ils existent depuis long-tems en Ecosse ; traduit de l'anglais par l'auteur de Donnons notre bilan. *Brochure in !° de 76 pages A Paris, chez POUGIN, rue des Saints Pères, n° 9. L'an 4° (1795)*

L'auteur de cette brochure qui paraît depuis peu de jours est étranger ; il est Anglais. Si cette qualité pouvait inspirer quelque défiance dans les conjonctures actuelles ; elle serait bientôt dissipée par la lecture de l'ouvrage. On peut juger ses intentions par ses principes et ses principes annoncent un ami des hommes et de la liberté, et un esprit dégagé de toute espèce de préjugé national.

L'auteur compare l'état actuel de la France à un homme qui, durant une longue maladie a été hors d'état de gagner, tandis qu'il a dépensé presque son avoir pour payer son médecin. Il la voit appauvrie."

*

"d'une grande partie de son capital en espèces, son crédit est diminué ; son agriculture, ses fabriques, son commerce, son industrie, sont inactifs et languissans. Tous les magasins de l'Europe sont encombrés de ses marchandises et de ses productions. Ce serait une grande erreur de s'imaginer qu'au moment où la paix serait conclue l'abondance reviendra, et que les prix de toutes choses seront réduits à l'ancien taux. C'est comme si l'on disait que notre malade en recouvrant sa santé, recouvrera sur-le-champ les effets qu'il a vendus pour payer son médecin, et qu'il sera aussi riche qu'il était auparavant.

L'auteur croit avoir découvert un moyen prompt de retirer la France de cet état d'épuisement, et de créer un capital à son industrie et à son commerce ; ce moyen est l'établissement de banques d'une espèce particulière.

Peu de personnes en France ont des notions justes sur les banques. L'auteur ne connaît en Europe que trois principales classes de banquiers dont les opérations sont absolument et essentiellement différentes ; savoir, le banquier de Londres, celui de Paris et celui d'Ecosse.

le *banquier de Londres* est un dépositaire de l'argent de ceux qui l'emploient. Il répond du dépôt, mais il n'accorde aucun intérêt. On tire sur lui, et il acquitte les traites, sans exiger aucune commission sur quelque transactions que ce soit ; ses profits proviennent du surplus d'argent que ses correspondans laissent entre ses mains, et qu'il emploie ou dans les fonds publics, ou dans d'autres opérations lucratives. L'avantage qui résulte pour les négocians de pareilles banques, c'est "

*

"d'avoir un dépositaire sûr, et de les débarrasser de la peine de payer et de recevoir de l'argent, à beaucoup moins de frais qu'il ne leur en coûterait de toute autre manière.

Le *banquier de Paris* fait valoir ses propres fonds. Si l'on place de l'argent entre ses mains, il en paie un intérêt. Si l'on tire sur lui, il paie et prend une commission d'un et demi pour cent. Les occupations principales et habituelles du banquier de Paris sont des opérations de change avec différens pays, et les acceptations qu'il fait pour le compte des négocians des traites tirées par les agens qu'ils emploient dans l'étranger. L'état d'un tel banquier est plus utile à l'individu qu'au public. Cependant lorsque des circonstances accidentelles ont détruit la balance du change, entre un pays et un autre, il contribue par ses efforts à la rétablir.

Le *banquier d'Edimbourg* ou d'Ecosse diffère essentiellement des deux autres, en ce qu'il ne fait pas valoir ses propres fonds comme le premier, ni ceux des autres comme le second, mais il *crée un fonds qui auparavant n'existait pas*. Il émet du papier qui consiste principalement en billets d'une livre sterling, , quelques-uns de 5, 10 et 20 et très peu de 50, 100 et au-dessus. L'essence de ces billets de banque est d'être toujours réalisables en espèces, et de n'être reçus que de gré à gré. Le bénéfice de banquier d'Ecosse consiste principalement dans l'intérêt de l'argent pendant que ses billets circulent, et

ce bénéfice est plus ou moins considérable suivant le degré de confiance qu'à son papier dans le public. Ce qui le rend sur-tout utile, ce sont les crédits à

*découvert qu'il accorde à ses correspondans. A l'aide de cette invention admirable, un jeune homme industriel, qui n'a peut-être qu'un fonds de quelques centaines de livres sterlings, s'il peut réunir un ou deux amis d'une réputation connue, pour signer une obligation avec lui, obtiendra de la banque un crédit de 300 ou 1.000 livres sterlings, sur lequel il peut tirer pour quelque portion que ce soit, à trois mois de date, en payant un quart pour cent de commission, avantage précieux qui facilite singulièrement ses progrès dans le commerce.

L'auteur pense que la France ne doit plus hésiter d'adopter ce moyen. ; lui seul peut lui procurer les fonds qui lui manquent pour faire le commerce, pour acheter les machines et les matières premières nécessaires aux manufacturiers, et pour pouvoir accorder le crédit qu'accorde l'Angleterre sa rivale. Dans les tems ordinaires, la France n'a jamais pu accorder la moitié de ce crédit, et cependant elle avait deux fois plus d'espèces que l'Angleterre ; mais elle n'a pas encore découvert l'art heureux de se créer des fonds par l'émission d'un papier de confiance.

Ici l'auteur fait sentir l'absurdité du préjugé qui porte à croire que les nations rivales en commerce, sont comme des nations rivales en guerre, et que la France ne peut prospérer dans ce genre qu'aux dépens de l'Angleterre, comme celle-ci ne peut s'enrichir qu'autant que la France s'appauvrit. "Si la France, dit-il, s'enrichit, elle pourra acheter plus de manufactures et d'ouvrages dans la culture, elle multipliera les productions de son sol qu'elle pourra

*

donner à meilleur marché. Au contraire si elle est pauvre et paresseuse, les Anglais ne pourront guère lui vendre de leurs productions des manufactures de Manchester, Birmingham et Norwich, tandis qu'ils seront obligés de payer plus cher ses vins, et eaux-de-vie. Il est douloureux pour l'ami de l'humanité de voir que ce principe soit si peu connu et que la plupart des peuples s'imaginent que des nations commerçantes sont comme des nations ennemies quoiqu'il soit évident que deux nations industrielles s'enrichissent ensemble, et que les richesses de l'un contribuent à accroître celles de l'autre".

Quant à la manière dont il faudrait établir une banque de cette espèce, l'auteur se borne à présenter quelques idées générales. Les arrangemens de détail (dont dépendent en grande partie les avantages et la solidité de l'établissement) exigent le secours d'un homme versé par l'expérience dans ce genre de banque, et qui connaisse les mesures particulières qu'il faut prendre pour les adapter aux différens pays.

"Les propriétaires de la banque, dit-il, doivent en général être des propriétaires de biens-fonds et sur-tout d'une réputation établie et intacte, afin de s'assurer la confiance du public. Leur nombre ne doit pas être trop petit, parce qu'il est avantageux qu'il y ait beaucoup de citoyens intéressés au succès de l'établissement ; ni trop grand, parce que les parts seraient alors trop petites pour attirer l'attention ou pour exciter les efforts de qui que ce soit. Le directeur général, si l'on juge à-propos d'en mettre un, doit être un homme connu, autant par

*

ses propriétés que par la réputation dont il jouit. Les administrateurs doivent être peu nombreux, et composés de gens versés dans le commerce et les affaires. Le directeur, ou un de ses suppléans, ou un des deux directeurs, doit être un homme qui a eu l'occasion d'acquérir une connaissance pratique des opérations de cette espèce de banques. Il doit y avoir toutes les décades une assemblée des administrateurs pour réviser les opérations des directeurs, et, une ou deux fois par an, une assemblée générale de tous les propriétaires pour examiner l'état de la banque, pour fixer le dividende, etc. etc."

Les fonds de ces banques doivent varier suivant les places où elles s'établiraient. L'auteur pense que les fonds ne doivent être ni trop considérables, ni trop petits ; peut-être faudrait-il qu'aucun de ces fonds ne fût moindre de 500,00 livres ni d'excédât 10,00000 en espèces. Il voudrait que les billets fussent en grande partie de petite valeur, afin de se répandre dans la classe industrielle qui a le plus besoin d'encouragement. Dans les commencemens, il ne faudrait pas émettre plus de papiers qu'il n'y aurait d'espèces en caisse pour solder. Insensiblement, on pourrait en émettre davantage. Aucune branche ne doit être établie dans les autres places que le crédit du bureau central ne soit solidement établi. L'expérience seule, jointe à l'observation de la circulation annuelle, peuvent apprendre à fixer la proportion qui doit exister entre la quantité d'espèces gardées en caisse, et le papier émis.

L'auteur rassure le public sur la crainte que de pareilles banques ne fassent circuler plus de papiers.

*

qu'elles n'ont d'espèces pour les acquitter tous à la fois.

1°) Il est physiquement impossible de ramasser tous les billets d'une banque, pour les porter en masse à la caisse et les y faire payer. Si leur émission a été conduite avec jugement, il sera très difficile d'en rassembler une quantité suffisante, même pour gêner momentanément la banque.

2°) Les banques écossaises ne comptent en aucune manière *uniquement* sur la quantité d'espèces qu'elles ont en caisse pour les mettre en état de faire face à leurs engagements. Elles ont en outre de puissantes ressources, d'abord dans l'assistance des propriétaires, et de leurs autres amis dans les villes où elles sont établies ; en second lieu, dans la faculté de tirer des traites sur Edimbourg et Londres ; enfin, dans les liaisons amicales qui subsistent entre-elles et les autres banques ; d'où il conclut que les banques en France pourraient facilement avoir des ressources du même genre.

Ce que l'auteur recommande avec le plus de soin, c'est que jamais le gouvernement ne se mêle directement ou indirectement de l'administration des banques particulières. Il cite, en preuves des inconvéniens d'une pareille liaison, l'exemple de la banque de Law ; et celui de la caisse d'escompte ; toutes deux ont prospéré tant qu'elles ont été abandonnées à leurs propres spéculations : elles ont péri quand le gouvernement a voulu s'y immiscer. Ce n'est pas que le gouvernement ne puisse faire des affaires avec les banques particulières, mais dans ce cas il ne doit être considéré que comme un simple particulier." (fin du texte imprimé)

*

L'auteur insiste souvent sur la nécessité de laisser au papier de banque la plus entière liberté. Tout papier forcé détruit à la longue la confiance. Il s'appuie à cet égard de l'opinion de Smitt et des écrivains en France qui ont le plus médité sur les objets d'économie politique. Il pense que si les assignats ont été nécessaires et utiles pendant la révolution, ils ne pourront plus l'être en tems de paix et de tranquillité. Mais quand même on en conserverait, il ne s'établirait jamais une concurrence entre le

papier et l'état et celui des banques, qui pût être nuisible au premier. Le papier de banque produirait même un effet salubre pour le papier de l'état, en conciliant insensiblement les citoyens avec le papier-monnaie en général, et en les accoutumant à y avoir de la confiance.

Il s'élève fortement contre le système d'une *banque unique*. L'idée d'une pareille banque est, selon lui, une suite des préjugés monarchiques. La rivalité et la concurrence, si avantageuses dans tous les autres établissements, le sont également dans les banques. Toute banque solitaire est une banque despote. Les banques libres et nombreuses sont les seules qui conviennent à une république. Il adopte bien moins encore l'idée d'une banque établie par le gouvernement. Il prouve qu'un gouvernement ne doit pas plus être marchand banquier que marchand épicier ou limonadier.

On pourrait croire que l'effet de l'accroissement de la masse du signe représentatif des valeurs, serait de faire renchérir les denrées à proportion. L'auteur va au devant de cette objection, et la résout en faisant sentir l'extrême différence entre un papier forcé qui peut être multiplié et émis sans bornes au gré du gouvernement, et un papier de confiance qui sera toujours au pair des espèces, parce qu'il est dans le fait égal à l'or ou à l'argent, et qu'il ne saurait être émis au-delà d'une quantité convenable sans ruiner sur-le-champ les banquiers qui l'émettraient. Si l'objection était fondée, il s'ensuivrait qu'aucune augmentation de fonds ne pourrait rendre un peuple plus riche, ce qui est démenti par l'expérience. L'auteur cite encore pour exemple l'Ecosse et l'Angleterre où le prix des denrées est resté le même, malgré la multiplication du papier, prouve au contraire que l'accroissement de capitaux, produit par l'émission d'un papier distribué avec intelligence, fournit plus de moyens de culture, augmente la reproduction, et empêche par conséquent le haussement du prix des denrées. Il ajoute que le numéraire que le papier de crédit pourrait faire porter à l'étranger, ne sortirait pas pour rien ; il aiderait à payer les denrées dont le pays a besoin, les matières premières pour les manufactures, et les marchandises qu'on importe d'un pays pour les exporter avec bénéfice dans un autre, et en cela il s'appuie sur l'opinion de Smitt. D'ailleurs, la richesse d'une nation ne dépend pas de la quantité d'espèces qu'elle possède. L'Espagne qui fournit d'argent toute l'Europe est pauvre, faute d'industrie. C'est donc l'industrie qui enrichit les peuples, et l'on ne peut nier que le papier de crédit ne donne à l'industrie plus d'activité et de moyens.

*

L'auteur termine ces observations qui sont frappantes de vérité, par un parallèle entre la situation de l'Angleterre et celle de la France. La dette nationale de l'Angleterre n'est hypothéquée sur rien ; les gens instruits ne parlent pas même de la possibilité de la payer. On ne sait pas la quantité de billets de banque qui est en circulation, et cependant ces billets sont au pair. La dette nationale de la France à l'hypothèque la plus étendue en terres, que jamais gouvernement n'ait offert au public. On peut assurer par approximation la quantité de papiers émis ; il y a des fonds pour payer le tout ; et cependant les assignats sont dans le plus grand discrédit. Qui peut produire deux résultats aussi différents ? L'auteur ne(*illisible*) balance pas à le dire, c'est la *confiance*. La véritable richesse d'un état est l'opinion qu'on a de sa moralité. La mauvaise foi fait plus de tort que l'insolvabilité ; car un état pauvre peut devenir riche mais il est rare qu'un gouvernement injuste tienne ses engagements.

On doit d'autant plus remercier l'auteur de sa franchise, qu'à l'époque où il a écrit, aucune mesure salutaires pour rétablir le crédit et la confiance, n'avait été prise. Ce n'est qu'à la fin de sa brochure, et

par supplément qu'il a pu applaudir la révocation de la loi désastreuse qui avait interdit toute compagnie de banques et de finances, à l'établissement de la nouvelle caisse d'escompte, et à l'idée d'une caisse hypothécaire, conçue par le citoyen Mengin. Il fait sentir les avantages qui doivent résulter de ces deux établissemens, il prouve que loin de nuire à l'espèce de banques qu'il propose de créer, ils sont tous de nature à s'aider mutuellement., ce

*

qui résulterait de leur concours de plus grands moyens pour faire fleurir les trois branches de la richesse et de la prospérité nationale, le commerce, l'industrie et l'agriculture.

Depuis lors le Corps législatif et le gouvernement, marchant tous deux d'intelligence, ont adopté les vrais principes, et s'occupent par de bonnes lois et de sages mesures à rétablir le crédit et la confiance, et à poser les véritables fondemens de la prospérité publique. Ce doit être pour l'auteur de cet ouvrage la plus douce satisfaction ; car l'homme de bien et l'homme instruit n'appartient qu'au genre humain, et ne jouit que du bien qu'il voit faire ; si nous sommes entrés dans des détails étendus sur la brochure, c'est que la matière nous a paru digne de fixer l'attention publique, et qu'elle contient des idées utiles auxquelles on ne saurait donner une assez grande publicité.

*

On estime que le commerce d'Ecosse avait plus que quadruplé depuis le commencement du 18^e siècle, jusqu'à l'époque où écrivait Smith (1775) et cet auteur attribue en grande partie à l'accroissement de production, à l'établissement des Banques nombreuses qui existent dans presque chaque ville de ce pays et notamment deux banques d'Edimbourg. Il estime du même temps que ces banques qui ont fait disparaître à peu près la moitié du numéraire de l'Ecosse, y ont néanmoins doublé (*illisible*) de la circulation ; ce qui prouve un doublement dans la quantité des marchandises circulée, avant sa réunion à l'Angleterre, les monnaies d'or et d'argent pouvaient s'y élever à la somme d'un million sterling ; il n'y en a plus maintenant que pour un demi million, mais il y a environ un million et demi en billets de confiance, ce qui porte à deux millions l'agent(*illisible*) de la circulation qui n'allait auparavant qu'à un million.

*

Banques de circulation

Celle d'Angleterre est privilégiée pour Londres. Elle peut seule mettre à Londres des billets au porteur. Elle peut seule en Angleterre anonyme ; son privilège va jusqu'à l'année 1833. Les banques de province ne peuvent avoir que six associés ; il sont responsable les jusqu'à concurrence de leur fortune entière

Les banques d'Ecosse sont des entreprises en noms collectifs et qui ont un grand nombre d'associés par actions.

Leurs billets de confiance circulent comme monnaie, doivent remboursés, à présentation par des mandats, sur Londres à 10 jours de dates. Quand elle émettent trop de billets, le public et les banques rivales demandent des remboursemens sur Londres qui les obligent alors à faire des fonds à Londres

qui les obligent alors à faire des fonds à Londres non sans de grandes dépenses. Here is the check¹
En Irlande il y a à Dublin une banque privilégiée comme celle de Londres. Son privilège va jusqu'en 1838.

Dans les crises commerciales, les banques d'Ecosse ont tenu leurs émissions dans de justes bornes. Celles de Londres et de Dublin ont fait des émissions exagérées qui en ont provoqué de semblables dans les banques de province, où les faillites ont été nombreuses.

Il faudrait indiquer un bon système de banques de circulation. Libres mais fournissant un cautionnement de tout ou moitié de leurs émissions en rentes sur l'état. Voir l'écrit de Parnell qui est dans ma bibliothèque du paper-money.

*

Ce résultat, à moins de le préciser, de les circonscrire. Il serait à désirer je crois que l'on publiât chaque année un almanach statistique des physiciens, un autre pour les géologues, un pour les médecins, un pour les publicistes, et même on pourrait subdiviser les publicistes en juristes, les économistes ; et prenant ce dernier almanach pour exemple, je souhaiterais que l'on déterminât les matières dont il devrait se composer, que l'on en dressât pour ainsi dire le cadre ; les personnes les plus à portée de recueillir les faits se chargeraient ensuite de le remplir. On aurait ainsi d'une manière plus ou moins parfaite une succession de faits desquels il serait alors possible de tirer une véritable instruction.²

*

Banque

*

21 Fev. 1847(*illisible*)

Renseignements donnés

par M. Wilhelm Liplle

A Berlin, il y avait jusqu'à l'année d°, une banque royale ; dépendant du ministre des finances.

Le directeur de cette banque était très influent sur la direction générale des finances en Prusse.

Pas d'émission de billets mais prêts

grand Lombard : avance sur marchandise

petit Lombard : véritable mont de piété

Grande discussion sur les deux systèmes soit Banque par l'Etat soit Banque par entreprise particulière

M. Berlow Commerçant a écrit une (*illisible*) dans ce dernier sens.

On a adopté un moyen terme. On a écrit un état actif un peu (*illisible*) de la situation de la banque et l'on en a fait la première mise de fond d'une banque à laquelle on a adjoint des actionnaires pour 10 millions. Et l'on a décidé qu'on (*illisible*) des billets. La Banquière de Berlin a défini (*illisible*) et ont souscrit pour de faibles montant la souscription

*

Billets de 250 Fr. la livre

Délibération de la Chambre de Cour de (*illisible*) 1840 (*illisible*)

¹début de page avec le mot *Employés* en accolade

²page entièrement barrée

Décret du 24 Germinal an XI

art. 1° . L'association formée à Paris sous le nom de Banque de France , aura le privilège d'émettre des billets de Banque, aux conditions encourues dans la première loi.

art. II. La moindre coupure (*illisible*) de 500 F.

art. VIII. Le dividende annuel en dépassant (*illisible*) pour (*illisible*) l'excédent annuel sera converti en 5 % consolidés ce qui donne lieu à un second dividende.

Un fond de réserve actuel sera aussi converti en rentes.

art. IX. les 5 % consolidés ne pourront être revendus sans autorisation

art. XXXI (*illisible*) ne pourra se former dans les dispositions sans autorisation du gouvernement.

art XXXII. Un (*illisible*) seront de 250 F.

Beaucoup de membres de la Commission des Députés demandent des billets de 100 Fr à la Caisse d'Epargne les (*illisible*) ont portés sur les gros dépôts non pas sur les petits. On ne peut pas limiter le nombre (*illisible*) c'est un avantage¹

En Angleterre

Loi du 22 Avril 1806

art 1°. Le privilège accordé à la Banque de Fr. (*illisible*) par l'art 15 de la loi du 24 germinal an XI est prévu pour 25 ans.

*

ont été si abondants dans que l'on a eu à réduire le nombre d'actions pour chaque souscripteur.

La transcription des actions a été paralysé jusqu'à versement complet (*illisible*) qu'on ignore si elles ont un cours.

*

Loi du 30 juin 1840

art. 1°. Le privilège attribué à la Banque pour les lois du ..

*

Banque de France

Extrait du *Courrier français* du 29 décembre 1828 (imprimé)

"Nous avons dit que la fixation par l'administration de la Banque de France d'un dividende élevé pour le semestre courant, provenait tout simplement d'une opération de caisse et qu'un accroissement d'affaires était tout à fait étranger à ce mouvement. Quelques détails que nous croyons exacts sur l'état actuel de la Banque, et quelques inductions tirées de la note même que MM. les régens viennent de rendre publique, montreront quelle eût été, sans l'aide apportée par la hausse des fonds publics, le chiffre exact du dividende assigné à chaque action.

Il y a en circulation 67.900 actions de la Banque au capital primitif de 1200 F. La différence entre la valeur actuelle des rentes 5 p. 100 achetées par l'établissement à différentes époques au cours moyen de 85 fr., tandis qu'elles ont aujourd'hui dépassé le pair de beaucoup, a suggéré à l'administration l'idée de rendre aux actionnaires une partie de cette plus-value (la différence entre 85 f. et 100 f.) qui s'élève à 6,976 239 f. dont 2,065,392 f.43 pour le fonds de réserve et 4.910,846 f.57c. appartenant au capital actif ou qui est censé l'être. C'est cette dernière somme qu'on a jointe au dividende du deuxième

¹Beaucoup ... avantage : encadré dans le texte

semestre de 1828 et qui l'a porté à 77 f, indépendamment d'une réserve de 23 f 50 soit en tout 100 f 50. Or, 4,910,846 f 57 c répartis en 67,900 portions, donnent pour chacune 72 f 32 c, et ainsi, si la Banque n'avait eu à sa disposition cette plus-value dont elle a disposé, elle n'aurait eu à offrir à ses actionnaires qu'un bénéfice effectif de 27 f 68 c par action, c'est-à-dire inférieur de 2 F 32 c au simple intérêt de leurs fonds à 5 %, et plus minime d'un tiers, si l'on considère que depuis quelques années les actions qui ont changé de main, se sont placées en moyenne au cours de 1800 f.

Ceci donne lieu à quelques réflexions sur le rejet, ou du moins l'ajournement de la proposition de MM. J Laffitte et Odier, sur la réduction de l'escompte, et sur d'autre mesures qui pourraient être prises, soit pour amener la Banque à user plus productivement de l'immense capital qu'elle a à sa disposition, soit pour le faire reverser dans la circulation libre.

Le capital de la Banque de France est de 90 millions de francs, dont un tiers est placé en rente 5 %, comme si le but d'une institution pareille était d'acheter des rentes. Il reste donc soixante millions de capital actif. Le produit des 30 millions placés au grand-livre, a été pour le semestre, de 752,524 f 50 c celui des 60 millions de numéraires destiné aux escomptes, a été seulement de 1,124,918 f. Ainsi la Banque de France, qui escompte à 4, n'a pas réalisé pendant ce semestre, 1 3/8 %. Voici ce qu'elle appelle le bénéfice de ses opérations.

En voyant que le capital disponible et en numéraire effectif de cet établissement, n'a pas été employé dans son entier, on demande si c'est afin d'obtenir ce résultat, qu'on lui a conféré le privilège exclusif d'accroître ses ressources au moyen d'une monnaie de papier.

*

Exterieur

Extrait d'un discours de M. Ternaux à la chambre des députés

Renseignemens sur la Banque de France

Mai 1819

La répartition de la réserve qui est dans les coffres de la banque fournirait environ 270 F. à chaque action.

La banque prétend que la place de Paris ne comporte pas une réserve de plus de 110 à 120 millions de billets donc le remboursement à bureau ouvert paraît suffisamment garanti par la présence en espèce du tiers de la somme, c.a.d des 40 millions.

On estime à 600 millions de francs le numéraire enfoui dans les caves de la banque d'Amsterdam au terme de sa prospérité.

La réserve existant dans les coffres de la Banque appartenant aux actions est d'environ 25 millions ; mais comme environ 8 millions de cette réserve appartenant aux actions que possède la compagnie en masses, la somme à répartir n'est que d'environ 17 millions

*

Vers la fin de 1818 les réserves en espèces qui se montaient à 98 millions furent réduites à 39.

En avril 1819 elle n'a que 51 millions d'effets en portefeuille

Et ... millions de soldes de comptes courant

En août 1828

La banque avait pour 240 millions de billets en émission

Et elle devait 40 millions en comptes courant

Elle possédait en caisse 233 millions espèces

Elle avait 86 commis aux écritures et 118 garçons de bureaux ou de recette pour opérer un mouvement annuel de 8 à 10 milliards dont 5 à 600 millions en espèces

*

Banque d'Angleterre.

En 1797 lorsque ne pouvant satisfaire au paiement de ses billets, elle implora la protection du gouvernement, celui-ci était son débiteur de :

11.686.800 liv. St qu'elle lui avait avancé au moyen du capital

de ses actionnaires

10.672.490 liv. qu'elle lui avait avancé au moyen de ses billets en circulation

22.959.290 liv. St

559.000.000 de francs

*

BANK NOTES AND GOLD

AN ACCOUNT

Of the Amount of BANK NOTES in Circulation (including

Bank Post Bills) on the 26th February and 26th August,

From the year 1796 to the year 1820, both inclusive with

the Price of GOLD at the same Periods

Ordered, by The House of Commons, to be Printed,

26 March 1821

*

Papier monnaie d'angleterre

Décret ridicule

Ce fut le 15 Mai 1810 que la chambre des communes décréta que les billets de banque, n'avaient encouru aucune dépréciation.

From Henry James - Essais on Money

Depréciation et restauration

du papier monnaie d'angleterre

Le prix de l'once d'argent en 1813 a été en papier-monnaie à 7 st 4 £

En 1821 - Juin le prix de la même once d'argent est de 4 st 10 £

La valeur du papier monnaie de 1813 en 1821 est remontée dans le rapport de 58 £ à 88 environ dans le rapport de 6 à 9

*

Assignats Russes

Leur somme est évaluée dit Storch, à 577 millions de roubles

J'observe que dans un gouvernement despotique on ne sait que ce qu'il veut qu'on sache et qu'en même temps il circule en Russie beaucoup de monnaies d'or, d'argent et de cuivre.

Contrefaçon des Bank-notes

années	Montant des billets contrefaits
1814	Lst 10.342
1815	14.085
1816	21.860
1817	28.412
Du 1 ^o Janvier au 10 avril 1818	8.937

Cette dernière somme indique près de 36.000 Lst pour l'année

Un papier du 30 mars 1821 cautionne l'article suivant :

"La contrefaçon des bank-notes est portée à tel point qu'une des plus grandes brasseries de Londres a maintenant une circulaire gravée pour renvoyer plus expéditivement à leur nombreuses pratiques ; les faux billets de banque qu'elle en reçoit."

Basil Montagus Thoughts on the punishment of death

*

Dépréciation du papier-monnaie d'Angleterre.

Suivant M. Henry James au moment de sa plus grande dépréciation un Bank-note de 1 Lst n'a pu acheter en argent au titre des monnaies que 2 (*illisible*). 14 (*illisible*). 13 gr ou 1309 grains.

Et maintenant (Juillet 1822) le Bank-note de 1 Lst peut acheter en argent fin 4 (*illisible*) 10 (*illisible*) ce qui fait 4 (*illisible*) 2 (*illisible*), 18 gr d'argent au titre des monnaies ou 1986 grains.

La restauration de la monnaie a donc été dans le rapport de 1309 à 1986 (dans le rapport de 100 à 151 3/4)

Le même auteur dit que la diminution des billets de la Banque d'Angleterre et des Banques de provinces, tout ensemble est estimé suivant les un à un tiers, suivant les autres à une moitié de diminution.

La valeur de la livre sterling de papier indiquera que la réduction a été du tiers de la somme ancienne et de la moitié de la somme actuelle.

Le même auteur estime que les prix de presque tous (l'or et l'argent excepté) ont diminué de moitié du taux où ils étaient de 1804 à 1813.

Le boisseau de froment (Winchester Bushal) était à 12 (*illisible*) 6 (*illisible*) st prix commun de ces 10 années. Il vaut

*

en 1822 de 5, 6 à 6 st. Les salaires des ouvriers de campagne étaient de 15 à 16 (*illisible*) par semaine ; il est actuellement de 8 à 9 (*illisible*)

*

Banque de France

Le 18 janvier 1814, lorsque la Banque de France suspendit le paiement de ses billets de confiance, elle avait :

90 mille actions en commandite formant à 1200F par actions un fond capital de 108 millions.

Avec ce fond elle avait acheté pour 2.190.000 F de rentes sur le grand livre et 12950 actions de la Banque (probablement fort en dessous de leur prix original, ce qui par conséquent rapportait 7 à 8 pour cent d'intérêt).

Elle escomptait pour 40 millions de bons des receveurs généraux (à mesure que les bons étaient échus elle en rachetait d'autres).

Elle avait avancé 35 millions à l'administration des droits réunis pour qu'elle même achète les tabacs dont le monopole était attribué à cette administration

8.468.000 francs étaient mis à la disposition des comptoirs de Lyon ou de Rouen pour qu'ils eussent de quoi escompter, ou bien (*illisible*) d'immeubles (sur deux hôtels).

Pour le premier semestre de 1813

elle a donné un dividende de 39

Pour le second semestre36,50

pour l'année75,50

Elle avait en outre sous réserve de 7 st 75 par action

*

Tous ses billets en émission s'élevaient à une somme de 38.326.500

ses dettes en compte courant à6.974.000

Total de son passif 44.700.500

Elle avait en caisse en espèces14.354.000

Elle avait en portefeuille en effets de commerce31.391.000

Total de son actif45.685.000

Pendant 1813, elle avait escompté pour une somme de 661.130.819 F 30c

(Quelques uns de ces escomptes étaient pour des termes courts et aucun pour un terme plus long que deux mois, de sorte que le même capital servait plusieurs fois dans l'année à faire des avances)

Pendant 1813, elle a recouvré pour les comptes courant 246.585.606

(Elle jouissait de ces fonds au moins quelques jours sans intérêts, puisqu'on était toujours en avance avec elle et qu'elle ne faisait point de compte d'intérêts).

Elle avait reçu et payé dans le cours de la même année :

2.830.155.000 F en billets

531.322.568 - en numéraire

Dans le courant de Décembre 1813, on s'était fait rembourser de ses billets pour une somme de 38.800.000 F

Dans les dix huit premiers jours de janvier 21.230.000 F

En sept semaines le discrédit avait donc fait 60.030.000 F

renvoi au delà de 60 millions

Voyez de plus amples renseignements dans la minute de ma lettre à (*illisible*) du 14 Août 1816

*

Billets de Banque

d'Angleterre

Le montant des billets de la Banque d'Angleterre en circulation au 12 Janvier dernier, était de 30.649.440 l. st. Cette somme excède de deux millions le montant des mêmes billets au 12 janvier 1816. L'augmentation a eu lieu entièrement en billets au dessus de l.st.. Dans ceux au dessous de 5 l.st., il y a une diminution d'environ 750.000 l.st.

Extrait du J^{al} des débats du 2 mars 1817

Le cours du change paraît avoir suivi la quotité des billets de banque : le cours a baissé à mesure que la somme des billets a augmenté.

La somme des billets a augmenté du 1/15°. Le cours paraît avoir baissé de 1/20°

On paye moins cher les billets de banque lorsqu'on les achète avec de l'argent de France.

*

Monnaies

Suivant Thornton le nombre de Banquiers de Londres s'élève à 70. Ils effectuent par jour des paiements pour 4 à 5 millions St. ce qui suppose environ 1500 millions St. par année (36 millions de francs) et que cette prodigieuse circulation s'opère avec 12 à 13 millions St. en monnaie ou billets de banque (312 millions de francs)

Sismondi tome 2 page 79

Dépréciation du papier monnaie d'Angleterre

En 1811, le mint-price de l'or étant de 3(*illisible*)17.10^{1/2} l'once, le market-price était de 4(*illisible*)10(*illisible*) en papier monnaie.

le mint-price de l'argent étant 5(*illisible*)2(*illisible*) par once le market-price était de 5.9^{1/2} Lst. 100 en argent valaient donc 112 Lst en papier

Ricardo's high price of Bullion page 45

*

L'hôtel des monnaies de Londres, paye le lingot d'or suivant le degré de fin voulu par la loi Lst. 9.17.10^{1/2} l'once

En 1806, 1807, 1808 l'once a valu sur le marché en papier monnaie environ 4 liv.st.. En 1809 elle a valu environ 4 Lst10(*illisible*) environ 15 ^{1/2} % plus cher que le prix de l'hôtel des monnaies.

L'or frappé en monnaie d'Espagne ou du Portugal vaut communément 2(*illisible*) St. par once plus que l'or en barre de même titre parce qu'on vend plus aisément dans tous les Marchés de l'étranger de l'or donc une empreinte sûre atteste le titre

Dépréciation du papier monnaie en Angleterre

L'hôtel des monnaies de Londres paye le lingot d'argent suivant le degré de fin voulu par

l'ordonnance 5(illisible)2(illisible) l'once. A ce taux la piastre d'Espagne vaut 44 soit 44(illisible)11^{1/2} (illisible) par once (elle donc plus fine que l'ordonnance)

En 1809 le prix des piastres neuves était de 5(illisible)6(illisible) prix moyen (environ 11^{1/2} % au dessus du prix de l'hôtel des monnaies) en mai 1810, il est monté jusqu'à 5(illisible)8(illisible) l'once (15 % au dessus du prix de la monnaie

*

En 1809, le prix des piastres neuves était de 5(illisible)6(illisible) prix moyen (environ 11^{1/2} % au dessus du prix de l'hôtel des monnaies) en mai 1810 il est monté jusqu'à 5(illisible)8(illisible) l'once (15 % au dernier prix de la monnaie).

La suspension des paiements de la Banque d'Angleterre en espèce a eu lieu au milieu de l'année 1797.

Quoique l'hôtel des monnaies d'Angleterre ne prenne point de frais de fabrication, le lingot d'or au titre légal était payé 3 Lst 17(illisible)6 tandis que la monnaie donnait par once 3 Lst 17.10^{1/2} par chaque once mais elle ne donnait pas ce prix comptant ; elle gardait l'or le temps de le fabriquer (c'est environ 1/2 % que l'or se payait comptant de plus que ce que la monnaie le payait : intérêt de plus de deux mois)

*

Le but de M. Ricardo est qu'on fasse remonter au pair les billets de banque en diminuant leur montant, en réduisant les émissions.

Le but de C.R. Prinseps est qu'on les remette au pair en alternance la monnaie métallique qu'il représentent c'est à dire en appelant une livre sterling, la quantité d'argent qu'on peut acheter avec un billet d'une livre sterling

Ce projet de M. Prinseps pourrait s'adapter à l'idée de Ricardo de faire des billets de banque la représentation du lingot.

Dans le premier projet, on augmente la valeur de la marchandise monnaie, de l'agent de la circulation ; dans le second on diminue cette valeur.

Dans le 1° on augmente la valeur de toutes les stipulations en monnaie : des impôts, des rentes, des fermages...

Dans le 2° on ne fait payer toutes ces choses que sur le prix de la valeur qu'elles ont déjà par la dépréciation. La valeur des impôts, des rentes, des fermages, était altérée quand les billets de banque ont été dépréciés.

*

Dans le 2°, on ne fait payer toutes ces choses que sur le prix de la valeur qu'elles ont déjà par la dépréciation. La valeur des impôts, des rentes, des fermages, étaient altérée quand les billets de banque ont été dépréciés. C'était là le moment où leur banqueroute s'est opérée. Ce projet ci ne fait que la reconnaître et la consacrer

Par l'(illisible) Ricardo a eu le dossier. On a fait remonter la valeur du billet de banque. Il paraît que les suites en sont funestes. On paye tout non pas nominalement mais réellement plus cher, puisqu'on

ne peut acquérir tout qu'avec une marchandise réellement plus précieuse. Ce prix nominal, qui est réellement plus cher, ne saurait baisser nominalement puisque presque tous les frais de production : les impôts, les fermages, les intérêts de (*illisible*) le papier en valeur (*illisible*) est (*illisible*) susceptible de baisser en vertu de la valeur plus grande de la monnaie.

*

Une monnaie de papier pour se proportionner avec facilité aux variations dans la quantité de monnaie dont le pays a besoin.

Parmi les avantages qu'un agent de la circulation ou papier a (*illisible*) un agent en métal, ce n'est pas un des moindres que celui de pouvoir aisément varier en quantité, selon que les besoins du commerce ou de certaines circonstances l'exigent. Cette facilité permet alors de conserver la valeur de la monnaie plus invariable, qu'avec toute autre matière pourvu que l'opération soit bien conduite.

Ricardo Proposition d'une monnaie d'un emploi économique

1816 - page 8

"L'adoption des métaux précieux pour servir de monnaie, est avec raison regardée comme un des plus importants progrès de la civilisation ; mais ce n'est pas moins vrai qu'à mesure que les sciences économiques se débrouillent, c'est un progrès non moins important que de les barrer d'une fonction qu'à des époques moins avancées elles ont remplies avec tant d'avantages"

Ricardo Propositions page 20

C'était son idée mais non son expression.

Mais (par restriction) il y faut bien de la prudence et de la stabilité. La meilleure opération mal faite ou mal soutenue équivaut souvent à la plus détestable opération.

*

Billets de la Banque d'Angleterre en circulation

Avant 1797 époque de la suspension des paiements en numéraire la masse des billets en circulation allait de 9 à 11 millions sterling. Terme moyen 10 (*illisible*) qui au (*illisible*) où le change était alors fesaient 240 millions de francs

En mai 1840 ce total (including the Bank Notes bills) était de 21.249.980 Lst. qui au change d'alors 18 Lst en fesaient en valeur métallique 3822 1/2 millions de francs.

La dedans ne sont pas compris les billets de confiance de banque de province ; ni les coupures de billets

*

de banque de 1 Lst. qui sont des schillings usés. De sorte qu'on ne peut avoir par là aucune idée du numéraire en circulation dans la Grande Bretagne à cette époque.

Les nombres sont tirés du rapport fait à la chambre des communes sur la dépréciation des billets de banques

*

Prime d'assurance pour le transport de l'or en contrebande des métaux précieux

 D'après le rapport fait au parlement britannique sur la dépréciation du papier monnaie (page 27), les frais du transport de l'or, de Londres à Hambourg ou Amsterdam accrus de l'assurance contre le risques de la contrebande, n'ont jamais excédé 7 %. C'est à dire que malgré les plus fortes et les plus dangereuses prohibitions on a pu sans risque avoir 93 guinées à Amsterdam en payant 100 guinées à Londres

Commerce de l'argent

Au commencement de 1812, voici comment le papier monnaie d'Angleterre donnait lieu à un commerce de métaux précieux.

On achète en France du papier. Sur Londres à 16 Lst50. On l'envoyait en Angleterre où il était acquitté en papier c'est-à-dire que 16 Lst50 procurait une livre sterling ou 20 shilling en papier. De ces shillings il fallait (*illisible*) 26 pour avoir une guinée en or ou 21(*illisible*) shillings en or qui arrivant en France valait 25 (*illisible*)

*

Exportation de l'or d'Angleterre

en 1810.11.12 et 13

En 1810, il n'y avait en Angleterre, entre l'or métal ou monnaie et les billets de banque qu'un agio de 5 % environ au désavantage du papier 100 guinées ou un lingot d'or au même titre et de même poids, représentant 105 Lst ne s'obtiennent qu'avec 110 Lst en papier monnaies (Billets de la banque).

"Les 100 guinées, ou les lingots équivalent furtivement embarqués en Angleterre, et transportés en France par un contrebandier, étaient vendus pour leur poids à la Monnaie de Paris qui en donnait environ 2550 LSt en argent

"Le banquier français, premier acquéreur, ou simple consignataire des guinées avec lesquelles il venait de se procurer ainsi 2550 Lst avait à payer sur cette somme son correspondant. Si Londres à qui il devait 110 Lst en papier.

Or ce banquier français achetait sur la place à Paris, ou dans l'un des marchés de l'Europe, une lettre de change de 110 Lst

*

laquelle, le change était à 18, lui coûtait 1980 Lst.

"Ainsi il payait 2550(*illisible*) qu'il avait eu pour la guinée, avec 1980 (*illisible*) opération qui donnait à lui ou a son (*illisible*) un bénéfice de 20 %

"J'ai négligé les frais d'importation et commission qui ne s'élevaient pas ensemble à 2 %.

"Quand il fallait payer à Londres les guinées ou lingots plus cher en papier monnaie, ou bien, les lettres de change sur (*illisible*) (c'est à dire le papier monnaie d'Angleterre plus cher à Paris) le bénéfice était d'autant moindre.

"L'attrait de bénéfice aussi considérable, frais d'opération qu'on pouvait reporter vingt fois par an avec le même capital, donna aux importations d'or en France, une activité qu'on aurait peine à imaginer et donc on contesterait les résultats s'ils n'étaient pas authentiques.

"En voici les relevés exactes, copiés sur les Etats que les bureaux d'importation fournissaient à

l'adresse (*illisible*) des douanes dont(*illisible*) j'avais alors la Direction générale

*

"Il a été importé par Dunkerque et Gravelines :

en 1810 pour	2.996.577 St
en 1811	71.227.227,50
en 1812	65.349,729
en 1813	<u>42.550.911</u>
	182.124.444,50

"La France aurait pu avoir ces 180 millions en or pour 150 millions, si ce commerce avait été fait par des français (*illisible*). Il est constant(*illisible*) au contraire que ce sont des Anglais qui en ont eu la première idée, ce qu'il s'y livreront avec une audace difficile à imaginer.

Tout cela est extrait d'une brochure de Mr Ferrier, ex-directeur général des douanes donnée par lui à M.Ternaux l'aîné, intitulé : Mémoire sur le Crédit, 52 pages in 8° imprimé chez L. Danel à Lille et qui ne (*illisible*) se vend pas.

L'auteur en donnant en nombres l'exportation de l'or anglais, cite un fait-précieux ; mais il n'a pas vu la chose essentielle : la cause de ces différents niveaux de valeur d'où sont sortis ce genre de commerce et ces

*

bénéfices. Cette cause la voici : les divers usages du papier monnaie (le payment(*illisible*) des impôts, des dettes antérieures etc) en ont maintenu en Angleterre la valeur au dessin de ce que cette valeur pouvait être dans les pays étrangers, où ce papier monnaie ne pouvait avoir les mêmes usages.

D'un autre côté, les usages de l'or dans l'étranger l'augmentait du service actif qu'il fallait faire en monnaie métallique pour l'acquittement des subsides et leur emploi par les gouvernements continentaux à la solde de l'Angleterre.

Pourtant le prix de la monnaie métallique était haut sur le continent et bas en Angleterre où elle ne servait à rien, étant supplée par le papier monnaie.

Donc il y avait du bénéfice à porter de l'Angleterre au continent des guinées et à porter du continent à Londres du papier-monnaie (des lettres de change sur Londres lesquelles étaient acquittées en papier monnaie.)

*

ARTICLE SUR LE SYSTÈME DES EMPRUNTS MODERNES

Il avait été fait pour l'*European Magazine*

J'ai tiré de cet article ce qu'il avait de meilleur pour en compléter mon traité 5^e édition et mon cours complet

Réflexions sur la réduction de la rente et sur l'état du crédit, par Jacques Laffitte ; 1 vol. 8°, 176 p. Paris et Londres, Bossange père, 1824.

Le projet conçu par le ministère français de diminuer d'un cinquième l'intérêt de la dette publique, a éveillé l'attention générale sur toutes les questions relatives aux fonds publics et au crédit des gouvernements. Deux français entre autres, reconnus pour d'habiles financiers, ont publié sur ce sujet, dans ces derniers temps, des brochures qui sont de véritables ouvrages. L'un est M. Laffitte, qui partage avec M. Baring et avec M. Rottschild, l'honneur, s'il y en a, d'avoir mis, depuis sept à huit ans, entre les mains de la diplomatie de l'Europe, tout l'argent dont elle a eu besoin pour exécuter ses saintes conceptions. L'autre est M. Dufresne de St Léon, l'un des vétérans de la finance. Premier commis de M. Necker ; dès le moment où ce dernier parvient au ministère en 1776, il a vu naître le crédit du gouvernement français, et il a présidé à des emprunts auxquels l'Amérique peut-être doit son indépendance. Faut-il être surpris que ces deux écrits aient eu beaucoup de lecteurs ?

Leurs auteurs remontent l'un et l'autre aux principes du crédit ; ils en recherchent les causes ; ils en assignent les conséquences. Cherchons les avec eux ; et si dans cet examen impartial où le penchant du critique serait plutôt favorable, au contraire, aux écrivains, quelques intérêts et quelques préjugés se trouvent froissés, ce n'est pas nous qu'il faudrait en excuser, mais l'inflexible nature des choses à laquelle on croit toujours remonter si l'on ne veut pas s'égarer. Si d'un autre côté, il nous arrivait d'exprimer des vérités trop évidentes pour quelques personnes, il convient qu'elles soient un peu (*illisible*), puisqu'on ne tient nul compte de ces vérités dans toute l'Europe et que leurs conséquences ont de quoi épouvanter tous ceux dont les pensées sondent l'avenir.

Les particuliers empruntent en général de l'argent pour se mettre en état d'exercer leur industrie : c'est-à-dire de se rendre utiles à eux-mêmes et aux autres. M. Laffitte justifie d'après le même principe, les emprunts que font les gouvernements. Le gouvernement, selon lui, exerce une espèce d'industrie : "*Il est chargé, dit-il, de faire pour chacun des individus qui composent la société, ce qu'ils ne peuvent pas faire eux-mêmes. Il est chargé de rendre la justice, de défendre les frontières, d'administrer, etc., toutes choses indispensables au maintien de l'ordre qui sous-tend la prévention tranquille et possible. Pour faire cela, il faut au gouvernement des capitaux ; c'est à dire les frais d'existence pour des juges, des soldats des administrateurs,*" ..(page 18).

Que le gouvernement exerce une espèce d'industrie, j'en conviendrais volontiers, et si l'on juge

des frais que cette industrie exige, pour les profits qu'elle rapporte, j'avouerais même qu'elle doit être prodigieusement difficile ; mais je ferai remarquer qu'elle diffère de toutes les autres précisément en ceci, qu'elle n'exige aucun capital. Un entrepreneur de manufacture est obligé de faire l'avance des frais de la production, parce que c'est uniquement la vente de son produit qui doit lui rembourser les frais, et que sa marchandise ne peut être vendue avant d'être faite ; tandis que les salaires que paie le gouvernement, ne sont pas dus avant le moment où les contribuables *tax payers* doivent les impôts qui servent à les acquitter.

Un gouvernement n'a que des revenus, et ne peut jamais dépenser que ces revenus. Quand il dépense un fond capital, il dépense ce qui ne lui appartient pas ; c'est à dire la goutte qui appartient à son prêteur ; et comme il exerce une industrie qui ne donne aucun produit véritable, et qu'il ne peut conséquemment rembourser, il replace ce qu'elle a coûté

Le fond qu'il a dépensé, est un capital dissipé, anéanti¹ ; il ne peut le rendre autrement qu'en faisant épargner sur ses revenus futurs ; ce sont donc toujours des revenus qu'il dépense. Hors de là, il n'y a que la banqueroute.

M. Laffitte, ayant cru avoir suffisamment établi que le maintien de l'ordre social, en temps ordinaire, exige que le gouvernement dépense des capitaux, il en conclut que les gouvernements peuvent légitimement, qu'ils doivent même nécessairement emprunter pour subvenir à ces dépenses ; et qu'ils n'ont plus rien à se reprocher quand ils empruntent au meilleur marché. De là, la nécessité d'avoir du crédit, et l'éloge de ce système si simple, si grand, qui porte si bien le caractère d'un grand progrès dans le mécanisme social. Ce sont ses expressions.

Mais s'il est prouvé au contraire, que l'état n'a que des revenus pour subvenir à des dépenses, même extraordinaires, et qu'un bon gouvernement ne doit jamais dépenser que des revenus, il sera permis d'examiner si l'on peut tolérer des emprunts constamment renouvelés et augmentés, si le crédit des gouvernements ne se fonde pas sur des manoeuvres, funestes dans leur exécution, et dangereuses dans leurs effets

On convient assez généralement qu'un gouvernement qui n'a point de trésor amassé, dépense son revenu futur ; mais a-t-on bien envisagé les conséquences de ce principe ?

Si nous, génération présente, avons jugé convenable à nos intérêts, de grever le revenu de nos neveux, nos neveux ne jugeront-ils pas peut-être convenable aux moins de se débarrasser de ce (*illisible*) parvenu, lorsqu'il leur sera prouvé que, loin de leur avoir assuré un sort plus prospère, ce sacrifice n'a rien produit en faveur de leur sûreté ni de leur gloire ? Il est à craindre que les générations futures ne se voient pas de sang froid, dépouillées du fruit de leurs travaux journaliers par les générations qui les auront précédées. L'avenir demandera des comptes sévères au présent. Nos descendants seront peut-être d'avis qu'une assemblée représentative elle-même, et à plus forte raison une assemblée abusivement et frauduleusement élue, n'a pas le droit de consentir des rentes perpétuelles, car elle ne peut pas imposer des charges aux enfants, aux arrière-petits-enfants de ceux qui l'on nommée, et encore moins aux enfants, aux arrière-petits-enfants de ceux que l'on a privé du

¹ Les capitaux qui ont servi à élever des édifices, à creuser des canaux, à construire des ponts, etc pas anéantir. Ils font exception à ce que je dis ici.. Mais que cette exception est considérable si on la compare aux capitaux \$ et dépensés improductivement par les gouvernements !

droit de la nommer. Ces mêmes descendants seront mieux instruits que nous-mêmes, des motifs, des moyens qui ont déterminé ces mesures *Opinionum commenta delet dies*. S'ils ne consentent à acquitter que les dettes légitimes, celles que le salut du pays réclamait impérieusement, quelles réductions ne seront-ils fondés à faire ? Que ne pourront-ils pas attribuer à une fausse politique, à un orgueil national malentendu, à des dépenses abusives ? Et s'il est impossible de distinguer les créanciers de l'état dont les avances n'ont eu que son bien pour objet ; de ceux qui au contraire, ont facilité la ruine, est-il insensé de prévoir une époque où les uns comme les autres seront soumis à une réduction proportionnée à la somme des emprunts dont la nécessité ne saurait être justifiée ?

Pour que les prêteurs qui ont servi la chose publique ne fussent pas responsables des prêteurs qui l'ont sacrifiée, il semble que chaque emprunt devrait avoir un but spécial énoncé dans le titre délivré au prêteur *in the security*. Chaque emprunt aurait alors un degré de crédit particulier, et un cours différent sur la place. Tous les emprunts justifiables pour un motif de bien public, étant assurés d'être ratifiés par la postérité de (*illisible*) à un prix bien plus élevé que les autres (*illisible*) un ministère antinational, un ministère qui voudrait entreprendre une guerre injuste, stipendier des législateurs et des jurés, ou bien former une sainte alliance avec les ennemis de son pays, ne trouverait d'argent à aucun prix ; les prêteurs craindraient que la nation ne reconnût pas la dette. Ce serait pour elle, une garantie qu'elle serait bien gouvernée. Aussi les mauvais gouvernements sont-ils fort intéressés à écarter cette idée. Ils veulent trouver de l'argent aussi facilement pour accomplir des iniquités que pour fonder une institution philanthropique. Ils s'attacheront toujours à confondre tous les emprunts dans une seule catégorie, pour intéresser l'honneur national à les reconnaître tous également et pour que les bons servent de sauvegarde aux mauvais.

M. Dufresne Saint Léon, quoique partisan lui-même du système de crédit indéfini qu'il a contribué à établir, semble redouter les crises futures que je signale ici, lorsqu'il dit (page 17) : “Les gouvernements doivent se faire une loi de rigueur et de probité de combiner les emprunts publics, même en cas de nécessité impérieuse, de manière à ce qu'ils ne pèsent pas sur la postérité, à ce qu'ils soient supportés et acquittés, en entier, par la génération existante à l'époque du danger et du besoin ; autrement il y a inhabileté et imprudence coupable. “ L'incertitude qui accompagne toujours l'exécution des engagements à long terme est encore accrue par l'incertitude où l'on doit être, sur la valeur de la monnaie dans laquelle seront payés à une époque éloignée, les intérêts ou le principal. Indépendamment de la dégradation croissante qu'éprouveront les métaux précieux par les progrès mêmes que fera leur exploitation, n'avons-nous pas vu, par l'adoption du papier-monnaie, l'Angleterre payer pendant dix ans les intérêts de sa dette en une monnaie qui ne valait que les deux tiers de celle que les rentiers avaient prêtée ? Et ce qui est plus fort, la France rembourser les deux tiers du principal de la sienne, en une monnaie qui ne valait rien du tout.

Pour concilier aux emprunts publics une faveur qu'ils ne méritent guère, on ne s'est pas contenté de s'applaudir des secours qu'ils procurent à l'état dans ses besoins, on a cru qu'ils offraient encore d'autres avantages pour le public. Ces prétendus avantages ont disparu devant la lumière qu'ont répandue les derniers progrès de l'Économie politique ; et l'on est forcé de voir d'aussi habiles financiers que MM. Laffitte et Dufresne St Léon, essayer de les reproduire encore, tant il est difficile de réapprendre ce que l'on a une fois mal appris : tant de vérités les plus incontestables ont de peine à

obtenir cet assentiment général dont elles ont besoin pour qu'elles puissent porter des fruits !

Comment, par exemple, M. Laffitte a-t-il pu dire qu'au moyen des emprunts, "*il s'établit au centre de la société une somme de capitaux recevant par leur mobilité un service immense à la circulation générale, augmentant ou diminuant suivant ce que le gouvernement donne à penser de lui*" (page 21). Ne semble-t-il pas d'après cela, que le gouvernement en absorbant des capitaux pour des besoins réels ou supposés, les remplace par les inscriptions au grand livre de la dette publique qu'il délivre aux prêteurs ? Or il n'est rien de plus faux. Quand un capitaliste achète une inscription à la bourse, il y apporte un capital nouveau composé de valeurs *valuable things of i(llisible)* entièrement différentes de celles que le gouvernement a empruntées, lesquelles n'existent plus, car le gouvernement, dans ses consommations non reproductives, les a détruites. Les inscriptions que le gouvernement délivre au rentier (*stock holder*), ne représentent pas même un revenu nouveau ; mais une portion du revenu du contribuable (*tax payer*), portion qui n'existe pas même encore ; et que le gouvernement délègue au rentier. Les emprunts, loin de procurer à la société et à la circulation l'usage de nouveaux capitaux, détruisent une partie de ceux que l'épargne des particuliers accumule tous les ans et qui, sans cette circonstance, iraient grossir les trésors de l'industrie et favoriser la seule circulation utile qui ait lieu dans la société. Un capital qui circule par l'effet des achats et ventes successives des effets publics, ne créant aucune valeur nouvelle, tous ceux qui le possèdent momentanément en perdent l'intérêt pendant qu'il séjourne entre leurs mains. Il n'en est pas de même avec des capitaux que fait travailler l'industrie : elle achète des produits sous une forme et dans un certain lieu ; elle les revend sous une autre forme où dans un autre lieu après qu'ils ont acquis entre ses mains une nouvelle valeur et procuré un revenu nouveau dont le propriétaire du capital retire sa part : voilà une circulation utile, parce qu'elle est productive¹.

On est étonné de lire dans M. de St Léon, *que les gouvernements rendent toujours à la circulation les fonds qu'ils en retirent par l'emprunt, puisqu'ils n'empruntent que pour payer* (Page 91). C'est une erreur de l'autre siècle. Depuis que le phénomène de la consommation a été complètement analysé², on sait fort bien que les achats que l'on fait ne sont pas des restitutions, mais des échanges. Si j'empruntais à un riche marchand une somme de cent livres St. et si avec cet argent j'allais dans son magasin acheter pour cent livres sterling de marchandises, je ne pourrais, sans me couvrir de ridicule, prétendre que en faisant un achat je rembourse au marchand la somme qu'il m'a prêtée ; et que je rends à la circulation la portion de capital que j'ai empruntée. Le marchand, c'est la société à laquelle le gouvernement emprunte et achète. Quand il emploie le numéraire que l'emprunt lui a procuré à l'achat du drap dont il habille ses troupes, ce numéraire rembourse, replace la portion du capital qui a servi à la production du drap, et non le capital que lui a prêté le rentier de l'état. Ce dernier capital, loin d'être remboursé, après avoir paru, lorsqu'on l'a prêté, sous forme de numéraire, paraît aujourd'hui sous forme de drap et l'an prochain ne paraît plus du tout attendre que les troupes l'aient

¹ Les personnes qui n'ont pas approfondi les questions d'économie politique, s'imaginent que les intérêts payés au capitaliste dans la circulation productive, ne sont pas une valeur nouvelle créée, puisqu'ils sont payés par le consommateur du produit. On ne fait pas attention que toutes les fois qu'un consommateur ne paie pas un produit au delà de sa valeur, et qu'il en reçoit une valeur égale à celle qu'il donne, rien n'est payé à ses dépens. Il n'en est pas de même du contribuable que l'on force à payer le rentier. Le rentier est payé au dépens du contribuable parce que celui-ci ne reçoit rien en échange de la valeur qu'il paie.

² Voyez Say's Treatise of Political Economy, 4th edit. Brock III chap. 2

consommé. Ceux qui croient qu'un capital est toujours du numéraire, sont bien peu avancés. Un capital est une valeur protégée, qui se produit, se montre sous mille formes diverses, et se détruit, pour se reproduire de nouveau, ou ne pas se reproduire, selon l'usage que l'on en fait. Il est si peu de l'essence du numéraire currency d'être toujours une portion d'un capital, que l'argent payé par les contribuables à la trésorerie et employé par la trésorerie à l'acquittement des intérêts de la dette, n'est point un capital. On peut en dire autant de tous les revenus payés en espèces, de toutes les sommes qui servent aux dépenses des familles. Il y a plus de monnaie servant à transmettre des revenus, que de monnaie servant à transmettre des capitaux : et c'est seulement cette dernière portion qui fait partie des capitaux de la société.

On a dit en faveur des emprunts publics, qu'ils favorisent les économies des particuliers en leur offrant un moyen facile, toujours ouvert, de placer leur épargne, jusqu'au moment où ils jugent à propos de retirer leurs fonds pour les employer dans quelque entreprise productive. Il n'est pas douteux que les emprunts publics ne soient commodes pour les prêteurs quels que soient leurs motifs, et qu'ils n'offrent un placement (*settlement or investment*) au moyen duquel les capitalistes peuvent (*illisible*), quand ils veulent rentrer dans leurs fonds, par la facilité qu'ils ont de vendre leurs créances.

Aussi ne me suis-je pas élevé contre les emprunts comme blessant les intérêts des capitalistes, mais comme funestes à la chose publique. Il est douteux au surplus qu'ils servent beaucoup à provoquer les épargnes. Chacun épargne autant que le permettent les revenus qu'il a, les goûts qu'il veut satisfaire, le rang qu'il est obligé de tenir dans le monde. Jadis les placements étaient difficiles, hasardeux, et néanmoins on épargnait. Ne pouvant acheter des rentes, on formait des trésors. Aujourd'hui que l'industrie est infiniment plus répandue, elle présente plus de moyens qu'on n'en a jamais eu de faire valoir les épargnes. La disposition à accumuler est naturelle ; elle cherche à s'assurer des ressources pour l'avenir ; et l'on épargnerait probablement tout autant si le gouvernement n'empruntait pas. Il est même probable que la facilité de prêter à divers gouvernements et le fort intérêt qu'ils offrent à leurs prêteurs, est un appât funeste qui attire dans les coffres et voue aux folles dissipations des ministres, des capitaux qui seraient mieux employés par les particuliers à l'amendement de leurs terres, de leurs mobiliers.

Mais quand il serait vrai que la facilité qu'on a de tirer parti des accumulations que l'on peut faire, en provoquant quelques-unes, de quel avantage un capital accumulé est-il pour la société, s'il n'est amassé que pour être livré à des mains qui ne le reçoivent que pour l'anéantir, ainsi qu'il vient d'être prouvé ? Son propriétaire le retrouve au besoin, dit-on, lorsqu'il veut l'employer reproductivement. Non, il ne le retrouve plus : il rencontre un autre capitaliste qui a amassé un autre capital et qui se substitue au premier en acquérant son intérêt (*share*) dans les fonds publics ; si le premier de ces deux capitaux devient disponible en faveur de l'industrie, l'autre cesse de l'être.

Les emprunts favorisent la circulation, dit-on ; mais il y a des circulations oiseuses, funestes, aussi bien que des circulations utiles. On est trop porté à employer ce mot en bonne part et sans se rendre compte de ce qu'il signifie. Dans l'économie des nations, ce qu'on entend par le mot de circulation, est le passage de l'argent ou des marchandises d'une main dans une autre, par le moyen des échanges. On s'imagine que le corps social a d'autant plus de vie et de santé, que la circulation des valeurs est plus rapide. Oui, quand cette circulation sert à la confection des produits. Non, quand elle

n'ajoute à l'objet qui circule, aucune utilité, aucune valeur nouvelle. Lorsqu'un raffineur achète du sucre brut pour en faire du sucre raffiné, il est avantageux pour la société qu'il exécute cet achat aussitôt qu'il a des fonds disponibles ; il est avantageux que les opérations de sa fabrique marchent rapidement, et qu'il vende ses produits à mesure qu'ils sont terminés, afin de pouvoir recommencer immédiatement après, à créer de nouveaux produits. Le capital étant moins longtemps occupé, les frais de production sont moins considérables ; le consommateur acquiert le produit à meilleur marché, sans que les gains de manufacturier soient réduits. Voilà une circulation profitable et dont l'activité est un indice certain de prospérité. Mais quand on agiote (*to job*) sur le sucre, quand on l'achète simplement pour l'accaparer, quand on le vend à un spéculateur qui le revend à un autre sans lui avoir fait subir aucun changement de forme ou de lieu, cette circulation est funeste à la prospérité publique. Si elle ne renchérit pas le sucre, elle cause une perte à ceux qui se livrent à un travail infructueux ; si elle le renchérit, elle occasionne une perte au consommateur qui paie un prix additionnel pour ne recevoir aucune utilité additionnelle. Et comme cette circulation ne peut avoir lieu sans employer des capitaux, les intérêts de ces capitaux qui ne contribuent à la création d'aucune valeur, sont des frais perdus, et cette perte retombe sur le producteur ou sur le consommateur¹.

Or telle est la circulation qui s'opère sur les fonds publics. Semblable à celle d'une table de jeu, elle ne sert qu'à déplacer des valeurs ; elle ne procure aucun gain sans causer une perte équivalente ; et les intérêts des capitaux qu'on y emploie sont une perte pour tout le monde.

On a dit encore que les emprunts, en fournissant aux citoyens les moyens de tirer parti de leurs capitaux, empêchaient qu'ils ne les envoyassent dans l'étranger. On ne comprend pas qu'il serait bien plus avantageux pour le pays que les fonds des particuliers fussent prêtés aux étrangers que de l'être au gouvernement : car, dans ce dernier cas, ils sont détruits et le pays demeure chargé des intérêts de la dette ; tandis que lorsque les mêmes capitaux vont au dehors, c'est le pays qui touche les intérêts et c'est l'étranger qui les paie. Le capital ainsi prêté, n'est pas perdu ; car, hors les cas où son propriétaire a mal placé sa confiance, où il a négligé de s'assurer des garanties suffisantes, les fonds qu'on a envoyés au dehors, sont tôt ou tard rappelés dans le pays, et peuvent alors être employés à des usages productifs.

Un auteur nommé Saint Aubin, mort depuis peu d'années, après avoir beaucoup écrit sur les finances, non sans quelque succès, s'est pourtant avisé un jour d'imprimer que le gouvernement, lorsqu'il emprunte, rend un signalé service aux contribuables. L'état a besoin par supposition d'une somme de cinq millions ; s'il l'a demande aux contribuables, dit Saint Aubin, voilà cinq millions retranchés des capitaux du pays, et les revenus annuels de la nation diminués en proportion. Si au lieu d'exiger ce sacrifice, le gouvernement demande seulement aux contribuables le sacrifice des intérêts, il leur laisse l'usage de leurs capitaux et les moyens de faire des profits qui leur rendront facile le paiement des impôts. Je répète son raisonnement parce que dans la société, on en fait souvent qui sont fort analogues à celui-là.

On ne voit pas que, de toutes manières, quand le gouvernement emprunte cinq millions de capital, il reste cinq millions des capitaux de la société. Soit qu'on la fournisse par la voie des

¹ Voyez Say's Treatise of political economy, où les principes relatifs à la circulation et beaucoup d'autres d'une utilité pratique reconnue, ont été exposés pour la première fois.

contributions, ou par la voie de l'emprunt, on empêche cette somme de servir comme capital productif, à l'entretien de la classe industrielle.

Le même auteur s'extasie sur les encouragements que la dépense des rentiers procure aux productions de l'industrie. Il ne songe pas que si les rentiers avaient moins à dépenser, les contribuables auraient davantage ; et que de toute façon l'encouragement à la production est égal à la somme des produits créés, car on ne saurait acheter un produit qu'avec un autre, ou, ce qui revient au même, avec le prix qu'on en a tiré ; or on ne multiplie pas les produits en ôtant aux contribuables ceux que l'on transmet aux rentiers. M. Malthus, en Angleterre, a soutenu une erreur semblable.

Les doctrines que je viens de signaler ont mis à l'aise la conscience des gouvernements emprunteurs, et ont puissamment secondé l'amour de la domination et de la guerre, l'amour des plaisirs sensuels et l'insatiable avidité des gens en faveur. Il est si doux de dépenser l'argent que des prêteurs apportent en foule ; et tout en se livrant aux plus scandaleuses profusions, de pouvoir se dire : Nous sommes d'habiles gens qui travaillons au bien public : les hommes du métier nous l'on dit. Les gouvernements, en conséquence ne sont plus occupés que du soin de soutenir et d'augmenter l'empressement des prêteurs ; et quand on étudie les divers moyens dont ils se sont servi pour y parvenir, on a lieu d'être surpris et effrayé des étonnants progrès qu'ils ont faits à cet égard. Le pouvoir et l'adresse ont tour à tour été mis en usage.

En France, François I^o fut le premier roi qui créa des rentes perpétuelles pour se mettre en état de faire la guerre en Italie¹ ; mais quoiqu'il eût offert un intérêt de 8 1/3 pour cent, il ne parait pas que les sommes obtenues par ce moyen aient été assez fortes, car il obligea d'autorité ses officiers, les conseillers dans les parlements à lui prêter pour les besoins de l'état ; et ce fut la première origine de la vénalité des charges, l'une des plaies de ce royaume ; car lorsqu'on achète le droit de rendre la justice, on n'a plus qu'un pas à faire pour la vendre. Cette honteuse vénalité fut confirmée et sanctionnée par les édits de Charles IX².

La vente des grades militaires et des emplois de finance (autre manière d'emprunter et de payer des intérêts sous le nom d'émoluments) souffrit encore moins de difficultés. Petit à petit, on l'étendit jusqu'à un point qui devint ridicule. Il y eut des charges vénales de conseillers du roi courtiers en vin, de barbier-perruquiers, de contrôleurs de beurre frais, etc. On s'en est moqué à bon droit, et l'on a même cité ce propos du ministère des finances Pontchartrain, qui, à travers l'insolence de l'expression, laisse voir que de son temps la France était beaucoup moins dépourvue de capitaux que d'industrie. On le blâmait de multiplier à l'excès les charges sans fonctions, et il (*illisible*) sur l'avidité des enrichis pour ce qu'on appelait alors assez gratuitement, un état honorable. Je ne sais comment cela se fait, disait le ministre ; mais en France, du moment que le roi crée une charge, Dieu crée aussitôt un sot pour l'acheter.

En même temps que l'on créait des charges, on ouvrait des emprunts et l'on faisait des banqueroutes. La légèreté avec laquelle Boileau parle de ces accidents dans ses satires³, prouve que les banqueroutes étaient des choses fréquentes et toutes simples. Louis XIV, une fois en éprouve bien

¹ Ainsi le peuple français en payant les intérêts de ces rentes acheta l'honneur de payer l'énorme rançon du roi fait prisonnier à Pavie !

² Hénault : abrégé chronologique de l'Histoire de France.

³ Lorsqu'il dit : .plus pâle qu'un rentier à l'aspect de l'arrêt qui retranche un quartier.

quelques scrupules, mais son confesseur les leva en lui prouvant que les propriétés de ses sujets lui appartenaient et qu'en les retenant, il ne faisait qu'user de son bien.

Si Louis XIV était absous de ses manquements de foi par ses confesseurs, Louis XV le fut par ses maîtresses, et les opérations financières de l'abbé Terray étaient, dans les boudoirs de Choisy l'objet des plaisanteries de la Comtesse Du Barry. Enfin lorsque Necker parvint au ministère, le gouvernement n'avait aucun crédit, et la France était engagée dans une guerre excusable, s'il y en a de telles. L'Angleterre avait abusé de ses succès en dictant la paix de 1763 ; elle avait exigé que la France entretînt à ses frais un commissaire anglais à Dunkerque pour veiller à ce que le port ne fût pas rétabli. Il ne faut jamais obliger un peuple, non plus qu'un particulier à souscrire à sa propre honte ; les engagements onéreux imposés par la force, sont nuls aux yeux des lois et de l'équité. Il s'agissait d'ailleurs d'ouvrir à la nation française de libres communications avec l'Amérique septentrionale ; or les libres communications sont de droit commun. Les États-Unis trouvèrent un allié dans la France et Necker trouva de l'argent chez les capitalistes ; mais il fut obligé d'offrir un puissant appât aux prêteurs ; il créa beaucoup de rentes viagères, *life annuities*, expédient toujours onéreux pour l'emprunteur, et qui le devint d'avantage, en raison d'une circonstance qu'il n'avait pas prévue. Il avait consulté les tables de mortalité pour savoir sur quelles extinctions il pourrait compter. Elles indiquaient une diminution d'environ un trente-troisième dans les rentes à payer chaque année. Mais ces tables comprennent la population totale du pays, c'est à dire les décès des infirmes, des enfants en bas âge et des personnes de la classe indigente où la mortalité est proportionnellement plus grande. Or, on ne place pas des rentes sur des têtes indigentes ou exposées aux risques du premier âge ; mais sur des têtes choisies avec beaucoup de soins et qui présentent les chances d'une longue vie ; aussi les extinctions à la décharge de l'état, d'un intérêt fort lourd, ne s'élevèrent pas à un cinquième par année.

Les expédients du ministère de Calonne furent encore plus ruineux. Il ne restait en place qu'en fournissant aux profusions de la cour, et les coffres de la trésorerie semblables au tonneau des Danaïdes étaient toujours vides quoiqu'on y apportât de l'argent sans cesse. Lorsque la reine disait au ministre : *M. de Calonne, j'ai une grâce à vous demander* : le ministre répondait galamment : *Parlez, Madame ; Si la chose que votre Majesté souhaite, est difficile, vous pouvez la regarder comme faite ; si elle est impossible, on s'en occupera*. Mais les prêteurs étaient d'autant moins coulants, que le ministre l'était plus. Les emprunts avaient de la peine à se remplir et l'on fut obligé d'attacher à chaque mille francs, prêté par les capitalistes, des chances, ou lots gagnants, que l'on tirait comme une loterie. Lorsque ce stimulant devint insuffisant, on spécula sur la bienfaisance publique. Le gouvernement ouvrit des souscriptions volontaires pour remplacer par quatre nouveaux hôpitaux, le réceptacle hideux de l'Hôtel-Dieu où plusieurs malades étaient entassés dans le même lit ; et quand les souscriptions furent remplies, on en dissipa le montant pour les prétendus besoins de l'état. Nul n'est aussi malade que le trésor royal, disaient les plaisants de la cour.

On peut rire et gémir tout à la fois des ces expédients honteux ; on peut déplorer l'agiotage excessif qui les accompagna et les désastres qui les suivirent ; hé bien, ces maux sont peu de chose auprès de ceux qui accompagnent et qui suivront le système de crédit tel qu'il est pratiqué de nos jours ; ce système, qui s'il n'a pas été inventé par M. Pitt, a du moins été singulièrement perfectionné par lui ; système qui s'est propagé d'Angleterre en France et qui maintenant envahit l'Europe. C'est ce qui

demande quelques développements.

L'Angleterre, au commencement du siècle dernier, n'avait pas beaucoup plus de crédit que la France. Au milieu des brillantes victoires de Marlborough, les bons (*the bill of the exchequer*) avec la trésorerie payaient les fournisseurs et perdaient jusqu'à 40 pour cent¹. La reine Anne emprunta 9 millions sterling auxquels on attachait des lots qui ne montèrent pas à moins de 2.723.910 livres sterling, indépendamment des intérêts². Sous le règne de Georges I, on emprunta pour payer les dettes antérieures, et afin de pouvoir disposer des branches de revenus qui avaient été hypothéquées au paiement de ces intérêts. Ce fut en 1720 que l'on changea des annuités que le gouvernement s'était engagé à payer pendant un certain nombre d'années, en rentes perpétuelles ; et que l'on fonda en un seul bloc des emprunts, qui jusque là avaient été séparés. "*Ces mesures ont été fort vantées, dit M. Robert Hamilton, mais leur avantage pour le public est plus que problématique*" (conversion des rentes).

En 1749 et 1750, eut lieu la première réduction de l'intérêt des 4 pour cent à 3 pour cent. On offrit le remboursement du principal aux rentiers qui ne voulurent pas consentir à la réduction. C'est sur cet exemple que s'appuyait dernièrement le gouvernement français, pour la réduction d'intérêt qu'il avait conçue et projetée. Mais le gouvernement anglais lorsqu'il avait emprunté, s'était réservé la faculté de rembourser : l'offre du remboursement était donc équitable et pouvait être prévue ; tandis que la faculté de rembourser invoquée par M. de Villèle, était fondée sur un article du code civil, qui n'a évidemment pour objet que les dettes entre particuliers, et qui déclare rachetable celle de ces dettes dont le terme n'est point déterminé. Sur quel fondement d'ailleurs le gouvernement français décidait-il que le principal de sa dette était de 20 fois la rente ? Les rentes, jusqu'à l'usurpation du 18 brumaire, portaient le nom de tiers consolidé ; c'est ainsi que la législature avait appelé la dette annuelle, lorsqu'elle remboursa les deux autres tiers en assignats dépréciés. Un beau jour, Bonaparte, envoya l'ordre à la bourse de supprimer cette dénomination et de la remplacer par celle de cinq pour cent consolidés, décidant ainsi par un seul mot (qu'il n'avait pas le droit de prononcer et dans le concours même du fantôme de législature qu'il avait institué) que chaque somme de cinq francs de rente, supposait un versement de cent francs en principal. C'est donc sur un simple nom arbitrairement donné, que M. de Villèle fondait son droit d'emprunt par souscription.

Sous le règne de Georges III, l'Angleterre emprunta tous les ans pendant la guerre, et notamment pendant cette longue guerre que son cabinet a fait à la révolution française ; lutte dont le résultat le plus évident a été pour la nation anglaise la perte d'une partie de ses libertés et l'augmentation de la dette. Je ne ferai aucune réflexion sur l'énormité (*the amazing amount*) de cette dette. On a dit là-dessus, je crois, à peu près tout ce qu'on en peut dire. Mon objet est plutôt de faire voir quels sont les moyens par lesquels on a pu l'élever à cet excès, et par lesquels on peut la doubler si l'on veut.

On affecte de réduire ces moyens à un seul : le crédit du gouvernement. Mais le crédit n'a pas suffi pour porter les dettes publiques au point où nous les voyons et par conséquent ne suffirait pas pour les accroître sans mesure ; tandis qu'avec les moyens qui sont mis en usage, on entrevoit à peine un terme à la grandeur de ce fléau.

¹ Stenart : Economie politique. Tome II page 384 de l'édition française

² Hamilton : on the national *debt* ; 3^d Ed. page 73, English edition

Le crédit public se fonde, comme chacun sait, sur la volonté et le pouvoir que le débiteur a de payer. J'accorde qu'un gouvernement qui veut pouvoir emprunter, doit vouloir scrupuleusement payer les intérêts des sommes qu'il a reçues. Ils ont tous compris ce qu'on ne comprenait pas dans le siècle dernier ; c'est-à-dire que l'on peut trouver plus d'argent en faisant de nouveaux emprunts qu'en retenant de vieux intérêts. Ils ont mis au premier rang de leurs dépenses les intérêts de la dette publique. Un seul a manqué de l'intelligence nécessaire à ce calcul ; et l'argent qu'il appelait de toutes ses forces n'est point venu. Toutefois il n'est personne pour n'être pas un peu dangereux. Dans le contrat passé entre eux et leurs créanciers, ils sont juges en même temps que parties. Comme dépositaires du pouvoir souverain, ils déterminent l'époque et la manière dont, en leur qualité de débiteurs, ils devront s'acquitter. La loi qu'ils font est la règle que suivent les tribunaux.

Quant à leurs ressources pour payer, un gouvernement sans doute en a qui ne sont pas au pouvoir des particuliers. Ceux-ci, quand des dépenses exagérées ou des pertes imprévues, les mettent hors d'état de s'acquitter, ne peuvent aller puiser dans la bourse d'autrui ; le gouvernement¹ puise dans celle des contribuables. Or les facultés de ceux-ci ont été constamment en augmentant : grâce au progrès des sciences et de leurs applications aux besoins des hommes, c'est-à-dire grâce aux progrès de l'industrie. La masse des produits et la population des états ont augmenté en conséquence ; c'est une augmentation de la matière des contributions et du nombre des contribuables : tellement que les impôts ont rendu davantage lors même qu'il n'y a pas eu de nouvelles lois fiscales. Tout annonce que ces accroissements iront plus loin. Les communications sont soit dans l'intérieur des états, soit entre les états eux-mêmes (autres sciences trop peu appréciées de la prospérité des matières) et sont devenues beaucoup plus faciles qu'elles n'étaient et le deviendront encore davantage. Les moyens de payer une dette croissante semble donc ne pouvoir manquer : il suffit que ses ressources soient mises sous la main du pouvoir par une représentation nationale illusoire prête à sanctionner toutes les réponses et tous les impôts, par des agents de police habiles à comprimer toutes les résistances, par des soldats chez qui tout civisme aura été éteint. Mais qui ne voit que tous ces moyens sont violents et artificiels, qu'ils sont de nature à s'user d'autant plus qu'on en fait un plus grand usage ? L'opinion que les gouvernements ont à la fois la volonté et le pouvoir d'acquitter à perpétuité les engagements qu'ils ont contractés, est si peu enracinée dans les esprits que pour emprunter à un taux qui n'atteint pas encore celui des bonnes maisons de commerce, il a fallu en outre avoir recours à des moyens accessoires dont le lecteur va être juge.

On a d'abord investi les placements dans les fonds publics de tous les privilèges que peut confirmer l'autorité souveraine. Pendant que le génie de la fiscalité exploite avec avidité les sources de tous les revenus, on a mis ce genre de revenu à l'abri de ses entreprises. Les rentes sur l'état ont été exemptées de toute contribution. La transmission de cette espèce de propriété a été affranchie des droits aussi bien que des formalités qui accompagnent toute autre transmission. Ce fonds ainsi que ses

¹ Par le mot gouvernement, on entend ici les dépositaires du pouvoir quels qu'ils soient. Dans les pays despotiques, ils sont choisis par le prince et afin de conserver leurs places, ils agissent dans l'intérêt du prince. Dans les pays républicains, ils sont choisis par la nation et agissent dans l'intérêt de la nation afin d'être (illisible) dans le pouvoir. Dans les gouvernements mixtes, mais où les élus du prince (les ministres) ont les moyens de disposer de la majorité de ce qu'on appelle les notes du peuple, et de dicter les lois, c'est encore le despotisme ; mais dans de tels pays, le despotisme est ordinairement tempéré par l'opinion !

intérêts ont été déclarés insaisissables ; tellement qu'un créancier de l'état criblé de dettes, peut manger tranquillement ses revenus en bravant ses créanciers. Les gouvernements ont ouvert des marchés publics, qu'on appelle selon les lieux, bourse ou Royal-exchange, où le créancier de l'état (*stockholder*) peut vendre ses inscriptions (*his shares*) du moment qu'il veut disposer de son capital ou qu'il conçoit quelque inquiétude sur la solidité du titre (*security*). La possibilité de vendre fait regarder comme nul le danger de garder soit à un prix soit à un autre et on est assuré de trouver des acheteurs. Nul genre de placement n'est plus généralement connu ; il n'est aucune personne ayant quelque argent à placer dans tout le pays, qui ne sache fort bien qu'elle peut si elle veut acheter des fonds publics ; nul placement n'exige moins de capacité dans le prêteur et ne l'expose moins aux chicanes de la mauvaise foi. Il est également ouvert à toutes les sommes grandes ou petites. On en fait usage sans frais¹, sans être obligé de mettre le public dans sa confiance ; et rien n'est plus commode pour ceux qui veulent y cacher des gains dont la source n'est pas très pure. Tous ces avantages sont appréciables ; ils équivalent à un, deux, trois pour cent d'intérêts, plus ou moins ; et quand ils ont réussi à mettre le taux des placements dans les fonds publics au même taux que les placements les plus solides, les gouvernements ont appelé cela du crédit.

Emprunt par souscription

Mais tous ces privilèges, tous ces moyens accessoires d'appeler les capitaux des particuliers dans le gouffre du trésor public, sont moins puissants encore que le mode adopté maintenant partout, de négocier les emprunts par souscriptions, à des compagnies de traitants qui achètent les rentes de l'état en gros (*by whole sale*), pour les revendre en détail (*in detail*). Cette marche n'étant pas encore bien connue (si ce n'est de ceux qui en retirent les principaux bénéfices), il ne sera peut-être pas inutile de l'expliquer ici. Le gouvernement qui veut recevoir un capital et qui ne peut le payer qu'en donnant une rente annuelle, met en vente la promesse de cette rente que nous supposons ici de £ 5, et la cède entre les différentes compagnies de prêteurs à celle qui, pour l'avoir, lui offre le plus gros capital. Jusque-là, et en supposant que l'emprunt soit suffisamment justifié par des besoins véritables, cette marche n'a rien que de conforme aux intérêts du public ; car plus la rente sera payée chèrement, et moins le public aura de rente de £ 5 à payer pour obtenir le capital dont le gouvernement a besoin. Mais dans l'exécution, cette opération devient plus compliquée et plus fâcheuse. Le gouvernement commence par supposer que pour obtenir cette rente de £ 5, le prêteur a versé dans ses mains un capital de £ 100 ; de sorte que le gouvernement qui n'a reçu que £ 89, £ 67, et même £ 55 au lieu d'un capital de £ 100, se reconnaît néanmoins débiteur d'un principal de £ 100 ; c'est-à-dire, dans ce dernier cas (qui a été celui de l'emprunt français du mois de mars 1817), qu'il oblige l'état, pour chaque rente de £ 5 dont il délivre le titre (*security*) à rembourser outre la somme de £ 55 qu'il a reçue, une somme imaginaire de £ 45 qu'il n'a point reçue. Les ministres nomment cela : soigner les intérêts de l'état qui

¹Les seuls frais en France sont le courtage (*brokerage*), de l'agent de change (*stock-broker*) qui, quoique modique, procure à ces derniers des bénéfices énormes par le privilège exclusif que leur a donné le gouvernement, d'être les intermédiaires obligés de la vente et de l'achat des effets publics. Le gouvernement n'y gagne rien ; car il leur paie l'intérêt des cautionnements qu'ils ont fournis. Mais les gouvernements aiment les corporations, parce que ce sont toujours des nominations et des moyens d'influence remis entre leurs mains.

leur ont été confiés¹. On sent qu'il n'y a point de bornes à un encouragement de ce genre donné aux prêteurs ; et un roi, celui de l'Espagne par exemple, reconnaîtra, si l'on veut, que son peuple est débiteur d'un capital de 100 pistoles, quoique le prêteur n'en ait donné que 20. Le roi aura toujours touché ses 20 pistoles, et le peuple espagnol paiera quand il pourra, et comme il pourra, les cent pistoles dont on l'a reconnu débiteur.

Ce n'est pas tout. Le gouvernement qui emprunte, veut toucher à des époques déterminées, et sans faute, les sommes dont il a besoin. Lorsqu'il mettait en vente des rentes à tout venant et à bureau ouvert, il se passait souvent des années avant qu'un emprunt ne fût rempli et quelquefois même il ne se remplissait jamais entièrement. Comment s'y est-on pris pour obvier à cet inconvénient ? On a donné chaque emprunt à une seule compagnie de traitants (*contractors*), à celle qui offrait de le prendre tout entier, et qui offrait le plus gros capital pour une rente déterminée. Ces compagnies composées de gens fort riches, ne le seraient pourtant jamais assez pour prêter aux différents gouvernements de l'Europe, les nombreux millions qu'ils dévorent ; les traitants seraient bien fâchés d'ailleurs de placer toute leur fortune entre les mains des princes et de leurs ministres. Ils ne leur confient leur fonds que pour un temps fort court, et ne se considèrent jamais que comme des intermédiaires entre le gouvernement qui emprunte et la tourbe des petits capitalistes nourris dans la vénération des promesses officielles et des belles théories du crédit public. Ils s'arrangent seulement pour effectuer un premier paiement entre les mains du ministre des finances ; et la vente successive des ventes dont ils ont acquis la propriété, leur fournit de quoi satisfaire aux paiements subséquents pour lesquels ils se sont réservé un an ou dix huit mois de terme. L'affaire étant terminée, les traitants se trouvent remboursés de leurs avances : ils ont réalisé d'immenses profits, et bien souvent demeurent les moindres créanciers des gouvernements auxquels ils ont prêté leur ministère.

On demandera par quels moyens ils réussissent à pomper dans le public les capitaux qu'ils livrent à l'avidité des gouvernements. C'est en effet en cela que consiste leur talent. On peut l'apprécier sans être financier. Il n'est point ici question d'un appareil des chiffres, mais d'un calcul moral, ou plutôt immoral, semblable à celui de ces entremetteuses qui cherchent d'innocentes vierges pour le service du libertinage blasé.

Une compagnie de contractants ne se met pas sur les rangs, sans avoir des correspondants et des associés dans les grandes villes de l'Europe. Chacun de ces correspondants, par la connaissance qu'il a des ressources qu'offre sa résidence, est en état d'estimer combien on pourra placer de rentes à Londres, à Amsterdam, à Francfort, à Vienne, etc... Le taux (*the rate*) auquel les contracteurs consentent à se charger de l'emprunt est toujours au dessous du cours auquel les mêmes rentes se vendent dans les différents marchés de l'Europe et dans le traité que les contractants concluent avec le ministre (*illisible*) ici les termes de paiements ; ils se réservent en outre d'autres bénéfices, comme ceux

¹C'est à ce sujet que M. Dufresne de St Léon observe que dans ce temps-là, les affaires financières de la France étaient dirigées par un avocat génois devenu ministre des finances (le comte Corvetto), par un français devenu gentilhomme russe (le duc de Richelieu) et par un banquier anglais (M. Baring). Mais ce n'était pas leur faute. En 1798, les affaires de l'Angleterre étaient dirigées par des Anglais, et cependant on faisait à Londres des emprunts où l'on reconnaissait pour propriétaires d'un capital de £ 100, des créanciers qui versaient seulement £ 70 dans les fonds publics. Mes reproches ne portent pas sur les individus, mais sur le système en général et sur les nations qui tolèrent l'usage de ce dangereux instrument.

qui proviennent de l'époque des versements comparée avec l'époque où se touchent les intérêts. Ils jouissent des intérêts de la totalité de l'emprunt ; quoique le principal ne soit versé à la trésorerie que par portions, et que les derniers versements ne soient effectués quelquefois plus d'un an après l'époque où les prêteurs ont touché les premiers intérêts.

Indépendamment des bénéfices qui résultent des conditions accordées aux traitants, ceux-ci savent s'en ménager d'autres par des manoeuvres de bourses dont l'ouvrage de M. Saint Léon nous fournit un exemple. Il fait se passer la scène à Naples et il nomme Samuel Bernard le juif qui s'est fait adjuger l'emprunt, car il veut avec raison écarter l'idée de toute satire personnelle.

Le gouvernement de Naples pris pour exemple, ouvre un emprunt de 100 millions portant intérêt de 5 millions, et il annonce qu'il le donnera à la compagnie qui lui en offrira le plus. Le juif Samuel Bernard, parlant tant en son propre nom que de ses co-intéressés qui sont de riches capitalistes de Gènes, de Paris, de Londres, d'Amsterdam, de Francfort se charge de l'emprunt au prix de 65 pour cent ; c'est-à-dire qu'il donne 65 millions d'un capital de cent millions dont le gouvernement napolitain se reconnaît débiteur, et s'engage à payer ces 65 millions en douze termes, de mois en mois. La compagnie Samuel Bernard, toute riche qu'elle est, n'a pas 65 millions, et d'ailleurs, son métier n'est pas de placer des capitaux en rentes, mais de les recouvrer avec profit, pour entreprendre une nouvelle affaire du même genre avec le gouvernement russe ou autrichien. Elle met donc en vente sur tous les marchés de l'Europe, sa route napolitaine. En même temps, elle charge ses agents à Londres, à Paris et ailleurs, d'acheter de cette même rente au prix de 66,67 et davantage. Le prix élevé qu'elle en paie ne lui coûte rien, parce qu'étant acheteuse et vendeuse tout à la fois, elle reçoit d'un de ses agents, les sommes qu'un autre de ses agents débourse ; mais pendant que les opérations de ce genre se renouvellent, plusieurs parties de ces mêmes rentes sont achetées par de véritables capitalistes qui n'ont d'autre but que de placer leurs accumulations et qui ne revendent pas ce qu'ils ont acheté. La même manoeuvre s'exécute sur les différentes places de l'Europe, jusqu'à ce que l'emprunt napolitain soit entièrement placé ; la compagnie réalise plusieurs millions de bénéfice et se trouve en état d'offrir ses services à un autre gouvernement qui veut faire un nouvel emprunt.

Crédit public ou emprunt souscription.

C'est ainsi que les capitaux amassés par l'industrie et l'économie des particuliers, dans tous les coins de l'Europe, sont pompés par les traitants et livrés aux puissances ; c'est ainsi que des puissances qui n'avaient aucun crédit, ont pu cependant emprunter à des conditions que n'obtiennent pas toujours les meilleures hypothèques territoriales : le roi de Naples à 94 en reconnaissant au prêteur un capital de cent : la Russie à 95^{1/2} ; l'Autriche à 96 ; la Prusse à 99^{1/2} ¹

On prétend qu'il est de l'intérêt des nations que leurs gouvernements empruntent à bon marché, parce que les peuples ont d'autant moins de contributions à payer, que leurs gouvernements obtiennent des capitaux à plus bas intérêt.

Cette raison serait fort bonne si les besoins indispensables déterminaient seuls la quotité des sommes empruntées ; mais si les besoins se multiplient d'autant plus qu'on a plus de facilité pour emprunter ; si le bas intérêt, au lieu de diminuer la somme de rentes que paient les contribuables, n'a

¹ Voyez les cours des effets publics aux bourses de Londres et de Paris, dans le mois de juin 1824.

d'autre effet que de grossir la somme des capitaux qu'on absorbe ; si l'état qui emprunte au plus bas intérêt (l'Angleterre) est aussi celui qui a le plus de dettes et d'intérêts à payer ; pourra-t-on dire ce qu'une nation gagne à jouer d'un bon crédit ? L'intérêt des peuples n'est pas que leurs gouvernements empruntent à bon marché : c'est qu'ils n'empruntent pas du tout. Plus ils ont de facilité pour trouver de l'argent, plus ils dépensent. C'est cette facilité qui met la force aux mains de la sottise, des préjugés et des passions politiques.

C'est alors que l'on élève les dépenses ordinaires au niveau des dépenses extraordinaires, que l'on crée des emplois inutiles et des traitements scandaleux, que l'on prodigue des récompenses, à ces enthousiastes hypocrites du pouvoir qui soufflent des fureurs et des vengeances, à ces écrivains mercenaires toujours prêts à justifier les mesures contraires au bien public, à ces législateurs complaisants qui les revêtissent des formes légales, à ces juges serviles qui ont soin de poursuivre et de condamner ceux que hait le pouvoir, et de sauver ceux qu'il protège ; c'est alors que sont approuvés ces énormes budgets, patûre d'une foule de salariés, gens de robe, gens de finance, gens d'église, espions de police, officiers d'états majors et qui pèsent sur la société, non seulement en raison des salaires qu'on leur prodigue, mais en raison des fonctions qu'ils exercent. C'est alors enfin que l'on fait marcher les peuples contre les peuples, que l'on bouleverse les nations en proclamant qu'on y rétablit l'ordre, et que l'on entreprend ces massacres réguliers qu'on appelle des guerres. Tels sont les résultats positifs d'un système qui fait affluer dans les coffres de l'état, les fonds qui fructifieraient entre les mains des particuliers ; d'un système qui procure aux peuples l'avantage de payer de plus forts impôts pour être tués, pillés et corrompus plus sûrement

Voilà où aboutit le crédit des gouvernements. Des écrivains mercenaires, des journaux mutilés par la censure, terrifiés par les tribunaux ou gagés par la police, nommeront ces plaintes des déclamations libérales ; mais les noms ne détruisent pas les choses ; il s'agit seulement de savoir si elles sont fondées sur des vérités ou des calomnies. Or que l'on mette la main sur la conscience, si l'on a une conscience, et qu'on réponde.

Il faut bien, dira-t-on, que l'état ait du crédit pour résister à une injuste agression pour affermir son indépendance. Ce serait en effet fort désirable assurément ; mais c'est ce qu'on a jamais vu. La cause la plus juste est en général, celle de la faiblesse opprimée ; n'étant pas appuyée de la force, elle ne peut invoquer que la justice et les droits de la nature. Ce n'est point là la cause qui sourit aux traitants ; ils sont du parti qui paie le mieux les intérêts ; or c'est le parti qui dispose des forces matérielles. Ils n'examinent point si un gouvernement a tort ou raison, mais s'il a de bons législateurs pour donner un vernis légitime à l'impôt, et de bons soldats pour le faire payer. La Sainte-Alliance des financiers, à la tête de leurs millions marche toujours au secours du plus fort. En 1776, l'Angleterre trouvait des secours pour l'aider à soutenir les injustes prohibitions qu'elle voulait imposer aux Etats-Unis, et les Etats-Unis n'en trouvaient point pour défendre leur indépendance. En 1792, les puissances coalisées trouvaient de l'argent pour dicter des lois à la France ; et la France ne pouvait soutenir ses armées qu'à l'aide d'un papier-monnaie. Quand on l'eut envahie, on trouva des prêteurs pour la dépouiller ; et plus récemment ou en a trouvé pour porter le fer, la flamme, la superstition et le pouvoir absolu, chez un peuple s'étant illustré par une héroïque résistance et auquel on n'avait à reprocher aucun excès. L'argent s'est fait l'allié de la portion barbare et féroce d'un peuple contre la portion raisonnable, vertueuse et

éclairée de la même nation

En même temps que le crédit public n'est propre qu'à prêter son appui ou mauvais droit, il entretient des pratiques funestes au commerce véritable et à la moralité des nations. Il donne naissance à des fortunes scandaleuses, au luxe, à la dépravation. Il excite une cupidité générale qui fait ranger au nombre des duperies les conseils de la modération, ceux de la vertu et de l'emploi des moyens lents (les seuls qui soient honnêtes) de faire fortune¹

De l'agiotage.

Les manoeuvres de bourse nécessaires pour placer les emprunts, ont donné naissance à l'agiotage sur des fonds publics qui est une plaie des temps modernes. Le joueur à la hausse qui présume que le dernier jour du mois on pourra vendre une rente à plus haut prix qu'on ne peut l'acheter aujourd'hui, achète pour lui être livrée et payée par lui à cette époque, une rente que je suppose de £ 5000 que son vendeur ne possède pas et que lui même n'a pas l'envie d'acquérir. L'époque arrivée, l'acheteur dit au vendeur : Vous seriez obligé d'acheter au prix de £ 92.000, une rente que je me suis engagé à vous payer seulement £ 91.000 : comptez moi cette différence de £ 1.000, et résilions le marché. Si le cours de la rente était baissé à 90, au lieu de monter à 92, le joueur à la baisse dirait à son acheteur : je peux acheter pour £ 90.000, une rente que vous vous êtes engagé à me payer £ 91.000 ; comptez-moi les mille livres de différence et le marché sera nul.

On voit qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des rentes d'un côté ni des capitaux de l'autre, pour se livrer à cette espèce de jeu qui, comme tous les jeux de hasard consiste essentiellement dans un pari (*a wager*) : l'un des deux joueurs parie qu'à une époque déterminée, la rente aura baissé au-dessous d'un tel prix ; l'autre qu'elle sera montée au dessus : le perdant paie au gagnant la différence. L'agent de change (*stock broker*) du moins à Paris, est garant du paiement de la différence. Ces sortes de paris ne peuvent avoir lieu que dans des marchés à terme (*on account*) ; car ils sont fondés sur l'incertitude du prix qu'aura un fond public à une époque future : quant à son prix actuel il ne donne lieu à aucune incertitude, il ne peut être l'objet d'aucun pari. Ni la loi ni les tribunaux ne reconnaissent la vente d'une marchandise supposée ; les joueurs (*stock jobbers*) ne peuvent donc exercer une action juridique dans les marchés à terme ; mais le joueur perdant est déshonoré s'il ne tient pas sa promesse. C'est la loi des tripots de jeu.

On voit que les rentes réelles, les inscriptions sur le livre de la dette publique, *the securities* fournies par le gouvernement, ne sont pour rien dans les jeux de bourse, si ce n'est pour fournir le cours qui sert de base au paiement des différences. Les joueurs ne sont ni des emprunteurs, ni des prêteurs véritables ; le seul emprunteur réel est le gouvernement qui reçoit un principal et qui promet une rente ; et le seul prêteur réel est celui qui ayant accumulé un capital, achète et garde son inscription. Il semblerait en conséquence que le gouvernement devrait rester indifférent à l'agiotage, ou plutôt s'efforcer de le réprimer ; c'est pourtant ce qu'il ne fait pas. On conçoit en effet que le gouvernement doit désirer qu'il y ait un marché constamment ouvert où, soit à un prix soit à un autre, on ait la

¹Un homme industriel et honnête proposait à un capitaliste d'employer à une entreprise sûre, éprouvée et utile au public, la dixième partie de l'avance qu'il allait faire pour le prochain emprunt ; voici la seule question que fait le capitaliste : Mes fonds me rendront-ils plus de 20 pour cent. et rentrerai-je dans mes avances au bout de l'année ? - Non. - Dans ce cas mon affaire vaut mieux que la vôtre ./.

certitude de trouver un capital, pourvu qu'on offre une rente. C'est un moyen d'emprunter toujours subsistant ; c'est une institution sans laquelle nul traitant n'oserait se présenter pour contracter avec aucun gouvernement ; car il ne serait pas assuré de vendre au public ce qu'il a acheté de l'autorité. Du reste, le taux du cours n'est ni pour l'une ni pour l'autre des parties contractantes, un objet de la première importance. Haut ou bas, le traitant peut faire des offres et le ministère peut les accepter. Il suffit d'observer que comme le ministre veut toujours avoir la même somme quelque soit l'état du cours, il met en vente moins de rentes si le cours est élevé, plus de rentes s'il ne l'est pas. Et pour ne point violer ce que l'on appelle assez gratuitement la foi publique, le contribuable qui n'a rien promis, tient les engagements pris par le ministre.

A ce motif ostensible qu'on a pour tolérer et même pour favoriser l'agiotage sur les fonds publics, il s'en joint d'autres plus secrets et peut-être non moins puissants. Les opérations du gouvernement exercent une influence nécessaire sur le prix des fonds publics. Si l'on prévoit la guerre, on prévoit des dépenses extraordinaires et par conséquent des emprunts..De nouvelles routes seront mises sur le marché et entreront en concurrence avec les rentes anciennes : leur prix baissera. Si l'on prévoit la paix, les accumulations devenues plus faciles et les emprunts plus rares, les fonds publics monteront. Un revers qui rendra nécessaires de nouveaux sacrifices, des succès qui procureront au gouvernement de nouvelles ressources sans occasionner de nouvelles charges, auront des effets du même genre¹. Quel avantage n'ont donc pas les hommes qui tenant au gouvernement et disposant des télégraphes, sont avertis les premiers de ces événements influents, ont plus de données que d'autres pour les prévoir, plus de puissance pour les préparer². On conçoit que par le moyen d'agents qui, en apparence, leur sont étrangers, ils peuvent vendre à terme lorsqu'ils sont assurés d'une baisse, et acheter lorsqu'ils ont lieu de croire que les fonds doivent monter. On peut les comparer à des joueurs placés pour voir le dessous des cartes qui demeure caché pour leurs adversaires, ou bien à des combattants armés contre des antagonistes qui ont les yeux bandés. On ne peut que gémir sur les dupes qui entrent dans cette arène dangereuse. Il n'est point de ministre dans les différentes cours de l'Europe, qui depuis dix ans n'ait pu amasser d'immenses trésors sans compromettre sa tête, ni même son honneur. S'ils l'ont perdu, c'est pour n'avoir marqué leur administration par rien de louable, de généreux, de grand. Ils ont voulu conserver la faveur des princes, plutôt que de conquérir l'estime des nations, et quand les princes qui avait le droit de les destituer, n'ont été animés que de préjugés et de vues personnelles, il a bien fallu les satisfaire, au risque de fouler aux pieds l'intérêt national.

Les jeux de bourse, malgré tous ces désavantages, ont l'attrait de toutes les lotteries, celui que

¹ Bonaparte devenu consul, les fonds publics français éprouvèrent une hausse : on pensait avec raison que sous un gouvernement ferme, les contributions publiques seraient toujours exactement payées. Cependant, avant la victoire de Marengo, on n'était pas assuré que Bonaparte pût se maintenir et les fonds montaient faiblement. On attendait avec impatience à la bourse de Paris, des nouvelles de cette bataille ; on savait que le premier consul avait passé les Alpes, mais on ignorait la situation de l'armée autrichienne. Un jour à l'heure de la bourse, un orage lointain fit entendre quelques coups de tonnerre. On crut que c'était le canon qui annonçait le gain de la bataille. Les fonds montèrent aussitôt. C'était probablement la première fois que le tonnerre avait fait monter le cours des effets publics ./.

² Les gouvernants influent sur les cours des effets publics, par les achats qu'ils font exécuter au nom des caisses d'amortissement, ou qu'ils leur interdisent : par les lois que dans leurs conseils privés ils préparent en secret et qu'il sont presque assurés de faire adopter la législature, connaissant ces mesures d'avance, ils spéculent sur leurs effets

présente un gain rapide. On voit autour de soi des gens qui dépensent beaucoup, qui font une grande figure dans le monde : on s'imagine toujours être plus adroit ou plus heureux que les autres : on fixe des regards sur l'appât brillant que vous offre la fortune : il vous éblouit et l'on ne voit pas l'abîme qui vous en sépare. Le nombre des familles qui depuis dix ans ont été ruinées pour les jeux de bourse, est véritablement effrayant. Les lotteries publiques détruisent les épargnes des indigents et souvent les excitent au vol. Les maisons de jeu données à ferme par la police, exercent leurs ravages dans les classes moyennes de la société : l'agiotage détruit les maisons de commerce et les familles riches. C'est un triste accessoire au système des emprunts et du crédit public.

On a pu, d'après ce qui précède, apprécier les prétendus avantages économiques du crédit public et l'usage qu'en font les gouvernements. Sachons maintenant ce que l'on doit penser des avantages politiques qu'on attribue à ce système.

Motivation politique en faveur d'une dette publique

Les gouvernements, dit-on, pour soutenir la confiance des prêteurs, sont obligés d'engager la nation en même temps qu'eux-mêmes : pour que la nation se croit engagée, il faut qu'ils consentent les emprunts par l'organe de leurs délégués ; ce qui conduit au gouvernement représentatif, seul gouvernement raisonnable depuis que la nécessité de se défendre contre des puissances formidables a obligé les peuples à former de grands états, et que les progrès de l'industrie ont mis les dix neuf vingtièmes des populations dans l'impossibilité de s'occuper constamment des affaires publiques. Ce raisonnement serait plausible, si un raisonnement pouvait lutter contre l'invincible autorité des faits. Ne voit-on que les gouvernements représentatifs qui soient en état d'emprunter ? La Russie, l'Autriche et Naples sont-ils des états représentatifs ? Trouve-t-on d'immenses différences entre les conditions auxquelles ils trouvent de l'argent et celles qu'obtiennent les états où des corps de représentants sanctionnent les emprunts ? Nullement. Entre le taux auquel se vendent les rentes de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse, et celui auquel se vendent celles de la France, on observe une différence d'un quart pour cent, tout au plus ; et il est permis d'attribuer cette légère différence, moins à la représentation nationale que n'a pas la Prusse et qu'on suppose à la France, qu'à la supériorité des ressources que présentent l'agriculture et le commerce de cette dernière nation sur l'agriculture et le commerce de la Prusse.

Au surplus, si l'on suppose que le besoin d'emprunter rende nécessaire chez un peuple le concours national, quel avantage en recueillent les états que l'on nomme représentatifs, depuis qu'on a trouvé le moyen d'avoir de soi-disant députés de la nation qui ne représentent jamais que la volonté des gouvernants ? Avec de telles représentations, les intérêts nationaux sont-ils plus respectés ?

Les entreprises du pouvoir sont-elles plus efficacement réprimées ? Quelles garanties, quelle protection les citoyens trouvent ils dans des espèces de machines à décret dont les gouvernants tiennent la manivelle

La discussion publique elle-même est à peine un avantage depuis que, sous prétexte d'établir l'harmonie entre les différentes parties du gouvernement, on a posé en principe que le ministère et la majorité doivent toujours marcher de concert ; depuis qu'on est convenu que l'opposition est un accessoire sans conséquence du gouvernement représentatif, et que les discussions ne sont qu'une

affaire de forme destinées à faire croire à la liberté des opinions, mais qui dans la pratique ne doivent être suivies d'aucun effet. La nécessité d'emprunter nous procure, dit-on, le gouvernement représentatif ; mais à quoi nous sert le gouvernement représentatif s'il ne nous préserve pas de la nécessité d'emprunter ? Le fait n'est-il pas que l'Angleterre et la France paient une fois plus de contributions qu'elles n'en payaient il y a trente ans ?

M. de Saint Léon, dans un des écrits qui ont occasionné cet article, dit que le prince le plus arbitraire, du moment qu'il emprunte, est obligé de soumettre aux prêteurs, c'est à dire au public, l'état de ses dépenses et celui de ses ressources ; et que tout despote qui se fait comptable, abdique, au moins en partie : singulière abdication que celle qui procure plus d'argent, c'est-à-dire plus de pouvoir !

Soyons de bonne foi : grâce aux privilèges qu'on a conférés aux prêteurs, grâce aux profits qu'on ménage aux traitants, il n'est pas besoin de consulter les nations. L'affaire se traite entre les prêteurs, les contractants et ceux qui gouvernent. Les intérêts des nations sont mis absolument de côté. Leur rôle est de payer et de se tenir tranquilles. De la manière dont la machine est montée, les emprunts iront toujours leur train ; les économies, (*savings*), que feront les particuliers seront remises aux mains du pouvoir ; elles deviendront successivement la proie des hommes qui parviendront au timon des affaires ; les impôts iront toujours en croissant ; il n'existe aucun moyen légal d'arrêter cet effet. Si, par hasard, une administration un peu plus modérée, un prince un peu plus économe font quelque trêve à ce mouvement progressif, ce ne sera qu'une intermittence passagère après laquelle la même marche reprendra son cours. Quand le public n'a d'autre garantie que les lumières et le caractère personnel du prince ou du ministre principal, la nature des choses reprend toujours le dessus. Le caractère de Marc Aurèle, ne préserva pas l'empire romain de la tyrannie de Commode et de la désolation qu'amena le despotisme. Si l'on remarquait qu'à aucune époque, l'Angleterre ne s'est trouvée moins exposée qu'à présent à l'extension indéfinie de sa dette, puisqu'en ce moment cette dette diminue plutôt qu'elle ne s'augmente, je ferais observer à mon tour que c'est précisément lorsqu'on a le bonheur si rare de jouir d'une administration éclairée, qu'il faut songer à obtenir des garanties pour l'avenir.

Amortissement

Quant aux caisses d'amortissement, (*sinking franc*), toutes les fois qu'on a les moyens d'emprunter chaque année une somme supérieure à la dette qu'on éteint, il faut les regarder, avec Adam Smith, avec M. Robert Hamilton, comme des moyens d'accroître la dette, plutôt que comme des moyens de la diminuer.

Les auteurs du jour les moins déraisonnables, conviennent que la faculté d'emprunter est, entre les mains des gouvernements une arme dangereuse ; mais ils ajoutent que, semblable à l'artillerie, cette arme, du moment qu'elle est à l'usage d'une puissance, doit être employée par toutes les autres ; et que celle qui s'en interdirait l'usage, serait inévitablement écrasée. Mais pense-t-on que les nations qui auraient des garanties contre les emprunts de leurs gouvernements, voulussent leur ôter cette arme lorsqu'elle leur deviendrait nécessaire pour la défense du pays ? Quand un gouvernement est digne de la confiance d'une nation, il dispose toujours, au moment du danger, de toutes les ressources de la nation, et la nation a d'autant plus de ressources, quand ce moment arrive, qu'elle se trouve moins grevée de dettes. Tandis que si elle accorde une lettre de crédit avec la somme en blanc, ses capitaux se

dissiperont à alimenter des abus ; et comme les abus naissent les uns des autres et sont insatiables, l'épuisement est inévitable.

Cependant, dira-t-on, tout excès a un terme ; quelle est la catastrophe qui nous attend ? La banqueroute est-elle le seul remède aux dettes inconsidérées ?

La banqueroute n'est point un remède : elle est un mal de plus. Elle ajouterait, à la vérité, au revenu des contribuables ce qu'elle retrancherait aux impositions ; mais elle ôterait aux rentiers ce qu'elle donnerait aux contribuables ; ce ne serait pas de nouvelles ressources procurées à la nation ; mais seulement un déplacement de revenu ; déplacement fâcheux ; car il plongerait une multitude de familles dans la misère, et n'en tirerait aucune de cet état. Le mal que fait un gouvernement lorsqu'il emprunte est irrémédiable. Il est commis dès le moment où l'emprunt est fait et son produit consommé ; car une valeur consommée ne peut plus être recouvrée : il faut qu'elle soit produite de nouveau. Si l'on se dispense de la rembourser, on fait tort au prêteur ; si on la rembourse, on fait tort au contribuable ; car il faut qu'il fournisse à ses dépens de quoi rembourser. La dotation d'une caisse d'amortissement n'est-elle pas fournie par l'impôt ? La banqueroute ne saurait avoir qu'un seul bon effet : celui de détruire le crédit, et par là, de mettre l'autorité dans l'impossibilité d'emprunter et de dissiper¹.

Il serait à craindre que cet effet lui-même, quelque salutaire qu'il fût, ne se montrât pas durable. Le public oublie bientôt les maux qui ne se repètent pas tous les jours. Le gouvernement promettant de payer des nouveaux intérêts, et tenant sa promesse, de nouveaux contractants voyant de nouveaux profits à faire et offrant de se charger d'un nouvel emprunt au cours, ils espéreraient pouvoir le placer, on trouverait de nouveaux prêteurs. Dès lors, qu'aurait gagné la nation à faire une banqueroute : de payer des intérêts plus lourds jusqu'à ce que le crédit fut remonté au moins où il était auparavant. Rien, comme on voit, ne peut empêcher les nations de l'Europe de s'endetter toujours davantage et de voir leurs contributions s'augmenter d'année en année pour acquitter de nouveaux intérêts. Leurs dettes, consolidées ou flottantes, s'élèvent déjà suivant M. de Saint Léon à 38 ou 40 milliards monnaie de France (£ 1.600.000.000 St.) ; elles iront encore en croissant ; et comme tous les abus qui ne se corrigent pas d'eux-mêmes, sont tôt ou tard renversés par la force, celui-ci qui est majeur, qui embrasse l'Europe entière, finira par une révolution générale d'autant plus terrible que l'abus aura été toléré plus longtemps.

Ce serait être insensé que de faire un crime à deux auteurs respectables qui vantent le système du crédit public, des conséquences qu'il entraîne. L'un et l'autre sont amis de la paix et ennemis des déceptions politiques. M. Laffitte, loin d'avoir soutenu la pratique des élections frauduleuses qui se sont faites en France, et des représentations en apparence nationales et en réalité illusoires, s'est montré dans la chambre des députés, défenseurs des intérêts nationaux. Loin d'avoir servi les ennemis des libertés publiques, il a été en butte à leurs persécutions ; mais il a confondu le crédit public avec le crédit particulier. Le respect que lui inspire à juste titre une scrupuleuse exactitude à remplir des engagements lorsqu'une fois ils sont contractés, lui ferme les yeux sur une vertu plus haute encore

¹Ceux qui n'entendent pas l'Economie politique s'imaginent que la suppression des emprunts et de la consommation qui en est la suite, est fatale aux débouchés (*vent*). Qu'ils se détrompent : le capital qui n'est pas prêté au gouvernement, est consommé reproductivement et excite une demande de produits tout aussi considérable et qui se répète indéfiniment, parce que, dans ce cas, le capital qui est consommé se rétablit (*is replaced*).

lorsque l'on est dans l'administration des états : c'est de n'en pas contracter ; car pour l'administration, être fidèle à ses engagements, c'est en rejeter le fardeau sur le public, et le public finit par se fâcher. Il a cru que soutenir les fautes de l'administration, c'était travailler pour la concorde, pour la paix. C'était travailler pour la guerre ; car soutenir des abus, c'est rendre indispensable le recours à la force.

Et que l'on ne s'imagine pas que la force demeure toujours à des alliances impies quoiqu'on les nomme saintes. Toute action violente entraîne une réaction. Les peuples ont des alliés aussi dont la puissance déjoue tous les calculs ; ils ont la cause la plus juste, l'intérêt du grand nombre, et l'énergie que donne l'enthousiasme.

MANUSCRITS INCLUS DANS LA CHEMISE "INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE"

Frais de production, offre et demande

Ce qui suit peut servir à prouver que l'usage du capital fait partie des frais de production. C'est bien l'offre et la demande qui élève les prix au niveau ou au dessus des frais de production ; mais il ne peuvent pas les faire baisser au-dessous de ces frais ; si ce n'est accidentellement et pour un tems.

(dans la marge) [Ce sont les actionnaires de la banque qui en profitent puisqu'ils louent leurs capitaux aussi cher que s'ils (*illisible*) à de l'argent.]

Les billets de confiance étant un agent de circulation moins cher que l'or et l'argent, les échanges nécessaires aux opérations de l'industrie, sont moins dispendieux là où ils peuvent se faire avec des billets ; et cette façon productive étant moins dispendieuse, les produits doivent être moins chers. Si l'on était obligé de faire en or les aiguilles et les crochets du métier à tricoter, il n'est pas douteux que les étoffes tricotées ne revinssent plus cher, et qu'elles ne fussent à meilleur marché que nous ne les voyons, si l'on pouvait faire les mêmes instruments avec une matière moins coûteuse encore que l'acier. De même un pays qui sait remplacer avec du papier une partie de ses métaux précieux, travaille ses produits à moins de frais. C'est probablement une des causes du bas prix des marchandises anglaises.

*

(page barrée)

Si un fond de terre n'était pas une propriété, qui voudrait y élever des bâtimens ? Qui voudrait lui confier de jeunes plants et des semences ? Qui voudrait même y hasarder ses soins et ses peines au risque de voir un nouveau-venu recueillir le fruit de ses travaux ? Le terrain resterait en friche, ne donnerait plus que des fruits sauvages, des pâturages, que quelques tribus nomades, rares et clairsemées, se disputeraient et épuiseraient tour à tour.

*

(Dans la marge)

J'ai remplacé toute cette section dans mon Cours imprimé par le chap. 20, 3ème partie dans le tome III.

2° partie

Suite du Chap. 9 Section 2e

Des Banques de dépôt et des Viremens de parties.

Objet et utilité des Banques de dépôt

Une banque de dépôt conserve intact le métal déposé mais non sa valeur qui est sans cesse variable. Pourquoi la monnaie courante perdait sur la monnaie de banque. L'agio en faveur de l'argent de banque s'établit sur les mêmes principes que le prix de toutes les autres marchandises. On vend sa créance sur la banque quand on veut le réaliser en monnaie métallique ou en lingots. La monnaie de banque soutient le cours du change avec l'étranger. L'effet des banques de dépôt est de jeter dans la circulation monétaire les métaux en lingots qu'on y dépose. L'intégrité du dépôt est une condition essentielle pour ce genre de banque. Comment ont été violés les dépôts de la Banque d'Amsterdam et de la banque d'Hambourg. Le besoin que les banques de circulation et de dépôt ont d'une protection spéciale du gouvernement, est un danger. Elles sont compromises par les troubles civils et par les invasions étrangères. Les virements de parties sont des compensations des dettes par les créances. Difficultés qu'on y rencontre. De quelle manière on a levé ces difficultés à Lyon et à Londres. Somme des paiemens commerciaux qui s'opèrent annuellement à Londres au moment des virement des parties.

*

Suite du ch. 9, 2° partie

Section 2e

Des Banques de dépôt et des Viremens de parties.

Smith appelle Banque de dépôts des établissements publics où les particuliers peuvent déposer des valeurs métalliques ; c'est à dire des monnaies du pays ou de l'étranger, et des lingots d'or ou d'argent. On leur ouvre à la banque un compte courant ; ils disposent de la valeur déposé, sans la retirer, et en fesant (*dans la marge*) [simplement] porter au crédit d'une autre personne, la somme qu'ils veulent lui transférer. Les plus anciennes banques de l'Europe, celles de Venise, de Gênes, de Hambourg, d'Amsterdam, ont été fondées sur ce plan et ont subsisté jusqu'à nos jours. Je crois qu'il n'en (*dans la marge*) [plus de pareilles qu'à Stockholm].

La première question qu'on va faire est celle-ci : Quel avantage les déposans trouvent-ils à transférer le crédit qui résulte de la valeur déposée, plutôt que la valeur elle-même ?

En premier lieu, le propriétaire de cette valeur se débarrasse (*dans la marge*) [par là] du soin de la garder et de la défendre. Des métaux précieux sont plus en sûreté dans des bâtimens considérables construits à dessein et gardés par la force publique, qu'ils ne pourraient l'être dans une maison particulière.

En second lieu celui qui paie une semblable valeur, et celui qui la reçoit sont

déchargés du soin de la reconnaître et de la vérifier. Cette vérification n'est pas très difficile lorsqu'on paie ou qu'on reçoit des monnaies...

*

(page entièrement barrée)

des lettres de change ? Elle délivre des billets exigibles à l'instant ; et n'a pour gage entre ses mains qu'un effet qui n'échoira peut-être que deux ou trois mois plus tard.

L'objection est fondée ; mais ici l'inconvénient disparaît dans la pratique. Les lettres de change (qui sont le gage des billets en circulation) forment dans les portefeuilles de la banque, un nombre considérable d'engagemens payables de jour en jour, depuis celui où le discrédit des billets précipiterait le public à la caisse des remboursemens, jusqu'à l'échéance la plus éloignée des effets admis à l'escompte. Plusieurs cent mille francs, pris à l'escompte *(dernière phrase illisible)*.

*

monnaies nationales quoique (même dans ce cas) on coure le risque de recevoir des pièces fausses ou altérées ; mais elle est beaucoup plus embarrassante lorsqu'on n'a que des monnaies étrangères ou des lingots à transférer. Aussi *(dans la marge)* [vous pouvez] remarquer que les banques de dépôt se sont établies dans des pays qui n'ayant pas une vaste domination, ne pouvaient avoir une monnaie nationale fort considérable ; et où cependant un immense trafic faisait perpétuellement affluer des négocians étrangers et des monnaies étrangères. La vérification une fois faite par les agens de la banque, de la valeur intrinsèque du dépôt, cette valeur n'avait pas besoin d'être vérifiée de nouveau. Du moment que la banque vous reconnaissait propriétaire d'un dépôt, c'était d'un dépôt vérifié, c'était d'une valeur pleine et inaltérable.

Quand je dis que la banque conservait un dépôt inaltérable, c'est sur le rapport de la quantité et de la qualité du métal ; mais non sous le rapport de la valeur que le métal pouvait conserver relativement au blé ou à toute autre marchandise. Ainsi quand un particulier portait à la Banque d'Amsterdam un marc d'or pur, on le créditait de 340 florins *(dans la marge)* [mais 340 florins valaient plus ou moins selon que l'or pur augmentait ou baissait de valeur] *(fin de page barré)* *(illisible)* Mais cette créance en vous donnant des droits à un marc d'or pur, ne vous donnait jamais que le droit qui résidait en cette quantité de métal. Si le marc d'or pouvait, à une époque, acheter] ...

*

(§ barré) [200 mesures de blé, elle vous donnait le droit d'acheter 200 mesures de blé ; mais si la valeur du marc d'or baissait d'un quart par rapport au blé, une créance de 340 florins vous donnait le droit d'acheter seulement 150 mesures. En d'autres termes, une créance de 340 florins sur la Banque d'Amsterdam valait autant qu'un marc d'or entièrement pur, et pouvait acheter tout ce qu'on pouvait *(illisible)*]

Aussi quand les négocians faisaient entr'eux des ventes et des achats de sucre, de café, de coton payables en argent de banque, c'est à dire en une créance sur la banque, ils donnaient plus ou moins de florins de banque selon que la marchandise était plus ou moins chère, ou selon que les florins de banque valaient moins ou valaient davantage.

Pendant que tous les principaux négocians ne se servaient entr'eux pour monnaie que de crédits sur la Banque, les petites transactions du commerce et les achats pour la consommation courante, se faisaient en monnaie courante, en monnaie du pays, on en monnaies étrangères estimées en monnaie courante du pays ; ainsi en louis d'or de France, passait à Amsterdam pour 11 florins 8 sous en monnaie courante ; mais néanmoins variait dans son prix comme nos pièces d'or en France, lorsqu'on veut en acheter avec des pièces d'argent.

*

Le prix de toute chose en monnaie courante variait non seulement en raison de la valeur propre de chaque chose, mais aussi en raison de la valeur propre de la monnaie courante ; et la monnaie courante en Hollande, comme en tout pays, variait en raison de la valeur actuelle du métal pour lui-même, et de la quantité de ce métal contenu dans le commun des pièces. Tellement que la monnaie courante valait de moins en moins à mesure qu'elle devenait plus vieille et plus usée.

Quant à la monnaie de banque, elle ne s'usait point. Un marc d'or pur déposé à la banque et enregistré pour 340 florins, était encore, au bout de 50 ans, un marc d'or pur : les 340 florins de banque n'avaient donc subi aucune altération sous le rapport du poids et de la qualité du métal qui y était contenu. Il (*dans la marge*) [n'en était pas de même d'] un marc d'or pur frappé en monnaie courante en 1609. Il devait donc s'établir un agio, une différence de valeur, entre la monnaie de banque et la monnaie courante, et en effet vers cette époque, lorsqu'on voulait acheter cent florins, monnaie de banque, on était obligé de les payer cinq cent florins et un huitième de florins en monnaie courante.

En voilà assez je pense pour vous faire comprendre la différence de valeur qui s'établit...

*

s'établit en faveur de l'argent de banque, dans les pays où il y a des banques de dépôts. Les livres de commerce faits jusqu'à ce jour sont absolument inintelligibles sur cette matière, parce que leurs acteurs ne connaissaient point les principes qui y ont rapport ; principes qui sont (*mots barrés illisibles*) passablement établis dans les ouvrages d'Economie politique publiés depuis Smith ; c'est à dire depuis l'année 1776 environ ; parce que c'est à l'immortel auteur de la Richesse des Nations que nous devons d'avoir éclairci tout ce qui a rapport aux Banques et au billets de confiance. Quant aux papiers-monnaies, ce sujet n'a pas été complètement compris jusqu'aux grandes expériences faits par l'Angleterre et à ses dépens, dans les premières années de ce siècle.

La monnaie

Vous pourrez vous étonner de cette appréciation si exacte qui se fait de la valeur de la monnaie courante par rapport à la monnaie de banque. Un agio de 5 % s'établit en faveur de la dernière : pourquoi cet agio n'est-il pas de 6 % ou de 4 %. Il s'établit, Messieurs, (*illisible*) l'or fin parmi nous. Ne vous ai-je pas dit qu'un marc d'or fin et 355 florins de crédit sur la banque étaient une même valeur ? Naturellement, de même que le cours de toutes les autres marchandises, Si j'ai entre les mains de l'argent courant dont je veuille...

*

acheter de l'argent de banque pour un impôt où cette dernière monnaie est nécessaire, je n'offre pas 4 % d'agio parce que je sais qu'à ce prix je ne trouverai pas de vendeur ; mais j'offre peut-être 4 1/2 pour cent d'agio. Tous les possesseurs de monnaie de banque, ont un emploi de cette monnaie qui vaut plus pour ceux pour mon agio : il n'écourent pas ma proposition. Mais si j'offre 5 pour cent ; il leur convient de m'écouter. N'est-ce-pas ainsi que se concluent tous les échanges ?

La monnaie de banque ayant toujours, par des raisons que vous avez vues, une valeur supérieure à la monnaie courante, il ne convient jamais aux propriétaires des dépôts qui sont à la banque, de les retirer. Ils retireraient des florins de banque et les faisant passer dans la circulation, ils ne les feraient passer que sur le pied de florins courants ! Ils perdraient la valeur de l'agio. Veulent-ils avoir de la monnaie courante ? Ils n'ont pas besoin pour cela de toucher à leur dépôt : tout le monde est disposé à leur (*dans la marge*) [vendre de la monnaie courante contre de la monnaie de banque ou un crédit sur la banque, au cours du jour ; et le cours varie selon le rapport qui se trouve entre la quantité offerte et la quantité demandée.]

La plupart des lettres de change tirées de l'étranger sur Amsterdam et sur les autres villes pourvues d'une banque de dépôts, étaient stipulées en argent de banque. Aussi dans l'étranger ceux qui achetaient de tels effets, les

*

Elles augmentent la somme des monnaies du pays, de toute la valeur des lingots qui sont changés par là en agens de la circulation ; et elles ajoutent quelque chose à la commodité et à la sûreté de l'emploi qu'on fait des espèces monnayées. Elles sauvent à la société la déperdition de métal qui résulte du frottement des espèces en circulation.

*

les payaient plus cher que s'ils avaient dû être payés en monnaie dégradée. En se rendant acquéreur d'une lettre de change sur Amsterdam, on savait qu'on acquerrait une quantité d'or déterminée, tandis que lorsqu'on acquiert une lettre de change payable en monnaie courante, on est payé en une monnaie qui passe au compte et non au poids, et l'on peut si la somme est un peu forte, recevoir plusieurs onces de métal précieux de moins que la quantité qui doit s'y trouver au terme des lois.

De ce qui précède nous pouvons déduire l'effet des banquiers de dépôt sur le système monétaire. Elle suppléent complètement à l'agent de la circulation par le moyen des crédits ouverts sur leurs livres ; mais en même temps, elle soustraient à la circulation les espèces qui sont dans leurs dépôts (*insérer p. 588 qui remplace la fin du § barré*) [Jusque là elles n'ajoutent rien et n'étant rien à la monnaie : elles ajoutent quelque chose à la commodité et à la sûreté d'emploi, et sauvent à la société la perte qui résulte du fortement et de l'usure ; mais elles mettent dans la circulation monétaire, tous les métaux en lingots déposés dans leurs coffres, et pour le montant desquels elles ouvrent des crédits qui tiennent lieu de monnaie.]

Les frais de ces sortes de banques sont couverts

*

par un léger droit qu'elles prélèvent à chaque transfert qu'elles font ; (*dans la marge* [c'est à dire] chaque fois qu'elles portent une somme du crédit d'une personne au crédit d'une autre.

La valeur de ces créances dépend principalement de l'opinion généralement entretenue de l'intégrité du dépôt. Si les métaux précieux originaires déposés dans les coffres de la Banque, en étaient distraits par une cause quelconque, les créances portées sur les livres, demeureraient sans gage ; elles seraient imaginaires et ne donneraient des droits sur rien.

[(§ *imprimé*) A Amsterdam, les quatre bourgmestres ou officiers municipaux en étaient garans. Chaque année, à la fin de l'exercice de leurs fonctions, ils le remettaient à leurs successeurs, qui, après l'avoir vérifié, en le comparant avec les registres de la banque, s'obligeaient sous serment à le remettre intact aux magistrats qui devaient les remplacer. Ce dépôt fut respecté depuis l'établissement de la banque, en 1609 jusqu'en 1672, époque où l'armée de Louis XIV pénétra jusqu'à Utrecht. Alors il fut rendu aux dépositeurs. Il paraît que postérieurement le dépôt de la banque ne fut pas si religieusement gardé ; car lorsque les Français s'emparèrent d'Amsterdam, en 1794, et qu'il fallut déclarer l'état des caisses, il se trouva que sur ce dépôt on avait prêté, soit à la ville d'Amsterdam, soit à la compagnie des Indes, soit aux provinces de Hollande et de West-Frise, une somme de 10,624,793 florins, que ces corporations étaient hors d'état de restituer.

On pourrait craindre qu'un semblable dépôt fût moins respecté encore dans un pays où l'autorité publique s'exercerait sans responsabilité ni contrôle.]

La banque de Hambourg fondée en 1619, est demeurée plus fidèle à son institution. Le dépôt qui représentait l'argent de banque, y a été conservé intact jusqu'à la nuit du 4 novembre 1814 où il

*

où il fut saisi par ordre du maréchal Davoust, pour subvenir aux frais du siège. Il montait alors à la somme de 7.489.343 marcs de banque ; environ 14 millions de francs (*(mot barré illisible)*)

Vous vous apercevez sans doute, Messieurs, que tous les divers supplémens à la monnaie dont je vous ai entretenus jusqu'ici, ont besoin d'une protection spéciale de l'autorité publique. Il faut que le gouvernement au nom de la communauté, s'assure de la solvabilité des directeurs d'une banque, de la fidèle exécution de ses promesses, et surtout qu'il protège et défende son trésor. Quelque fois cette protection est un danger. Un protecteur trop puissant est bien près de ressembler à un maître. Aussi, vous avez pu remarquer que ce n'est pas dans les états (*lignes illisibles barrées remplacées par*) [exposés aux entreprises d'une autorité arbitraire], que les banques et les signes représentatifs de la monnaie, ont pu subsister. En Angleterre lorsque le pouvoir exécutif s'est affranchi de tout contrôle, en faisant du parlement l'instrument docile de ses volontés, le signe des monnaies est devenu monnaie lui-même, sa valeur s'est altérée ; et s'il n'y a pas eu de plus grands bouleversemens de fortune (*ligne barrée illisible*), ce n'est pas à aucune garantie qu'on le doit ; c'est à une certaine modération que le pouvoir s'est imposée à lui-même, non dans l'intérêt de la nation, mais dans son intérêt propre.

*

Les banques ne sont pas seulement exposées aux entreprises de l'autorité politique ; elles ont encore à craindre les désordres intérieurs, les guerres civiles les attaques étrangères. Vous venez de voir ce qui est arrivé à celle de Hambourg. Je sais que les fortunes particulières et les sommes appartenant aux individus sont exposées aussi à l'action de l'autorité arbitraire, aux atteintes de l'ennemi. Cependant il y a ici un danger de moins : chacun est le défenseur né de son pécule ; il a mille moyens de le soustraire ; tandis que le dépôt d'une banque, plus considérable à lui seul que le trésor de cent mille particuliers, ne peut pas se déguiser ou se cacher ; il fixe l'attention de la capacité ; il ne peut se défendre par la ruse quand la force vient à lui manquer.

Les directeurs de la Banque d'Amsterdam le sentirent fort bien en 1672, lorsque Louis XIV approchait avec son armée : ils (*dans la marge*) [remboursèrent tous les] dépôts, et l'on vit paraître au jour des pièces de monnaie qui portaient encore des traces de l'incendie qui avait atteint l'hôtel de ville d'Amsterdam soixante ans auparavant. L'administration des monnaies se conduisit de même en 1814 lorsque Paris fut menacé d'un siège. Elle rendit tous les dépôts.

La monnaie métallique conserve toujours cet avantage par dessus le signe qui la représente, c'est qu'elle n'a à répondre que d'elle et trouve toujours dans son professeur le plus

*

de tous les protecteurs.

Il me reste à vous expliquer la nature et les effets des *viremens de parties* ou de ces compensations de dettes par les créances, qui sont un moyen d'exécuter des paiemens sans se servir de monnaie, et qui prouvent bien, pour en faire la remarque en passant, que

les monnaies d'or et d'argent ne sont autre chose qu'un instrument commode dans les opérations productives, et n'en constituent pas l'essence et le but.

Toute monnaie ayant une valeur propre, et n'étant appelée à servir qu'au moment d'une transaction, (*rajouté dans la marge*) [pendant] tous les instans où elle n'intervient pas dans la vente et l'achat, elle est une valeur dormante, inactive, inutile (*mot barré illisible*) cependant elle coûte à son possesseur un intérêt comme si elle lui rendait un service constant et soutenu. Dans les lieux de grand commerce et où chacun est exposé à faire un grand nombre de ventes et d'achats, on a cherché à s'affranchir de cette perte en se dispensant de garder en caisse la majeure partie du numéraire qu'exigerait la masse d'affaires qui se terminent. Un des moyens dont on s'est avisé, a été de payer ce qu'on doit avec ce qui vous est dû ; et à ne solder en espèces que des différences. Or les différences ne sont jamais très considérables, car dans les affaires que l'on fait, on emploie communément et autant que l'on peut, toutes les valeurs dont on peut disposer. L'homme le plus riche lorsqu'il vend une marchandise

*

et que son acheteur contracte une dette envers lui, emploie aussi tôt qu'il le peut cette valeur à acheter quelqu'autre chose, et par conséquent il contracte une dette envers un tiers. Ce tiers est dans le même cas, et toutes les transactions commerciales se balancent de cette manière à quelques soldes-de-compte-près. Salomon doit à Richard 10 mille francs, Richard les doit à Mondor, et Mondor lui-même les doit à Salomon. Ces trois personnes n'ont qu'à s'entendre, et leurs trois dettes sont acquittées sans effectuer un seul paiement. Et en supposant que Mondor qui est le dernier, ne doive rien à Salomon qui est le premier, celui-ci en payant à Mondor (*rajouté dans la marge* - la somme qu'il doit à Richard, satisfait à deux dettes, au moyen d'un seul paiement. En effet, quel besoin y a-t-il de payer à Richard ce que celui-ci doit à Mondor ? Ne vaut-il pas mieux faire compte à ce dernier (*remplace mot barré illisible*) immédiatement et sans cascades !

Il y a deux difficultés à vaincre pour opérer des viremens de parties. L'une est la nécessité de faire rencontrer les échéances ; car (*phrase barrée*) on ne peut satisfaire à une somme qui m'est due dès demain, avec une autre somme que je ne dois que dans un mois. L'autre difficulté est celle de faire rencontrer les débiteurs avec les créanciers. (*phrase barrée*). Voici comment on a levé ces difficultés dans deux villes de grand commerce : à Lyon et à Londres.

*

A Lyon presque toutes les affaires se réglaient (*mots barrés*) payables à l'une des quatre grandes époques de l'année, que l'on appelait payements. Lorsque le paiement du 1er mars approchait, et que chacun savait quels créanciers et quels débiteurs il avait pour cette époque, les négocians se rendaient chaque jour à la bourse, à la même heure, et se communiquaient leur bilan de l'époque ; c'est à dire l'état de leurs créanciers et de leur débiteur ; et s'il se rencontrait une compensation à faire, on se réunissait un instant, et avec un trait de plume tout était terminé. Cet usage n'a plus lieu à Lyon, et les viremens de

parties n'y remplacent plus les paiemens en monnaie.

A Londres ils sont encore en pleine activité. Les négocians n'ont point de caisse attachée à leurs comptoirs. Ils chargent des banquiers de recevoir et de payer pour eux. E cet effet toutes les affaires se règlent par des mandats (*dans la marge checks*) sur les banquiers des parties contractantes. Les négocians font remise à leurs banquiers des mandats qu'ils ont reçus, les banquiers en créditent leurs cliens comme si ceux-ci leur avaient remis de l'argent. Ils se rassemblent tous à une heure fixée dans un comptoir de réglemens (*cleraing house*) et compensent les mandats qu'on a sur eux par ceux qu'ils ont sur d'autres banquiers ; et les soldes en monnaie ou billets de banque, qui doivent

*

doivent à la suite des compensations être payés par les uns ou par les autres, se réduisant à peu de chose, une masse d'affaires aussi considérables (*illisible*) ble que celles qui se terminent à Londres, perm(*illisible*) de faire chaque ce qu'on ne faisait à Lyon que quatre fois par an. Thornton nous apprend que le nombre des banquiers à Londres s'élève à soixante et dix ; qu'ils y effectuent par jour des paiemens pour une somme de cent à cent vingt mille(*illisible*) de notre monnaie (1) ce qui suppose des paiemens pour au moins 37 milliards par année (*phrase barrée*). M. Yates (2) croit que cette prodigieuse circulation s'opère avec une somme (*ligne barrée*) de 6.270.000 francs équivalente notre monnaie.

3e partie

chap. 13

De l'altération des monnaies

Je supprime tout à fait ce chapitre en imprimant mon cours, parce qu'il est presque entièrement copié (le titre compris) dans mon traité, 5e éd.

3e partie

chap. 13

De l'altération des monnaies

Les idées imparfaites ou décidément fausses qu'on a concues jusqu'à notre tems relativement aux fonctions de la monnaies ont enfanté ou favorisé les altérations que la mauvaise foi leur ont fait subir. Si l'on n'avait jamais vu autre chose dans la monnaie que(*illisible*) marchandise dont la valeur n'est pas, ne peut pas être fixée par les lois, si l'on avait imprimé sur cette marchandise un poinçon qui eût annoncé aux yeux de tous en une langue vulgaire la quantité et la qualité de la marchandise, elle aurait subi les variations de valeur qu'éprouve plus ou moins toute espèce de marchandises ; mais on n'eût pas facilement réussi à altérer celle-ci comme on l'a fait au grand détriment du public.

Nos monnaies françaises fournissant des exemples mémorables de tous les genres d'altération, nous n'aurons pas besoin d'en chercher d'autres.

(*paragraphe suivant barré*)

(*illisible*) fournitures à terme (*illisible*) , à payer aux créanciers de l'état, seront acquittés avec moins d'argent qu'on ne s'est engagé à en donner, et que les engagements des particuliers entr'eux, comme les baux de fermes (*illisible*) seront acquittés de même ; ce qui ouvre une carrière à la mauvaise foi et porte atteinte à...

*

(*page barrée*)

la propriété.

C'est précisément ce qui est arrivé de la lire de compte instituée par Charlemagne. Il appela livre une quantité d'argent qui pesait véritablement une livre de son tems ; c'est à dire 12 de nos onces. Vous sentez qu'il n'y avait point de pièces de monnaie de ce poids-là ; elle aurait été trop peu maniable. On avait des deniers d'argent donc il fallait 240 pour faire une livre de 12 onces. (*illisible*) dans les cabinets.

*

antiquaires. Douze de ces deniers d'argent faisaient un *Solidus*, un *Solide* d'où nous avons fait nos mots *sol*, *sou*, *solder*.

Mais au tems de Philippe Ie, (*dans la marge* - comme les pièces ne portaient pas sur leur empreinte, le degré de finesse du métal, on put sans changer leur forme extérieure, mêler un) tiers d'alliage dans l'argent dont on fabriquait les deniers. 240 Deniers pesaient bien toujours 12 onces ; mais sur ces 12 onces, il n'y en avait plus que 8 en argent ; les 4 autres étaient en cuivre allié à l'argent.

Dans l'année 1113, ce qu'on appelait une *livre* ne contenait plus de 6 onces d'argent fin. Au commencement du règne de Louis VII, elle ne contenait que 4 onces. Saint-Louis appela du nom de *livre*, une quantité d'argent qui pesait 2 onces, 6 gros, 6 grains seulement. Enfin les écus de 6 livres que nous avons vus, ne pesaient (*dans la marge*) [plus qu'environ 1 once et chaque livre tournois par conséquent 1/6e d'once, au lieu de 12 onces que] (*remplace lignes barrées*) que pesait la livre du tems de Charlemagne. La livre était donc.....

En vous disant ce que toutes ces monnaies (*dans la marge*) [contenait d'argent pur pour chaque] livre tournois, j'ai réduit le fait à son expression la plus simple, afin de mettre sous vos yeux, messieurs, seulement ce qu'il y a d'essentiel dans la chose. Ce n'est pas ainsi que l'administration procédait. Elle s'y prenait de bien des façons pour opérer un changement.

*

C'est faute d'avoir énoncé sur les pièces de monnaie, le poids et le titre, que les monnaies réduite à la 72e partie de ce qu'elle pesait d'argent au 9e siècle, et ce métal (*ligne barrée illisible*) ne valait plus que le 6e de ce qu'il valait dans ce tems là ; tellement que la livre tournois de Louis XVI, avait une valeur réelle 432 fois moindre que la valeur qu'elle avait dans l'origine.

*

changement qu'elle s'imaginait lui être favorable ; en même tems pour le colorer aux yeux du public. Mais le résultat était toujours qu'en payant une certaine somme nominale, le gouvernement donnait moins de métal précieux. Tantôt c'était en diminuant le poids et la grandeur des pièces dont on conservait le titre et le poids des pièces, mais en augmentant leur dénomination. Quelque fois on n'osait pas avouer l'opération ; on la tenait cachée aussi longtems qu'on pouvait.

Philippe de Valois dans un *mandement* , c'est à dire une instruction donnée à ses officiers des monnaies, en 1350, leur ordonne *le secret* sur l'affaiblissement des monnaies et le leur fait jurer sur les Saints Evangiles afin que les marchands soient trompés. Faites savoir aux marchands, dit-il, en sorte qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'il y a mutation de pied".

On trouve beaucoup d'exemples semblables sous le roi Jean, le même qui avait coutume de dire que *si la bonne foi et la vérité étaient bannies du reste du monde, c'est dans la bouche des rois qu'elles devraient se retrouver.*

D'autres fois on altérait certaines pièces de monnaie, et l'on ne changeait rien aux autres

*

Ainsi la livre tournois représentée par certaines pièces, contenait plus d'argent ou plus d'or, que la livre tournois représentée par d'autres pièces.

Dans certaines occasions on obligeait les particuliers à compter par livres et pour sous, ou bien par écus ; et à payer en pièces qui n'étaient ni des livres ni des sous, ni des écus. (*mots barrés illisibles*) On a avait en outre établi dans ce genre de fabrication, un jargon barbare, dont nous avons encore des restes, et qui était destiné à rendre inintelligible une matière déjà compliquée (*remplace mot barré illisible*) par elle-même, afin de pouvoir à la faveur de cette obscurité, abuser le public et profiter, ne fût-ce qu'un moment, de son ignorance (*mots barrés*).

Le public lui-même victime des mauvaises lois monétaires, était trop peu avancé pour en contester la légitimité, et croyait (de même que son gouvernement) que la loi pouvait fixer la valeur de l'unité monétaire. Mais la nature des choses impose des lois plus puissantes que l'autorité publique ; et les monnaies n'avaient jamais dans le fait que la valeur qu'elles devaient avoir.

(*mots barrés*) Les considérations précédentes vous aideront à comprendre une expression très impropre que l'on rencontre dans les livres. C'est celle par laquelle on prétend apprécier le marc d'argent à différentes époques. On dit : Sous [Louis le gros] (*souligné puis barré*), le marc d'argent fin valait 2 livres tournois, et sous [Louis XV] (*souligné puis barré*) il valait 55 livres. Ne semblerait-il pas que sous Louis XV il valait beaucoup plus que sous Louis le gros ? Bien au contraire ; il valait beaucoup moins,

puisqu'avec un marc d'argent frappé en monnaie on achetait bien moins de choses au milieu du 18e siècle qu'au milieu du 12e. Que signifie donc cette expression ? Qu'un marc

*

d'argent pesant 8 onces, était au douzième siècle frappé en pièces de monnaie qui toutes ensemble portaient la dénomination de 2 livres tournois ; et qu'au 18e siècle la même quantité d'argent ; 8 onces, était frappée en pièces de monnaie qui toutes ensemble portaient pour dénomination 55 livres tournois. C'est, comme vous voyez de dénominations qu'il s'agit ici, et non pas de valeur. Il serait beaucoup plus exact de dire : Le marc d'argent étant nommé 2 livres tournois, et le marc d'argent étant nommé 55 livres.

(*mots barrés illisibles*) Les changemens opérés dans les monnaies n'avaient pas toujours pour objet de diminuer la quantité de métal fin contenue dans la monnaie de compte. Plusieurs rois ont augmenté cette quantité à diverses époques ; et quels que soient les motifs spéciaux qu'ils ont donné, voici les véritables (*dans la marge* que j'ai déjà fait remarquer dans mon Traité d'Economie Politique.). Les gouvernemens (§ *suivant imprimé*) ne sont pas seulement débiteurs, ils sont, dans beaucoup de cas, créanciers ; ils sont relativement aux contribuables dans le cas du propriétaire relativement au fermier. Or, quand tout le monde était autorisé à s'acquitter avec une moindre quantité d'argent, le contribuable payait ses contributions, de même que le fermier son fermage, avec une moindre quantité de ce métal.

Tandis que le roi recevait moins d'argent, il en dépensait autant qu'auparavant, car les marchandises haussaient nominalement de prix en proportion de la

*

(§ *imprimé*)

diminution de la quantité d'argent contenue dans la livre. Quand on appelait 4 livres (*rajouté à la main dans la marge* - tournois) la quantité d'argent nommée auparavant 3 livres, le gouvernement payait 4 livres ce qu'il aurait eu pour 3 auparavant. Il se voyait forcé d'augmenter les impôts ou d'en établir de nouveaux, c'est-à-dire que, pour lever la même quantité d'argent fin, on demandait aux contribuables un plus grand nombre de *livres*. Mais ce moyen, toujours odieux, même lorsqu'il ne fait réellement pas payer davantage, était quelquefois impraticable. Alors on revenait à ce qu'on appelait la *forte monnaie*. La livre contenant un plus grand poids d'argent, les peuples en payant le même nombre de livres, donnaient en effet plus d'argent. (*note barrée à la main*). Aussi voyons-nous que les augmentations de métal fin contenu dans les monnaies datent à peu près de la même époque que l'établissement des impôts permanens. Auparavant les rois n'avaient pas d'intérêts à accroître la valeur intrinsèque des pièces qu'ils frappaient.

*

Dans les (*mots barrés illisibles*) embarras où se trouve le gouvernement, on (§

imprimé) a quelquefois regardé une banqueroute faite par l'altération des monnaies comme une banqueroute simple et franche, portant réduction de la dette. On a cru qu'il était moins dur pour un créancier de l'état de recevoir une monnaie altérée, qu'il peut donner pour la même valeur qu'il l'a reçue, que de voir sa créance réduite d'un quart, de moitié, etc...

(rajouté dans la marge à la main) comme dans les faillites ordinaires.

Mais l'effet qui résulte d'une altération des monnaies, n'est point aussi simple qu'on pourrait le croire. Toute diminution de matière précieuse contenue dans la monnaie, emporte avec soi une réduction

*

une réduction de toutes les dettes et de toutes les obligations contractées par les particuliers entr'eux avant l'altération des monnaies ; c'est à dire une réduction des billets et autres engagements tels que les loyers, les fermages, pendant le tems qu'ils ont encore à courir, des rentes perpétuelles et du fond des rentes remboursables, etc. Et en même tems cette altération des monnaies ne port aucune réduction dans le prix réel des choses, ni dans les engagements qu'on souscrit postérieurement

(dans la marge) car dans une transaction nouvelle, on se règle pour les prix dont on convient sur la dépréciation de la monnaie.

Ce qui produit des effets très inégaux selon les individus (*mots barrés*) selon leurs situations diverses ; ce qui fait tort aux uns aux dépends des autres, sans raison, comme sans équité.

[Si le créancier de l'état devait à d'autres tous ce que l'état lui doit, la banqueroute de l'état ne porterait pas sur lui : elle porterait sur ses créanciers (*mots barrés*) ; il donnerait, en paiement, la monnaie sur le même pied qu'il la recevrait : celui qui aurait beaucoup de dettes serait plus heureux que celui qui en aurait peu. Une pareille opération serait une prime donnée à l'inconduite.

L'homme au contraire qui ne doit rien, dont toutes les affaires sont à jour, est le plus à plaindre lorsqu'il survient une diminution dans la quantité de métal précieux contenue dans les monnaies. Il perd sur tout l'argent qu'on lui doit ; car toutes les dettes étant spécifiées, non en un certain poids d'argent, mais en un certain nombre

*

de manière à (*illisible*) lingot. Il serait profitable qu'alors 100 grammes d'argent (*illisible*) n'achetassent plus que 99 grammes de lingot. Dès lors par une opération des plus faciles, on fondait cent grammes de monnaie ou qu'il ferait des (*illisible*) . Il se jetterait dans des frais de fabrication pour altérer la valeur du lingot. Si par exemple 100 grammes (*illisible*) par l'excès d'abondance de l'argent monnayé ne valaient pas plus de 99 grammes du lingot, le gouvernement pour faire aller sa fabrique, serait obligé d'acheter 99 grammes de lingot en les payant en monnaie pesant cent grammes ; et cet argent en sortant de

dessous le balancier serait aussitôt fondu ; car en lingots 99 grammes vaudraient autant que cent. On gagnerait un pour cent à fondre.

*

d'unités de compte ; en livres, en francs, il reçoit bien toujours le nombre de ces unités qui a été stipulé entre ses débiteurs et lui ; mais il ne reçoit pas la valeur stipulée, puisque chaque unité vaut moins qu'elle ne valait (*dans la marge*) et qu'elle achète moins de choses.

On a vu quelquefois le prince, en même tems qu'il payait ses engagements en une monnaie dégradée, exiger de ses sujets qu'il acquittassent les leurs en bonne monnaie. C'est ce qui résultait de l'ordonnance de Philippe-le-bel de 1302, de deux ordonnances de Philippe de Valois de 1329 et de 1343 ; et de quelques autres actes de l'administration. C'était vider les premières règles de l'équité.

*

frais de production
offre et demande

Ce qui suit peut servir à prouver que l'usage du capital fait partie des frais de production.

C'est bien l'offre et la demande qui élèvent les prix au niveau ou au dessus des frais de production : mais il ne peuvent pas les faire baisser au dessous de ces frais , si ce n'est accidentellement et pour un tems.

(*dans la marge*)

Ce sont les actionnaires de la banque qui en profitent puisqu'ils louent leurs capitaux aussi cher que s'ils étaient de l'argent.

Les billets de confiance étant un agent de circulation moins cher que l'or et l'argent, les échanges nécessaires aux opérations de l'industrie, sont moins dispendieux là où ils peuvent se faire avec des billets ; et cette façon productive étant moins dispendieuse, les produits doivent être moins chers. Si l'on était obligé de faire en or les aiguilles et les crochets du métier à tricoter, il n'est pas douteux que les étoffes tricotées ne revinssent plus cher, et qu'elles ne fussent à meilleur marché que nous ne les voyons, si l'on pouvait faire les même instruments avec une matière moins coûteuse encore que l'acier. De même un pays qui sait remplacer avec du papier une partie de ses métaux précieux, travaille ses produits à moins de frais. C'est probablement une des causes du bas prix des marchandises anglaises.

FERDINANDO GALIANI

DE LA MONNAIE

Bari Laterza et fils, 1915

chapitre II

PRÉSENTATION et TRADUCTION

André TIRAN

Ferdinando Galiani (1728-1787) est né à Chieti en Italie le 3 décembre 1728 et mort à Naples le 30 octobre 1787. A l'âge de sept ans il fut envoyé à Naples où il reçut une éducation classique sous la direction de son oncle Celestino Galiani, chef aumônier du roi. Il rédigea en 1734 un essai sur *Sur l'état de la monnaie au temps de la guerre de Troie* et un essai philosophique *Sur l'amour platonique*, avant de traduire *L'anti-Lucrèce* du Cardinal de Polignac et les *Considérations* de Locke en 1744, il entra dans les ordres un an après. Ses recherches sur la monnaie vont culminer avec la publication en 1751 du *Della Moneta*¹, qui reste son principal ouvrage.

En 1759 il fut le secrétaire d'ambassade et le véritable ambassadeur dans le traitement des affaires de Naples. Il devint rapidement célèbre à Paris où il fréquenta le salon de Mme d'Épinay et la société du baron d'Holbach. Il se lie d'amitié avec Diderot, Grimm, Morellet, Marmontel, Turgot, Necker et reste dix ans à Paris. Il quitte la France en 1769 pour avoir déplu au ministre Choiseul, il publie à la fin de son séjour *Le dialogue sur le Commerce des blés* (1770) qui critique les positions des physiocrates. Après son retour à Naples, malgré son vœu de demeurer à Paris, il occupe diverses fonctions dans l'État napolitain. Il continue à publier différents essais. Il écrivit à cette époque son *Traité des Instincts ou des goûts naturels et des habitudes de l'homme*. Il écrivit vers la même époque le plan d'un opéra le *Socrate Imaginaire* dont Paisiello composa la musique et le poète Lorenzi les vers.

L'approche théorique de Galiani se trouve en grande partie dans le *Della Moneta* qui fut publié alors qu'il avait vingt deux ans. La contribution majeure de son ouvrage porte sur la théorie de la valeur et sur l'analyse de la monnaie. Le chapitre II, qui est pour la première fois intégralement traduit en français, est celui dans lequel il expose sa théorie de la valeur fondée sur la rareté (rarità) et sur l'utilité (utilità) qui anticipe sur la théorie de la valeur des cent années à venir et inaugure la lignée qui va de Galiani à Say en passant par Verri, Beccaria, Turgot et Condillac.

Ce chapitre a fait l'objet d'une traduction partielle par G.H.Bousquet et J.Grisafulli en 1955². Cet ouvrage fondamental³ dans toute la formation de la pensée économique au cours du XIX^e

¹F.GALIANI, *Della Moneta*, (1751), introduction de A.Caracciolo, édité par A.Merola, Milan Feltrinelli, 1963, une réédition récente a été faite par le Banco di Napoli, L'édition Custodi in *Scrittori classici italiani*, Parte Moderna, Vols 3 et 4 Milan, Destefanis, 1803 ; et F.Nicolini éditeur, Bari, Laterza, 1915 ; traduction anglaise par P.R.Toscano, *On Money*, Ann Arbor University Microfilms International.

²F GALIANI, *De la monnaie*, Rivière, Paris, 1955.par GH.Bousquet et J Grisafulli. La traduction de GH.Bousquet et de J.Grisafulli porte surtout sur les paragraphes : 3, 6, 7, 8, 12, 13, 24 (les § son numérotés à partir du début du chapitre II). En outre la traduction publiée introduit des paragraphes, des titres, des sous-titres là où Galiani n'en met pas.

³Pour l'évaluation de la place de Galiani dans la formation de la pensée économique voir G.Einaudi, *Saggi bibliografici intorno alle dottrine economiche*, Rome, Edizioni di Storia e di letteratura, 1953. Sur le conflit entre Galiani et les physiocrates voir F.Venturi, "Galiani tra Enciclopedisti e Fisiocrati", *Rivista storica italiana*, 1960, vol LXXII, pp 45-64. G.Tagliacozzo, éditeur, 1937, *Economisti napoletani dei secoli XVII e XVIII*, Bologne, Cappelli.

siècle reste à traduire en français. La nouvelle traduction du chapitre II intéresse non seulement les économistes mais aussi tous les spécialistes de la pensée du XVIII^e siècle. Les écrits de Galiani ont une dimension à la fois philosophique, économique et politique. Sur l'importance de Galiani pour les économistes nous nous contenterons de citer JA.Schumpeter " *Il fut cet économiste du XVIII^e siècle , qui, seul, ne cessa d'insister sur l'inconstance de l'homme et la relativité dans l'espace et dans le temps de toute politique pratique ; il était totalement affranchi de cette croyance paralysante qui alors envahissait insensiblement la vie intellectuelle européenne, la croyance en des principes prétendant avoir valeur pratique universelle*"¹. En attendant de disposer de la traduction complète en français que mérite le *Della Moneta* voici une nouvelle traduction du chapitre II.

CHAPITRE DEUXIEME

DECLARATION DE PRINCIPE D'OU NAIT LA VALEUR DE TOUTES CHOSES - DE L'UTILITE ET DE LA RARETE, PRINCIPES STABLES DE LA VALEUR- OU L'ON REpond A BEAUCOUP D'OBJECTIONS

Diversités d'opinions autour de la nature de la valeur des métaux - Opinion d'Aristote - Définition de la valeur - Diversité de la valeur, conséquence de cette définition - Eléments constituant la valeur - Véritable explication de l'utilité - Quelles sont les choses les plus utiles, selon la manière qu'ont les hommes d'apprendre - Passion des hommes pour le luxe - Passion des femmes pour la beauté, et dans quelle mesure celle-ci est raisonnable - Ornaments des enfants - Où l'on répond à l'objection vulgaire sur l'inutilité de beaucoup de choses estimées - Pourquoi les choses les plus utiles ne sont pas les plus estimées - Mépris inopportun des philosophes - Ce qu'est la rareté, et éléments qui la constituent - La quantité de matière - la peine - Calcul de celle-ci- Le temps - Quel est le temps considéré comme nécessaire et lequel ne l'est pas - Diversité des prix des oeuvres humaines et leur origine - Valeur des talents des hommes - Autres réflexions sur le même sujet - Ou l'on répond à toutes les objections- Conclusion sur ce qui précède - Réflexions sur la mode et sur sa force - De la valeur des choses uniques -

¹JA.SCHUMPETER, *Histoire de l'Analyse Économique*, vol I, Gallimard, 1984, Paris, p 409,

Difficulté du calcul du prix *a priori* - Enchaînement entre le prix, et la consommation, et comment l'un dépend de l'autre et réciproquement - Comment la consommation renchérit le prix, et comment la cherté du prix diminue la consommation - D'où vient le changement, étant donné cet enchaînement - Ou l'on explique l'enchaînement entre la consommation et le prix et le prix et la consommation.

1

L'acquisition de l'or et de l'argent, dont la monnaie la plus précieuse est constituée, a été de tout temps, et est encore, le but ultime des désirs de la multitude, le mépris et le dégoût des rares, qui s'arrogent le nom vénéré de "sages". De cette opinion contradictoire comme elle est souvent vile ou mal réglée, elle est ainsi à tout le moins injuste ou peu sincère. Toujours-est-il qu'il n'en est point, les uns par excès, les autres pour les estimer peu, qui raisonne et juge sainement de la valeur de ces métaux. Je crois qu'un grand nombre de personnes sont persuadées que leur prix est purement chimérique et arbitraire ce qui découle d'une erreur populaire, qui se forme en nous à travers l'éducation ; et pour cette raison ils l'accompagnent toujours des mots injurieux de "folie", "délire", "tromperie" et "vanité". Il y en a qui, plus mesurés, croient que la convention que les hommes se sont donnée pour utiliser la monnaie a conféré une qualité à ces métaux dont on aime se servir, qualité qu'ils ne possédaient pas en eux-mêmes. Bien rares, sont ceux, qui savent que ceux-ci ont par leur nature même, leur juste prix et leur valeur constamment établis et fixés dans l'esprit des hommes. De quelle conséquence est la détermination de cette vérité avant d'aller plus avant, le lecteur le saura, voyant, à chaque pas, en discutant de la valeur intrinsèque, du rehaussement, des intérêts, du change et de la proportion de la monnaie, qu'on la trouve toujours dans une certaine valeur intrinsèque et naturelle.

2

Aristote, homme par ailleurs d'un très grand et merveilleux esprit, dans le livre V de l'*Ethique* ¹, septième chapitre, où il expose beaucoup de belles considérations, concernant la nature de la monnaie a pensé ainsi : "*La monnaie est devenue, en vertu d'une convention, pour ainsi dire, un moyen d'échange pour ce qui nous fait défaut ; c'est pourquoi on lui a donné le nom de nomisma parce qu'elle est d'institution, non pas naturelle, mais légale (nomos : loi) et qu'il est en notre pouvoir, soit de la changer, soit de décréter qu'elle ne servira plus*" *Ex convento successif nummus, atque ob hanc causamvocatur (a Graecis) , nempe a lege, quia non natura, sed lege valeat, sitque in nostra potestate eum immutare inutilem reddere* ²". Et dans la *Politique* , au livre premier, chapitre six, il redit la même chose. Or, si dans ses enseignements ce philosophe est allé au-delà du devoir, par suite à notre détriment, dans aucun cas plus qu'ici il ne l'a été. On voit donc que l'évêque Covarruvias suit et argumente de la même façon à la suite de son maître : "*Si non natura ipsa, sed a principe valorem numismata accipiunt, et ab ipso legem revocante inutilia effici possunt, profecto non tanti aestimatur materia ipsa auri vel argenti, quantum numus ipse ; cum, si tanti aestimaretur, natura ipsa,*

¹La référence donnée par Galiani esyt fausse il s'agit de : L. V, ch.V, § II, (traduction de J.Voilquin)

²nous remercions Edith MOUCHET pour la traduction des citations latines. "*La monnaie résulte d'une convention et pour cette raison elle est appelée ainsi par les Grecs, bien évidemment en vertu de la loi, puisque ce n'est pas de la nature, mais de la loi établie qu'elle tire sa valeur, et qu'il est en notre pouvoir de la modifier et de la rendre inutile*".

non lege, pretium haberet"¹. Et ainsi raisonnent les aristotéliens, dont on peut dire qu'ils composent le corps des moralistes et des juristes. Ce fondement étant considéré comme juste il est manifeste à quel point de telles conclusions paraissent exactes. Combien elles peuvent être fatales et entraîner les pleurs d'un peuple, je voudrais que notre propre expérience n'ait jamais à nous le démontrer. Mais devant de telles opinions on ne peut apporter la contradiction sans en détruire la base. Partant je ne sais, et je ne parviens pas à comprendre, comment il a été possible que John Locke, Davanzati, Broggia, l'auteur de l'ouvrage *Sur le commerce*² et l'autre *Sur de l'esprit des lois*³, avec d'autres non moins nombreux, sans nier le principe ci-dessus, aient pu avoir des opinions contraires et bâties une doctrine solide sur un fondement erroné, sans sentir ni la faiblesse de celui-ci ni le vacillement de celle-là. Par conséquent, avant tout, à travers chacune de mes réflexions, je m'efforcerai de démontrer ce, dont je suis depuis longtemps persuadé, que non seulement les métaux composant la monnaie, mais que toutes les autres choses au monde, sans en excepter aucune, possèdent leur valeur naturelle, découlent de principes généraux et constants ; que ni le caprice, ni la loi, ni le Prince ni autre chose ne peuvent violer ces principes et leurs effets ; afin que comme disent les scolastiques, dans l'estime les hommes, "*passive se habent*"⁴. Sur ces bases quel que soit édifice que l'on bâtira, il sera durable et éternel. Le lecteur me pardonnera la longueur accordée à la matière en raison de son importance; et, quand il voudra m'en rendre coupable qu'il en rende responsable avec plus de raison le nombre infini des écrivains, qui n'ont pas voulu reconnaître ou démontrer comme il convenait de le faire une si grande vérité.

La valeur des choses (étant entendu que sur toutes je raisonne en général) est définie par beaucoup comme l'estime que les hommes en font ; mais peut-être ces mots ne donnent-ils pas une idée plus claire et distincte des premiers qui l'ont énoncée. Par conséquent on pourra dire que l'estime, c'est-à-dire la valeur, est une idée de proportion entre la possession d'une chose et la possession d'une autre dans l'esprit d'un homme. Ainsi lorsque l'on dit que dix boisseaux de blé valent autant qu'un tonneau de vin , on exprime une proportion d'égalité entre la possession de l'un ou de l'autre de ces biens ; d'où il ressort que les hommes toujours très avisés à ne pas être privés de leurs plaisirs, échangent une chose contre l'autre, parce que dans l'égalité il n'y a ni perte ni fraude.

3

De ce que je viens de dire on comprendra que les dispositions de l'esprit des hommes étant diverses et divers les besoins, diverse est la valeur des choses. Et il en ressort que certaines choses étant généralement plus appréciées et recherchées, ont une valeur, que l'on appelle "courante" ; d'autres s'évaluent seulement d'après le désir de ceux qui les convoitent et de ceux qui les donnent.

¹ *Si les monnaies reçoivent de la valeur, non de la nature elle-même, mais d'un principe et peuvent devenir inutiles en vertu du principe même qui révoque la loi, assurément la matière elle-même d'or ou d'argent n'est pas évaluée en rapport de la monnaie elle-même ; puisque si elle était estimée en rapport, elle tirerait son prix de la nature même et non de la loi*". traduction E.MOUCHET

²Melon

³Montesquieu

⁴"*Les hommes subissent*", trad.E.MOUCHET.

4

La valeur donc est une raison ; celle-ci composée de deux raisons, que je désigne par ces noms : d'utilité et de rareté. Ce que j'entends par là, afin que l'on ne dispute pas sur les mots, je vais le montrer à l'aide d'exemples. Il est, évident que l'air et l'eau qui sont des éléments très utiles à la vie des hommes, n'ont aucune valeur, car il leur manque la rareté ; au contraire un petit sac de sable des rivages du Japon serait une chose rare mais comme il ne serait d'aucune utilité particulière, il n'aurait aucune valeur.

5

Mais je vois déjà qu'on ne manquera pas de me demander quelle grande utilité je trouve dans beaucoup de marchandises, qui sont d'un très grand prix. Et, comme cette objection fréquente et naturelle amène à considérer les hommes comme sots et déraisonnables, et qu'elle ruine en même temps les fondements de la science de la monnaie, il sera donc nécessaire d'expliquer plus largement ce qu'est l'utilité des choses, et comment elle se mesure. Si elle ne dérive pas de principes bien établis le prix des choses n'en aura pas non plus ; et alors la science des monnaies n'en sera plus une, parce qu'il n'y pas de science là où il n'y ni démonstration ni certitude.

6

J'appelle "Utilité" l'aptitude qu'a une chose à nous procurer du bonheur. L'homme est un composé de passions, qui le poussent avec des forces inégales. Les satisfaire constitue le plaisir. L'acquisition du plaisir est le bonheur. Et pour ce faire qu'on me permette de m'expliquer à ce propos et de répondre de l'argument avancé (car n'étant pas épicurien, je ne veux même pas le paraître). L'on doit prévenir que l'assouvissement d'une passion, qui en aiguillonne et éveille une autre, n'est pas un plaisir accompli ; mais si les désagréments qu'il donne dépasse le plaisir, il convient de le rejeter comme étant douleur et mal. Si la douleur est inférieure au plaisir, ce sera un bien mais tronqué et réduit de moitié. Ainsi vont les plaisirs de cette vie considérée dans sa plénitude, comme si elle s'admirait mutuellement avec la vie éternelle. Et pour nous (grâce à la Providence) je crois qu'après cette vie nous vivrons une autre vie, dont les plaisirs ou les douleurs sont étroitement reliés à ceux de la présente. Or donc, sans rien changer à ce que je viens de dire, les plaisirs de cette vie, qui ne nuisent pas à l'autre, sont vrais et parfaits ; mais ceux, qui dans cette vie produiront de la souffrance (l'écart entre les plaisirs et les peines de l'une et l'autre vie étant sans commune mesure), que le plaisir ici et le mal là soient aussi grand qu'on veut, seront toujours des plaisirs mensongers et trompeurs. Si cette déclaration qui n'occupe que peu de lignes, était reprise par chacun, la très vieille dispute qu'il y a entre les épicuriens et les stoiciens, entre la volupté et la vertu, n'aurait pas eu lieu, ou bien encore les stoiciens auraient tort, ou bien l'on aurait reconnu que l'on ne disputait que sur les mots. Je reviens maintenant d'où j'étais parti.

Utile est tout ce qui produit un vrai plaisir, c'est à dire qui assouvi l'aiguillon d'une passion. Or nos passions ne sont pas seulement faites du désir de manger, de boire, de dormir. Celles-ci sont seulement les premières, une fois satisfaites d'autres également fortes surgissent. Parce que l'homme est ainsi fait , qu'à peine il a assouvi un désir, un autre surgit, qui avec une force égale

au premier le stimule ; il est ainsi perpétuellement tenu en mouvement, et ne parvient jamais à se satisfaire totalement. Par conséquent il est faux de dire que les seules choses utiles soient celles que requiert les premiers besoins de la vie : ni parmi celles dont on a besoin et celles non, l'on ne peut trouver des frontières et des limites ; tant il est vrai qu'une fois obtenue le besoin d'une chose cessent, l'on commence aussitôt à en désirer une autre.

7

Mais parmi toutes les passions, qui naissent dans l'esprit des hommes, quand sont satisfaites celles qui sont communes aux vilains et qui sont vouées à la conservation de l'individu ou des espèces, aucune n'est plus forte et plus puissante à pousser l'homme à agir que le désir qu'il a de se distinguer et d'être supérieur aux autres. Celle-ci étant la fille aînée de l'amour propre, que faut-il penser du principe d'action qui est en nous, et qui surpasse toute autre passion, qui fait que ces choses, qui servent à la satisfaire, ont la plus grande valeur, soumettant leur obtention à toute autre plaisir, il s'agit bien souvent de la sûreté de la vie elle même. Si les hommes oeuvrent justement, en pensant et en se comportant ainsi, que chacun en juge : il est certain cependant que c'est par une raison majeure que les hommes achètent de la nourriture quand ils n'en ont point, ou un titre de noblesse quand ils sont pourvus de nourriture : parce que, si la vie est misérable et malheureuse quand nous avons faim, elle l'est tout autant quand nous ne sommes ni enviés ni estimés ; et alors ce malheur est si grand, que nous préférons mourir ou courir le risque de perdre la vie plutôt que de vivre privés de l'estime d'autrui. Y-a-t-il une chose plus raisonnable que de se procurer, même par une grande privation et un grand sacrifice, une chose, qui est grandement utile, parce qu'elle nous apporte de nombreux et grands plaisirs ? Et si l'on se moque du plaisir que l'on éprouve de l'estime et du respect d'autrui, il faut en blâmer notre nature, qui nous a donné une telle disposition d'esprit, et non pas nous, qui, sans pouvoir nous l'ôter, l'avons eue, et dont comme de la faim, de la soif et du sommeil, ne devons ni ne pouvons en rendre compte ou en donner aucune raison. Et si certains philosophes ont méprisé cette estime d'autrui, ils ont foulé aux pieds les honneurs et les richesses ; s'ils disent l'avoir fait, parce que cette vénération ne leur procurait aucun plaisir, alors ils mentent : car en parlant et en argumentant ainsi ils n'ont été mûs par nul autre principe, que la certitude, dans laquelle ils étaient, d'être, hautement applaudis par le peuple et leurs disciples pour avoir affirmé qu'ils croyaient et agissaient selon ce qu'ils disaient¹.

8

Donc ces choses, qui nous apportent le respect, sont à juste raison de la plus grande valeur. Ainsi sont les dignités, les titres, les honneurs, la noblesse, le commandement, biens qui se trouvent dans la plupart des choses incorporelles. Suivent immédiatement après certains objets, qui à cause de leur beauté ont été de tous temps appréciés et recherchés par les hommes ; et ceux, qui ont eu la fortune de les posséder et de s'en orner, ont été estimés et enviés. Les pierres précieuses, les pierres rares, certaines peaux, les métaux les plus beaux, c'est-à-dire l'or et l'argent, et certaines oeuvres d'art, qui contiennent beaucoup de travail et de beauté sont de cette sorte. A cause d'une certaine façon de penser des hommes, qui font grand cas de la parure

¹ Le faste de Diogène est connu pour avoir été supérieur à celui de Platon.

extérieure des personnes, ces objets sont devenus aptes à nous donner cette supériorité, qui est, comme je l'ai dit, la source du plaisir le plus vif. Leur valeur est donc justement grande ; tant il est vrai que les rois eux-mêmes doivent la plus grande partie de la vénération de leurs sujets à cette apparat extérieur qui toujours les entourent, dépouillés de celui-ci, quand bien même ils eussent conservés les mêmes qualités d'esprit et d'autorité, qu'ils possédaient avant, ils ont constaté que le respect vis à vis de leur personne a grandement diminué. Et par conséquent par ces pouvoirs, ceux qui ont moins de vraie force et d'autorité, cherchent par plus d'attention à la pompe extérieure à gouverner les esprits des hommes, pour qui l'auguste et le magnifique ne sont très souvent qu'un petit rien agrandi, que l'on appelle "formalité", d'un mot tiré des écoles et convenablement adapté, j'entends par là "*id quod non est, neque nihil, neque aliquid*"¹.

9

Mais, si le désir de paraître entraîne parmi les hommes la passion pour les plus belles et plus rares productions de la nature, chez les femmes et chez les enfants l'ardente passion de paraître beaux fait qu'on apprécie au plus haut point ces objets. Les femmes, qui constituent la moitié de l'espèce humaine, et qui en totalité ou en très grande partie, semblent destinées seulement à notre propagation et notre l'éducation, attachent un très grand prix et une très grande valeur à l'amour qu'elle suscitent chez les hommes ; cet amour est presque totalement déterminé par la beauté, elles n'ont donc pas de préoccupation plus grande que de paraître belles aux yeux des hommes. Que ce soit dans ce but qu'elles se servent de leurs atours c'est ce que tout le monde sait : donc, si la valeur chez les femmes naît de l'amabilité, et celle-ci de la beauté, et qu'elle est accrue par les atours, alors il faut bien que la valeur de ces derniers soit très haute dans leur esprit.

10

Considérons les enfants, qui sont la plus tendre occupation des parents cette tendre affection que les hommes ne savent manifester d'une autre manière, qu'en rendant charmant et gracieux à leurs yeux l'objet de leur amour. Que ne fera pas l'homme, lorsqu'il est mû par le désir de satisfaire la femme, de parer ses enfants ? C'est pourquoi, d'abord dans le lit des fleuves, puis dans les entrailles de la terre, l'on a à grand-peine recueilli les métaux les plus beaux. Aussi ces mêmes nations, qui se considèrent riches de ces métaux, comme le sont les Mexicains et les Péruviens, n'estiment, après les pierres précieuses, rien autant que l'or et l'argent. Et, si elles ont plus estimés nos bagatelles de verre et d'acier, cela confirme et ne détruit pas ce que j'ai dit plus haut ; car la beauté de nos travaux fut ce qui les enchantait. Que cette beauté de verre et de cristal soit le fait de l'art et non de la nature, ceci n'en diminue pas le prix, sauf lorsque que la rareté varie ; ce qui étant ignoré des américains, ne peut être pris pour argument contre ce que j'ai démontré.

11

Mais la plupart des hommes, avec Bernard Davanzati², raisonnent ainsi : " un veau naturel est plus noble qu'un veau d'or, mais combien il est moins prisé ? ". Je réponds, à ceux qui s'imaginent que la valeur dérive d'un principe unique, et non de plusieurs qui se conjuguent pour

¹ "*Ce qui n'est ni rien ni quelque chose*", trad. E.MOUCHET.

²Le texte de Davanzati est celui de sa *Leçon sur les monnaies*, publiée en 1582, Custodi, in *Scrittori classici Italiani*, Destefanis, 1803, vol 1, p 21-26.

former une raison composée. Si un veau naturel était aussi rare qu'un veau d'or, il aurait un prix supérieur au veau d'or, autant que l'utilité et le besoin de celui-ci est supérieur à celui là. J'en entends d'autres dire : " Une livre de pain est plus utile qu'une livre d'or". je réponds. Ceci est un honteux paralogisme, qui provient de la méconnaissance que "plus utile" et "moins utile" sont des expressions relatives et qui se mesurent selon les différents états des personnes. Si l'on parle de quelqu'un, qui manque de pain et d'or, le pain est certainement plus utile pour lui; mais les faits ne sont pas en contradiction et correspondent à cela, parce que l'on ne trouvera personne qui laissera le pain et mourra de faim, prenant l'or. Ceux, qui creusent les mines, n'oublient jamais de manger et de dormir. Mais pour celui qui est rassasié, y-a-t-il chose plus inutile que le pain ? Il est donc juste, qu'il s'attache à satisfaire alors d'autres passions. Par conséquent ces métaux sont des compagnons du luxe, c'est-à-dire de l'état dans lequel les premiers besoins sont déjà satisfaits. Par conséquent, si Davanzati dit que " un oeuf, qui vaut un demi grain d'or, aurait pu nourrir le comte Ugolin dans sa tour jusqu'au dixième jour, et ne valait pas autant que tout l'or du monde", il se méprend grossièrement entre le prix , que donne à l'oeuf celui qui ne craint pas de mourir de faim s'il ne le possède pas, et les besoins du comte Ugolin. Qui lui a dit que le comte Ugolin n'aurait pas payé l'oeuf même mille grains d'or ? L'évidence de cette erreur le même Davanzati nous la montre, peu après, mais sans s'en apercevoir, en disant : "C'est une chose répugnante qu'un rat ; mais lors du siège de Casilino il en fut vendu un deux cents florins ; et cela n'était pas cher, car celui qui le vendit, mourut de faim, et l'autre se sauva"¹. Et voilà que pour une fois, grâce au ciel, il a confessé que "cher" et "bon marché" sont des expressions relatives.

12

Si ensuite quelqu'un s'étonne de ce que toutes les choses les plus utiles ont peu de valeur, alors que les moins utiles en ont une grande ou exorbitante, il devra remarquer que par une merveilleuse Providence ce monde est si bien fait pour nous, que l'utilité ne se rencontre jamais, généralement parlant, avec la rareté ; mais qu'au contraire, plus croît l'utilité primaire d'un bien, et plus on la trouve en abondance, par conséquent la valeur ne peut pas en être élevée. Les choses, dont nous avons besoin pour nous nourrir, sont si répandues sur toute la terre, qu'elles n'ont ou pas de valeur ou une valeur très modérée. L'on ne peut cependant déduire de cette considération de fausses critiques contre notre entendement, et un injuste mépris pour ce que nous apprécions, comme beaucoup font ; mais tout au contraire l'on devrait éprouver des sentiments d'humilité et rendre grâce à la main miséricordieuse de Dieu et la bénir à chaque instant ; ce que bien peu font.

13

Peut-être que beaucoup de philosophes me diront que, bien qu'il soit vrai que la valeur des pierres précieuses et des choses rares soit fondée sur la nature humaine, comme je l'ai démontré, ces concepts ne cessent cependant pas de leur paraître de ridicules et misérables délires. A ces personnes je réponds que j'ignore s'ils pourront trouver aucune chose humaine qui ne leur paraisse telle ; et par cette opinion je ne veux les déconcerter. Mais j'aimerais que le bon

¹PLINIO, VIII, 57 (82) ; Frontin, IV, 5 ; Valère MAXIME, VII, 6

philosophe après s'être dépouillé des errements terrestres et en se déshumanisant, s'étant élevé au-dessus des autres au point qu'il a pu rire et se divertir de nous pauvres mortels, quand il abandonne ces pensées, retourne ici-bas et se mêle (ce que les besoins de la vie le forcent à faire) à la société ; je voudrais, dis-je, le voir redevenir homme commun, et non philosophe. Ce rire, lorsqu'il philosophait, a guéri son âme, maintenant qu'il oeuvre, il se pourrait que ses affaires et celles d'autrui le perturbent. Il est préférable que ses idées demeurent cachées dans son esprit ; et tout en le sachant et le déplorant avec ses pairs, s'il le souhaite, je lui concède que l'homme est peu supérieur à la brute, mais qu'il ne lui fasse aucun mal en voulant l'améliorer. C'est là une entreprise impossible pour lui. Si dans notre divine religion les hommes se conduisent selon la parfaite vertu, ils sont aidés par nos maîtres surnaturels aux divins pouvoirs ; et, si nous voyons, parmi nous des exemples de très grande perfection, ce sont des oeuvres de la grâce céleste et non de la nature humaine. Que celui donc qui possède en lui de telles armes, vienne nous perfectionner, car il le peut vraiment ; mais la philosophie ne peut y parvenir. Donc l'on a vu les stoiciens, qui, voulant rendre les hommes parfaitement vertueux, les rendirent féroceement orgueilleux. D'autres, les voulant taciturnes et contemplatifs, les rendirent gloutons et parasites ; qui , les voulant pauvres, les rendit cruels ; et Diogène, voulant les purifier des préjugés, créa une race infâme de chiens. Qu'ils nous laissent donc vivre en paix. Qu'ils laissent aux métaux et aux pierres précieuses, l'estime, quelle qu'elle soit, qu'ils ont. Orazio ne crie plus *Vel nos in mare proximum gemmas et lapides, aurum inutile et summi materiem mali mittamus*¹. Si grâce à ces corps inutiles de la vie bestiale, où nous nous dévorions les uns les autres, à la vie civile, où nous vivons en paix et en bonne intelligence, nous sommes non sans effort passés, qu'ils ne nous fassent pas maintenant, par sagesse rigoureuse, retourner à cette barbarie, d'où par le don de la Providence nous nous sommes heureusement échappés. Le commun des hommes ne peut dans les idées s'améliorer et aller au-delà de certaines limites ; et, en voulant l'y amener à toute force, l'ordre des choses se détériore et se corrompt.

14

Et laissant à leur mépris toutes ces considérations, qui sont filles d'une imparfaite et superficielle méditation, concluons une bonne fois, que ces objets, qui augmentent le respect des hommes, la beauté des femmes, la grâce des enfants, sont utiles et à juste titre précieux. De là on doit tirer la très importante conséquence, que l'or et l'argent ont une valeur comme métal avant d'être monnaie ; de cela nous traiterons plus longuement dans le prochain chapitre. Maintenant ayant parlé de la valeur en général, ayant expliqué ce que j'entendais par le mot d'"utilité", je traiterai de la "rareté".

15

J'appelle "rareté" la proportion qu'il y a entre la quantité d'une chose et l'usage qui en est fait. J'appelle "usage" autant la destruction que l'emploi d'une chose qui empêche que pendant que l'un s'en sert elle puisse aussi satisfaire les désirs d'un autre. Prenons, par exemple, cent tableaux exposés à la vente : si un seigneur en achète cinquante, les tableaux deviennent presque deux

¹ *Jettons plutôt dans la mer toute proche les gemmes et pierres précieuses ainsi que l'or inutiles et sources du plus grand mal*, trad. E.MOUCHET.

fois plus rares, non parce qu'ils sont consommés, mais parce que cinquante sont ôtés de la vente ; ce que l'on peut traduire en quelque sorte par sortir du commerce. Il est vrai cependant que la destruction renchérit plus les choses que cette sortie du commerce : car si la première enlève toute espérance, l'autre s'évalue selon la probabilité, qu'il y a, que la chose employée et languissante revienne à la vente et au commerce ; et cela mérite beaucoup réflexion.

16

Parlant maintenant de la quantité de la chose, je dirai qu'il y a deux classes de biens. Pour certains de ceux-ci elle dépend de l'abondance variable avec laquelle la nature les produit : pour d'autres biens elle dépend seulement de la peine et de l'ouvrage variable que l'on emploie. La première classe est formée par ces denrées qui se reproduisent et se consomment rapidement, tels sont les fruits de la terre et les animaux. Pour ceux-ci presque avec la même peine, à quelque chose près, l'on peut, selon les variations des saisons, faire une récolte huit ou dix fois supérieure à celle que l'on avait faite l'année précédente. C'est donc que l'abondance ne dépend pas de l'humaine volonté, mais des dispositions du climat et des éléments. Dans l'autre classe il faut compter certains corps, comme les minéraux, les pierres, les marbres, qui ne sont pas produits chaque année en quantité variable, mais qui furent répandus en bloc dans le monde, et dont la récolte dépend de notre volonté ; parce que, plus on y emploie de gens, et plus on en peut tirer des entrailles de la terre. Si bien que, voulant faire le calcul de cette classe de corps, l'on ne doit compter rien d'autre que la peine de la récolte, car la quantité de matière récoltée lui correspond toujours. Non pas que je ne crois pas que de nouveaux métaux et pierres précieuses ne se régénèrent par les grands travaux de la nature ; mais cette production étant très lente, l'on ne doit pas plus en tenir compte que de sa destruction.

17

Je parlerai maintenant du travail, qui non seulement dans toutes les oeuvres qui sont le seul fait de l'art, comme les peintures, les sculptures, les gravures, etc., mais également dans beaucoup d'autres corps, comme les minéraux, les pierres, les plantes sylvicoles, etc., est l'unique chose qui donne une valeur à la chose. La quantité de matière n'ajoute rien d'autre à la valeur de ces corps, sinon parce qu'elle augmente ou diminue le travail. Ainsi sur les bords de nombreux fleuves, si quelqu'un demande pourquoi, le sable étant mélangé à l'or, l'or vaut plus que le sable, on l'avisera que, si quelqu'un veut remplir un sac de sable en un quart d'heure, il peut le faire facilement ; mais, que s'il le veut plein d'or, il lui faudra recueillir pendant un grand nombre d'années les très rares petits grains d'or que ce sable contient.

18

Dans le calcul du travail on doit penser à trois choses : au nombre de personnes, au temps et aux différents prix du travail des personnes. Je parlerai d'abord du nombre de personnes. Il est certain que personne ne travaille que pour vivre, et sans vivre, ne peut travailler. Donc si pour la fabrication d'une pièce de toile, en commençant à calculer à partir de la tonte de la laine jusqu'à l'état où l'on expose dans la boutique, il faudra l'ouvrage de cinquante personnes, cette toile vaudra, plus que la laine, un prix égal à la dépense de nourriture de ces cinquante hommes pour

un temps égal à celui du travail : si vingt sont employés pour un jour entier, dix pour un demi et vingt pour trente jours, la valeur de cette toile sera égale à la nourriture d'un homme pour quatre-vingt cinq jours ; de ces jours, vingt sont gagnés par les premiers, cinq par les seconds, soixante par les troisièmes. Ceci bien sûr , en supposant que ces gens aient une rétribution égale. Parlons maintenant du temps.

19

Quant au temps l'on ne doit pas calculer seulement celui pendant lequel se fait le travail, mais aussi celui pendant lequel on se repose, car même durant le temps du repos l'on doit se nourrir. Ceci n'advient cependant, que quand le travail est interrompu soit du fait de la nature de l'ouvrage ou prescrit par la loi, mais non par la paresse ; à condition que cette paresse ne soit pas si générale dans une nation, qu'elle règne à égalité avec la coutume et la loi. Ainsi les fêtes parmi les peuples qui les observent sans travailler, rendent les marchandises plus chères qu'ailleurs. Car, en supposant qu'un homme, travaillant trois cents jours dans une année, fasse cent paires de souliers, il faut que leur valeur corresponde à sa nourriture d'une année entière. Et si un autre, travaillant trois cent soixante jours , fait cent vingt paires, il vendra les siennes un cinquième de moins, n'ayant pas besoin de retirer de cent vingt paires de souliers d'autre gain que ce que le premier retire de ses cent paires.

20

Il y a en outre certains travaux que par nature on ne peut exécuter de façon suivie. C'est le cas des beaux-arts : car je ne crois pas qu'il y ait un sculpteur ou un musicien, qui travaille plus de cent jours dans une année ; tant de temps est nécessaire pour trouver du travail, voyager et autres, que leur production est, à bon droit, plus chère. Enfin que l'on tienne compte des âges auxquels, selon les différents métiers l'homme peut commencer à tirer profit de son travail. Par conséquent les arts et les études, qui demandent pour les apprendre beaucoup de temps et d'argent aux parents, ont un prix plus élevé ; ainsi l'on paie plus cher le bois des pins et des noyers, à cause de la lenteur avec laquelle ces arbres croissent, ce que l'on ne fait pas pour le peuplier et l'orme.

21

Voilà pour le temps. Mais pour l'estime des talents des hommes, d'où naissent les différents prix du travail, en faire le calcul est une recherche plus obscure et bien moins connue. Je dirais ce que j'en pense, sans savoir si d'autres jugent comme moi, bien que je n'ai trouvé aucun écrivain qui en parle. Je ressentirais un plaisir infini si, j'étais par raison et hânnéteté réfuté, par qui pense différemment et mieux.

22

J'estime que la valeur du talent des hommes s'apprécie de la même façon que celle que l'on applique aux choses inanimées, et que l'on s'appuie sur les mêmes principes de rareté et d'utilité réunis. Les hommes naissent prédisposés par la Providence à différents métiers, mais avec une inégale proportion de rareté, correspondant avec une sagesse merveilleuse aux besoins humains. Ainsi, sur mille hommes, six cents, par exemple, sont uniquement aptes à l'agriculture, trois cents

sont prédisposés aux manufactures de divers arts, cinquante au plus riche commerce, et cinquante sont prédisposés à bien réussir dans les études et les sciences. Or, ceci posé, le mérite d'un homme de lettres, comparé au paysan, sera en raison inverse de ce nombre, c'est-à-dire comme de 600 à 50, donc douze fois plus. Ce n'est donc pas l'utilité qui dirige seule les prix : parce que Dieu fait que les hommes qui exercent des métiers de première utilité, naissent abondamment, leur valeur ne peut donc en être grande, ils sont comme le pain et le vin des hommes ; mais les doctes, les sages, qui sont comme des pierres précieuses parmi les talents, ont à juste titre un prix très élevé.

23

Ayant noté cependant que la rareté ne doit pas s'évaluer sur la proportion des talents produits, mais sur celle avec laquelle ils viennent à maturité ; il s'ensuit que plus les difficultés sont grandes pour qu'un talent parvienne à un degré important de maturité et digne de lui, et plus alors son prix est grand. Un généralissime, comme le prince Eugène ou le maréchal de Turennes, a un prix infini en comparaison d'un simple soldat ; parce que très rares sont ceux, qui se sont trouvés dans tant de circonstances favorables, qu'en exerçant leurs talents, ils aient pu apparaître comme de grands capitaines à travers les victoires remportées. La nature procède ici comme pour les graines des plantes, qui, prévoyant la nombreuse perte, en produit et en répand une quantité bien supérieure, au nombre de plantes, qui poussent ensuite : par conséquent une plante vaut plus qu'une graine. Si l'on médite sérieusement sur ces solides principes, alors oh combien resplendit la justesse des jugements des hommes. L'on verra que tout est évalué avec mesure, l'on reconnaîtra que les richesses n'affluent pas d'autre façon à une personne, qu'en paiement exact de ses oeuvres ; bien qu'elle puisse les donner à une personne, qui ne les méritent pas. En fait il n'y a ni famille ni homme, qui puisse dire posséder des richesses, qui n'aient pas été obtenues par mérite personnel où par un don de celui qui l'a méritée. Ce don s'il est fait au cours de la vie, s'appelle "faveur" ; après la mort il s'appelle "héritage". Mais, toujours si nous recherchons l'origine des richesses, que d'aucun obtient sans les avoir mérités, l'on remarquera que c'est par le mérite qu'elles furent acquises au début par l'ensemble des hommes. Il est vrai qu'il faut remonter à des centaines d'années et des centaines d'hommes ; mais enfin le terme se rencontre, c'est la raison qui l'enseigne.

24

J'entends déjà que l'on me dit que le mérite ou la vertu sont si souvent non récompensés, que c'est folie que nier les fréquents et atroces actes d'injustice des hommes. Mais ici qu'il me soit permis de montrer l'erreur de cette idée pour prévenir ceux qui veulent l'être. En premier lieu l'on ne doit pas appeler "vertu" et "savoir" les professions, qui, quoique rares et difficiles, ne sont pas aptes à procurer ni vraie utilité ni vrai plaisir à la multitude, par qui se font les prix. En deuxième lieu il faut comprendre que, l'homme étant composé de vices et de vertus, l'on ne peut récompenser les vertus, sans que les vices de l'homme ne soient dans le même temps récompensés ; mais l'on ne trouvera jamais que le vice ait élevé quiconque. Les talents bons et utiles, que l'on possède, sont ceux qui nous élèvent, et c'est alors seulement qu'il arrive que nos défauts ne nous fassent pas obstacle. Mais il est encore vrai que s'il n'avait pas ces défauts, il se

serait élevé plus encore. En troisième lieu l'on devrait toujours comprendre que c'est une chose de posséder des talents pour savoir obtenir un emploi, et que c'en est une autre que de savoir bien l'exercer. Les premiers relèvent uniquement de l'art de plaire à celui qui donne l'emploi, et ils sont identiques, qu'il s'agisse de solliciter un emploi dans la robe ou dans l'armée. Les talents pour savoir remplir les emplois sont toujours différents, selon les divers offices. On trouvera rarement un homme, qui ait un emploi et qui n'ait pas eu le talent pour l'obtenir : il arrivera alors que, la science d'obtenir n'étant pas réunie à celle de remplir l'emploi, exécutant mal, celui-ci sera blâmé et jugé sans mérite. Parce que les hommes, donnent le nom de "mérite" seulement au savoir bien exercer ce que l'on a ; ils ne se préoccupent pas de savoir s'il y faut de la vertu, du travail ou de l'habileté : par conséquent ils appellent "injustice" ce qui d'une certaine façon n'en est pas. Cependant ici il ne faut pas compter ceux, qui soit par la faveur qui est un don entre vivants, soit par la naissance qui est un héritage des ancêtres, obtiennent certaines places. Je m'aperçois qu'on peut me critiquer parce que je suis allé au-delà de mon sujet ; mais, puisque cela m'a paru matière utile et digne de réflexion, je n'ai pu en aucune façon m'abstenir de la faire. Que l'on me pardonne, ou que mon lecteur m'accuse, je serais satisfait, si j'ai la satisfaction de le voir partager mes opinions. Je crains cependant qu'il y en ait peu qui s'accordent avec moi : car les hommes aiment, afin de se défendre de leur absence de mérite, accuser les autres d'injustice.

25

L'on a déjà dit beaucoup désormais des principes d'où dérive la valeur ; et ayant reconnu qu'étant certains, constants, universels et établis sur l'ordre et la nature des choses, il n'y a pas de chose arbitraire et fortuite parmi les hommes, tout est ordre, harmonie et nécessité. Les valeurs sont diverses, mais non capricieuses. Leur variation même se fait avec ordre et d'après une règle exacte et immuable. Elles sont idéales, mais nos idées, dont les besoins et les plaisirs sont enracinés dans dans la constitution interne de l'homme, ont en elles-mêmes justice et stabilité.

26

Il semble qu'il faille faire une seule exception par rapport à ce que j'ai dit ; et c'est que sur la valeur et sur nos idées influe parfois même la mode. Sur le sens de cette idée, après avoir médité longtemps, je n'ai pu donner aucune autre définition que celle-ci : une **affection du cerveau, propre aux nations européennes, qui fait que beaucoup de choses deviennent moins estimables, seulement parce qu'elles ne sont pas neuves.** C'est une maladie de l'esprit, qui possède un empire sur beaucoup de choses ; et, si l'on y désire trouver quelque raison, il faut dire que cette variété de goût naît en grande partie de l'imitation des moeurs des nations dominantes. Mais, puisque, je suis conduit à raisonner sur la mode, il est nécessaire à mon propos que je définisse les limites de son empire ; ce que je ferais maintenant ici pour ne pas avoir à le faire en un lieu moins approprié. L'empire de la mode porte entièrement sur le beau, et point sur l'utile : car, quand une chose est plus commode et plus utile, moi je ne l'appelle pas "mode", mais amélioration des arts ou des commodités de la vie. Le beau est de deux classes : l'une est fondée sur certaines idées, qui sont gravées dans notre esprit dès l'origine ; l'autre, bien qu'elle ne le paraisse pas, est seulement une adaptation de nos sens, qui nous fait trouver beau ce qui ne l'est pas à première vue. Sur cette deuxième classe, qui est bien plus grande que la

première, la mode étend son pouvoir : d'où il convient de dire que la beauté de certaines pierres précieuses, de l'or et de l'argent reposent universellement sur les dispositions de notre esprit, n'ayant jamais en aucune part été soumises à la mode, et ne pouvant l'être ; de là leur prix d'autant plus grand et singulier. Cependant cette force de la mode ne change aucune de mes observations ; parce que celle-ci ne fait varier que l'utilité des choses, en variant le plaisir que l'on éprouve en à s'en servir : tout le reste étant inchangé.

27

Il me reste à parler maintenant de la valeur des choses uniques et des monopoles, c'est-à dire de celles qui ne peuvent être remplacées par d'autres, comme le serait la statue dite Vénus de Médicis, ou celles qui du fait de l'unicité du vendeur deviennent uniques. J'ai souvent lu, même chez les plus sages écrivains, que ces marchandises ont une valeur "infinie" : mais, parmi tous les avis, le plus impropre ne se trouve pas dans la bouche de qui raisonne sur les choses d'ici-bas. Peut-être ont-ils voulu dire " indéfinie" ; ce qui n'est pas plus adapté : parce que je prétends que tout ce qui est humain possède un ordre et des limites, et que l'indéfinie et l'infini lui est également étranger. Ces limites sont donc caractérisées par le fait: que leur prix correspond toujours à des besoins et au désirs de l'acheteur ainsi qu'à l'estime du vendeur conjointement réunis, et formant une raison composée. De là il résulte que parfois la valeur d'une chose unique peut-être égale à rien ; en tout cas elle est toujours définie, sans être toutefois universellement la même.

28

Il semblera peut-être à ceux, que les observations déjà faites ont prévenus, qu'il est facile, en les suivant, de déterminer la valeur de toute chose : mais ils ne croiront pas ainsi, lorsque ils auront murement considéré ce qui suit. Il nous est très difficile, et souvent impossible, de faire ce calcul en partant de principes, comme disent les logiciens, *a priori* : car il est établi avec certitude que, comme la rareté et la valeur dépendent de la consommation, la consommation varie selon la valeur. Et cet enchaînement rend le problème indéterminé, comme l'est la rencontre de deux quantités inconnues, qui dépendent l'un de l'autre.

29

Il est manifeste que les variations de la consommation naissent du prix, si l'on pense que, hors de l'air à respirer et du sol pour s'y tenir, l'homme n'a pas d'autre besoin d'absolue et perpétuelle nécessité ; ayant besoin de se nourrir, mais d'aucune nourriture en particulier, plutôt que d'une autre. Or l'air et la terre n'ont ni rareté ni valeur d'aucune sorte : quant aux autres biens, tantôt plus tantôt moins, l'homme peut s'en abstenir ; et par conséquent ce n'est que proportionnellement à ce qu'en coûte l'acquisition, en difficulté et en travail, que chacun en demande. Par conséquent, ce qui vaut moins, se prend plus volontiers pour consommer ; et ainsi la consommation est réglée par le prix, qui dépend de la rareté, .

30

Par un effet contraire, les prix se règlent par la consommation : car, si, par exemple, dans un pays on consommait cinquante mille tonneaux de vins et que l'on en récolte autant, et si une armée survenait à l'improviste dans ce pays, le prix du vin renchérirait, car on en boirait plus. Or

ici l'on pourra voir un noeud inextricable et un cercle vicieux : mais on le défera, en pensant à ce que j'ai dit, que pour beaucoup de marchandises la rareté et l'abondance changent à l'improviste par suite d'une cause extérieure sans intervention de l'homme, mais à cause de l'ordre des saisons. Pour ces marchandises le prix suit la rareté ; et comme les hommes sont inégalement riches, à un certain degré de richesse correspond toujours l'acquisition de certaines commodités. Si elles s'avilissent, même ceux qui sont dans l'ordre inférieur de la richesse les achètent : si elle renchérisse, ceux, qui en consomment jusque là, commencent à s'en abstenir. Et ceci est prouvé par une belle observation. Dans le règne de Naples on consomme près de quinze millions de tumoli¹ de grains dans toute l'année, quand la récolte est bonne. On sait d'expérience que, quand bien même l'on ait récolté jusqu'à six ou sept millions de tumoli de plus que l'ordinaire dans les années de grande fertilité, il n'en est jamais sorti plus d'un million et demi ; ni que celui qui a été réservé ait été bien au-delà. Par un effet contraire, au cours des années de stérilité il est sûr que l'on en n'a pas récolté plus de huit millions ; et pourtant l'on en a pas fait entrer plus d'un million, et celui, qui avait été réservé dans les années passées, arrivait à deux millions, et cela a suffi pour ne pas souffrir de la faim. La raison de ceci est que : on mange incomparablement plus de blé au cours des années d'abondance, on consomme et on sème ; dans les calamités moins. Par conséquent les limites de la consommation, sont plus déterminées par le prix que par la quantité de tumoli, pour le dire autrement, : "le royaume consomme chaque année treize millions de ducats de grains": que l'on en achète avec cette somme quinze ou seulement dix millions, c'est toujours la même chose.

31

Quant aux marchandises enfin, qui ne subissent pas la variabilité des récoltes elles n'ont pas d'autre raison extrinsèque de changer de rareté que la mode. Mais les métaux et les pierres précieuses du fait de leur souveraine beauté ne sont soumis ni aux caprices de celle là ni à celles des diverse récoltes ; et par conséquent ils ont plus qu'aucun autre bien un prix constant. Ils seraient cependant soumis à la variété des récoltes, en cas de découverte de mines plus abondantes, comme ce fut le cas lors de la découverte de l'Amérique ; et alors il arriva que leur valeur s'en trouva diminuée. Par conséquent l'usage s'en accru : et cet usage même a empêché ensuite que leur valeur ne diminue autant que l'abondance le voulait. De cet enchaînement naît le grand et très utile résultat de l'équilibre de l'ensemble. Et cet équilibre contribue à la juste abondance des commodités de la vie et à la félicité terrestre, quand bien même il vienne du très vil et sordide stimulant du lucre et non de l'humaine prudence et vertu : la Providence ayant, dans son amour infini pour les hommes, si bien conçu l'ordre de tout, que souvent nos viles passions, presque malgré nous, au bien du tout sont ordonnées.

32

Comment cela se peut, c'est à notre propos de l'indiquer. Supposons qu'un pays de religion et de moeurs totalement mahometanes deviennent en un endroit de foi et de moeurs chrétiennes. Qu'il s'y trouve plantées très peu de vignes, car il est interdit aux mahometans de boire du vin ; je

¹Le tumolo est une mesure équivalent à trois pieds cubiques napolitains moins une cinquantième partie.

suppose qu'ils auraient obéi à cette loi. Voilà d'un coup permis l'usage de cette boisson, et, en récoltant peu, la rareté rendra le vin cher, et les marchands commenceront à faire venir d'ailleurs une grande profusion de vin. Mais aussitôt, tous voulant profiter d'un gain si élevé, on plantera un grand nombre de nouvelles vignes, l'on importera beaucoup de vin à l'étranger, tellement que, chacun voulant gagner beaucoup, chacun gagnera ce qui est juste. Ainsi les choses reviennent toujours au même niveau, telle étant leur nature intrinsèque. Souvent même la quantité de gens augmente tant, que vers cette sorte d'activité, attirée par les premiers appels et les premiers exemples, impétueusement mais trop tard ils se tournent, tellement que la valeur baisse en-dessous du juste niveau ; et alors, chacun payant les conséquences de son irreflexion, tous commencent à s'en retirer, et ainsi de nouveau l'on revient au juste niveau.

33

De cela tirons deux grandes conséquences. Premièrement, qu'il ne faut pas tenir compte des premiers mouvements en aucune chose, mais des états permanents et fixes, là se trouve toujours l'ordre et l'égalité ; comme, dans un vase rempli d'eau si l'on fait quelque changement, qui entraîne un battement confus et irrégulier et que revient ensuite le niveau régulier. Deuxièmement, que l'on ne peut dans la nature provoquer un accident, qui porte les choses à une extrémité infinie ; car une certaine force de gravité morale, qui est partout, les retire toujours de la ligne infinie, les tordant en un cercle, perpétuel, mais fini. Ce que j'ai dit sera par moi appliqué à la monnaie au moins cent fois : que les lecteurs l'ait bien présent à l'esprit, et qu'ils soient persuadés que les lois du commerce s'appliquent avec autant d'exactitude que celles de la gravité et des fluides, rien de plus. Ce, que la gravitation est dans la physique, le désir de gagner, c'est-à-dire de vivre heureux, l'est chez l'homme ; et, ceci posé, toutes les lois physiques des corps peuvent parfaitement, de qui sait méditer, se vérifier dans notre vie morale.

FIN